

Colloque
international

LA MICROFINANCE

JUILLET 2011

AVANT-PROPOS

À l'occasion de la présidence française du G20, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et la Banque de France ont confié à l'Observatoire de la microfinance l'organisation d'un colloque consacré aux différents enjeux de la microfinance.

Celui-ci s'est tenu le 8 juillet 2011 au Palais du Luxembourg à Paris, siège du Sénat, où il a été accueilli par le président de la Commission des Finances, Monsieur Jean Arthuis.

Réunissant une quarantaine d'intervenants issus de tous horizons (banques centrales, organisations internationales, banques, ONG, investisseurs...) et de tous continents, les débats ont permis la confrontation des expériences des pays du Sud et des pays du Nord et fourni de précieuses contributions aux travaux du G20 relatifs à l'inclusion financière. Ces débats ont tout particulièrement souligné, d'une part, l'importance du respect de l'esprit originel de la microfinance et, d'autre part, la nécessité de mettre en place une régulation adaptée, dans ce domaine, aux circonstances particulières de chaque pays, et permettant également de contenir les dérives commerciales qui pourraient s'accroître dans certains pays.

Michel Camdessus

*Président de l'Observatoire de la microfinance
de la Banque de France
Novembre 2011*

SOMMAIRE

INTERVENANTS		9
SYNTHÈSE		29
ALLOCUTIONS D'OUVERTURE		
	Jean ARTHUIS, président, Commission des Finances du Sénat	35
	Christian NOYER, gouverneur, Banque de France	37
	Muhammad YUNUS, Fondateur, Grameen Bank	39
	Jacques ATTALI, président, Groupe PlaNet Finance	42
	Ramon FERNANDEZ, directeur général du Trésor, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	44
TABLE RONDE I	DANS QUELLE MESURE LA MICROFINANCE PEUT-ELLE PARTICIPER À L'INCLUSION FINANCIÈRE ET À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ?	47
Président :	Maria NOWAK, présidente-fondatrice, Adie	49
Intervenants :	Stuart RUTHERFORD, président-fondateur, Safesave	50
	Essma BEN HAMIDA, co-fondatrice, directrice exécutive, Enda inter-arabe	52
	Channy IN, président, Acleda Bank	54
	Luiz AWAZU PEREIRA DA SILVA, sous-gouverneur, Banco Central do Brasil	55
	Rafael JABBA, <i>Principal Investment Officer</i> , Banque africaine de développement	57
	Fernando JIMÉNEZ-ONTIVEROS, directeur-adjoint, Fonds multilatéral d'investissement, Banque inter-américaine de développement	59
	Mahmoud MOHIELDIN, directeur général, Banque mondiale	61
	Dov ZERAH, directeur général, Agence française de développement	63
	Magali BRABANT, directeur des Investissements, direction du Développement territorial et du Réseau, Caisse des dépôts et consignations	65
	Pervenche BERÈS, députée, Parlement européen	67
Grand orateur :	Muhammad YUNUS, fondateur, Grameen Bank	69

TABLE RONDE 2	■ QUELLES LEÇONS PEUVENT TIRER LES PAYS DU NORD DES PRATIQUES DE MICROFINANCE DANS LES PAYS DU SUD ?	71
Président :	Arnaud VENTURA, co-fondateur, vice-président, Groupe PlaNet Finance	73
Intervenants :	Chris DE NOOSE, directeur général, World Savings Bank Institute	75
	Alfred HANNIG, directeur exécutif, Alliance for Financial Inclusion	77
	Michael SCHLEIN, CEO, Accion	79
	Robert CHRISTEN, directeur, Services financiers pour les pauvres, Fondation Bill et Melinda Gates	83
	Jean-Luc PERRON, délégué général, Fondation Grameen-Crédit Agricole	85
	José Francisco de CONRADO, président, MicroBank – La Caixa	87
	Bold MAGVAN, CEO, XAC Bank	89
Questions & réponses		91
TABLE RONDE 3	■ LE FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES, TRANSFERTS D'ÉPARGNE DU NORD VERS LE SUD, FINANCEMENTS INTERNATIONAUX	95
Président :	Tilman EHRBECK, président, Groupe consultatif d'assistance aux pauvres	97
Intervenants :	Daniel LEBÈGUE, président, Épargne sans frontière	98
	Arnaud POISSONNIER, président, Babyloan	100
	Plutarchos SAKELLARIS, vice-président, Banque européenne d'investissement	103
	Marc BICHLER, président, Plate-forme européenne de la microfinance	105
	Sébastien DUQUET, directeur général, PlanIS ResponsAbility	107
	Cyril ROUSSEAU, chef du bureau de l'Aide au développement et des institutions multilatérales de développement, direction générale du Trésor	110
Questions & réponses		112

TABLE RONDE 4	LA RÉGULATION DE LA MICROFINANCE	115
Introduction :	Paul LORIDANT, secrétaire général, Observatoire de la microfinance	117
Président :	Njuguna NDUNG’U, gouverneur, Banque centrale du Kenya	118
Intervenants :	Abderrahim BOUAZZA, responsable de la direction de la Supervision bancaire, Bank Al-Maghrib	120
	Nestor ESPENILLA, sous-gouverneur, Banque centrale des Philippines	122
	Muliaman D. HADAD, sous-gouverneur, Banque centrale d’Indonésie	124
	Armand BADIEL, directeur de la Stabilité financière, Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest	126
	Jean-Michel SEVERINO, président, Investisseurs & Partenaires Conseil	128
	Vijay MAHAJAN, président, Basix	130
	Éric DUFLOS, spécialiste senior de la microfinance, Groupe consultatif d’assistance aux pauvres	133
	Keng Heng TAN, membre du Secrétariat, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	136
	Chuck WATERFIELD, président, Microfinance Transparency	138
	Questions & réponses	141
CONCLUSION	Jean-Pierre LANDAU, sous-gouverneur, Banque de France	145
COMMUNIQUÉ DE PRESSE		147

Cette publication est constituée de la retranscription ou, selon le cas, de la traduction des interventions prononcées lors du colloque. Les qualités des intervenants mentionnées dans la publication sont celles à la date du colloque.

La réalisation de la publication a été supervisée par Paul Loridant, secrétaire général de l’Observatoire de la microfinance, et son équipe qui avaient déjà assuré la préparation du colloque.

Curriculum vitæ (juillet 2011)

INTERVENANTS

Curriculum vitae (juillet 2011)

Jean ARTHUIS

Président, Commission des Finances du Sénat, France

Jean Arthuis est diplômé de l'École supérieure de commerce de Nantes et de Sciences Po Paris. Expert comptable diplômé, il a été consultant dans un cabinet d'audit international. Il est également le fondateur d'une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Ancien maire de Château-Gontier (1971-2001), il est président du Conseil général de la Mayenne depuis mars 1992, sénateur de la Mayenne depuis 1983 et membre du Groupe de l'Union centriste et républicaine au Sénat.

Il est actuellement président de la Commission des finances depuis juillet 2002.

Il a été secrétaire d'État (mars 1986-mai 1988), rapporteur général du budget au Sénat (1992-1995), ministre du Développement économique et du Plan (mai-août 1995) et ministre de l'Économie et des Finances (août 1995-juin 1997).

Il est l'auteur de plusieurs livres, dont le dernier en date *SOS finances publiques : Osons les vraies réformes* (Éditions Calman-Lévy – Mars 2011).

Jacques ATTALI

Président, Groupe PlaNet Finance

Écrivain, conseiller spécial auprès du président de la République, de 1981 à 1991, fondateur et premier président de la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement à Londres, de 1991 à 1993, Jacques Attali est actuellement président de A&A, société internationale de conseils spécialisée dans les nouvelles technologies, basée à Paris, et dirige PlaNet Finance, organisation de solidarité internationale à but non lucratif dont la mission consiste à lutter contre la pauvreté en améliorant l'accès aux services financiers par le développement de la microfinance.

Il est docteur d'État en sciences économiques, diplômé de l'École polytechnique (major de la promotion 1963),

ingénieur de l'École des mines, diplômé de Sciences Po Paris et de l'École nationale d'administration. Il a enseigné l'économie théorique à l'École polytechnique, à l'École des ponts et chaussées et à l'université Paris-Dauphine. Il est docteur *honoris causa* de plusieurs universités étrangères.

Il est éditorialiste à *L'Express*. Il est l'auteur de plus de cinquante ouvrages, traduits dans plus de trente langues et diffusés à plus de huit millions d'exemplaires à travers le monde, comprenant des essais (sur des sujets allant de l'économie mathématique à la musique), des biographies, des romans, des contes pour enfants et des pièces de théâtre.

Luiz AWAZU PEREIRA da SILVA

Sous-gouverneur, Banco Central do Brasil

Luiz Awazu Pereira da Silva est sous-gouverneur de la Banco Central do Brazil, chargé des Affaires internationales et de la Réglementation financière. Auparavant vice-ministre des Finances, chargé des Affaires internationales au ministère des Finances du Brésil, chef économiste au ministère du Budget et de la Planification du Brésil, directeur régional à la Banque mondiale (Département Afrique du Sud) et conseiller auprès du chef économiste de la Banque mondiale à Washington DC. Il a également occupé un poste de chercheur invité à l'Institut de politique

budgétaire et monétaire du ministère des Finances à Tokyo et été directeur du département d'étude du risque-pays et d'analyse économique de la Banque d'import-export du Japon.

Il est titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'université Paris-I Sorbonne et d'une maîtrise de philosophie de cette même université. Il est diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC) de Paris et de Sciences Po Paris.

Armand BADIEL

Directeur, direction de la Stabilité financière, Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest

Nommé directeur de la Stabilité financière en 2009, Armand Badiel est chargé de l'élaboration des règlements actuels relatifs à la microfinance pour les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA¹). À ce poste, il est non seulement responsable des règlements relatifs à la microfinance, au secteur bancaire et aux systèmes de paiement, mais il est également chargé de coordonner et de surveiller la mise en place d'infrastructures et de systèmes visant à renforcer la stabilité financière au sein de l'UEMOA.

Avant ses fonctions actuelles, il a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). De 2003 à 2008, il a été

simultanément directeur adjoint et directeur des Études économiques. À ce poste, il était principalement responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique monétaire, de l'organisation de l'analyse économique, monétaire et financière ainsi que de la coordination des études économiques réalisées et de l'équipe en charge du *Rapport sur les perspectives économiques régionales*. Il était également chargé des relations entre la BCEAO et les institutions régionales et internationales.

Il est titulaire d'un master en économie de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il a débuté sa carrière à la BCEAO en 1988.

¹ L'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) se compose de huit pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Essma BEN HAMIDA

Co-fondatrice et directrice générale, Enda inter-arabe

Essma Ben Hamida est une activiste en matière de développement. Née en Tunisie en 1951, elle est diplômée d'histoire et de géographie et a effectué un troisième cycle en planification urbaine. Elle a débuté sa carrière comme enseignante du secondaire et journaliste/reporter de télévision. Elle a ouvert le premier bureau de l'agence de presse nationale, TAP, auprès des Nations unies à New York ; elle a travaillé pour la Fondation internationale pour un autre développement et pour l'agence de presse Third World Press, Inter Press Service, à Rome et à Genève.

Elle a co-fondé Enda inter-arabe en Tunisie en 1990 avec Michael Cracknell. En 1995, elle a lancé le premier programme de microcrédit en Tunisie qui compte actuellement 175 000 clients actifs, essentiellement

des femmes, à travers le pays, dispose d'un réseau de soixante-cinq succursales et dont le portefeuille s'élève à 50 millions d'euros environ. 75 % des clients d'Enda se situent dans les zones urbaines, le reste dans les zones rurales. 25 % des clients sont âgés de 35 ans au maximum. Elle a été désignée entrepreneur social de l'année en 2010 par la Fondation Schwab et le Forum économique mondial (Marrakech). Elle est membre de la *Smart Campaign* pour la protection des clients.

En 1986, elle a rédigé une série d'articles sur les conditions de vie de la population palestinienne dans les territoires occupés ; ces articles ont été publiés sous forme de brochure par Third World Network sous le titre : "*Behind the Palestinian Uprising*" (en anglais, en chinois et en malais).

Pervenche BERÈS

Membre, Parlement européen

Pervenche Berès est membre du Parlement européen depuis 1994. Au sein du nouveau Parlement élu en 2009, elle est présidente de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales et membre suppléante de la Commission des Affaires économiques et monétaires. Elle a été nommée rapporteur de la Commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale.

Auparavant, elle a été présidente de la Commission des Affaires économiques et monétaires (2004-2009),

présidente de la délégation socialiste française et vice-présidente du groupe socialiste au Parlement européen (juin 1997-juin 2004). De décembre 1999 à octobre 2000, elle a été vice-présidente de la délégation du Parlement européen à la Convention chargée de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elle a également été membre suppléante de la Convention européenne en charge d'élaborer un projet de Constitution européenne, de février 2002 à juillet 2003.

INTERVENANTS

Curriculum vitæ (juillet 2011)

Marc BICHLER

Président, Plate-forme européenne de la microfinance

Marc Bichler est juriste de formation et diplomate. Il est actuellement directeur de la Coopération pour le développement au ministère des Affaires étrangères du Luxembourg. Il est accrédité comme ambassadeur non résident du Luxembourg auprès du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, il joue un rôle prépondérant pour l'intégration de la microfinance dans les programmes de coopération officiels du Luxembourg en matière de développement et il a pris position en faveur d'une approche consistant à jeter des ponts entre la microfinance et le secteur financier au Luxembourg. À partir de novembre 2007, il a présidé le Groupe de conseillers des Nations unies pour des secteurs financiers accessibles à tous et dirigé les

travaux pour le rapport de ce groupe intitulé "Microcredit, microfinance, inclusive finance: Building on success", présenté au secrétaire général de l'ONU Ban Ki Moon lors de la Conférence internationale de Doha sur le financement du développement en novembre 2008.

Depuis 2006, il siège au Conseil d'administration de « LuxFlag », dont l'objet est d'octroyer un label reconnu à des organismes de placement collectif investissant en microfinance, et, depuis 2009, au Conseil d'administration du fonds d'investissement Luxembourg Microfinance and Development Fund. En novembre 2010, il a été élu président de la plate-forme européenne de la microfinance.

Abderrahim BOUAZZA

Directeur de la supervision bancaire, Bank Al-Maghrib

Abderrahim BOUAZZA a rejoint Bank Al-Maghrib en 1980 où il a occupé plusieurs postes, notamment dans les domaines de la réglementation bancaire, de la comptabilité et du contrôle sur pièces.

Depuis 2002, il est directeur de la Supervision bancaire.

Il est vice-président du Comité qui conseille le gouverneur sur les questions relatives aux agréments. Il est en outre

vice-président du Comité des établissements de crédit, qui étudie et approuve tous les projets de règlements bancaires.

Il est membre du Conseil d'administration du Conseil déontologique des valeurs mobilières, l'autorité de surveillance des marchés financiers au Maroc.

Il est membre du Conseil consultatif du microcrédit, présidé par le ministre des Finances.

Magali BRABANT

Directrice des investissements, Caisse des dépôts et consignations

Magali Brabant est directrice des Investissements à la direction du Développement territorial et du Réseau, pôle Investissements de la Caisse des dépôts et consignations.

Elle a été chargée de mission pour l'analyse financière des collectivités locales auprès du trésorier-payeur général des Vosges en 1997, puis chargée de l'audit à la Trésorerie générale de l'Isère en qualité d'Inspectrice principale du Trésor public en 2000. Elle a participé à des missions d'études, portant notamment sur le pilotage et sur les possibilités de rationalisation du réseau départemental du Trésor public.

En 2004, elle devient adjointe à la directrice du projet Contrôle de gestion à la direction générale de la

Comptabilité publique. Elle est nommée à l'Inspection générale des Finances en 2006, où elle effectue des missions de vérification, de nombreuses missions d'évaluation (l'organisation de la Trésorerie de l'État, l'association pour la formation professionnelle des adultes...), parfois en qualité de chef de mission (l'accès des entreprises aux financements communautaires en matière de recherche, le microcrédit), ainsi que des missions de conseil stratégique au gouvernement (l'autonomie des universités, l'ouverture du marché des jeux d'argent et de hasard).

Elle est titulaire d'une licence d'administration économique et sociale de l'université de Franche-Comté, diplômée de l'École nationale du Trésor public et de l'Institut français de l'audit interne (IFACI).

Bob CHRISTEN

Conseiller senior, Services financiers pour les pauvres, Fondation Bill et Melinda Gates

Bob Christen est conseiller senior dans le cadre de l'initiative Services financiers pour les pauvres de la Fondation Bill et Melinda Gates. Fort d'une expérience de vingt-cinq années en microfinance, il a conseillé les gouvernements, banques et fournisseurs de services de microfinance dans quarante pays. Il a organisé de nombreuses institutions de microfinance. Il a fondé l'Institut Boulder de microfinance dont il est président et qui compte à ce jour trois mille participants provenant de plus de cent cinquante pays. Il est également à l'origine du *MicroBanking Bulletin*, qui fournit des données sur les activités de mille deux cents institutions de microfinance.

Avant de faire partie de l'Institut Boulder de microfinance, Bob Christen a travaillé six ans pour la Banque mondiale à titre de conseiller senior du Consultative Group to Assist the Poor.

Il est titulaire d'une licence en sciences politiques et en économie du Beloit College, ainsi que d'un certificat d'études supérieures en planification régionale de l'université de Syracuse. De plus, il possède un master en économie agricole et en finance du développement de l'Ohio State University.

José Francisco de CONRADO Y VILLALONGA

Président, MicroBank – La Caixa

José Francisco de Conrado y Villalonga est devenu président de MicroBank en avril 2008, poste qu'il occupe actuellement.

Il a été nommé président exécutif adjoint du Conseil régional de Unión Industrial Bancaria pour les Îles Baléares en décembre 1965.

Lors de la fusion de Bankunion avec Banco Orquijo, il a été nommé directeur régional pour les Îles Baléares, avec le statut de directeur général adjoint.

Devenu directeur régional de la Caixa pour les Îles Baléares en 1990, il a été nommé en 1996 directeur général adjoint de cette caisse d'épargne pour cette région. À ce poste, il a été en charge du développement de la Caixa dans les Îles, la banque étant désormais leur organisme bancaire

de référence. Il a été nommé directeur exécutif des projets communautaires de la Caixa et directeur général de la Fondation « la Caixa » le 16 décembre 2004.

En dehors de ses activités professionnelles, il s'est toujours investi dans la vie culturelle des Îles, ayant occupé le poste de ministre de la culture au sein du gouvernement régional des Îles Baléares.

Il a entamé un cursus en droit en 1957, matière dans laquelle il a été diplômé. Il a ensuite obtenu un doctorat avec les félicitations du jury. Études à l'étranger : London School of Economics : Recherche en gestion ; Saint John's University – New York : Les différents systèmes juridiques ; American Management Association Broadway – New York : Développement du leadership exécutif ; New York Institute of Finance: Économie mondiale et finance internationale.

Chris DE NOOSE

Directeur général, Institut mondial des caisses d'épargne (World Savings Banks Institute) et du Groupement européen des caisses d'épargne (European Savings Banks Group ESBG)

Chris de Noose (né en 1948) est titulaire d'une maîtrise d'économie et de finance, de science politique, d'ingénierie commerciale et de gestion de l'université flamande de Bruxelles.

Il a débuté sa carrière professionnelle dans une caisse d'épargne belge en 1974 comme conseiller auprès du président. De 1980 à 1994, il a été directeur général du Groupement belge des banques d'épargne.

Parallèlement, il a été, entre autres, membre du Conseil d'administration de Banksys (1983-1994), société à l'origine du réseau de DAB belge et du projet de porte-monnaie électronique « Proton » en Belgique, membre de la Fédération des entreprises de Belgique, la Fédération patronale belge (1984-1994) et co-fondateur d'Incofin, une ONG qui s'occupe de projets financiers dans les pays en développement (1990-1995). Jusqu'en 1995, il a également effectué des présentations en finance et en macroéconomie à l'Institut supérieur pour traducteurs et interprètes de Gand. Il a rédigé de nombreux articles et contributions relatifs au secteur des services financiers. En 1986, il a coordonné l'ouvrage intitulé « *Les banques d'épargne belges. Histoire, droit, fonction économique et institutions* ».

En 1994, Chris de Noose a pris le poste de directeur général de ESBG et WSBI, qu'il occupe depuis lors.

Il est membre du Conseil d'administration de TEVEA international, société spécialisée dans l'assistance et le conseil aux PME dans leurs activités internationales, une filiale commune aux caisses d'épargne belges, françaises, allemandes, italiennes et espagnoles. En juin 2003 il est devenu membre du Conseil d'administration d'Eufiserv, *joint venture* détenue et contrôlée par plusieurs membres du ESBG à titre individuel et par l'ESBG en tant qu'association. Il est également membre du Comité européen de l'industrie bancaire, du Comité de direction de la Hochschule der Sparkassen-Finanzgruppe (Université de sciences appliquées), membre du Conseil européen des paiements (séances plénières, comité de coordination et comité de nomination et de gouvernance) et du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (Conseil de surveillance et comité budgétaire). En outre, il est également membre du Conseil d'administration de la Fondation des caisses d'épargne allemandes pour la coopération internationale.

Éric DUFLOS

Spécialiste senior en microfinance, Groupe consultatif d'assistance aux pauvres

Éric Duflos est spécialiste senior en microfinance au sein du CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux pauvres) et possède plus de quinze ans d'expérience en matière d'accès aux financements. Il est également responsable du CGAP pour l'Asie de l'Est.

Depuis qu'il a rejoint le CGAP en janvier 2003, Éric Duflos a consacré ses travaux aux questions relatives aux politiques d'aide et à leur efficacité. Il a dirigé *Les Revues croisées des bailleurs de fonds de la microfinance, les examens de l'efficacité et de la responsabilité nationales* et conduit les travaux du CGAP sur le rôle global de l'État, ainsi que des services de conseil pour les bailleurs de fonds et les investisseurs. Il a également dirigé les travaux du CGAP sur les stratégies nationales en microfinance et les organisations haïtiennes (*National microfinance strategies and on apexes*).

Éric Duflos donne régulièrement des cours aux régulateurs sur les questions relatives aux politiques économiques à

l'Institut Boulder à Turin et dispense également un cours sur la microfinance à Sciences Po Paris. De nationalité française, Éric Duflos parle anglais, et possède des rudiments d'allemand et de laotien.

Avant de rejoindre le CGAP, il a passé sept ans au Laos, où il a travaillé avec le FENU/PNUD (Fonds d'équipement des Nations unies/Programme des Nations unies pour le développement), la Banque mondiale et la Banque centrale de ce pays afin d'aider à mettre en place des institutions de microfinance ainsi qu'une politique propice à cette activité et un cadre réglementaire. Il a également travaillé dans plusieurs pays pour de courtes périodes, notamment au Cambodge, en Haïti, en Indonésie, au Mali, au Nicaragua, à Madagascar, au Pakistan et au Sri Lanka. Il est titulaire d'un master en gestion de l'École de management de Lyon et d'un master en économie et relations internationales de l'École des hautes études internationales de l'université Johns Hopkins.

Sébastien DUQUET

Directeur général, PlaNIS responsAbility

Au sein de PlaNIS responsAbility SAS, l'activité de conseil et de gestion du fonds du Groupe Planet Finance, Sébastien Duquet est chargé de la supervision du portefeuille responsAbility au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que dans les pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Asie du Sud-Est (285 millions de dollars d'investissements dans quatre-vingt-deux institutions de microfinance). Il supervise également les bureaux de Paris, de Hong Kong, de Melbourne et du Liban, soit une équipe de quinze personnes.

Il a participé et participe toujours au développement de nouveaux produits/projets au niveau de responsAbility. Il contribue également à définir et à favoriser le

développement des offres de responsAbility sur les marchés francophones (France/Belgique/Monaco).

Il possède dix années d'expérience du financement des entreprises dans le secteur bancaire : il a travaillé huit ans comme auditeur (chez Andersen) et deux ans dans une banque (chez HSBC). Il a également huit ans d'expérience dans la microfinance (directeur général de PlaNet Finance, PlaNet Finance Maroc, PlaNIS) et il est le fondateur de Planet Guarantee et FinanCités.

Il est titulaire d'un diplôme de l'EDHEC (Majeure Finance) et du DESCF (Expert comptable).

Tilman EHRBECK

Président, Groupe consultatif d'assistance aux pauvres

Tilman Ehrbeck est président du CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux pauvres), un centre de recherche et d'élaboration de politiques dédié à l'amélioration de l'accès aux services financiers des plus pauvres dans le monde entier. Le CGAP reçoit le soutien de plus de trente agences de développement et fondations privées qui partagent l'engagement commun d'améliorer les services financiers formels mis à disposition des personnes démunies. Hébergé au sein de la Banque mondiale, le CGAP développe des solutions innovantes, encourage le développement de normes et des meilleures pratiques, fournit des services de renseignements commerciaux et des données à l'échelle mondiale et conseille les gouvernements, les prestataires de services financiers ainsi que les donateurs et les investisseurs sur la meilleure manière de promouvoir l'inclusion financière à travers le monde.

Avant de rejoindre le CGAP, il était associé au sein de la société internationale de conseil en gestion McKinsey & Company, dans laquelle il a occupé plusieurs

fonctions de direction au sein de la filiale *Banking and Healthcare Practices* de la société. Il a travaillé en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique du Nord, et en Asie du Sud où il a vécu quatre ans. Au cours des dix dernières années, il a conseillé divers gouvernements, réseaux de microfinance, fondations privées et sociétés commerciales sur un large éventail de questions relatives à l'inclusion financière, comme les nouveaux services et produits destinés à mieux répondre aux besoins fondamentaux des utilisateurs finaux, les nouveaux modèles d'activité permettant de réduire sensiblement les coûts d'exploitation et la facilitation des interventions sur les infrastructures et des interventions des autorités.

Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'Institut universitaire européen, établissement universitaire de deuxième cycle et centre de recherche parrainé par l'Union européenne et d'une licence de l'université de Hambourg. Il a débuté sa carrière comme économiste au FMI.

INTERVENANTS

Curriculum vitae (juillet 2011)

Nestor A. ESPENILLA

Sous-gouverneur, Bangko Sentral ng Pilipinas

Nestor Espenilla est à la tête de la direction de la Supervision et du Contrôle en charge de la surveillance des banques et des institutions financières non bancaires relevant de la compétence de la Bangko Sentral ng Pilipinas (BSP). Il a pris ses fonctions en avril 2005.

Il travaille à la BSP depuis 1981. Il a occupé des fonctions à la direction des Études économiques, à la direction des Opérations internationales et au Cabinet du gouverneur. Il a été détaché au Fonds monétaire international entre 1990 et 1992.

Il est membre de plusieurs Comités de la Banque centrale des Philippines : Il est ainsi président du Comité de la microfinance et membre du Comité de pilotage sur les

paiements et les règlements, du Comité consultatif sur la politique monétaire et du Comité de la stabilité financière. Il est également le représentant de la BSP auprès du Conseil de développement des marchés de capitaux et membre suppléant du directoire de la Philippine Deposit Insurance Corporation. Nestor Espenilla est aussi vice-président du Steering Committee of the Alliance for Financial inclusion (Comité de pilotage de l'Alliance pour l'inclusion financière), dont le siège est à Bangkok, et représente les Philippines au sein du Groupe consultatif de Bâle.

Il est titulaire d'une licence en sciences économiques, d'un MBA de l'université des Philippines et d'une maîtrise en sciences politiques du *Graduate Institute of Policy Science* de Tokyo.

Ramon FERNANDEZ

Directeur général, direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Depuis mars 2009, Ramon Fernandez est directeur général du Trésor au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Né le 25 juin 1967 à Paris, il est diplômé de Sciences Po Paris (1988) et de l'École nationale d'administration (1993).

De 1993 à 1997, il a occupé plusieurs postes à la direction du Trésor, avant d'être détaché au Fonds monétaire international (de 1997 à 1999) en tant qu'administrateur suppléant. Il a occupé successivement les postes de chef du bureau Énergie, Télécommunications et Matières premières (1999-2001), chef du bureau Épargne et Marchés

financiers (2001-2002), conseiller technique auprès de Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (2002-2003), sous-directeur de la Dette, du Développement et des Marchés émergents (2003-2004), et sous-directeur des Affaires financières internationales et du Développement (2004-2007). Il a ensuite été nommé conseiller économique à la présidence de la République française (de juin 2007 à avril 2008), directeur de cabinet de Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité (d'avril 2008 à janvier 2009). Il a exercé les fonctions de chef du service du Financement de l'économie à la DGTPE en février-mars 2009.

Muliaman D. HADAD

Sous-gouverneur, Bank Indonesia

Né à Bekasi, le 3 avril 1960, Muliaman D. Hadad a obtenu sa licence d'économie à l'université d'Indonésie, à Jakarta, et son doctorat en commerce et en économie à l'université Monash, de Melbourne, en Australie.

Il a débuté sa carrière en 1986 en tant que responsable à la succursale de Mataram de Bank Indonesia. En 2003, il a été nommé chef du Financial System Stability Bureau (FSB) et, en 2005, directeur du Directorate of

Banking Research and Administration. Par la suite, il a été nommé sous-gouverneur de Bank Indonesia et investi de ses fonctions le 11 janvier 2007.

Actuellement, il représente la République d'Indonésie à titre de membre désigné du FSB et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). De plus, il dirige la Shariah Economic Society d'Indonésie et intervient activement en qualité de conférencier auprès de plusieurs universités de Jakarta.

Alfred HANNIG

Directeur exécutif, Alliance pour l'inclusion financière (AFI)

Alfred Hannig, de nationalité allemande, dirige l'unité de gestion de l' Alliance pour l'inclusion financière (AFI) à Bangkok, qui organise les activités et offre des services aux membres du réseau. Ses responsabilités consistent également à représenter activement l'AFI auprès de diverses parties prenantes, ainsi qu'à siéger au sein du comité directeur. Il a dirigé le processus de conception et de développement de la structure unique du réseau d'échange de connaissances de l'AFI sur une période de trois ans, avant le lancement de l'organisation, en 2008.

Il était auparavant directeur des programmes de développement économique durable de l'agence

allemande de coopération internationale de la GIZ, en Indonésie, et responsable du programme de développement du système financier, en Ouganda, une initiative conjointe entre la Banque d'Ouganda et la GIZ, cofinancée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

Il a débuté sa carrière au ministère allemand de la Coopération économique et du Développement en charge des questions relatives à la politique du secteur financier. De plus, pendant plusieurs années, il a représenté la République fédérale d'Allemagne auprès du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (GCAP).

Channy IN

PDG, banque Acleda

Né le 4 juin 1960, Channy In est l'un des fondateurs de l'Association des agences cambodgiennes de développement économique local (Acleda) en 1993. Il s'est spécialisé dans la gestion d'institutions financières sociales ou commerciales et, en particulier, dans la transformation d'une ONG de microfinance financée sur fonds publics en banque commerciale *triple bottom line* (ayant un triple objectif de résultat social, environnemental et économique). Il a géré le développement de l'Acleda en une banque comptant deux cent quarante-neuf agences et bureaux (au Cambodge et au Laos) et des actifs supérieurs à un milliard de dollars fin décembre 2010.

Il est également président du *trust* ONG Acleda, depuis sa transformation en entité commerciale en 2000. Il est co-président du groupe de travail sur les services bancaires et financiers qui réunit le gouvernement et le secteur privé. Il est membre du comité exécutif de la Chambre de commerce internationale du Cambodge, du Conseil de l'Association des banques cambodgiennes.

Il a été membre du conseil consultatif du Service de promotion et de développement des investissements

dans la vallée du Mékong, une initiative de la Société financière internationale (Banque mondiale) et du Groupe consultatif des Nations unies pour l'Année internationale du microcrédit 2005. Il est membre de trois comités gouvernementaux : le Comité du crédit au développement rural, le sous-comité pour la gouvernance d'entreprise, et le Cambodia Youth Leadership Award Committee dont il est le secrétaire général.

Il est titulaire d'un master d'administration des entreprises de l'université de Norton et a étudié l'organisation et la gestion des entreprises au Gwynedd Mercy College (États-Unis) en 1990. En 1992, il a obtenu une licence d'enseignement de la Faculty of Advanced Education (Thaïlande). En 1998, il a achevé une formation supérieure dans le cadre du programme Financial Institution for Private Enterprise Development à l'université de Harvard (États-Unis). Il est diplômé de l'Institut australien des dirigeants d'entreprise. Il a également reçu un diplôme pour « l'amélioration de la production et la gestion de la transition économique en Asie » à Turin (Italie).

INTERVENANTS

Curriculum vitae (juillet 2011)

Rafael JABBA

Principal Investment Officer, Banque africaine de développement

Rafael Jabba a un parcours diversifié dans la gestion de programmes multi-sectoriels avec quinze ans d'expérience dans la microfinance et les prêts aux PME, les envois de fonds des migrants, les prêts aux logements pour les ménages à faibles revenus et les programmes de prêts hypothécaires, les programmes de prêts aux petites entreprises, l'agriculture, la gouvernance locale et la gestion de la construction.

Il est chargé des investissements à la Banque africaine de développement (BAfD) et, outre l'analyse d'une grande

variété d'opportunités d'investissements financiers, il est également le coordinateur du Fonds de renforcement des capacités de la microfinance de la BAfD ainsi que du Fonds de migrations et développement. Il a travaillé pour l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

Il a travaillé dans l'ensemble du continent africain, mais aussi dans la bande de Gaza, en Jordanie, en Irak, au Cambodge, au Pakistan, en Égypte, au Liban, en Afghanistan et en Indonésie. Il est titulaire d'un master de finance de l'université du Maryland.

Fernando JIMÉNEZ-ONTIVEROS

Directeur adjoint, Fonds d'investissement multilatéral, Banque interaméricaine de développement

Fernando Jiménez-Ontiveros est né à Madrid en 1958. De 1984 à 1987, il a été secrétaire de la Commission des droits de douane à la direction générale des Importations. De 1987 à 1990, il a été responsable de l'Office commercial espagnol pour l'Amérique centrale et Panama et, de 1990 à 1994, il a été conseiller technique en économie internationale pour le Bureau du président du gouvernement. En 1994, il a été nommé attaché économique et commercial de l'Espagne au Mexique et a été responsable de la mission économique de l'Ambassade jusqu'en 1999.

La même année, il a rejoint la Banque interaméricaine de développement à Washington en tant que responsable de l'unité *Programming and Priorities* du Fonds d'investissement multilatéral, dont il a été nommé directeur adjoint en 2005.

Il est titulaire d'une licence en économie et il était, depuis 1984, fonctionnaire appartenant au corps des techniciens de l'économie et du commerce. Il a effectué la majeure partie de sa carrière professionnelle dans l'administration du Commerce et de l'Économie en Espagne.

Jean-Pierre LANDAU

Sous-gouverneur, Banque de France

Jean-Pierre Landau a été nommé sous-gouverneur de la Banque de France en janvier 2006. Auparavant, il a occupé différentes fonctions au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, notamment celles de directeur des Relations économiques extérieures et de ministre conseiller pour les Affaires financières à l'Ambassade de France à Londres. Il a été administrateur pour la France au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale (Washington, DC) de 1989 à 1993, et administrateur pour la France à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Londres) de 2001 à 2005.

Il est actuellement membre du Conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux et membre du Conseil de la Stabilité financière et du Comité de pilotage. Il est également suppléant au G7 et au G20 et membre du groupe de travail de l'OCDE (WP3) consacré à la politique économique et financière.

Il a été, de 1991 à 1993, professeur associé à l'École des hautes études internationales de l'université Johns Hopkins à Washington. Il est actuellement professeur d'économie internationale à Sciences Po Paris.

Daniel LEBÈGUE**Président, Épargne sans frontière**

Daniel Lebègue débute sa carrière en 1969 à la direction du Trésor, ministère français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

De 1974 à 1976, il est attaché financier près de l'Ambassade de France au Japon.

De retour à la direction du Trésor, il occupe successivement les postes de chef de bureau de la Balance des paiements et des Changes et de chef de bureau de la Trésorerie. En 1981, il est nommé conseiller technique auprès du Cabinet du Premier ministre, chargé des affaires économiques et financières. Il devient directeur adjoint de la direction du Trésor en 1983, puis directeur du Trésor de 1984 à 1987. En 1987, il rejoint la Banque nationale de Paris en tant que directeur général, puis vice-président. De 1998 à 2002,

il occupe les fonctions de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. En outre, il est également président de la section française de Transparency International, et de l'Institut du développement durable et des Relations Internationales, co-président d'Eurofi et président d'Épargne sans frontières. Depuis juillet 2003, il préside l'Institut français des administrateurs (IFA), association professionnelle des administrateurs de sociétés exerçant leurs fonctions en France. Depuis 2008, il est président de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE). Il est administrateur et président des comités d'audit de Technip et de Scor.

Daniel Lebègue est né en 1943, il est diplômé de Sciences Po Lyon et ancien élève de l'École nationale d'administration.

Paul LORIDANT**Secrétaire général, Observatoire de la microfinance, Banque de France**

Paul Loridant, conseiller du gouverneur de la Banque de France pour les relations territoriales, assure également le secrétariat général de l'Observatoire de la microfinance depuis mai 2008.

Outre ses fonctions de cadre de direction à la Banque de France, il a exercé les mandats de maire des Ullis (1977-2008) et de sénateur de l'Essonne (1986-2004). Durant son mandat parlementaire, il a été membre de la Commission des Finances du Sénat.

Bold MAGVAN**PDG, XacBank**

Bold Magvan est PDG du TenGer Financial Group depuis janvier 2011. Avant de rejoindre ce groupe, il a été PDG de la XacBank pendant deux ans et président pendant plus de trois ans.

C'est un professionnel expérimenté du secteur bancaire, qui possède plus de vingt années d'expérience dans des institutions financières internationales, aussi bien publiques que privées, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Au cours de sa carrière, il a exercé quatre ans à la Banque centrale de Mongolie en qualité de sous-gouverneur (1996-2000). Auparavant, il a occupé les fonctions de directeur adjoint du Market Research Institute (1989-1992), d'économiste comptable à la Trade and Development Bank, et l'ITI Bank (1991, 1993), de PDG de la Banque d'import-export de Mongolie (1995-1996), de membre du Conseil d'administration de la Banque

internationale d'investissement et de la Banque internationale de coopération économique de la Fédération de Russie (1996-2000), et de Conseiller auprès de la Banque centrale de la République islamique d'Afghanistan (2003-2004).

Il est diplômé d'économie internationale de l'université d'économie de Budapest (Hongrie). Il est également titulaire d'un master en Affaires internationales avec une spécialisation en gestion de politique économique de l'université Columbia de New York.

Il est également Consul honoraire de la République d'Islande en Mongolie, depuis 2008. Il est président du Conseil d'administration de l'ONG Development Solutions en Mongolie. Il est vice-président de l'Association des banquiers de Mongolie depuis 2007.

Vijay MAHAJAN**PDG, Basix**

Vijay Mahajan est fondateur et PDG du groupe Basix, qui fait la promotion des moyens de subsistance pour plus de 1,5 million de ménages vivant dans la pauvreté.

Créé en 1996, le groupe Basix offre des services de microcrédit, de microassurance et d'épargne, ainsi que des services de développement de l'agriculture et de l'élevage et de développement des compétences.

Vijay Mahajan a siégé au sein de comités du gouvernement de l'Inde sur l'inclusion financière et sur les réformes du

secteur financier. Il est président du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, un consortium mondial sur la microfinance composé de près de quarante institutions bilatérales et multilatérales et fondations de développement.

Il a fait ses études à l'Indian Institute of Technology, à Delhi, et à l'Indian Institute of Management, à Ahmedabad. Il a intégré l'université Princeton, aux États-Unis, en tant que *mid-career Fellow*. Il a été désigné comme l'un des soixante meilleurs entrepreneurs sociaux les plus en vue au monde à Davos, en 2003.

Mahmoud MOHIELDIN**Directeur général, Banque mondiale**

Mahmoud Mohieldin est directeur général à la Banque mondiale, chargé du développement des connaissances de la Banque au travers des différents réseaux (Financement et Développement du secteur privé, Développement durable, Lutte contre la pauvreté et Gestion économique, Développement humain) et du World Bank Institute. En sa qualité de représentant de la Banque mondiale aux réunions des suppléants du G20, il supervise aussi les travaux que mène la Banque à l'appui du programme d'action du G20.

Avant de rejoindre la Banque mondiale, il a occupé de nombreux postes au sein du gouvernement égyptien et siégé dans plusieurs conseils d'administration au sein de la Banque centrale d'Égypte et du secteur des entreprises. Il a été membre de la Commission sur la croissance et le développement, et a été sélectionné comme Young Global Leader par le Forum économique mondial en 2005.

Ses compétences professionnelles s'étendent à la sphère universitaire. Membre du conseil d'administration de plusieurs universités établies en Égypte, il occupe aussi des postes de premier plan dans des centres de recherche et des laboratoires d'idées nationaux et régionaux. En tant que professeur d'économie, il est l'auteur d'un grand nombre de publications et d'articles (en anglais et en arabe) consacrés à la finance internationale et à l'économie, parus dans des revues de premier plan. Les thèmes abordés sont la réforme financière, la réglementation prudentielle, les marchés du crédit, les politiques monétaire et de taux de change, les échanges de services, la mondialisation, le gouvernement d'entreprise et la politique de la concurrence.

Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'université de Warwick et d'un master de sciences en analyse des politiques économique et sociale de l'université de York.

Njuguna NDUNG’U

Gouverneur, Banque centrale du Kenya

Njuguna Ndungu'u est gouverneur de la Banque centrale du Kenya depuis mars 2007. Avant d'occuper ces fonctions, il était directeur de la formation au Consortium pour la Recherche économique en Afrique. Il a enseigné l'économie à l'université de Nairobi et a également travaillé au Centre de recherche pour le développement international ainsi qu'à l'Institut de recherche et d'analyse des politiques publiques du Kenya. Membre de divers conseils dans le secteur financier et au sein du secrétariat en charge du projet Vision 2030, le gouverneur préside également le Comité de pilotage de l'Alliance pour l'inclusion financière basée à Bangkok, Thaïlande.

Il fait partie du Comité des dix, constitué de cinq ministres africains des Finances et de cinq gouverneurs de banque centrale représentant les cinq régions d'Afrique. Ce

comité, établi pendant la crise financière mondiale, a été chargé de suivre l'impact de la crise sur l'Afrique et d'examiner les réponses éventuelles de l'Afrique en termes de politiques et les réformes qui s'imposent au niveau mondial, notamment en ce qui concerne l'architecture financière internationale.

Njuguna Ndungu'u est chercheur et enseignant dans différents domaines de l'économie. Il a publié dans de nombreuses revues et a participé à la rédaction d'ouvrages sur les thèmes de l'inflation, du taux de change, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Il est titulaire d'un doctorat d'économie de l'université de Göteborg, Suède, d'une licence et d'un master d'économie de l'université de Nairobi où il intervient comme professeur associé en économie.

Maria NOWAK

Dirigeante/Fondatrice, Adie

Maria Nowak a fait carrière dans le domaine du développement en travaillant pour l'Agence française de développement, où elle a transposé l'approche de la Grameen Bank aux pays de l'Afrique de l'Ouest. Détachée à la Banque mondiale à Washington en 1991, elle a participé au développement de programmes de microcrédit en Europe centrale, tout en lançant un programme similaire en France par le biais de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), association qu'elle a fondée en 1989 et dont elle a été la présidente à titre bénévole jusqu'en mars 2011. Elle est à présent

présidente de ADIE International, MicroStart et ADIE Microfranchise solidaire, qui font partie du groupe ADIE, et de l'association *The Friends of Grameen*.

Maria Nowak est diplômée de Sciences Po Paris (1956) et de la London School of Economics (1959). Elle est l'auteur de « *La banquière de l'espoir* » (Albin Michel, 1994). En 2005, elle a publié « *On ne prête (pas) qu'aux riches* » (JC Lattès). Elle a également écrit « *L'espoir économique : de la microfinance à l'entrepreneuriat social, les ferments d'un monde nouveau* », (JC Lattès, 2010).

Christian NOYER**Gouverneur**, Banque de France

Christian Noyer est gouverneur de la Banque de France depuis novembre 2003 et son mandat a été renouvelé en novembre 2009 pour une durée de six ans. Il est membre du Conseil des gouverneurs et du Conseil général de la Banque centrale européenne (BCE).

Il est né le 6 octobre 1950. Après des études de droit, il a été diplômé de Sciences Po Paris et de l'École nationale d'administration.

Affecté à la direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances en 1976, il a ensuite passé deux années à Bruxelles (1980-1982), à la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes. De retour au Trésor, il a occupé diverses fonctions (gestion de la trésorerie et de la dette, affaires bancaires, financement de l'industrie et entreprises publiques, questions multilatérales et financement des exportations). Parallèlement, il a collaboré étroitement avec plusieurs ministres des Finances : il a été conseiller d'Édouard Balladur (1986-1988) et directeur de cabinet de Edmond Alphandéry et de Jean Arthuis (respectivement

en 1993 et en 1995-1997). Il a été nommé directeur du Trésor en 1993, puis vice-président de la BCE lors de la création de l'institution en 1998.

Il est président de l'Autorité de contrôle prudentiel, du Comité de la médiation bancaire, de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement et de l'Observatoire de l'épargne réglementée. Il préside également les conseils de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et de l'Institut d'émission d'outre-mer.

Il est également président de la Banque des règlements internationaux pour une durée de trois ans, son mandat ayant débuté le 7 mars 2010, et gouverneur suppléant du Fonds monétaire international.

Officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite, il a reçu également plusieurs décorations de différents pays, en particulier la grand-croix de l'Ordre du Mérite civil en Espagne, l'Ordre national du Lion au Sénégal et le titre d'officier de l'Ordre national de la Valeur au Cameroun.

Jean-Luc PERRON**Délégué général**, Fondation Grameen – Crédit Agricole pour la microfinance

Agé de 59 ans, diplômé de l'École nationale d'administration (promotion Voltaire, 1980) et du Stanford Executive Program (1992), Jean-Luc Perron a débuté sa carrière en tant que chef du bureau du budget au ministère français de l'Agriculture, puis comme conseiller financier auprès du ministre de l'Agriculture.

En 1985, il est entré à la Caisse nationale de Crédit Agricole (aujourd'hui Crédit Agricole SA), l'organe central du Groupe Crédit Agricole, où il a occupé les fonctions suivantes : directeur chargé de l'agriculture, du logement et du milieu

rural (1985-1986), responsable du financement de grands projets de loisirs et de tourisme (1986-1991), directeur général de Crédit Agricole Consultants (1992-1997), directeur des Participations internationales (1997-2002), conseiller en charge des affaires européennes (2002-2009). En 2007 et 2008, il a joué un rôle clé dans la conception, puis dans le lancement de l'initiative conjointe de Grameen Trust et du Crédit Agricole pour la microfinance.

Il est le délégué général de la Fondation Grameen-Crédit Agricole pour la microfinance depuis le 4 octobre 2008.

Arnaud POISSONNIER

Président, Babyloan

Arnaud Poissonnier est titulaire d'un master de droit privé et a préparé un diplôme de gestion et d'administration des entreprises à Lille. Il a ensuite obtenu un diplôme de notariat en 1992.

Il a travaillé douze ans dans le secteur bancaire comme gestionnaire de patrimoine à Paris. Alors qu'il était chargé du développement durable à la banque OBC en 2004, il s'est consacré au développement d'OXUS, la filiale de microcrédit de l'ONG française Acted.

Il s'est rendu au Tajikistan où sa passion pour la microfinance s'est révélée ! En 2005, il a décidé de quitter son emploi à la banque pour structurer le réseau d'institutions de microfinance d'OXUS.

En février 2008, il a créé ABC microfinance (en partenariat avec Acted, la BRED et le Crédit Coopératif), fer de lance du site www.babyloan.org, qui est devenu le premier site internet européen de microcrédit solidaire. Il est également devenu administrateur d'Acted en 2008.

Cyril ROUSSEAU

Chef du bureau, Aide au développement et Institutions multilatérales de développement, direction générale du Trésor

Au moment de la conférence, Cyril Rousseau était chef du bureau de l'Aide au développement et des Institutions multilatérales de développement, direction générale du Trésor et, dans le cadre de la présidence française du G20, co-président du Partenariat mondial pour l'inclusion financière.

Depuis septembre 2011, il est adjoint du ministre conseiller pour les Affaires économiques et financières près l'Ambassade de France à Pékin.

De 2006 à 2009, il a dirigé les opérations de marché de l'agence de gestion de la dette publique française, l'Agence France Trésor. Auparavant, il était secrétaire général adjoint du Club de Paris. Avant de rejoindre la direction générale du Trésor, il était chef de projet pour les systèmes d'intelligence et de surveillance de la mission achats du ministère français de la Défense.

Il est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure de techniques avancées.

Stuart RUTHERFORD

Président/Fondateur, Safesave

Stuart Rutherford est chercheur, auteur, praticien et enseignant dans le domaine de la microfinance. Depuis 1974, il étudie la façon dont les pauvres gèrent leur argent.

Au Bangladesh, en 1996, il a créé SafeSave (www.safesave.org), la première organisation internationale en microfinance visant à aider les pauvres dans la gestion de leurs dépenses de base (par opposition, par exemple, au développement de la microentreprise).

Son ouvrage le plus connu est « *Comment les pauvres gèrent leur argent* » (« *The Poor and Their Money* », 2000, révisé

en 2009). En 2009 il a co-signé un autre ouvrage, « *Portfolios of the Poor* », qui présente un examen approfondi au niveau des ménages de la façon dont les pauvres gèrent leur argent en Asie du Sud et en Afrique du Sud.

Stuart Rutherford est attaché principal de recherche au Brooks World Poverty Institute de l'université de Manchester, Royaume-Uni.

Il est né à Londres mais a passé la plus grande partie de son existence à l'étranger, dont seize ans au Bangladesh. Il s'est désormais établi au Japon.

Plutarchos SAKELLARIS**Vice-président**, Banque européenne d'investissement

Plutarchos Sakellaris est vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI). Il est responsable de la supervision des opérations de financement au Danemark, en Irlande, en Grèce, à Chypre, dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi qu'en Afrique du Sud. Il supervise également la gestion des risques. En outre, il est responsable du département des études économiques, ainsi que de l'action de la BEI allant de pair avec sa politique énergétique.

Avant son arrivée à la BEI, il a occupé le poste de président du Conseil des experts économiques du ministère grec de

l'Économie et des Finances. Il a officié en tant qu'adjoint au ministre des Finances au sein de l'Eurogroupe et du Conseil Ecofin. Il a également travaillé comme économiste pour le conseil du Système fédéral de réserve.

Plutarchos Sakellaris a été professeur d'économie à l'université d'économie d'Athènes, à l'université du Maryland et dans d'autres universités.

Il est titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle délivré par l'université Brandeis et d'un doctorat de l'université de Yale.

Michael SCHLEIN**PDG**, Accion International

Michael Schlein est directeur général d'Accion International, un organisme de microfinance à but non lucratif qui a pour mission de donner à tous l'accès à une gamme complète de services financiers de qualité pour améliorer leurs conditions de vie.

Sous sa direction, Accion continue de développer l'implantation de la microfinance dans les régions du globe ayant difficilement accès à des services financiers, notamment en se faisant le champion des institutions de microfinance à double objectif (social et financier), en renforçant les capacités et en défendant activement les initiatives de protection des clients. Il dirige l'organisme en adoptant une stratégie axée sur les services de gestion, l'investissement et la gouvernance des institutions de microfinance, renforcée par le *leadership* éclairé du Centre pour l'inclusion financière mis en place par Accion. Au fil du temps, Accion a contribué à l'établissement de soixante-deux institutions de microfinance dans trente et un pays, sur quatre continents. Ces institutions comptent actuellement des millions de clients.

Avant de commencer à travailler pour Accion, en 2009, Michael Schlein était président du département « Gestion des franchises internationales » de Citigroup à New York, où il assurait la gestion d'un réseau de cent représentants pays, responsables de la performance, des relations

règlementaires, de la gouvernance et du risque d'image dans leur pays respectif. Avant d'exercer ce rôle, il a dirigé les départements Ressources humaines et Affaires internationales de Citigroup.

Outre son expérience dans le domaine bancaire et la gestion, il a également apporté à Accion une expertise précieuse du service public. Il a été chef de cabinet à la Securities and Exchange Commission des États-Unis et chef de cabinet de l'adjoint au maire de la ville de New York chargé des finances et du développement économique. Il siège actuellement au conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif Wildcat Service Corporation, est membre du *think tank* Council on Foreign Relations et fait partie du conseil de l'Asia Society. Il a commencé sa carrière en finances publiques à Smith Barney.

Avant de faire partie d'Accion, il s'est impliqué dans le domaine de la microfinance, notamment en jouant un rôle prépondérant à la Fondation Citi, qui finance nombre d'initiatives de microfinance, et en tant que membre du conseil d'administration et du comité de direction d'Accion.

Il est titulaire d'une licence en économie et d'un master en sciences politiques du Massachusetts Institute of Technology, où il était membre de la prestigieuse fraternité d'étudiants Phi Beta Kappa.

Jean-Michel SEVERINO

Président, Investisseurs et Partenaires

Jean-Michel Severino est un citoyen français né à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Il a débuté sa carrière au ministère français de l'Économie et des Finances avant de devenir conseiller du ministre de la Coopération et du Développement en 1988. En 1990, il a été nommé chef du service macroéconomique au ministère de la Coopération et du Développement, puis directeur du Développement au sein de ce ministère en 1994. Sa carrière a pris une orientation internationale en 1996 avec sa nomination au poste de directeur pour l'Europe centrale à la Banque mondiale. De 1997 à 2000, il a exercé les fonctions de vice-président de la Banque mondiale pour l'Asie. Il est revenu en France en 2000 pour occuper le poste d'inspecteur général des Finances au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie à Paris. En 2001, il est nommé directeur général de l'Agence française de développement (AFD), qu'il quitte en 2010 pour prendre la direction de Investisseurs et Partenaires, société de gestion de fonds spécialisée dans

le capital-risque à impacts sociaux et environnementaux, qui se consacre aux PME africaines et aux institutions de microfinance. Il siège également au conseil d'administration de Danone et à celui de France Télécom.

Il a été professeur associé en économie au CERDI (université d'Auvergne), et est *senior fellow* du German Marshall Fund et de la FERDI. Il est membre de l'Académie des technologies.

Il est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et de l'École nationale d'administration (1984). Il est également diplômé en tant que chercheur en économie de l'université Paris I. Il a publié un grand nombre d'ouvrages et d'articles traitant des économies en développement, des politiques d'aide publique au développement, des biens publics mondiaux, de l'Asie et de l'Afrique.

Keng Heng TAN

Secrétariat, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Keng Heng Tan a occupé le poste de directeur adjoint du département de la Surveillance des institutions complexes de la Monetary Authority of Singapore. À ce titre, il a dirigé une équipe chargée de la surveillance réglementaire et prudentielle consolidée d'un groupe financier local, axée sur ses activités bancaires et en matière d'assurance et de titres. Il a rejoint le Secrétariat du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en août 2009. Outre le document sur la microfinance du Comité de Bâle publié en août 2010, les principaux travaux auxquels il a contribué au sein

du Secrétariat sont le document intitulé « *Good practice principles on supervisory colleges* », publié en octobre 2010, et l'introduction du ratio de levier financier dans le cadre du dispositif Bâle III publié en décembre 2010. Actuellement, il participe à la révision des « *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* ».

Il est titulaire d'une licence en comptabilité (avec mention très honorable) de la Nanyang Technological University de Singapour.

INTERVENANTS

Curriculum vitae (juillet 2011)

Arnaud VENTURA

Co-fondateur et vice-président, PlaNet Finance Group

Fondateur et président du Directoire, MicroCred

Arnaud Ventura est co-fondateur et vice-président du Groupe PlaNet Finance Group, organisation internationale consacrée au développement du secteur de la microfinance. Il est également le fondateur et président du Directoire de MicroCred, une société *holding* internationale qui crée et gère un réseau de banques et de sociétés financières spécialisées dans la microfinance.

Dès 1997, en tant que jeune entrepreneur dans l'Internet, il nourrit l'idée d'une organisation internationale utilisant les technologies de l'information pour développer la microfinance. En décembre de cette même année, il fait la rencontre de Jacques Attali, qui avait développé l'idée d'une banque virtuelle utilisant Internet pour soutenir la microentreprise. De leur coopération est né *PlaNet Finance*, à Paris, en octobre 1998. Ils sont rejoints rapidement par

trois investisseurs : Michel David Weill, Benjamin de Rothschild et la banque Dexia.

En douze ans, PlaNet Finance a rapidement pris son essor pour devenir l'un des principaux leaders dans le développement de la microfinance dans le monde. Avec plus de mille deux cents collaborateurs, le groupe PlaNet Finance est actif dans près de quatre-vingt pays. D'abord une ONG, PlaNet Finance s'est transformée en un groupe qui réunit une ONG, une fondation et des entreprises à vocation sociale.

Avant la co-fondation de PlaNet Finance, Arnaud Ventura a travaillé pour BNP Paribas en France et en Argentine. Auparavant, il avait participé à la création de deux fournisseurs d'accès à Internet en France et en Thaïlande (Club-Internet & Internet Thailand). Il parle couramment le français, l'anglais et l'espagnol.

Chuck WATERFIELD

CEO et Président, Microfinance Transparency

Chuck Waterfield a vingt-cinq ans d'expérience dans la microfinance, sur le terrain (il a passé six ans à mettre sur pied des institutions de microfinance à Haïti et en Bolivie) comme dans le développement de stratégies de réseau (en tant que directeur microentreprise pour MEDA et pour CARE International). Il a développé Microfin, le logiciel de planification financière le plus populaire de l'industrie de la microfinance, et enseigne la planification dans le monde entier, plus de trois mille professionnels de la microfinance ayant déjà suivi cette formation. Dans le cadre de son activité actuelle de consultant indépendant, il reçoit une clientèle couvrant l'ensemble du secteur.

Il enseigne actuellement à l'University School of International and Public Affairs de la faculté de Columbia, après avoir enseigné pendant dix ans au Microfinance Training Program de la faculté de Boulder et huit ans au Microenterprise Development Institute de l'université du Southern New Hampshire. En plus de Microfin, il compte à son actif une large gamme de produits et de publications, notamment le SEEP FRAME Tool, le CARE Credit and Savings Sourcebook, et le Handbook on Management Information Systems du CGAP. En 2008, il a fondé Microfinance Transparency et y occupe les fonctions de CEO et de président.

Muhammad YUNUS

Professeur, Fondateur de la Grameen Bank

Le professeur Muhammad Yunus, prix Nobel de la Paix (2006), a fondé la Grameen Bank au Bangladesh en 1983, animé par la conviction que le crédit est un droit humain fondamental. Son objectif était d'aider les plus démunis à échapper à la pauvreté en leur octroyant des prêts à des conditions adaptées et en leur enseignant quelques solides principes financiers afin qu'ils puissent s'en sortir par eux-mêmes.

Depuis les prêts de petites sommes accordés personnellement par Muhammad Yunus à des paysans pauvres au Bangladesh au milieu des années soixante-dix, la Grameen Bank est passée à l'avant-garde du mouvement naissant à l'échelle mondiale visant à l'éradication de la pauvreté grâce au microcrédit. Des répliques du modèle de la Grameen Bank fonctionnent dans plus de cent pays dans le monde.

Né en 1940 dans la ville portuaire de Chittagong, le professeur Yunus a étudié à l'université de Dhaka au Bangladesh, puis a bénéficié d'une bourse Fulbright pour étudier l'économie à l'université Vanderbilt où il a obtenu un doctorat en économie en 1969. L'année suivante, il est devenu professeur assistant en économie à la Middle Tennessee State University. De retour au Bangladesh, il a dirigé le département d'économie de l'université de Chittagong.

De 1993 à 1995, il a été membre du groupe consultatif international pour la quatrième conférence mondiale sur les femmes, poste auquel il a été nommé par le secrétaire général des Nations unies. Il a participé à la Commission mondiale sur la santé des femmes, au Conseil consultatif sur le développement durable et au Groupe d'experts des Nations unies sur l'accès des femmes à la finance.

Il a reçu un grand nombre de distinctions internationales pour ses idées et actions, notamment le prix Mohamed Shabdeen pour la Science (1993), Sri Lanka ; le prix Humanitaire (1993), CARE, États-Unis ; le prix de l'alimentation mondiale (1994), Fondation du prix de l'alimentation mondiale, États-Unis ; le prix du jour de l'indépendance (1987), la plus haute distinction du Bangladesh ; le prix du roi Hussein pour le leadership humanitaire (2000), Fondation du roi Hussein, Jordanie ; le prix Volvo pour l'environnement (2003), Fondation du prix Volvo pour l'environnement, Suède ; le prix Nikkei Asia pour la croissance régionale (2004), Nihon Keizai Shimbun, Japon ; le prix de la liberté Franklin D. Roosevelt (2006), Institut Roosevelt des Pays-Bas ; et le prix pour la Paix de Séoul (2006), Fondation culturelle du prix pour la Paix de Séoul, Séoul, Corée. Il siège au conseil d'administration de la Fondation des Nations unies.

Dov ZERAH

Directeur général, Agence française de développement

Dov Zerah est né le 31 juillet 1954 à Tunis (Tunisie). Il est directeur général de l'Agence française de développement (AFD) depuis le 2 juin 2010.

Diplômé de Sciences Po Paris, il est titulaire d'un master en sciences économiques de l'université Panthéon-Sorbonne et ancien élève de l'École nationale d'administration.

Il a commencé sa carrière à la direction du Trésor où il a passé treize ans. Il est ensuite devenu, en 1993, le directeur de cabinet de Michel Roussin, ministre de la Coopération. De juillet 1993 à novembre 1995, il a été directeur général adjoint de la Caisse française de développement (CFD) qui allait devenir l'AFD. Il est devenu directeur de cabinet de Corinne Lepage au ministère de l'Environnement, où il est resté de 1995 à 1997. Il a ensuite été chef de

cabinet d'Édith Cresson, Commissaire européen, de 1997 à 1999. De 1999 à 2002, il a été président de DAGRIS (développement des agro-industries du Sud), ex Compagnie française pour le développement des fibres textiles, et de la Compagnie cotonnière (COPACO). Il a ensuite été directeur du département des Monnaies, Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale de France, entre 2002 et 2007, avant d'occuper le poste de conseiller maître à la Cour des comptes jusqu'à sa nomination en tant que directeur général de l'AFD.

Il est l'auteur de cinq ouvrages sur la monnaie et le système financier en France, et de quelque trente articles traitant de sujets divers allant de l'économie et l'évolution de la société française à la pensée et la philosophie juives.

Synthèse du colloque international sur la microfinance organisé par la Banque de France le 8 juillet 2011

En association avec la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances et avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la Banque de France a organisé le 8 juillet 2011, au Palais du Luxembourg, siège du Sénat, un colloque sur la microfinance. Cette manifestation était placée sous l'égide du G20 dont la France assure la présidence jusqu'en novembre 2011.

Seule banque centrale de l'Union européenne à disposer d'un Observatoire dédié à la microfinance, la Banque de France lui a confié l'organisation du colloque. L'objectif était notamment de prolonger et relayer les travaux du Partenariat global pour l'inclusion financière (GPI – Global Partnership for Financial Inclusion), créé par le G20 lors du sommet de Séoul en décembre 2010.

Cette réflexion sur l'inclusion financière, et en particulier la microfinance, revêt un caractère plus que symbolique pour les instances du G20, qui reconnaissent ainsi un rôle aux populations les plus pauvres dans un développement économique endogène et prennent en compte la situation sociale des pays émergents. Dans un contexte différent, la microfinance se développe aussi dans les pays du Nord en s'inspirant parfois des meilleures pratiques des pays du Sud. Quatre tables rondes ont ponctué une journée riche en débats autour d'une quarantaine d'intervenants venus de tous les continents et en présence de Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix, grand témoin de cette manifestation.

Les débats ont été introduits par Jean Arthuis, président de la Commission des Finances du Sénat, Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, le Professeur Yunus, Jacques Attali, président de PlaNet Finance ainsi que par Ramon Fernandez, directeur général du Trésor. La conclusion a été assurée par Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France.

Tous ont souligné l'importance de la microfinance comme un des outils d'un « développement économique socialement durable » et sa singularité dans la sphère bancaire et financière qui la préserve, dans une certaine mesure, d'un risque systémique généralisé.

1 | Dans quelle mesure la microfinance peut-elle participer à l'inclusion financière et à la réduction de la pauvreté ?

Les différents intervenants de la première table ronde ont, de manière consensuelle, réaffirmé l'utilité économique et sociale de la microfinance ainsi que son rôle dans l'inclusion financière des populations les plus vulnérables, dans la promotion de l'entrepreneuriat, tout en appelant, parallèlement, à un certain réalisme dans la définition des objectifs de cet outil, qui ne doit être considéré en définitive que comme un instrument de lutte contre la pauvreté parmi d'autres.

Ainsi, l'accès des populations les plus pauvres, exclues du système bancaire classique, aux services financiers de base, et en particulier à des prêts de petits montants, destinés à financer dans des conditions financières stables un projet générateur de ressources, porteur d'avenir et d'espoir, constitue un facteur essentiel d'intégration économique, d'insertion et de cohésion sociale.

La discussion sur l'utilité de la microfinance a également mis en lumière l'importance de l'élargissement de cet outil à une gamme de services financiers diversifiée (microcrédit, dépôt, épargne, assurance) de nature à répondre, dans des conditions adaptées, à l'ensemble des besoins des populations les plus pauvres (financement de projets, de besoins liés aux cycles de vie...).

Au-delà de l'offre financière elle-même, l'importance de la proximité des établissements de microfinance avec les bénéficiaires de microcrédits, la mise en place d'une relation de confiance, la recherche d'une certaine flexibilité ainsi que l'utilité des dispositifs d'accompagnement ont également été soulignées.

La discussion a porté sur les conditions de mise en œuvre des outils de microfinance et notamment sur l'importance d'insérer ces dispositifs dans des politiques publiques de lutte contre l'exclusion sociale et financière.

De ce point de vue, la mise en place de politiques destinées à favoriser l'accès des populations concernées à l'éducation au sens le plus large, à l'éducation financière en particulier et à une gamme

élargie de services publics (santé, infrastructures nécessaires à la vie courante...) est apparue aux yeux des participants comme essentielle pour permettre à la microfinance de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des personnes pauvres aux aléas financiers.

Dans le même ordre d'idées, les débats ont également pointé l'importance de créer les conditions de développement de l'offre de microfinance dans un environnement bancaire et financier adapté, de nature à favoriser la mise en place d'un modèle de croissance soutenable. Ainsi, le rôle des politiques de soutien public a été souligné, non seulement sous la forme d'un soutien financier direct mais également dans l'amélioration de l'environnement réglementaire et financier ou le développement de produits innovants comme les comptes bancaires simplifiés mis en place au Brésil.

Enfin a été soulignée la place réservée à la microfinance au plan européen dans le cadre des politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté avec la mise en place de dispositifs spécifiques : Progress (instrument de microfinancement), Jasmine (programme destiné à soutenir les institutions de microfinance) et Jeremie (programme visant à améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises – PME – et les microentreprises).

Les débats ont été conclus par le professeur Mohammad Yunus, prix Nobel de la paix, qui a insisté sur l'importance de respecter les spécificités du secteur de la microfinance (banques pour les pauvres) par rapport au système financier traditionnel et sur le rôle particulier joué par la microfinance dans l'inclusion économique et financière des femmes qui forment l'essentiel de la clientèle des établissements de microfinance au Bangladesh.

2 | Quelles leçons peuvent tirer les pays du Nord des pratiques de microfinance dans les pays du Sud ?

En introduction des débats de la deuxième table ronde relatifs aux enseignements qui peuvent être dégagés des pratiques de microfinance dans

les pays du Sud, il est rappelé que si beaucoup reste à faire, le système a montré dans ces pays sa capacité à fonctionner. Après une trentaine d'années de développement, la microfinance touche désormais près de 200 millions d'emprunteurs et se caractérise par des taux de défaut très faibles.

Ce développement, qui s'est accompagné d'un élargissement très important de l'offre de produits et services financiers conçus et adaptés pour les pauvres (crédit, dépôt, épargne, moyens de paiement, assurance), illustre la capacité du système à concilier rentabilité et objectifs sociaux.

La microfinance dans les pays développés opère dans des environnements économiques et financiers très différents de ceux qui prévalent dans les pays émergents et en développement. L'exclusion financière, la part des plus démunis et celle du secteur informel y apparaissent moindres ce qui peut se traduire par des différences importantes dans les produits que proposent les établissements de microfinance (microcrédit, accès aux services de base).

Il a en conséquence été souligné que les partages d'expérience ne visent donc pas à une simple réplique des expériences des pays en développement, mais à leur adaptation aux conditions économiques et sociales locales.

La diffusion de la microfinance dans les pays en développement a toutefois sans aucun doute constitué une source d'inspiration importante pour les pays développés, tant sur le plan conceptuel — la (re)découverte du rôle central que peut jouer l'inclusion financière pour l'intégration économique des populations les plus vulnérables et donc pour la cohésion sociale — que pour l'adoption de modes d'organisation ou de produits financiers particuliers.

La discussion sur les partages d'expérience a montré que ceux-ci peuvent s'avérer particulièrement efficaces dans les domaines de la gouvernance et de la protection du consommateur, de l'innovation technologique (banque mobile) et des politiques de soutien public, l'objectif étant de faciliter un développement global du secteur afin de bénéficier d'économies d'échelle plus importantes.

3 | Le financement de la microfinance : mobilisation des ressources locales, transferts d'épargne du Nord vers le Sud, financements internationaux

La discussion de la troisième table ronde a d'abord porté sur les moyens d'assurer un développement soutenable des établissements de microfinance (EMF) grâce à des ressources pérennes. Bien qu'ils soient encore marginaux au sein du système financier global, les EMF représentent une activité financière dynamique, dont les bilans cumulés, négligeables il y a trente ans, représentent un encours d'environ 60 milliards de dollars aujourd'hui. Souvent financées à l'origine à l'aide de ressources publiques (un sixième des financements à l'heure actuelle), les ressources des EMF proviennent de manière croissante de la mobilisation de l'épargne locale, qui représente la moitié de leurs ressources globales, mais également du développement des ressources internationales privées, bancaires ou de fonds d'investissements internationaux, auxquels s'ajoutent des ressources, encore très minoritaires mais dynamiques, obtenues par transfert de l'épargne du Nord vers le Sud, comme le permettent les sites de transfert *peer to peer* ou les transferts de fonds de migrants.

Aux yeux de certains participants, la mobilisation des ressources locales semble tout d'abord prioritaire afin de limiter la dépendance financière des EMF et d'assurer leur financement à un coût raisonnable, par exemple en ouvrant aux EMF la possibilité de collecter l'épargne publique dans les pays où cela est prohibé, ou en développant des activités de transferts de fonds. Afin de pérenniser leurs ressources, les EMF ont également été amenés à accompagner l'évolution des besoins de la clientèle traditionnelle de la microfinance au fur et à mesure du développement de leurs projets (*bottom up approach*), en diversifiant les produits financiers qu'ils proposent (crédits spécialisés, produits d'assurance). Les innovations technologiques et financières peuvent également permettre aux pays en développement de bénéficier de raccourcis technologiques dans le développement de leur systèmes financiers et donc de l'inclusion

financière (banque mobile, transferts de fonds de migrants)¹. Les plates-formes internet *peer-to-peer*, qui servent d'intermédiaires entre des investisseurs individuels et des EMF se sont fortement développées. Bien qu'encore anecdotiques, les ressources collectées ainsi ont l'avantage de croître fortement pour représenter, selon leurs promoteurs, 5 % à 10 % de l'encours de microcrédit d'ici 2020, à un coût très faible, les prêts des investisseurs étant de nature solidaire.

Les investisseurs internationaux jouent, pour leur part, un rôle croissant dans le financement des EMF. Outre les investisseurs publics bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales, les fonds d'investissement privés jouent un rôle fondamental dans le développement de la microfinance. Le débat sur leurs stratégies d'investissement, bien entendu très variables d'un établissement à l'autre, a permis de mettre en lumière les questions suivantes : dans quelle mesure les critères de performance financière remettent-ils en cause les objectifs sociaux des EMF ou au contraire permettent-ils d'assurer leur soutenabilité ? Quelles sont les stratégies de prise de risque des fonds d'investissement et favorisent-elles l'expansion de la taille des EMF et une « professionnalisation » du secteur (structures et modes d'exploitation bancaires) ?

Les participants ont enfin souligné le rôle complémentaire joué par les interventions publiques, et les organisations non gouvernementales (ONG), notamment dans les secteurs les plus risqués de la microfinance et sous la forme d'une large palette de soutiens financiers (garanties, prises de capital, prêts). Elles continuent d'exercer des effets de levier significatifs pour les EMF bénéficiaires.

Le débat sur le financement des EMF s'est enfin concentré sur la question des responsabilités des bailleurs de fonds, qu'ils soient publics ou privés : quelles exigences en termes de qualité de la gouvernance et de responsabilité sociale les investisseurs peuvent-ils raisonnablement et légitimement avoir ? Les investisseurs, publics comme privés peuvent jouer un rôle essentiel dans la diffusion des bonnes pratiques, par exemple par la transparence de la tarification, des contrôles internes et de la comptabilité, des systèmes de gestion des risques, ou l'adoption de codes de bonne conduite visant notamment à assurer une meilleure protection des consommateurs. Les investisseurs publics

peuvent, pour leur part, avoir un rôle spécifique à jouer vis-à-vis des autorités nationales, dans la promotion d'un meilleur climat des affaires, d'une amélioration des capacités administratives et de la réglementation par leur assistance technique.

4 | La régulation de la microfinance

Observant la grande diversité des EMF, de leurs ressources et des services financiers qu'elles procurent selon les pays, les participants de la quatrième table ronde ont tout d'abord noté la difficulté de définir une régulation universelle de la microfinance. Les réglementations de ce secteur, quand elles existent, reflètent avant tout les caractéristiques propres des marchés bancaires et financiers locaux, en particulier le degré de maturité du marché de la microfinance, son dynamisme, voire, dans certains cas, l'apparition d'effets de saturation débouchant sur le surendettement des emprunteurs. Certains intervenants ont ainsi mentionné que le succès même de la microfinance a pu se traduire par une hétérogénéité croissante du secteur, des difficultés de gouvernance ou de maîtrise des risques, conduisant les autorités de régulation à adopter des réglementations ayant pour objectifs par exemple d'adosser certaines EMF à des groupes bancaires, à consolider des secteurs excessivement émiettés ou à restreindre les pratiques de recouvrement de créances des EMF dans certaines situations de surendettement.

Le débat a également porté sur l'applicabilité des réglementations du secteur bancaire traditionnel à la microfinance. Selon certains intervenants, il convient d'adapter les réglementations du secteur à son modèle de développement, caractérisé par des coûts unitaires de transaction élevés, et qui, dans les pays en développement, doit également être évalué au regard d'un objectif propre d'inclusion financière des populations vulnérables. Un point de débat important concerne l'accès adéquat des EMF aux infrastructures financières, et notamment aux systèmes de paiement, tout en assurant le respect des règles de sécurité qui régissent les systèmes de paiement et de règlement.

Les cadres réglementaires devraient, selon certains intervenants, être suffisamment souples pour ne

¹ Une étude en cours d'achèvement portant sur les corridors de transferts de migrants, centrée sur les pays du Maghreb et de la Zone franc, financée par la direction générale du Trésor, l'Agence française de développement (AFD) et la Banque africaine de développement (BAfD), a été mentionnée à ce sujet.

pas décourager l'initiative privée (*via* la création d'EMF) et étendre, au fur et à mesure de leur développement, le champ d'activités des EMF, mais suffisamment rigoureux pour assurer la stabilité financière du secteur, une maîtrise adéquate des risques et une protection suffisante des déposants et plus généralement du consommateur, limitant ainsi les risques de crises.

Ces régulations devraient également aller de pair avec une supervision efficace des EMF, dont les modalités pourraient varier selon les pays et les structures à réguler (associations, coopératives, banques ayant des activités de microcrédit, etc...). Les banques centrales ont un rôle prédominant à jouer dans la conduite ou l'accompagnement de cette supervision, qui doit permettre d'améliorer en particulier la gouvernance du secteur de la microfinance et la transparence des coûts de ses services parfois insuffisante au regard de l'éducation financière des populations concernées. Dans certains pays en développement, un renforcement des capacités de supervision est essentiel pour remplir ces objectifs avec efficacité.

Au total, la question de la régulation de la microfinance a fortement évolué au cours des dernières années, tout d'abord parce que son champ d'application s'est fortement étendu en passant du concept de microcrédit à celui de la microfinance, puis au concept plus vaste d'inclusion financière, qui couvre toute une gamme de produits financiers, offerts

notamment par les EMF. Les questions de régulation que doivent résoudre en particulier les pays en développement et émergents touchent aussi bien à la réglementation bancaire proprement dite, qu'aux produits d'assurance, aux moyens de paiement, à la protection du consommateur ou au blanchiment, ainsi qu'à la gouvernance et aux contrôles internes des EMF.

Au niveau international, le Partenariat global pour l'inclusion financière (GPFI – *Global Partnership for Financial Inclusion*), créé en décembre 2010 par le G20 à Séoul, vise notamment à diffuser des principes de régulation harmonisés, fondés sur les meilleures pratiques, permettant d'assurer la stabilité financière et l'inclusion financière des populations les plus vulnérables, en particulier dans les pays émergents et en développement. Le GPFI a édicté des principes pour l'inclusion financière visant à faciliter la mise en place de cadres réglementaires et stratégiques dans le domaine de l'innovation technologique et financière. Le GPFI travaille notamment en coordination avec les organismes de standardisation internationaux, comme le Comité de Bâle pour le contrôle bancaire (BCBS), qui a publié un rapport sur la réglementation de la microfinance en août 2010, le groupe d'action financière (FATF) ou le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CPSS) afin de mieux intégrer les objectifs de l'inclusion financière dans les objectifs fondamentaux de stabilité financière de ces organismes.

Au terme du colloque, les acteurs de la microfinance ont réaffirmé l'importance du rôle de ce secteur pour l'inclusion sociale et financière des plus vulnérables. Ils ont souhaité que ce secteur dispose de ressources adaptées et pérennes et garantisse la sécurité des clients, emprunteurs et épargnants.

Trois défis majeurs ont été identifiés pour le développement de la microfinance :

- **le défi de la stabilité financière** : la sécurité financière du secteur de la microfinance pourrait être renforcée par une régulation et une supervision adaptées, permettant d'assurer la solidité financière des établissements, d'accompagner la professionnalisation des opérateurs et d'améliorer la qualité de l'information dont disposent les établissements prêteurs ;*
- **le défi des ressources** : pour se développer, la microfinance devrait être plus largement financée par le secteur privé et en particulier par les ressources locales. Il pourrait être opportun à cette fin de développer des dispositifs de soutien financier aux actions expérimentales de microfinance, de couverture des risques de change, d'appui technologique, financier et réglementaire aux transferts de fonds des migrants ;*
- **le défi de l'inclusion sociale et financière** : la vocation sociale de la microfinance étant primordiale, ce secteur devrait davantage prendre en considération la diversité des besoins des clients et accorder la priorité à la réduction de la pauvreté, au soutien des territoires les plus fragiles et à l'entrepreneuriat, tout en poursuivant les innovations sociales et financières.*

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Jean ARTHUIS

Président

Commission des Finances du Sénat

C'est un grand honneur pour le Sénat français que de vous accueillir aujourd'hui et je veux dire la joie qui est la mienne en tant que Président de la commission des Finances du Sénat, ma joie d'introduire ce colloque international de haut niveau sur la microfinance. À dire vrai, je connais peu la microfinance, mais un système financier qui fonctionne sans recourir à des agences de notation, m'est, de prime abord, très sympathique. Monde qui laisse peu de place aux *hedge funds*, pas plus qu'aux CDS (*credit default swaps*) et aux produits structurés, monde qui fait appel au jugement personnel de l'investisseur, oui Mesdames et Messieurs, la microfinance m'est sympathique. Je crois que la tenue de ce colloque, sous la présidence française du G20, est un évènement remarquable. Nous nous souvenons que le G20 de Pittsburgh s'était engagé à améliorer l'accès des plus pauvres aux services financiers en se fondant notamment sur l'exemple de la microfinance. Plus récemment, le G20 de Séoul a également abordé la question de l'inclusion financière. Néanmoins, ce sujet restait largement occulté par d'autres dont l'actualité était, il est vrai, peut-être plus pressante.

Que l'on ne s'y trompe pas, la microfinance n'est pas une micro-question. Aujourd'hui ce sont plus de 10 000 institutions de microfinance, 190 millions de clients et des encours de crédits de près de 60 milliards d'euros. Il était donc essentiel que le G20 s'arrête sur cette question. Et je suis d'autant plus heureux qu'il le fasse maintenant et ici en France. La microfinance est trop souvent ignorée, peut-être même méprisée par les pays dits du Nord qui estiment que leur système financier peut pourvoir à tous les besoins tant des particuliers que des professionnels. La microfinance serait alors réservée aux pays dits du Sud ne disposant pas d'une infrastructure bancaire solide. Certes, mais de notre beau système dont nous avons toutes les raisons d'être si fiers, nous savons ce qu'il est advenu. Et je crois que c'est aussi faire preuve d'humilité pour nous, pays du Nord, que de regarder objectivement le modèle de la microfinance. Car la microfinance nous ramène à l'essence de la finance, c'est-à-dire, une activité qui collecte l'épargne pour la réorienter vers une activité productive, vers l'économie réelle.

Notre système financier, soit disant mature, avait semble-t-il quelque peu oublié ce principe essentiel. Face aux opérations de croissance externe, aux concentrations d'établissements bancaires et financiers, à l'émergence de risques systémiques, à la conversion des États et des contribuables en assureurs systémiques, en application du fameux bouclier anti-faillite « *too big to fail* », je vois d'un bon œil, vous l'avez compris, l'émergence du microcrédit. Ne s'agit-il pas d'un retour aux fondamentaux de la vie et de l'économie ?

Nous savons au surplus que l'art de la finance, c'est la maîtrise du temps. À cet égard, je crois qu'un grand mérite de la microfinance, c'est de permettre à toute une catégorie de la population mondiale qui vit au jour le jour, parfois qui survit, de se projeter dans l'avenir.

Bénéficier d'un microcrédit, c'est l'obligation mais aussi l'opportunité de voir à plus long terme que demain. C'est la possibilité de sortir peu à peu de la pauvreté, c'est entretenir un futur où ses enfants pourront aller à l'école et bénéficier de soins de qualité. Se projeter dans le futur, certes, mais dans un futur meilleur.

Alors ce modèle est-il transposable dans les pays du Nord ? C'est une des questions que vous aborderez ce matin. Sans vouloir préempter les conclusions de vos travaux, j'espère que votre réponse sera positive car dans un pays comme le nôtre, est-il si facile de convaincre son banquier de son projet d'entreprise ? Nous l'avons vu pendant la crise, ce sont les PME qui ont le plus souffert des restrictions du crédit. Alors, les créateurs d'entreprise, n'en parlons même pas. Pourtant nous savons que l'esprit d'entreprise – et l'e-commerce fourmille d'exemples en ce sens – soutient la croissance de tous les pays, y compris les pays développés. Les PME sont un véritable réservoir de croissance. Or la microfinance n'est pas sous-tendue par une logique exclusivement financière, pour ne pas dire seulement spéculative, elle est également portée par une logique sociale et, à ce titre, elle accepte de prendre des risques que notre système bancaire refuse d'assumer, et ce alors qu'il n'est jamais trop frileux pour créer et distribuer des produits structurés complexes.

Voilà pourquoi la microfinance en tant que soutien à l'initiative entrepreneuriale doit être soutenue et encouragée par les pouvoirs publics.

Je disais à l'instant prise de risque. À cet égard, nous devons avoir conscience que la microfinance peut aussi être systémique, à son échelle bien évidemment. La récente crise microfinancière indienne doit nous interpeller : à la question « Faut-il réguler la microfinance ? », la réponse doit être incontestablement positive, notamment en suscitant une culture nouvelle, où les comptables et les juristes sont appelés à jouer un rôle primordial. Le surendettement, le détournement de fonds ou l'insolvabilité des institutions sont autant de maux qui menacent la microfinance. Nous avons trop souvent souffert d'une régulation défailante pour que nous puissions laisser advenir de tels périls. Au demeurant, en disant cela, je mesure bien le chemin qui reste à parcourir entre l'énoncé du principe et son application concrète sur le terrain, tant la microfinance recouvre des formes diverses.

Oui, il y a bien une actualité et un intérêt de cette question pour tous. La microfinance ne doit pas être

cantonnée aux pays dits du Sud, les pays du Nord ne doivent pas s'en désintéresser tant pour eux-mêmes que par devoir de solidarité.

La présidence française s'honore de traiter ce sujet, qui s'inscrit sans réserve dans l'esprit fondateur du G20, à savoir la réunion des économies développées et émergentes pour discuter de problèmes globaux et donc de problèmes communs. Voilà quelques réflexions brossées à grands traits mais le programme de la journée, déjà si vaste, s'annonce passionnant et je ne voudrais pas empiéter sur vos temps de parole.

Avant de conclure, je tiens tout particulièrement à remercier Paul Loridant, un de nos anciens collègues de la commission des Finances du Sénat dont l'énergie et l'engagement ont permis que ce colloque se tienne aujourd'hui. Soyez, Mesdames et Messieurs, à nouveau les bienvenus au Sénat. Je vous remercie et peut-être nous direz-vous : « si la microfinance avait été seule à l'œuvre, peut-être aurions-nous échappé à la crise qui a sévi si sévèrement à l'été 2008 ».

Christian NOYER**Gouverneur***Banque de France*

C'est un grand plaisir d'être à nouveau accueilli par le Sénat aujourd'hui et je voudrais vous adresser, Monsieur le président, mes très vifs remerciements pour avoir permis, en accord avec le président Gérard Larcher, que ce colloque international se tienne ici au Palais du Luxembourg dans le cadre de la présidence française du G20 et nous sommes honorés de la présence de tous les participants aujourd'hui, je ne peux pas tous les citer, je voudrais citer le professeur Muhammad Yunus qui est le fondateur du concept de microcrédit et prix Nobel de la Paix, mais je remercie vraiment du fond du cœur toutes les personnalités qui ont accepté de participer à cette journée de travail, de réflexion collective sur la microfinance. Un mot de remerciement particulier pour la Caisse des dépôts et consignations qui a organisé une journée préparatoire à ce colloque en collaboration avec nous.

Pour poursuivre l'introduction par le président Arthuis des travaux d'aujourd'hui, je voudrais vous faire part de quelques convictions que j'ai sur l'importance du développement de la microfinance et sur la nécessité pour les responsables économiques de toutes les régions du monde de soutenir ce développement le plus efficacement possible.

La microfinance offre à mon sens deux atouts fondamentaux pour une économie saine et durable. C'est à la fois un instrument d'insertion sociale, c'est aussi un instrument de croissance économique.

Un instrument d'insertion sociale, d'abord parce qu'elle permet à des populations qui sont, comme le rappelait Jean Arthuis à l'instant, exclues des circuits traditionnels de financement — souvent des femmes d'ailleurs —, de réaliser leur projet professionnel. La microfinance apporte à ces personnes la confiance que les institutions de financement classiques leur refusaient à cause de leurs revenus trop modestes et elle leur ouvre l'accès à des services qui sont essentiels pour une bonne intégration dans l'économie. Des microcrédits bien sûr mais aussi des microassurances, des outils de paiement, une information sur l'épargne, parfois un accompagnement des emprunteurs, voire des fonds propres.

La microfinance est aussi un instrument de croissance économique. C'est très concret. On parle d'individus qui ont des idées, qui ont l'envie, qui ont les capacités pour entreprendre une activité mais qui ne peuvent pas le faire parce qu'ils n'ont pas le financement de l'investissement nécessaire au démarrage et que personne ne le leur apporte. En quelque sorte la graine est semée, le terreau est bon, le soleil est là, mais il manque l'eau, et l'arbre ne grandit pas. La microfinance permet précisément de libérer ce potentiel de croissance qui parfois est exponentiel.

Je voudrais faire deux remarques complémentaires. La première, c'est que la microfinance répond à des besoins exprimés dans des économies en développement et les premières expériences, nous le savons tous, ont été menées dans ces pays, notamment par la Grameen Bank de Monsieur Yunus, mais aussi dans les économies développées où les situations d'exclusion, les fortes inégalités persistent. C'est donc un enjeu économique commun à toutes les régions autour du monde et c'est pour cela que c'est un sujet qui trouve à mon sens très légitimement sa place dans les travaux du G20.

Ma deuxième remarque, c'est que ces deux qualités économiques et sociales sont réunies au sein d'un instrument financier. Et j'insiste sur ce point, le président Arthuis a été extrêmement éloquent sur les différentes facettes de la finance, la finance qui est utile à l'économie et celle qui lui est moins utile. Nous sortons de deux ans de crise déclenchée par les excès de l'innovation financière. Nous réfléchissons en ce moment à l'avenir de la finance. Nous devons absolument démontrer que la finance n'est pas uniquement porteuse d'instabilité et de risque mais qu'elle est avant tout nécessaire à l'épanouissement économique. Là où les marchés financiers ne sont pas développés, l'activité ne se développe pas. L'intermédiation financière permet de démultiplier les possibilités de croissance, elle élargit le champ des possibles par des effets de levier notamment. C'est une intermédiation qui ne fonctionnait pas pour ces populations pauvres, alors même que les rendements des microcrédits sont bons, que les taux de défauts sont généralement très bas. La microfinance est

vraiment ce qui permet de combler cette défaillance de marché.

En quelque sorte, la microfinance pourrait d'ailleurs devenir de fait l'un des fleurons de la finance *post-crise*. Une finance socialement et économiquement utile, innovante et saine. Voilà beaucoup de raisons pour lesquelles, il me semble, les responsables économiques ont aujourd'hui la responsabilité de soutenir son développement et c'est vraiment un des buts du colloque d'aujourd'hui.

Un autre objectif essentiel me semble être de réfléchir à une architecture qui garantirait la soutenabilité dans le long terme de la microfinance. J'ai dit qu'à mon sens elle reposait sur des bases saines : les montants empruntés sont faibles, le taux de défaut est généralement très bas ; elle est donc beaucoup moins

risquée que beaucoup d'autres activités financières. Mais elle reste une activité financière et doit, à ce titre, faire l'objet d'un certain contrôle.

Pour conclure, je voudrais redire que nous voyons le potentiel de la microfinance. C'est une activité ambitieuse qui mérite un large soutien. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que son développement se fasse dans le respect de deux objectifs originels : l'inclusion financière et la croissance économique. C'est tout à fait primordial.

J'espère évidemment que le G20 de Cannes poursuivra l'action engagée en ce sens à Séoul en décembre dernier. En tout cas, je suis certain que vos travaux d'aujourd'hui permettront de nourrir ces initiatives et je souhaite à tous les participants un colloque extrêmement fructueux.

Muhammad YUNUS

Fondateur

Grameen Bank

Participant à la microfinance depuis longtemps déjà, Mesdames et Messieurs, je suis extrêmement heureux d'être ici, parce que lorsque je disais que j'allais assister à une réunion au Palais du Luxembourg, même les Français écarquillaient les yeux, ce doit donc être quelque chose... Je me sens particulièrement privilégié d'avoir été invité à venir ici expliquer en quelques mots le travail que nous faisons.

Plusieurs étapes importantes ont jalonné la route du microcrédit. Ainsi, je me souviens de la création du *Consultative Group to Assist the Poor* – CGAP. Je pense que ça a été un événement significatif. De même que le premier sommet du microcrédit, en 1997 : nous avons réuni beaucoup de personnes à cette occasion. Le prix Nobel de la paix, qui m'a été décerné en 2006, revêt aussi une importance particulière puisque pour la première fois, le concept de microfinance était ainsi mis sur le devant de la scène et reconnu.

Si j'en parle, c'est parce qu'aujourd'hui aussi est un moment historique, et pas seulement du fait que nous nous trouvons dans le Palais du Luxembourg, le siège du Sénat. En effet, aujourd'hui, le G20 reconnaît l'importance de la microfinance. Il semble que nous n'ayons pas bien réussi avec les responsables politiques. Nous avons bataillé avec la communauté bancaire depuis tout ce temps mais, sans que l'on sache pourquoi, nous ne sommes pas parvenus à faire en sorte que la sphère politique l'adopte, l'assimile et montre la direction à suivre. C'est donc un événement tout à fait significatif que le G20 y prête attention, et c'est un moment exaltant pour nous.

Il a fallu trente-cinq ans pour en arriver là, mais nous nous réjouissons d'être enfin ici, et de voir toute l'attention portée à cette idée que le système financier puisse comporter des défauts significatifs. L'un de ses défauts fondamentaux est qu'il ne prend pas en considération une proportion immense de la population mondiale. Nous disons parfois qu'il délaisse les deux tiers de la population, mais par prudence, disons qu'au moins la moitié de la population mondiale est exclue du système bancaire. Qui plus est, cette population exclue a davantage besoin que les autres de ce système bancaire, puisque c'est pour elle

une question de survie. Ces personnes sont laissées aux mains d'une sorte de système de financement traditionnel, impitoyable et extrêmement cruel, à savoir les prêts usuraires ou *loan sharking*. Cela se passe partout dans le monde, mais le système bancaire ne s'est jamais arrêté sur ce phénomène, arguant systématiquement du fait qu'il était impossible de faire des opérations avec les exclus du système car ils n'étaient pas solvables. Lorsque je me suis retrouvé dans cette situation dans un village du Bangladesh, de désespoir, j'ai voulu relever le défi. Pourquoi dites-vous que c'est impossible ? Est-ce qu'au moins, quelqu'un a déjà essayé ? Alors je me suis dit : pourquoi est-ce que je n'essaierais pas moi-même ? C'était en 1976. J'ai essayé dans un village, et ça a fonctionné. La partie la plus importante de ce travail consistait à proposer des prêts qui ne soient pas adossés à des garanties : il s'agissait en quelque sorte de s'affranchir de toute l'idée d'une activité bancaire reposant sur des garanties. Il s'agissait d'un plongeon vers l'inconnu, mais nous avons trouvé comment faire. C'est un type de relation ingénieuse que nous avons nouée avec les personnes qui avaient besoin d'argent, si bien qu'elles pouvaient rester dignes, voir à un horizon plus lointain, etc.

Nous avons créé une banque du nom de Grameen Bank en 1983. L'idée s'est ensuite répandue à travers le monde. Quelquefois, on pense que la microfinance consiste simplement à prêter de petites sommes d'argent à des pauvres. En fait, cela ne constitue qu'une infime partie de la microfinance. L'essentiel de cette activité va bien au-delà. Il ne s'agit pas seulement de prêts de faible montant accordés à des personnes démunies. Lorsque je dis « faible montant », pour nous, c'est un prêt de 10 ou 20 dollars. Aujourd'hui, un prêt initial à la Grameen Bank s'établit dans une fourchette de 35 à 40 dollars. L'essentiel de notre activité consiste à inverser le principe de base du système bancaire. Ce dernier repose sur les garanties. Notre postulat est tout simplement de laisser tomber, au nom de la confiance, cette notion de système bancaire reposant sur des garanties. C'est ce qui fait toute notre différence.

Le système bancaire, c'est pour les riches, et la microfinance, c'est pour les pauvres. Dans la plupart des

pays, le système bancaire concerne pour l'essentiel les hommes, alors que la plupart du temps, la microfinance s'adresse presque exclusivement aux femmes. Aujourd'hui, la Grameen Bank compte 8,3 millions d'emprunteurs au Bangladesh, dont 97 % de femmes.

Les banques classiques ont besoin des antécédents de l'emprunteur en matière de crédit. Nous nous sommes écartés de cette pratique. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas le passé de la personne, mais son avenir. Avançons vers l'avenir et ne nous en tenons pas au passé d'un individu.

Notre cible est le prêt générateur de revenus, au lieu du prêt destiné à acheter des biens de consommation. Nous nous concentrons sur les zones rurales, alors que les banques classiques se concentrent sur les zones urbaines et les centres-villes. Nous avons établi comme principe que ce ne sont pas les gens qui doivent venir à la banque, mais la banque qui doit aller vers eux. Aujourd'hui encore, partout où vous voyez du microcrédit, c'est le chemin qui a été suivi. Il y a bien sûr de nombreuses variations sur ce thème, mais c'est toujours la banque qui va vers les gens, les habitants des zones les plus pauvres, et surtout les femmes. Alors, si vous comparez point par point, c'est un peu le système à l'envers.

La microfinance, c'est tout cela à la fois. Ce qui est fantastique, c'est que sur ces trente-cinq années de travail à travers le monde, le taux de remboursement s'avère extraordinairement élevé. En 2008, nous avons lancé un programme à New York appelé Grameen America. Nous voulions cibler les pauvres de cette ville parce que certains affirmaient qu'il était impossible qu'un tel projet fonctionne dans une ville comme New York. Nous avons relevé ce défi, démarré nos activités, et cela marche à merveille. Tout ce que nous faisons dans les villages du Bangladesh, nous l'avons reproduit à New York. Tout le monde pensait que nous avions perdu la raison, que ce n'était pas viable à New York. Cela a marché, et cela marche toujours. C'est un très beau programme.

J'en arrive à 2008, quand la crise a commencé. Les premiers signes sont apparus en janvier, mais au second semestre, c'est tout le système financier qui s'effondrait. Je pense que quelqu'un devrait maintenant me demander : « Qui est solvable ? » Au début, les banques expliquaient que les pauvres n'étaient pas solvables, et que c'est pour cela qu'elles ne pouvaient pas travailler avec eux. J'aimerais que

certains journalistes me demandent qui est solvable. D'un côté, vous avez le programme Grameen qui prospère, avec des taux de remboursement de 100 %, et juste en face, d'immenses structures bancaires qui s'écroulent. À mon avis, n'importe qui serait à même de vous dire qui est solvable : ce sont les plus pauvres qui sont solvables, et ils l'ont démontré. Durant la crise financière, certains d'entre vous ont demandé à quel type de système financier nous aspirions. En voulons-nous un qui, de temps à autre, non pas une seule fois mais de manière très répétitive, génère une catastrophe d'une telle ampleur ? Ce ne sont pas les riches qui souffrent. Ils passent un mauvais moment mais renouent avec leur niveau de richesse précédent lorsque les choses reviennent à la normale. Ce sont les pauvres qui ont perdu leurs emplois, leurs moyens de subsistance. Ce sont eux qui souffrent le plus. Pourquoi faut-il que les choses se passent ainsi ? Ne peut-on pas revoir l'ensemble du système ? Nous sommes en période de crise, et c'est le meilleur moment, la meilleure occasion pour réformer le système, pour en faire un système inclusif. On parle tout le temps de système inclusif, mais sans vraiment se demander comment y parvenir. Aujourd'hui, on a des exemples concrets qui montrent comment l'incorporer dans le système global. Après trente-cinq ans, la microfinance reste anecdotique, une simple annexe à la fin du livre. Elle ne fait pas partie du système financier. Mais pourquoi ? Reste-t-il des obstacles ? Ce sont ces questions qu'il nous faut poser au G20. Soulever ces questions suscite de l'espoir. Partout, nous rencontrons des problèmes avec nos responsables politiques. Pour on ne sait quelle raison, ils ne se sont pas intéressés à la question et n'ont pas donné l'impulsion nécessaire en termes de législation et de définition des nouvelles structures à reconnaître.

On connaît l'impact de la microfinance. On sait combien elle a contribué à l'émancipation, notamment l'émancipation des femmes. Dans toutes les sociétés affectées par une pauvreté extrême, ce sont les femmes qui souffrent le plus. La microfinance leur apporte l'espoir. Elles commencent à gérer de l'argent pour elles-mêmes, et elles peuvent se projeter dans l'avenir, utilisant des capacités qu'elles n'étaient même pas conscientes de posséder. Le microcrédit est un peu comme un ouvre-boîte, qui leur permet de constater qu'elles ont un certain pouvoir, qu'elles peuvent se surprendre elles-mêmes, que oui, elles peuvent gérer de l'argent, qu'elles peuvent gérer 30 dollars, 50 dollars, 100 dollars... Petit à petit, elles se découvrent elles-mêmes, en même temps qu'elles

découvrent la dignité qu'elles en retirent. C'est fascinant. Le microcrédit a toujours fait la preuve qu'il était viable. Ce n'est pas de la charité déguisée. Ce sont de véritables services bancaires, pas une banque artificielle qui bâtit des châteaux en Espagne avant de s'effondrer.

Alors que la banque classique s'éloigne du concept fondamental de service bancaire et bâtit des châteaux en Espagne, la microfinance reste fidèle à sa mission, travaille avec de vraies gens dont elle change la vie. Elle n'est pas seulement viable au sens où elle rentre dans ses frais, mais aussi au sens où elle génère son propre argent. Cet argent ne dépend pas du bon vouloir d'un donateur ou d'une organisation caritative. La Grameen Bank en est un bon exemple puisque tous ses fonds proviennent de ses propres dépôts. Elle n'emprunte pas auprès des pouvoirs publics, ni de personne d'autre et elle fait des profits. Ces profits reviennent aux emprunteurs puisque ce sont eux les propriétaires de la banque : la boucle est bouclée. Du coup, une autre question se pose : si l'on peut faire cela, pourquoi ne pas le faire davantage ?

Je l'ai déjà indiqué, nous n'avons pas eu de chance avec les hommes politiques, comme l'illustre bien la Grameen Bank. Je suis sûr que certains d'entre vous sont déjà au courant de ce qui se passe actuellement pour la Grameen Bank. Il semble que notre gouvernement se fourvoie. Il s'exprime de manière très négative. L'une de ces décisions négatives a consisté à m'évincer de la Grameen Bank.

Notre ambition et notre objectif étaient de faire de la Grameen Bank un établissement entièrement détenu par les emprunteurs de la Grameen Bank. Nous en sommes très près : 97 % de la banque est aux mains des emprunteurs. Ils ne sont donc pas de simples emprunteurs, ils sont aussi les propriétaires de la banque, et ils siègent au conseil d'administration. Il se trouve que ce mode de fonctionnement n'a pas été apprécié du gouvernement. C'est la seule banque au monde à avoir reçu le prix Nobel de la paix. Elle n'a donc rien d'une banque ordinaire. Le gouvernement ne voit pas les choses de cet œil-là. Il veut changer le mode de propriété de la banque pour qu'elle entre dans le giron de l'État ; cela ne faisait pas du tout partie de mon projet, et cela ne bénéficiera pas non plus aux emprunteurs. En effet, les banques publiques au Bangladesh ne semblent pas fonctionner

avec efficacité. Transformer la Grameen Bank en une banque publique est ce qui pourrait arriver de plus désastreux. L'État essaie de changer les statuts de la banque pour pouvoir en être définitivement propriétaire. La Grameen Bank est un établissement important détenu par des pauvres, et qui plus est des femmes. Le pouvoir politique devrait soutenir cette initiative, l'encourager, en faire un exemple pour le monde entier et en être fier. Or, il essaie de faire exactement l'inverse.

Je mentionne cette situation car elle n'est pas unique, bien qu'elle soit particulièrement extrême dans notre cas. On retrouve aussi un tel conflit avec les autorités de l'Andhra Pradesh, qui sont en confrontation avec les organisations de microcrédit. Comment remédier à ces problèmes ? Comment persuader les responsables politiques qui nous sont hostiles d'adopter un autre point de vue ? Par chance, le problème de l'Andhra Pradesh est localisé ; rien de tel ne s'est produit dans un autre État de l'Inde.

Je suis très reconnaissant aux Français d'avoir exprimé leur soutien à la Grameen Bank et à ses propriétaires, les emprunteurs. Le président Sarkozy a écrit au gouvernement bangladais pour soutenir cette cause. Le Parlement français a lui aussi fait connaître son sentiment au gouvernement du Bangladesh, c'est pourquoi je suis très reconnaissant à tous les Français pour leur soutien, en particulier à mon amie, Maria Nowak, qui est à la tête de Friends of Grameen, une organisation basée en France, mais active à l'international, et soutenant le microcrédit et la Grameen Bank au Bangladesh.

Selon moi, ce genre de situation illustre le mauvais tour que peuvent prendre les choses alors que tout allait si bien. Comment redresser la situation ? Nous devons aussi nous attaquer à ce problème. Une fois encore, j'exprime ma gratitude à vous tous, qui m'avez invité aujourd'hui. C'est également très significatif pour moi de m'adresser à la réunion du G20 sur la microfinance dans les locaux du Sénat, alors que l'attitude du gouvernement au Bangladesh est tellement différente. Le contraste est d'autant plus saisissant. Voyons comment nous pouvons apurer cette situation et créer un environnement où la microfinance n'est pas un sujet à part, faire en sorte qu'elle devienne une question centrale et même l'aspect le plus important des services financiers.

Jacques ATTALI

Président

Groupe PlaNet Finance

C'est un grand plaisir d'être ici parmi vous. De voir qu'après tant d'années la microfinance est maintenant reconnue. Tant de choses ont été dites et si bien, tant de choses vont être dites et je voudrais insister sur des choses légèrement différentes en quelques brèves minutes. Je reconnais tellement d'amis, dans cette salle, avec qui nous travaillons à PlaNet Finance dans les quatre-vingt pays où nous agissons, que je n'ai rien à leur apprendre de particulier. Je voudrais juste rappeler quelques petites choses.

La microfinance concerne beaucoup plus que le crédit, elle a beaucoup d'autres dimensions et, en fait, elle reste extraordinairement faible. Un milliard de personnes ont un compte bancaire sur la planète. cinq à six milliards n'en ont pas. Près d'un milliard de personnes sont de près ou de loin touchées par la microfinance, soit parce qu'elles ont un compte, soit parce que leur famille en a un. Les encours de la microfinance représentent autour d'un pour mille des encours bancaires mondiaux, ce qui est dérisoire et dans l'aide au développement, la microfinance ne représente qu'entre 3 et 5 %, en étant large, du total de l'aide qui est apportée par les pays du Nord. Cela reste donc une activité marginale et considérée encore comme marginale alors qu'elle est évidemment absolument fondamentale comme l'ont très bien dit ceux qui m'ont précédé, tant dans le développement de l'emploi dans les pays du Nord, que dans le développement de l'emploi dans les pays du Sud. Je voudrais insister sur quatre points très rapidement en une minute chacun.

D'abord, nous parlons souvent, c'est devenu un langage commun, de développement durable. Je pense qu'il faudrait introduire le concept de « développement socialement durable » parce qu'un développement peut-être écologiquement durable, mais s'il n'est pas socialement durable, il n'est pas durable du tout. À la fois parce que politiquement il peut entraîner des catastrophes et ensuite parce que l'évidence montre que sans une demande forte, il n'y a pas de croissance forte. Sans une demande saine, il n'y a pas de croissance saine. La microfinance s'inscrit donc comme une des dimensions du développement socialement durable qui inclut un

très grand nombre d'autres dimensions : l'éducation, la santé, la gouvernance, la démocratie, etc.

Il y a une deuxième dimension, et j'insiste là-dessus car le développement socialement durable peut parfois être ressenti comme contradictoire avec le développement écologiquement durable, dans la mesure où le développement écologiquement durable peut pousser à dire que la croissance en elle-même est mauvaise puisque la croissance conduira un grand nombre de gens à entrer dans l'économie de marché et dans la production et à augmenter la consommation de matières premières. Mais non, il faut suivre les deux objectifs à la fois, ils ne sont pas contradictoires, nous travaillons à PlaNet Finance et ailleurs sur beaucoup de dimensions pour montrer que les objectifs de développement écologiquement et sociologiquement durable ne sont pas contradictoires.

La deuxième chose que je crois donc très importante, c'est que nous entrons dans un monde dans lequel la clé va être l'inclusion de tous dans la société moderne. L'inclusion financière, dont la microfinance est une des dimensions fondamentales, est évidemment majeure. Le fait d'avoir accès au crédit est une des dimensions, mais ça fait partie d'un concept beaucoup plus vaste dans lequel il y a, à la fois, l'importance pour le marché d'une inclusion, lorsque l'on voit aujourd'hui l'importance du marché des plus pauvres, pour bien d'autres choses que la finance. Le Salon du Bourget a été un formidable succès pour les constructeurs aéronautiques essentiellement parce que les compagnies *low cost* ont acheté plus d'avions que jamais. Les pauvres sont un immense marché d'avenir. Ils sont un marché pour eux-mêmes, ils sont un marché pour leurs propres activités, et ils sont un marché pour l'économie mondiale. Ils sont le cœur d'une éventuelle sortie de crise, qui à mon sens est encore loin d'être devant nous. Mais l'inclusion n'est pas seulement économique, elle n'est pas seulement financière, elle est aussi une inclusion politique. Nous devons penser à une inclusion dans la démocratie. L'inclusion dans la démocratie est majeure, fondamentale, il n'y aura pas d'inclusion de développement socialement durable sans l'inclusion de l'humanité toute entière dans le processus démocratique. Là où la microfinance trouve

son lien très important, c'est que la microfinance est non seulement un outil d'inclusion financière classique, mais aussi un outil démocratique. D'abord parce que cela fait partie de la vie associative, ensuite parce que cela aide les gens à ne plus dépendre de la charité, cela les fait sortir du chômage et dans tous les pays qui sont aujourd'hui en transition vers la démocratie, si la microfinance ne se développe pas extrêmement vite, les grands espoirs démocratiques qui ont été levés vont retomber. Je pense à la Tunisie, je pense à l'Égypte, je pense à la Côte d'Ivoire, je pense à mille et un pays de la planète dans lesquels nous travaillons et nous voyons l'extraordinaire efficacité créatrice d'emplois de la microfinance. Je la vois en France : nos activités de toute nature, les nôtres et celles de tous les autres acteurs de la microfinance française, montrent qu'en France comme dans tous les pays, la création d'emplois grâce à l'accompagnement des microentrepreneurs est un acteur fondamental du développement.

Troisième dimension très importante à montrer, c'est qu'est en train de naître dans la microfinance, mais aussi ailleurs, quelque chose qu'on a souvent appelé le tiers secteur sans savoir vraiment comment le nommer. Ce sont les coopératives, les organisations non gouvernementales (ONG), ce sont des entreprises sociales, Muhammad Yunus a lui-même développé un concept particulier de *social business*, c'est une des dimensions possibles. Ce sont des entreprises qui doivent se comporter comme des entreprises en tant que telles, c'est-à-dire qui doivent être efficaces, professionnelles mais qui n'ont pas vocation pour autant à distribuer soit des profits excessifs, soit même dans certains cas, des profits tout court si leurs actionnaires sont des donateurs. C'est ce que, pour ma part, j'appelle le capitalisme patient. Au fond, nous sommes dans un monde où les pauvres sont patients et les riches impatients alors qu'en réalité, cela devrait être l'inverse. Nous sommes en train de voir surgir une nouvelle forme d'économie dont la microfinance est en avant-garde, dans laquelle progressivement apparaissent de nouvelles entités.

Les ONG en sont un exemple très intéressant – mais ce n'est pas le seul – qui voient surgir des cadres de haut niveau – et beaucoup sont dans cette salle – qui ne font pas de leur rémunération ou de l'accumulation de leur patrimoine le seul moteur de leur vie. Nous voyons dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord d'extraordinaires initiatives de ce genre, et je pense que, comme au XII^e siècle quand le capitalisme est apparu comme une sorte de parasite inoffensif à l'intérieur du monde féodal et qu'il l'a progressivement détruit, le secteur de l'économie sociale, sous toutes ses formes – coopératives, mutuelles, ONG, entreprises sociales – est en train, je ne dis pas de briser le capitalisme, mais je dirais en quelque sorte, de lui donner du sens, de le compléter et de faire que l'humanité se rassemble.

Dernière remarque, je dirais qu'il est très important pour les pays développés de prendre cela au sérieux. Si G7 après G7, G8 après G8, G20 après G20, on trouve en effet depuis au moins Gleneagles des communiqués qui disent quelques lignes sur l'importance de la microfinance et malgré les efforts – je salue ici Dov Zerah et l'action formidable de l'Agence française de développement (AFD), la Caisse des dépôts et consignations qui a une action magnifique et beaucoup d'autres qui sont dans cette salle – je pense que la communauté internationale n'a pas assez pris conscience de l'importance majeure du développement socialement durable, de l'inclusion et du lien entre démocratie et microfinance. Je crois que c'est une chose très concrète, qui se mesure très simplement en moyens financiers, en attention, en aide à la professionnalisation des institutions de microfinance, en aide à leur développement. Pensez à l'immensité des nouveaux métiers qui sont en train d'apparaître, micro-assurance, *mobile-banking*, régulation, chantiers gigantesques dans lesquels l'expérience des pays du Sud peut apporter beaucoup et dans lesquels les ressources financières des pays du Nord pourraient être moins dévolues à la simple aide budgétaire aux éléphants blancs. Ces ressources pourraient aider à l'accélération d'un processus dont l'efficacité est maintenant largement reconnue.

Ramon FERNANDEZ*Directeur général du Trésor**Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie*

Christine Lagarde aurait souhaité être avec vous aujourd'hui. Elle attachait beaucoup d'importance à ce thème de la microfinance mais vous savez qu'elle a rejoint d'autres cieux et je suis certain qu'elle portera haut le flambeau de l'inclusion financière et de la microfinance au Fond monétaire international et donc son absence est quand même une bonne nouvelle, le sujet sera aussi porté à Washington, au FMI.

François Baroin ne pouvait pas honorer cet engagement en raison d'engagements préalables et m'a demandé de le représenter. Et c'est donc à moi que reviennent l'honneur et le plaisir de m'exprimer devant vous, sur le thème de la microfinance dans le cadre de la présidence française du G20.

Alors pourquoi sommes-nous rassemblés aujourd'hui pour ce colloque « labellisé G20 » et co-organisé par la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations que je remercie de cette initiative, y compris en voyant de vieux amis dans la salle. Ce n'est certes pas le premier colloque dont le retentissement est international sur ce sujet, mais il me semble qu'il se distingue par la qualité des intervenants qui ont marqué l'histoire déjà riche de la microfinance et qui étaient parmi vous ce matin. Et aussi par la diversité de l'auditoire qui vient du monde entier. Ce colloque part aussi et surtout du principe, encore trop rarement répandu, qu'en matière de microfinance, les pays du Nord ont plus à apprendre des pays du Sud que l'inverse. Et il constitue aussi une formidable occasion pour que tous, les responsables politiques, administratifs, gouverneurs de banque centrale, chefs d'entreprises ou d'institutions bancaires et financières, réaffirment le rôle majeur de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, comme dans l'inclusion financière ET sociale – et j'insiste sur ce « et » – des populations les plus démunies. Évidemment la microfinance ne peut pas tout, elle n'est pas l'alpha et l'oméga des politiques de sortie de crise, mais quand les mécanismes de distribution du microcrédit et de l'ensemble des services financiers disponibles pour les plus pauvres sont grippés ou faussés, je pense à l'épargne, je pense à l'assurance ou aux transferts de fonds des migrants, le développement des pays s'en trouve entravé.

La désespérance humaine peut alors déboucher sur des tragédies personnelles et familiales et c'est précisément pour éviter de tels drames, pour sortir de la pauvreté des millions de gens, pour accélérer le développement, que les membres du G20 doivent prendre à bras le corps la question du développement et de la sécurisation de la microfinance.

Et c'est pour cela que la France a voulu mettre l'accent sur la microfinance et l'inclusion financière dans le cadre de sa présidence du G20, dans la continuité des travaux effectués depuis plusieurs années. Le combat pour l'inclusion financière passe par la prise en compte des enjeux de la microfinance et des solutions qu'elle apporte. Vous le savez tous, l'inclusion financière regroupe, au-delà de la microfinance, l'ensemble des moyens d'accès à la finance, de la bancarisation des individus à l'accès des PME au crédit. Naturellement, ce sont des enjeux intimement liés et indissociables. Il suffit pour s'en convaincre de regarder l'agenda de cette journée. Les discussions de ce matin mettent d'ores et déjà en lumière le caractère global de nos interrogations et toutes recommandations tirées du secteur de la microfinance constituent une avancée pour l'inclusion financière en général. Nous le vérifierons à nouveau cet après-midi en particulier lorsque nous aborderons plus en détail les questions de régulation. À Séoul, en novembre dernier, le G20 a décidé de placer ces questions essentielles au cœur de ses priorités. Le défi est de taille : environ 2,5 milliards d'adultes dans le monde n'ont pas accès aux services bancaires et près de 70 % des PME dans les pays émergents n'ont pas accès au crédit. Or, l'inclusion financière constitue une arme puissante pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Par son effet sur l'emploi et les revenus, elle est essentielle au développement fort et soutenable promu par le consensus de Séoul pour une croissance partagée.

La microfinance concourt également au développement de la protection sociale, elle réduit la vulnérabilité des populations fragiles aux aléas de la vie, elle leur permet de se projeter dans l'avenir en finançant leurs projets et leur délivre une couverture sociale de base, notamment contre le risque maladie. Elle s'inscrit dès lors pleinement dans notre objectif commun de développement d'un

socle de protection sociale concourant à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à la réduction des déséquilibres mondiaux.

Enfin, elle doit contribuer à la stabilité du système financier. Son impact en la matière ne doit pas être sous-estimé, comme les faillites d'institutions de microfinance dans certains pays l'ont malheureusement illustrées au cours de ces deux dernières années. Les États doivent dès lors être particulièrement vigilants et mettre en œuvre des politiques de régulation et de supervision fines et exigeantes tout en faisant appel aux nouvelles technologies de l'information pour optimiser le fonctionnement de ce secteur. C'est là un sujet essentiel que vous aborderez sous toutes ces dimensions, juridiques, technologiques et financières dans l'atelier n° 4 consacré à la régulation de la microfinance.

Nous avons donc une responsabilité large dans ce domaine, que le G20 doit pleinement assumer, et je voudrais ici saluer les résultats remarquables de la présidence coréenne du G20 en 2010. Sous son impulsion, le G20 a adopté à Séoul neuf principes pour une inclusion financière novatrice. Des expériences et des bonnes pratiques visant à développer l'accès des PME à des financements ont été recensées de façon détaillée et exhaustive. Et le lancement d'un « SME Finance Challenge » a permis de sélectionner quatorze projets proposant des modèles novateurs pour attirer davantage de capitaux privés vers les PME.

Parachevant cette dynamique, un Partenariat global pour l'inclusion financière, le GPFI, a été lancé à la fin 2010. Il permet d'unir les ressources et les expériences des pays du G20, de pays en développement, de banques centrales, d'institutions multilatérales, d'associations du secteur ou de réseaux d'experts. Le premier forum de ce Partenariat prévu au début du mois d'octobre au Mexique, qui, comme vous le savez, prendra la présidence du G20 en 2011, sera une nouvelle occasion de progresser sur ce sujet en lien avec l'action portant sur les transferts des migrants au sein du groupe du G20 dédié au développement.

L'inclusion sociale et financière des populations les plus pauvres passe aussi en effet par une mobilisation plus efficace de l'épargne des migrants à des fins de développement. La baisse des coûts de ces transferts de fonds doit demeurer une priorité, conformément à l'objectif qui était fixé au sommet du G8 à L'Aquila en 2009 de réduction du coût moyen global de ces

envois de 10 à 5 % en 5 ans. Réduire ces coûts est un impératif. Il faut aussi aller plus loin en donnant à tous les acteurs concernés les outils réglementaires, techniques et financiers pour optimiser ces flux et leur allocation notamment grâce aux institutions de microfinance. La France est particulièrement active sur ce sujet. L'atelier n° 3 consacré au financement de la microfinance sera l'occasion d'en parler.

Ces objectifs sont ambitieux. Je voudrais montrer qu'ils sont à notre portée si nous nous en donnons les moyens. En premier lieu par une implication accrue des États dans la régulation et la réglementation de la microfinance. Plusieurs axes peuvent être privilégiés ici pour accroître la stabilité et la sécurité financière du secteur de la microfinance : le renforcement des mécanismes d'agrément des institutions de microfinance et de supervision de celles-ci par les banques centrales ou *a minima* par les ministères des Finances ; l'assujettissement de la microfinance à des normes de solvabilité plus exigeantes permettant d'améliorer la structure bilancielle des institutions concernées ; et le renforcement qualitatif des opérateurs en les astreignant au respect de procédures internes transparentes et claires et en soutenant la généralisation de leur évaluation fondée sur des critères universellement partagés.

Il nous faut également accompagner l'essor de partenariats équilibrés entre le secteur public et le secteur privé. La microfinance doit inciter à la modestie et à l'humilité, tant les acteurs publics que privés. Les subventions des bailleurs de fonds publics ne peuvent porter à elles seules la nécessaire croissance de la microfinance et couvrir les besoins de la majorité des exclus des secteurs bancaires. Ces soutiens publics n'en restent pas moins indispensables et peuvent être utilisés pour lancer des projets ou des produits innovants, pour soutenir le démarrage de nouvelles institutions de microfinance ou renforcer les capacités d'opérateurs existants, pour développer la présence des institutions en zones rurales lorsque les mécanismes de marché sont déficients. L'effet de levier de ces financements publics sur des ressources privées peut être significatif, *a fortiori* si les organismes de microfinance concernés sont bien intégrés dans le tissu économique et financier local et ont accès à des refinancements auprès des banques.

Mais nos efforts ne seront pleinement couronnés de succès que si nous les accompagnons d'une petite dose d'imagination pour proposer une gamme

de services toujours plus performante et large au bénéfice des populations les plus pauvres. C'est en cela que la microfinance se rattache aussi à l'inclusion financière. Il s'agit de mettre à profit les opportunités de services en temps réel offerte par l'*e-banking* et le *mobile banking* pour décliner des produits financiers et sociaux variés répondant aux attentes des plus démunis. Il existe un espace considérable pour développer des offres de services spécifiques allant, pourquoi pas, jusqu'à couvrir des besoins de la vie quotidienne, comme la garde d'enfants, l'aide à la mobilité par exemple, et dans ce domaine la créativité doit prendre toute sa place, dans le respect des standards de sécurité financière.

J'en viens à ma conclusion. Les besoins de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion financière sont immenses mais, je pense que ce colloque du 8 juillet

peut marquer une nouvelle étape à trois titres : il favorise la construction d'une convergence de points de vue entre les acteurs du Nord et du Sud, c'est évidemment indispensable ; il éclaire d'un jour nouveau auprès des médias des thématiques essentielles pour le développement, en particulier en matière de lutte contre la pauvreté, et c'est un message positif qu'il faut véhiculer ; enfin, il met l'accent sur la nécessité de tirer partie des expériences et des outils existants en particulier dans les pays du Sud. C'est essentiel, nous ne capitalisons pas assez sur l'expérience pour encourager ce qui marche. Le moment est ainsi venu pour les États, et notamment pour les membres du G20, de soutenir davantage et de façon plus adaptée les projets et les institutions de microfinance face aux défis du développement sur tous les continents. Ensemble, nous devons, nous pouvons relever ce défi.

TABLE RONDE I

DANS QUELLE MESURE LA MICROFINANCE PEUT-ELLE PARTICIPER À L'INCLUSION FINANCIÈRE ET À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ?

Président :	Maria NOWAK, Présidente-fondatrice, Adie	49
Intervenants :	Stuart RUTHERFORD, Président-fondateur, Safesave	50
	Essma BEN HAMIDA, Co-fondatrice, directrice exécutive, Enda inter-arabe	52
	Channy IN, Président, Acleda Bank	54
	Luiz AWAZU PEREIRA DA SILVA, Sous-gouverneur, Banco Central do Brasil	55
	Rafael JABBA, <i>Principal Investment Officer</i> , Banque africaine de développement	57
	Fernando JIMÉNEZ-ONTIVEROS, Directeur-adjoint, FOMIN, Banque inter-américaine de développement	59
	Mahmoud MOHIELDIN, Directeur général, Banque mondiale	61
	Dov ZERAH, Directeur général, AFD	63
	Magali BRABANT, Directeur des Investissements, direction du Développement territorial et du Réseau, Caisse des dépôts et consignations	65
Pervenche BERÈS, Députée, Parlement européen	67	
Grand orateur :	Muhammad YUNUS, Fondateur, Grameen Bank	69

Maria NOWAK

Présidente-fondatrice

Adie

Je ne suis pas sûre que nous arrivions à faire passer vraiment la totalité des messages, parce qu'effectivement le temps est court. Je vais juste dire quelques mots d'introduction. J'ai toujours été étonnée que les personnes qui ne mettraient jamais en cause le rôle des services financiers dans l'économie se posent la question de l'utilité de ces services pour les pauvres. Comme si les personnes pauvres étaient fondamentalement différentes des autres personnes, comme si elles n'avaient le droit qu'à deux types de traitement, la potence ou la pitié, pour reprendre le titre d'un livre de Geremek sur l'histoire de la pauvreté au Moyen Âge.

Ce double traitement continue d'exister : d'un côté, des politiques de soutien à l'agriculture qui bloquent le développement des productions locales, l'aide alimentaire qui contribue à les détruire, les entraves à la libre circulation du travail alors que le capital circule librement dans une économie que l'on dit mondialisée ; de l'autre, l'aide d'urgence, les objectifs du millénaire, des efforts louables publics et privés pour répondre aux besoins essentiels, l'accès à l'eau, à l'énergie, éradiquer les grandes endémies, développer l'éducation.

Il me semble que dans la panoplie des instruments de lutte contre la pauvreté, dont aucun ne peut résoudre à lui seul le problème, la qualité première de la microfinance n'est pas d'éradiquer miraculeusement la misère — contribuer à la réduire, c'est déjà pas mal — mais de traiter les pauvres comme des acteurs économiques à part entière, en les aidant à mieux maîtriser leur destin.

Pour introduire notre débat, permettez-moi de rappeler trois évidences.

La première est que le crédit est aussi vieux que le monde. Il se pratiquait déjà en Babylonie, 3 400 ans avant Jésus-Christ et s'il existe depuis si longtemps, on peut logiquement penser qu'il est utile. On peut même constater de manière empirique que plus on est pauvre plus on a besoin d'épargner et d'emprunter pour faire face aux aléas de la vie.

Deuxièmement, le crédit est un instrument à double face. Il crée de la richesse mais il est aussi une dette, aussi le microcrédit doit-il être géré avec attention pour ne pas donner lieu à une dérive sociale qui entraîne le surendettement des clients, à la faillite des institutions de microfinance, dérive financière qui, profitant à quelques-uns, écrase la masse des emprunteurs au lieu d'améliorer leur situation, ou dérive de la communication qui promeut l'idée sans vraiment s'appuyer sur la réalité.

Enfin, troisièmement, si au niveau macroéconomique le crédit est un des principaux leviers des politiques publiques, il est clair qu'au niveau microéconomique, il peut l'être aussi. Le crédit se trouve à la limite du bien privé et du bien public. Bien privé, car il est lié au capital par la réglementation bancaire et que ce capital appartient aux actionnaires. Bien commun, car le crédit est un facteur de production dont les externalités sont particulièrement importantes. Comme d'autres biens communs, le microcrédit est le résultat d'une défaillance du marché et ses externalités positives vont bien au-delà de l'emprunteur direct en contribuant à la croissance, à l'emploi et à la cohésion sociale, comme le disait fort justement le gouverneur de la Banque de France. Il a des externalités positives bien au-delà de ses frontières, des frontières des pays où il est pratiqué, en limitant les migrations, en favorisant les échanges plutôt que les conflits.

Stuart RUTHERFORD**Président-fondateur**

Safesave

Cela fait maintenant trente-cinq ans que je discute avec des personnes pauvres, chez elles, aux quatre coins du monde, dans de très nombreux pays, et elles m'ont appris beaucoup de choses, c'est une évidence. L'une des plus importantes est que partout à peu près, quel que soit le niveau de développement économique de leur pays, elles recherchent de meilleurs outils pour une gestion élémentaire de leur argent. Permettez-moi de vous donner un exemple.

Un jour, j'avais emmené des visiteurs dans un bidonville de Dhaka, au Bangladesh, et nous avons rencontré une femme visiblement très pauvre. Mes invités ont été surpris d'entendre qu'elle était membre de plusieurs clubs d'épargne privés et de deux organisations de microcrédit. Ils ont été très étonnés lorsqu'elle leur a dit qu'elle était mendicante. Pourquoi, lui ont-ils demandé, est-ce que quelqu'un comme vous a besoin d'autant de services financiers ? Elle leur a répondu : « Eh bien, n'ai-je pas, moi aussi, une fille à marier ? N'ai-je pas besoin de m'acheter un nouveau sari pour la prochaine fête de l'Aïd ? N'ai-je pas le droit de prévoir quelque chose pour quand je serai trop vieille pour travailler ? ».

Je pense que sa réponse montre bien pourquoi les pauvres, où qu'ils soient, ont besoin de toute urgence, et recherchent de toute urgence, des moyens de gérer leur argent. Si vous vivez avec deux dollars par jour, non seulement votre revenu est minime, mais il risque aussi d'être irrégulier et non fiable. Vos deux dollars ne tombent malheureusement pas chaque jour, réglés comme une horloge : deux dollars, c'est juste une moyenne. Et cela a de nombreuses conséquences. Cela vous prive de mécanismes automatiques, tels que les prélèvements sur salaire, qui permettent aux personnes plus riches d'épargner ou de rembourser leurs emprunts. Ne disposant pas de tels mécanismes, les pauvres doivent gérer leur argent de manière particulièrement active. Le simple fait de gérer son argent pour survivre jour après jour est difficile. Pour vous assurer d'avoir à manger tous les jours, et pas seulement lorsque l'argent tombe, vous devez mettre de l'argent de côté pour être sûr de manger demain et de rembourser le petit emprunt que vous aviez contracté auprès de votre voisin pour pouvoir manger la semaine dernière. C'est du lissage

de consommation, mais ne le négligez pas sous prétexte que c'est insignifiant, car cela peut avoir de graves conséquences si ce n'est pas fait correctement. Si votre enfant contracte une infection oculaire dans un bidonville poussiéreux, il est très important de pouvoir trouver un dollar ou deux pour acheter un antibiotique qui permettra de guérir ses yeux : ne pas trouver cette petite somme aujourd'hui, c'est risquer que, demain il devienne aveugle.

Gérer des sommes plus importantes est naturellement encore plus difficile. Les pauvres aussi, et pas seulement les riches, doivent trouver de l'argent pour la naissance de leur enfant et son éducation, le mariage et la construction d'une maison, pour un ventilateur, un réfrigérateur et un téléphone portable, un terrain, du bétail ou une activité. Ils doivent faire face aux urgences, qui les frappent plus souvent que les riches. En général, elles imposent de trouver de grosses sommes d'argent rapidement. Si vous êtes pauvre, la bonne organisation de vos affaires financières, l'accès à un lieu sûr pour épargner et à des sources de crédit sûres vous aideront à faire face aux besoins de la vie, et pourront faire la différence entre une vie réussie et une vie qui ne l'est pas, entre être anéanti par une urgence et s'en remettre. Rien d'étonnant à ce que les pauvres prennent la gestion de l'argent au sérieux. Selon des recherches que nous avons menées sur le comportement des pauvres vis-à-vis de l'argent au Bangladesh, en Inde et en Afrique du Sud, les ménages pauvres manipulent de nombreux outils financiers à la fois. En un an, nombre d'entre eux font transiter par ces instruments davantage que leurs revenus annuels. Les pauvres ont un besoin plus pressant d'outils de gestion de base de leur argent que les riches, non pas en dépit de leur pauvreté, mais précisément parce qu'ils sont pauvres.

Malgré les magnifiques avancées de la microfinance, les pauvres effectuent la majeure partie de cette gestion d'argent chez eux ou *via* des mécanismes locaux informels, comme des clubs d'épargne, des prêteurs ou en prêtant ou en empruntant auprès de membres de la famille ou de voisins. Ces outils sont essentiels, certains sont sophistiqués, mais ils ne sont pas suffisamment adaptés. La finance informelle présente des défauts majeurs. Elle n'est pas fiable,

les clubs d'épargne s'effondrent, les prêteurs ne vous prêtent pas toujours au moment où vous en avez besoin, et votre mari vole dans votre tirelire. La finance informelle ne permet pas de gérer de grosses sommes d'argent sur de longues périodes. Il est trop risqué d'accumuler trop d'argent pendant trop longtemps dans un club d'épargne local. Et même le prêteur le plus avide ne se risquera pas à vous prêter beaucoup sur une longue durée. Il est donc difficile d'épargner ou d'emprunter pour de grosses dépenses au moyen d'outils informels, et la finance informelle ne peut vous assurer contre les risques que vous rencontrerez inévitablement au cours de votre vie.

En étant fiables et en offrant la possibilité d'épargner ou d'emprunter de grosses sommes sur la durée, les services financiers formels peuvent transformer la vie financière des pauvres. Pour résumer, les besoins fondamentaux de gestion d'argent concernent absolument tous les pauvres : lisser la consommation à court terme, rassembler des sommes importantes pour les grandes dépenses de la vie et s'assurer d'avoir des liquidités pour faire face aux crises. La véritable inclusion financière, ce serait de satisfaire ces besoins de manière fiable. Cela apporterait de la stabilité aux opérations financières des pauvres et préparerait le terrain pour la réalisation d'objectifs plus ambitieux, tels que l'éradication de la pauvreté.

Essma BEN HAMIDA

Co-fondatrice, directrice exécutive

Enda inter-arabe

Je voudrais commencer par une scène que j'ai vécue dans les années quatre-vingt-dix dès mon retour de l'étranger, après douze ans d'absence comme journaliste ayant écrit longtemps sur le développement et la pauvreté. La scène se passait devant la sous-préfecture dans le plus grand quartier populaire de Tunisie, Ettadhamen. C'était avant le mois de Ramadan, on distribuait des couffins avec des vivres pour le mois saint. Une cinquantaine de personnes ont été servies et ensuite on a fermé les portes et les autres personnes, les autres familles sont restées derrière la grille. Il y avait des gens qui pleuraient, des gens qui suppliaient, qui criaient « Et nous, est-ce qu'on va avoir le couffin ? ». C'était un pauvre couffin où il y avait un peu d'huile, des pâtes... Rentrant de l'étranger, je croyais que mon pays était avancé, moderne et développé, j'étais émue, sidérée et j'étais frappée par l'absence de dignité dans cette approche charitable à la pauvreté. Cette scène a probablement été un déclencheur de ce que j'ai fait par la suite, de mon retour vers la Grameen Bank, vers tout ce que j'avais vu lorsque j'étais journaliste et vers la microfinance.

Et c'est comme cela qu'Enda a effectivement commencé un programme de microcrédit dans le plus grand quartier populaire, où on a justement donné surtout la priorité aux femmes.

Je veux juste faire une parenthèse puisque le sujet traité ici pose la question « Est-ce que la microfinance peut éradiquer la pauvreté ? ». Je pense qu'on a mis trop d'espoir dans la microfinance. On nous a donné une responsabilité qui est beaucoup plus importante que nos moyens et au final, bien sûr, quand les choses ne marchent pas, la microfinance devient le bouc émissaire : « Ah oui, vous voyez, la microfinance ne peut pas résoudre les problèmes de la pauvreté », ceci juste pour rappeler que la microfinance n'est qu'un outil parmi tant d'autres. Les gouvernements ne peuvent pas se désintéresser des populations pauvres sous prétexte que la microfinance est maintenant là comme solution miracle. Je peux vous relater des centaines d'exemples où nous avons donné plus de huit cent mille crédits pendant dix-sept ans à des familles pauvres. Pour ces familles, dès qu'un enfant est malade, la mère, qui généralement n'a pas accès à la

sécurité sociale, doit vendre une partie de ses maigres biens, voire tout, pour pouvoir soigner l'enfant. Dès qu'il y a un problème urgent dans une famille, on n'a pas de recours, pas d'épargne. La vulnérabilité devient frappante car on n'a aucun choix : il faut vendre le patrimoine, quand il existe ! La pauvreté est complexe et si, à côté du microcrédit, il n'y a pas les services de base — éducation des enfants, soins de santé de base, infrastructures — la solution miracle ne marchera pas.

Malheureusement, pendant toutes ces années, même la microfinance a été touchée par le « tout argent » : combien la microfinance allait-elle rapporter ? Et même dans les études d'impact, on mesurait toujours l'aspect économique, l'impact sur le revenu de la famille. Ce que je voudrais dire c'est qu'il y a plus important que l'aspect économique. Ce que j'ai observé pendant ces seize années d'expérience, c'est quelque chose de plus important : la dignité que la microfinance peut redonner aux pauvres et surtout aux femmes qui ne doivent plus tendre la main pour la charité. C'est l'émancipation des femmes, leur *empowerment* dont a parlé le professeur Yunus qui est très important. Il ne s'agit pas seulement des femmes d'ailleurs mais j'insiste sur les femmes dans une société arabo-musulmane comme notre société en Tunisie. L'entrée des femmes dans la sphère économique est quelque chose de primordial ! Dans les années quatre-vingt-dix, quand j'ai commencé dans ce grand quartier populaire, je ne voyais pas de femmes dehors, je ne voyais pas de femmes actives à l'extérieur de la maison. Avec la microfinance, vous avez aujourd'hui une explosion entrepreneuriale féminine et je pense qu'avec cette explosion il y a aussi une explosion d'*empowerment*, il y a des femmes plus heureuses : même si elles ne sont pas riches, elles sont fières. Je voudrais aussi dire que cet *empowerment* est quelque chose qui va nous éviter les extrémismes religieux : il ne faudrait pas oublier cela. Aujourd'hui, après la révolution en Tunisie, les extrémistes sont revenus avec leur discours du retour des femmes à la maison, avec la polygamie, et je pense que ces années de microcrédit en Tunisie ont fait que les clientes aujourd'hui, même voilées, vous disent « On ne reviendra pas à la maison, on restera active, on voudra garder notre liberté, et notre liberté surtout de gérer de l'argent » et cela partout où on intervient en Tunisie.

L'autre aspect est la résilience face à la crise. Effectivement, ce que le professeur Yunus a dit aussi, nous l'avons observé après le 14 janvier, après la révolution en Tunisie. Les effets de la révolution ont frappé de plein fouet les pauvres. Heureusement, ils ont eu la capacité de se relever de cette crise. On est en train de l'observer : même avec beaucoup de difficultés, les pauvres se relèvent et le microcrédit leur permet de garder une source de revenus, quitte à changer d'activité. Je passe rapidement sur les effets de cette révolution, des marchés fermés suite à la guerre avec la Libye, de l'impact sur l'agriculture, etc. Nous avons à peu près 30 % de nos clients qui sont très affectés par cette crise. Malgré cela, nous ne voyons pas de désespoir, les gens gardent espoir et continuent de se battre. On a rééchelonné les crédits en cours des uns, refinancé d'autres, accordé plus d'argent à ceux qui en avaient besoin et ils ont montré leur capacité de se remettre en activité malgré la crise.

Malheureusement, nous avons aussi observé qu'après la crise, sans la microfinance, sans

l'épargne (parce que la microépargne est interdite en Tunisie par la Banque centrale), la vulnérabilité est extrême. Les microentrepreneurs eux-mêmes se sont rendu compte que s'ils avaient eu une épargne, les choses auraient été meilleures pour eux. C'est la même chose pour la microassurance. En temps de crise, on ressent l'importance de la microassurance. Enfin, je voudrais mentionner les services d'accompagnement. Le microcrédit, l'argent tout seul, ne peut pas changer la vie des pauvres. Les services d'accompagnement en termes de formation, de cercles d'information et de discussion, par l'appui à la commercialisation sont des éléments essentiels pour que les gens sortent de la pauvreté. Pour terminer, je voudrais mettre en garde les investisseurs : la microfinance n'est pas faite pour enrichir les riches, la microfinance est faite pour aider ou appuyer les pauvres à s'enrichir un tout petit peu. Donc, Messieurs, Mesdames, ne soyez pas gourmands, vous ne pourrez vous considérer comme investisseurs « sociaux » que si vous acceptez un retour bien inférieur au marché général.

Channy IN

Président

Aclea Bank

Au cours des dix dernières années, et plus particulièrement depuis 1999, lorsque la Banque nationale du Cambodge a commencé à améliorer sa réglementation sur la banque et la finance, j'ai remarqué que les établissements de microfinance et les banques spécialisées se sont multipliés à un rythme incroyable. En 2000, nous comptons seulement onze banques commerciales, trois banques spécialisées et trois établissements de microfinance agréés. Cinq ans plus tard, le nombre d'établissements financiers avait spectaculairement augmenté, passant de dix-sept à trente-cinq, mais surtout comptait trois cent soixante-et-une succursales et agences.

Dans notre cas, les choses sont un petit peu différentes. Je remarque que si les microentrepreneurs n'ont pas une succursale ou une agence à proximité, notre établissement aura beau être le plus intéressant du monde, ils ne viendront pas jusqu'à nous. Ils continueront à se tourner vers des prêteurs privés. C'est pourquoi j'attache beaucoup d'importance au réseau d'agences et de succursales. Je constate une corrélation très forte entre le nombre d'agences et de succursales dont disposent les établissements de microfinance et l'accès au financement. Plus les réseaux sont denses, plus ils ouvrent les portes du financement.

Aujourd'hui, le nombre de succursales et d'agences a grimpé à mille trente-quatre, réparties sur l'ensemble du pays. En outre, une nouvelle réglementation permet aux établissements de microfinance agréés de s'installer dans tout le pays. La microfinance est la réponse aux besoins des clients, les personnes à faibles revenus. Après la réglementation apparue il y a une dizaine d'années, la microfinance s'est professionnalisée. Ces établissements travaillent de façon professionnelle, et techniquement, ils s'apparentent à des banques commerciales. Ils diffèrent des banques en ceci qu'ils opèrent à l'extérieur : ils travaillent directement au sein de la communauté et sont au plus près des clients. La structure de gouvernance des institutions de microfinance (IMF) est une structure qui comprend les besoins des emprunteurs, et la direction et le personnel des établissements agréés sont bien préparés à cet exercice.

La localisation des IMF est stratégique car ils opèrent en plein cœur de la communauté, tout près des clients. Pour la plupart, ils travaillent dans des zones où les populations ont de faibles revenus. Les services et produits financiers des IMF sont conçus sur mesure pour les besoins de ces clients. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles ils leur sont plus accessibles. Ils parlent aux personnes à bas revenus dans une langue qui leur est compréhensible : ils ne les abordent pas avec un jargon technique que l'emprunteur ne pourrait pas comprendre.

J'observe que les IMF ne se limitent pas à la finance inclusive. Les services qu'ils proposent couvrent l'ensemble du spectre, les micro, les petites et moyennes entreprises, mais ils s'adressent également à tous les pans de la population, aussi bien en zone rurale qu'en milieu urbain. Ce point est particulièrement important pour les pays moins développés, qui ont le plus besoin des services de microfinance, puisque la majorité de la population vit à la campagne.

Chez nous, les dépôts, à la fin de l'année dernière, se montaient à un milliard de dollars. Dans la capitale, les dépôts couvrent seulement 67 % des prêts décaissés, mais ce taux se monte à 70 % à la campagne. Vous pouvez constater par vous-même que ces gens ont besoin les uns des autres. Grâce à son vaste réseau de succursales et d'agences, la microfinance achemine les ressources financières de là où elles sont placées vers là où on en a le plus besoin. Au vu de mes dix-huit années d'expérience de la microfinance et des banques, je peux affirmer que la microfinance est un moyen d'accéder à la finance. Je constate que plus le financement est accessible, plus cela génère de revenus et d'emplois ; et, par conséquent, de développement économique, qui est un outil puissant pour la lutte contre la pauvreté. Jusqu'à présent, je n'ai jamais entendu personne affirmer que la microfinance serait la panacée contre la pauvreté, mais c'est un moyen de développer l'esprit d'entreprise des bas revenus. Si nous travaillons avec eux pour les aider à développer leur microentreprise, ils deviennent de véritables entrepreneurs et sont moins tributaires de la charité. Bien sûr, nous travaillons avec eux pour qu'ils disposent d'une plus grande indépendance, et pour renforcer l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Mais surtout, cela contribue au développement d'une économie au niveau local, qui bénéficie à l'ensemble de la communauté.

Luiz AWAZU PEREIRA DA SILVA

Sous-gouverneur

Banco Central do Brasil

Un peu plus tôt, j'écoutais avec la plus grande attention les paroles très sages du professeur Yunus, et me sont revenus en mémoire deux messages que j'ai entendus récemment. Le premier émanait de la présidente de mon pays, Dilma Rousseff. Le renforcement de la microfinance et de l'inclusion financière est l'une de ses priorités. Elle l'exprime avec force à la tête de l'État. La deuxième chose que cela m'a rappelé, c'est un message du président Lula, qu'il nous répétait à l'envi. En fait, c'est un message très fort qui vous rejoint, professeur Yunus, selon lequel la meilleure garantie dont dispose un homme pauvre est sa réputation. En effet, le président Lula a compris de manière très intuitive les nombreux concepts économiques avec lesquels les économistes se battent : asymétrie de l'information, valeur de la garantie, mutualisation des risques et un certain nombre de choses qui peuvent conduire au prix Nobel. Intuitivement, c'était un message très important pour expliquer pourquoi les défauts sur prêts sont si peu nombreux : c'est grâce à la valeur que les pauvres attachent à ce qui leur sert de garantie dans la microfinance, à savoir leur réputation.

Et je voudrais continuer en disant que, évidemment, le développement de la microfinance et l'inclusion financière sont des priorités pour la stratégie de développement du Brésil. On a une bonne expérience au Brésil qui nous montre que cela peut être un outil extrêmement efficace pour développer une offre de crédit avec une très grande capillarité. Cela nous a permis de toucher un univers extrêmement étendu de microentrepreneurs avec beaucoup de projets qui produisent beaucoup d'externalités positives et qui donc permet de toucher des communautés les plus pauvres. On a fait cela au Brésil avec un certain nombre de conditions préalables qui sont importantes. Au départ, nous avons dû stabiliser l'économie. La stabilité des prix est très importante, le contrôle de l'inflation et évidemment aussi la stabilité financière du système en général avec des institutions financières qui sont solides, bien capitalisées, et qui commencent à s'intéresser aux opérations de microcrédit. Sans stabilité financière et sans stabilité des prix, il est très difficile d'avoir un développement de l'inclusion financière et du microcrédit qui soit soutenable.

Ensuite, nous avons aussi développé un modèle de croissance avec de l'inclusion sociale, ce dont parlait Jacques Attali, avec une augmentation de l'emploi et du revenu réel et avec des programmes sociaux bien structurés, c'est-à-dire soutenables du point de vue budgétaire, continus et bien ciblés du point de vue de leur efficacité, comme les programmes que nous avons autour du Bolsa Familia. Alors bien évidemment la stabilité macro, la stabilité des prix, la stabilité financière sont des conditions nécessaires mais elles ne sont pas suffisantes pour le développement de l'inclusion sociale ni pour le développement d'une offre de microcrédit. Notre expérience nous montre que quatre ou cinq choses, comme des politiques d'offres, peuvent faciliter le développement de la microfinance et de l'inclusion financière.

D'abord nous avons proposé et obtenu une source de financement stable et garantie : nous avons une obligation légale d'allocation d'une partie de nos dépôts d'épargne, 2 % du système d'épargne dans son ensemble vers la microfinance, pour octroyer des prêts à des taux bas, sous peine d'une obligation de stérilisation des ressources non allouées au crédit à la Banque centrale. Ensuite nous avons une meilleure information pour le prêteur, les problèmes de risques asymétriques. À la Banque en particulier nous avons créé une centrale de crédit recoupant les informations sur la qualité, les caractéristiques des emprunteurs. Nous avons aussi une meilleure information sur l'emprunteur, le microentrepreneur, avec un effort d'éducation financière, de simplification des procédures, de réduction et d'homogénéisation des tarifs bancaires.

Nous avons également des améliorations juridiques, avec la création des prêts garantis par prélèvement automatique auprès de l'employeur et puis la création de comptes bancaires simplifiés pour les petits déposants. Finalement, et c'est un point très intéressant dans le modèle brésilien, nous avons élargi la capillarité en développant un réseau de correspondants de guichets non bancaires, de correspondants bancaires, qui sont autorisés à fournir des services financiers décentralisés, paiement de factures, réception de dossiers de prêts, etc. qui a été développé dans les cinq et six dernières années pour couvrir l'ensemble du territoire national.

Alors quels sont les résultats ? Je pense que, la conjonction de la stabilité macroéconomique, le contrôle de l'inflation, l'augmentation de la croissance économique redistributive et cet effort de capillarité dans le développement d'un réseau de correspondants bancaires ont donné, nous pensons, de bons résultats. Nous avons un accès pratiquement universel aux services financiers par l'ensemble de la population, une couverture d'à peu près 100 % de nos municipalités au Brésil en particulier grâce à l'effet réseau de ces correspondants bancaires. Vous savez que le Brésil est un pays très large, nous avons 5 566 municipalités. Aujourd'hui ces correspondants bancaires couvrent l'intégralité de ces municipalités. Les comptes bancaires, par exemple, sont passés de cinquante-cinq millions en 2002 à environ quatre-vingt-dix millions aujourd'hui. Les correspondants bancaires sont passés de l'ordre de soixante-dix-huit mille à pratiquement cent soixante mille dans tout le Brésil. Nous avons également développé l'informatisation, la couverture par ATM (*At the money*), la couverture par les agences bancaires et les postes d'accès aux services financiers dans tout le pays. L'informatisation bancaire par exemple au Brésil aide particulièrement les gens qui sont bénéficiaires de notre programme de Bolsa Familia, notre programme de transfert conditionnel budgétaire qui touche aujourd'hui près de treize millions de ménages au Brésil. Évidemment tout cela se fait dans un environnement de croissance du crédit bancaire. Nous étions, il y a cinq ou six ans à 25 % du PIB, ce qui était un niveau relativement bas pour une économie du niveau de développement du Brésil. Aujourd'hui nous atteignons près de 50 % du PIB.

La croissance de la microfinance est un élément particulier de cette stratégie, un élément très fort. Pour les petits déposants, pour les microentrepreneurs, nous avons un total d'à peu près trois milliards de réels alloués à cette modalité et une croissance qui a totalisé près de 200 % en cinq ans. Et les indicateurs sociaux au Brésil, je pense qu'ils sont connus,

traduisent un modèle de croissance soutenable, responsable, avec inclusion sociale, inclusion financière, cela nous donne des indicateurs qui sont bons au niveau social. Notre pauvreté extrême est passée de 15 % à un peu plus de 5 % et comme vous le savez peut-être, notre indicateur d'inégalité, notre coefficient de Gini a chuté d'environ 0,6 – un des plus élevés dans les pays émergents – à quelque chose de l'ordre de 0,5 aujourd'hui.

Il y a donc, je pense, et l'expérience brésilienne le montre, une corrélation forte entre le développement de la microfinance, une croissance de l'accès aux services financiers et une amélioration des indicateurs sociaux quand cela se passe dans la stabilité macroéconomique. Nous avons près de vingt-cinq millions de personnes qui sont sorties de la pauvreté ces dernières années et près de trente-cinq millions de brésiliens qui ont accédé au statut de classe moyenne. Je pense qu'aujourd'hui nous ne nous reposons pas sur ces bons résultats. Nous pensons qu'il faut assurer la soutenabilité de notre modèle de croissance redistributive avec de l'inclusion sociale. Bien évidemment cela s'inscrit dans les très bonnes perspectives de notre économie. Le contexte où nous vivons aujourd'hui, l'économie globale, est un contexte compliqué, nous savons qu'il y a des pressions à la hausse des prix de matières premières. Ces pressions ont une influence sur l'inflation dans les pays émergents, il faut la contrôler. Nous savons aussi que le contexte international de l'après-crise est un contexte où il y a énormément de présence de flux très liquides de capitaux qui se dirigent vers les pays émergents et qui font pression aussi sur le marché du crédit et indirectement sur l'inflation. Nous nous efforçons de limiter les éléments à risque de l'après-crise tout en préservant notre modèle de croissance soutenable avec inclusion sociale. Nous sommes donc très contents de pouvoir exprimer et échanger notre expérience avec d'autres participants. Nous le faisons dans le cadre du G20, c'est un grand plaisir de le faire ici au Sénat français.

Rafael JABBA

Principal Investment Officer

Banque africaine de développement

La Banque africaine de développement (BAfD) est tout à fait favorable aux services financiers inclusifs. Nous avons conscience du fait que ce type de programmes est extrêmement positif pour les pauvres. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de ce que nous faisons.

Nous avons récemment lancé un programme sur les envois de fonds de l'étranger, avec un financement de la France, et avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). Ce programme permettra de mobiliser des ressources diverses, et aussi d'essayer d'abaisser les coûts des transferts de fonds. En l'espace d'environ six semaines, quelque huit cents établissements ont été agréés, sept cents autres ont posé leur candidature et des demandes de subvention pour un montant d'environ 52 millions de dollars nous sont parvenues, ce qui démontre la forte demande pour les services d'envoi de fonds, sachant que nous nous sommes uniquement concentrés sur l'Afrique de l'Ouest.

Nous avons également mis en place un programme d'inclusion financière, mais axé sur l'assurance. L'EFSA, l'autorité de surveillance financière égyptienne, qui régule le marché de l'assurance, a approché la BAfD et nous a demandé si nous serions prêts à soutenir ce type d'initiative en favorisant l'accès à des programmes d'assurance. Nous nous sommes rendus en Égypte pour examiner les besoins et il en est clairement ressorti, comme l'avait indiqué l'EFSA, que quasiment aucun Égyptien à faible revenu n'avait accès à un service d'assurance. À ce moment-là, notre seule interrogation était la suivante : si nous proposons des services d'assurance et qu'ils couvrent la santé, est-ce que les bénéficiaires continueront de se rendre dans les mêmes centres de santé et obtiendront le même niveau de soins qu'actuellement ?

Je pense que, quel que soit le type de service financier inclusif que vous mettez en place, il vous faut aussi vous intéresser aux questions annexes. Les principes de protection des clients sont cruciaux dans n'importe quel type de service financier inclusif. Nous devons veiller à ce que, lorsque nous leur accordons un crédit, les clients aient conscience

du coût de ce crédit. De leur côté, les dépôts d'épargne sont avantageux pour les établissements de microfinance (IMF), puisqu'ils leur procurent une source de capitaux à court terme. C'est très important pour eux, très important pour les IMF, mais nous devons aussi nous assurer que les clients ne sont pas surendettés. C'est un problème qu'il faut prendre au sérieux.

Certains de nos entrepreneurs n'ont pas les compétences financières élémentaires, et même si ce qu'ils veulent, c'est un prêt, nous devons aussi leur apporter des conseils. Nous avons des programmes de formation aux services non financiers, ce qui est important, et que nous devons également intégrer dans nos programmes de crédit.

On se demande parfois si la microfinance est à même d'éradiquer la pauvreté ; la BAfD ne répond jamais à cette question. Nous savons avec certitude que la microfinance est efficace pour atténuer la pauvreté. Lorsque nous nous asseyons à notre table de travail, nous nous demandons si nous devons participer au financement des petites et moyennes entreprises, si nous devons fournir des fonds pour la microfinance, si nous devons nous intéresser aux routes et aux ponts qui permettront d'acheminer les marchandises depuis les marchés jusqu'aux ports et les financer, ou s'il vaut mieux nous concentrer sur les technologies propres. De nombreuses requêtes sont adressées à la BAfD, et ce que nous essayons de faire, c'est de nous assurer que, dans toutes nos interventions, nous incluons la microfinance ou les activités liées à la microfinance.

Mais parfois, il faut savoir faire preuve de flexibilité. Je vais vous raconter une anecdote à ce sujet. Il y a environ quinze ans, je mettais en place un programme en Jordanie. J'ai eu l'occasion de travailler dans les zones rurales de ce pays. Mais il faut savoir qu'en Jordanie, une zone rurale, c'est le désert. C'était difficile. En effet, nous avons pu mettre sur pied un programme, mais il y avait un groupe de population avec lequel je ne savais pas comment m'y prendre : les femmes bédouines. Je sais que le professeur Yunus va être contrarié, mais voilà ce que nous avons dû faire.

Une femme est venue vers moi et m'a dit : « Je veux constituer un groupe ». Je lui ai demandé où elle travaillait, et elle m'a répondu qu'elle était bergère. Je lui ai dit : « Bien, nous allons aller rencontrer votre groupe. Où pouvons-nous vous trouver ? » Elle m'a répondu : « Je sais où je suis maintenant, mais Dieu seul sait où je serai demain, parce que cela dépend de là où poussera l'herbe. » Je n'avais pas la moindre idée de la manière dont j'allais mettre en place un mécanisme de prêt collectif pour une cliente qui allait et venait dans le désert et je ne savais pas du tout quoi lui proposer. Il se trouve que ce jour-là, je me suis rendu en ville et que j'ai vu certaines de ces femmes retirer les bijoux qu'elles portaient au poignet et les remettre aux marchands d'or. Ce qu'elles faisaient, c'est qu'elles vendaient leur or au poids sans qu'il soit tenu compte de la valeur intrinsèque de leurs bijoux. Le lendemain, nous avons repris contact avec cette femme bédouine, et elle m'a dit : « Si je vous donne mon or, m'accorderez-

vous un prêt ? » J'ai répondu que je serais ravi de mettre son or en lieu sûr, dans un coffre, et que quand elle aurait remboursé son prêt, je lui rendrais son or. Et c'est comme cela que cela s'est passé. Je peux vous dire que des milliers de femmes sont venues vers nous parce que nous étions à même de protéger leurs objets de famille. Si elles les avaient portés au marchand d'or, elles ne les auraient jamais revus, car l'or aurait été fondu. Nous avons enregistré un taux de remboursement de nos prêts de 100 %, et ces femmes étaient très satisfaites car on respectait leurs droits.

Aussi, je pense que nous devons rester flexibles dans nos activités, nous devons être créatifs, et nous savons que les services financiers aident les pauvres. Quelquefois, nous devons adopter une approche légèrement décalée, mais tâchons de garder cela à l'esprit lorsque nous avançons et que nous essayons d'aider les gens à sortir de la pauvreté.

Fernando JIMÉNEZ-ONTIVEROS

Directeur-adjoint

FOMIN, Banque inter-américaine de développement

Je souhaiterais tout d'abord souligner que nous savons que le microcrédit et la microfinance traversent une période difficile. Cela ressemble à un mouvement d'introspection. Il y a des critiques et je pense que nous devrions prendre un peu de recul et nous féliciter. Ce qu'a fait Grameen, ce que nous avons été capables de faire au cours des trente dernières années pour bâtir un secteur de la microfinance durable, je pense que c'est extraordinaire. Franchement. Bien entendu, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers, car comme cela a été dit, 1,7 milliard d'individus n'y ont toujours pas accès. Je pense que ce que nous faisons au Fonds d'investissement multilatéral est d'une importance cruciale : nous encourageons et nous aidons plus de deux cents établissements de microfinance à être pleinement réglementés. Je voudrais également raconter une anecdote qui concerne les transferts de fonds.

C'est l'histoire d'un équatorien qui est parti en Espagne il y a dix ans. Il a bien sûr dû se rendre chez un prêteur ne serait-ce que pour acheter son billet d'avion. Dès qu'il est arrivé en Espagne, nous avons mis en place un accord entre Banco Solidario, une microbanque minuscule à l'époque, et la Caixa Cataluña, pour qu'il puisse ouvrir un compte dans un établissement de microfinance. Il a réussi à renégocier son prêt et au lieu de payer 100 %, il n'a dû payer que 20 %.

Au-delà de cette anecdote, c'est ce qu'Essma évoquait en parlant d'émancipation des individus. C'est une manière de permettre à la famille transnationale de s'émanciper afin qu'elle puisse opérer des choix mieux informés sur sa consommation actuelle et future, car l'épargne représente la consommation future. Comme l'a expliqué Stuart Rutherford de façon éloquent, c'est d'une importance critique pour ces ménages pauvres car cela coûte très cher d'être pauvre et, le flux de revenus est bien entendu aléatoire, ils doivent donc se montrer extrêmement prudents dans la gestion de leur trésorerie. Grâce à l'inclusion financière, ce migrant a donc pu allouer et affecter son argent à certains objectifs, comme l'éducation et la santé. L'inclusion financière comporte tout un

ensemble d'externalités qui sont très difficiles à saisir. La vérité, c'est qu'il reste étonnamment difficile de vérifier l'impact du microcrédit sur la pauvreté et que les liens de cause à effet sont difficiles à cerner, mais nous sommes tous d'avis que ce n'est peut-être pas la meilleure manière d'envisager la chose. En réalité, les pauvres « votent avec leurs pieds ». Ils sont honnêtes et remboursent non seulement pour des raisons de pression sociale et de réputation, mais aussi parce qu'ils veulent pouvoir continuer d'accéder à ce mécanisme de financement stable.

Je vais citer mon ami, Tilman Ehrbeck, du CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux pauvres). J'espère que je n'empiète pas sur ce qu'il va dire tout à l'heure. Il est évident, et on l'a souligné, que non seulement l'inclusion financière est importante pour les ménages, mais qu'il existe aussi une forte corrélation, comme l'a dit le sous-gouverneur de la Banque du Brésil, entre l'inclusion financière et la croissance dans son ensemble, ce qui permet de mettre en œuvre les politiques publiques de manière beaucoup plus rentable. Dans le cas de Bolsa Familia, il est impressionnant d'observer à quel point le coût de transaction a été réduit. Je pense que nous devons maintenant aller un cran plus loin et utiliser les possibilités offertes par la technologie. La technologie devrait nous aider à abaisser considérablement les coûts de communication, par exemple pour communiquer grâce aux téléphones portables avec ces femmes bédouines dont on a parlé tout à l'heure. Je pense que la microassurance est indéniablement l'une des prochaines étapes. Je pense qu'elle sera extrêmement importante dans la prochaine décennie et elle permettra aux microentrepreneurs d'accumuler des actifs. Je ne pense pas qu'il y ait eu surendettement, mais nous devons avancer dans la protection des consommateurs car il y a un risque que la forte croissance de la microfinance conduise *in fine* au surendettement. Nous devons donc nous concentrer sur la transparence, la protection des consommateurs et le rendement social. Nous nous sommes fortement concentrés sur la pérennité du secteur et de la microfinance. Maintenant, il nous faut mieux déterminer comment le bénéficiaire final va évoluer.

Mais il faut bien sûr un partenariat entre les pays pour traiter des aspects réglementaires. Notre rapport Microscope mesure l'environnement de la microfinance. Il ne concernait au départ que l'Amérique latine. C'est aujourd'hui un indicateur qui couvre cinquante-cinq pays et qui a attiré

l'attention des régulateurs. Il est important que la société civile soit présente. Les banques commerciales et les organisations multilatérales ont toujours un rôle à jouer pour apporter de la légitimité, pour procéder à des essais et pour générer des effets d'émulation.

Mahmoud MOHIELDIN*Directeur général**Banque mondiale*

Nous avons beaucoup travaillé sur la microfinance et nos études empiriques montrent qu'elle contribue à l'inclusion financière, et que l'inclusion financière et le développement financier soutiennent véritablement la croissance durable et le développement durable. Nous avons également constaté des améliorations au niveau des fonds propres dans différents pays qui ont permis des progrès sur la voie de la microfinance.

Notre travail ne se limite pas à la simple collecte d'idées sur le terrain. Nous investissons aussi de l'argent. Entre 2004 et 2009, la Banque mondiale a consacré 2,7 milliards de dollars à la microfinance. La Société financière internationale (IFC), en charge des opérations avec le secteur privé, apporte environ 1,7 milliard de dollars, dont environ 15 % proviennent des contributions des principaux acteurs de terrain. Ceux qui travaillent avec nous, au travers de l'IFC, apportent quelque 11 milliards de dollars, dont 8,5 millions de microprêts. Il ne s'agit pas seulement d'argent. Nous sommes très heureux de contribuer, avec le CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux pauvres), à l'assistance technique. Le CGAP se concentre sur le partage des connaissances et l'appui technique. La Banque mondiale apporte aussi des idées. Voici l'une des principales choses que nous essayons de faire : chaque fois qu'un projet fonctionne dans certains pays, nous essayons de diffuser cette bonne nouvelle et cette bonne expérience. C'est par exemple le cas de l'utilisation des téléphones et des systèmes mobiles au Kenya avec M-Pesa. Je suis très heureux de compter le directeur général de M-Pesa dans notre cercle. Il travaille actuellement avec ses collègues en Indonésie. Luiz Awazu Pereira da Silva a parlé de l'excellent travail qui a été réalisé par le Brésil au fil des ans pour regrouper les réseaux et réaliser les raccordements, afin de permettre à la population d'entrer très rapidement en contact avec le secteur financier. Là encore, ces exemples de mobilisation non financiers sont un bon moyen de renforcer l'activité bancaire sans succursales et nous travaillons aussi dans ce sens.

Je voudrais vous parler de certains enjeux et axes de travail. Premièrement, nous ne devons pas nous arrêter à une bonne expérience et supposer qu'elle fonctionnera toujours. Comme l'ont dit nos collègues,

dans certains domaines, vous devez vraiment regarder plus loin que ce qui fonctionne dans certains pays et mieux comprendre les obstacles culturels, faire preuve de davantage de souplesse et de pragmatisme.

Nous avons parfois prôné le prêt collectif assorti de programmes de suivi par les pairs, et dans d'autres cas, comme aux Philippines, par exemple, lorsque l'on est passé du prêt collectif au prêt individuel, nous avons trouvé de meilleures façons d'aborder la microfinance, et qui fonctionnaient mieux. C'est pourquoi la flexibilité est très importante.

L'autre point, c'est qu'un changement même minime, comme un délai de grâce pour le remboursement, peut avoir une incidence sur le remboursement et la rentabilité du contrat, même si cette extension de délai n'est que de deux ou trois mois. Entrer dans de nouveaux secteurs d'activité, et pas seulement la microassurance, c'est encourager l'innovation. Je vous donnerai à ce sujet des exemples venant de l'Inde.

Par ailleurs, il faut développer l'ouverture du système pour renforcer la concurrence sur le marché. Au-delà de la participation des banques, de nouvelles entités apparaissent dont le rôle en terme de prestation de services reste à définir. Il faut les encourager à respecter les règles de concurrence et de contestabilité afin d'abaisser les obstacles à l'entrée sur le marché. C'est le deuxième point.

Le troisième a trait essentiellement à l'investissement en matière d'infrastructure financière, et surtout, aux moyens de rendre ces infrastructures accessibles à tous. Il ne s'agit pas d'investir dans ce qui ne profitera qu'à ceux qui se plient au principe des économies d'échelle.

Le quatrième point concerne la réglementation. Je suis très content des remarques préliminaires que j'ai entendues aujourd'hui sur l'importance de la réglementation. Celle-ci doit être prudente et pas trop compliquée.

Le cinquième aspect est la protection des consommateurs, lorsque l'on a affaire à des gens vulnérables, plus vulnérables que d'autres. Tout ce

que nous offrent les dispositifs de protection des consommateurs en ce qui concerne les services financiers dans les économies avancées, ou pour les hauts revenus, doit également bénéficier aux bas revenus.

Le sixième point concerne l'éducation financière. Les programmes dans ce domaine pourraient être utiles pour l'inclusion financière dans le secteur de la microfinance. Lorsqu'il a expliqué ce qui était allé de travers avant la crise des prêts hypothécaires *subprime*, le professeur Shiller a incriminé l'absence d'éducation financière. Il parlait des États-Unis, un pays pourtant très familiarisé avec les institutions financières. Je pense, en toute humilité, que ce type de travail est également nécessaire dans de nombreux pays en développement.

Le septième point concerne les questions d'égalité entre hommes et femmes. Pour des questions de flexibilité et de pragmatisme, comme l'a dit le professeur Yunus, nous avons vu que la microfinance permet de répondre à des besoins et des exigences particuliers, et de lever les obstacles culturels que les femmes rencontrent dans la société, mais nous devons poursuivre nos travaux dans ce domaine également.

Le huitième point a trait aux obstacles culturels. Dans de nombreux pays, même en France et en Europe, vous constatez que beaucoup de personnes, et pas seulement des pauvres, n'ont pas de compte bancaire. Ces individus ne souhaitent pas rejoindre le secteur financier pour des raisons culturelles ou religieuses. Ils ont de quoi épargner, ils ont certainement besoin de prêts ou d'assurances, mais en raison d'obstacles culturels et du manque de flexibilité, ils n'ont pas de compte. La microfinance peut réellement être utile dans ce cas car elle répond aux besoins culturels de différentes catégories d'individus, dans les pays en développement comme dans les pays développés.

L'économie politique est source de profondes inquiétudes. Alors que nous observions d'excellents résultats dans la microfinance, les remboursements

étant bien meilleurs que la moyenne dans le secteur financier formel et les cas de défaut extrêmement rares, le système s'est soudainement effondré. Nous l'avons constaté en Inde, dans l'Andhra Pradesh, ainsi qu'en Afrique du Nord : ce type d'obstacle politique à l'économie et les sondages pendant les élections ne paient pas. Ce qui signifie que le système va brusquement s'effondrer en raison de l'absence de protection des consommateurs ou d'éducation financière. Comme on l'a vu en Inde, si vous ne proposez pas un secteur financier formel aux pauvres, ils se tourneront vers des services financiers informels. Dans certains cas, cela coûtera cinq fois, dix fois et parfois vingt fois plus cher que dans le secteur formel. Même lorsque vous intégrez les pauvres dans le système, ils supportent des coûts qui peuvent être plus du double, parfois trois ou quatre fois la moyenne du secteur formel. Certains peuvent penser qu'on les exploite ou qu'on leur demande trop cher. Il est donc vraiment nécessaire de mieux leur expliquer pourquoi on leur facture des commissions ou des taux d'intérêt.

Nous pouvons citer de nombreux exemples positifs, mais je voudrais vous proposer de réfléchir à l'idée suivante. Premièrement, il y a eu beaucoup d'évolutions depuis le début de l'inclusion financière, et on ne peut pas la cantonner à l'activité de crédit. Elle s'étend désormais à d'autres domaines d'activité, comme la microassurance en Afrique, le crédit-bail ou les prêts immobiliers, et à des secteurs d'activité sophistiqués qui ne sont même pas proposés par les services financiers classiques, par exemple l'assurance contre les aléas météorologiques comme c'est le cas dans certains pays africains et en Inde.

On attend beaucoup de nous. Nous sommes très heureux de participer à divers niveaux, et pas uniquement sur le plan financier, mais aussi au partage des connaissances. Dans le secteur bancaire, les connaissances ne sont pas théoriques. Ce sont essentiellement de bonnes idées qui sont développées dans différents pays, comme le Bangladesh, le Kenya, le Brésil, et que nous essayons de véhiculer à travers notre réseau.

Dov ZERAH*Directeur général**Agence française de développement*

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, l'Agence française de développement (AFD) capitalise aujourd'hui une expérience de vingt-trois ans en matière de soutien financier à la microfinance. C'est un engagement qui a été initié par Maria Nowak que je salue ici. C'est elle aussi qui m'a initié, il y a vingt-trois ans, à la microfinance alors que j'étais jeune chef de bureau à la direction du Trésor en charge de la Zone franc, de l'Afrique subsaharienne et de ce que l'on appelle la tutelle, la supervision de l'AFD. Je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour remercier Maria Nowak.

Nous ne relevons pas ce défi seul, mais grâce à des partenaires de terrain renommés comme l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), PlaNet Finance, Enda inter-arabe ou des laboratoires d'idées comme Épargne sans frontière. Ainsi sur les seules cinq dernières années l'engagement total de l'AFD s'est élevé à 310 millions d'euros. Cette forte implication continue et multiforme, par des prêts, des fonds propres, garanties et de l'assistance technique m'incitent aujourd'hui à vous livrer brièvement deux constats, deux questionnements et deux pistes d'action pour l'avenir.

Premier constat, l'efficacité prouvée de la microfinance pour réduire la vulnérabilité des populations démunies ne fait pas pour autant de ce mode d'intervention une assurance tous risques contre la pauvreté. Puissant outil de résorption des inégalités, la microfinance ne semble pouvoir s'épanouir de façon optimale qu'à trois conditions. Tout d'abord, elle doit être socialement éthique, comme l'a rappelé notamment l'appel de Paris de mai dernier. Elle doit prendre place au sein de politiques publiques pertinentes, par exemple, en matière de sécurité sociale, de fourniture d'infrastructures dans les domaines de la santé et de l'éducation. Enfin, elle doit avoir une place spécifique par rapport à la réglementation bancaire. La microfinance ne doit pas se situer hors de la réglementation bancaire mais à l'intérieur, avec des ratios et des conditions spécifiques.

Deuxième constat, la microfinance joue un rôle tout à fait majeur en matière d'inclusion financière

progressive des populations auxquelles elle s'adresse et ceci est notamment dû aux innovations déterminantes concernant l'offre de produits financiers diversifiée allant du microcrédit à montant variable à divers types d'assurance, sans oublier l'essentiel, l'ouverture de comptes de dépôt et d'épargne rémunéré. Les bailleurs n'ont d'ailleurs pas été en reste, apportant par exemple aux institutions des garanties de portefeuille pour atteindre des clientèles encore plus nécessiteuses.

Ces progrès qui répondent à de vrais besoins sont vérifiés par les statistiques. En Afrique de l'Ouest en 2010, y compris au Nigéria, un million huit cent mille crédits ont été accordés, dont seulement cent vingt-sept mille par le système bancaire classique. Les autres proviennent d'associations, de coopératives, ou de sociétés anonymes de microfinance. Alors que le taux de pénétration du microcrédit est encore très insuffisant dans la plupart des zones rurales, des risques de surendettement déclarés ou potentiels existent dans le périurbain, ou dans des grandes capitales subsahariennes comme par exemple en République démocratique du Congo, au Mozambique ou au Ghana. Or le péri-urbain est par trop privilégié par trop d'acteurs en raison de son contexte économique jugé plus porteur. Aussi pour nous, il est essentiel de se développer en zone rurale, notamment en Afrique subsaharienne, pour accompagner l'indispensable développement agricole. Le développement agricole devrait permettre d'assurer la sécurité alimentaire mais également de freiner l'avancée du désert et de ralentir l'exode rural. L'enjeu pour demain est d'entrer dans une croissance plus maîtrisée en termes d'objectifs quantitatifs, plus professionnelle en matière de gestion des risques et faisant davantage appel à des repères qualitatifs, d'où mes deux questionnements.

Les différents acteurs, investisseurs, pouvoirs publics, bailleurs publics ou privés, devraient s'attacher à définir plus au cas par cas les facteurs de succès et de risque des opérations qu'ils développent. La réalité montre que les facteurs culturels, historiques et familiaux nécessitent des analyses préalables approfondies et des actions sur mesure

intégrant une offre éthique et différenciée. Enfin, la microfinance, peu significative en pourcentage du PIB, mais importante néanmoins du point de vue social, doit faire l'objet d'une surveillance beaucoup plus rapprochée, tant en ce qui concerne l'efficacité des outils de gestion interne des opérations, que des contrôles externes qui restent à organiser dans la plupart des pays. Un frémissement existe déjà en ce sens dans plusieurs pays, mais des incertitudes subsistent et doivent être contenues. C'est la raison pour laquelle il me paraît essentiel que la microfinance ne soit pas à côté de la réglementation bancaire, à côté du système bancaire : la microfinance doit avoir, si j'ose cette expression, droit de cité dans le monde bancaire, mais avec des spécificités reconnues.

Enfin, je voudrais suggérer l'approfondissement de deux pistes d'action. La première consiste à promouvoir des règles prudentielles communes et robustes ainsi que la mise au point de principes éthiques clairs tels que ceux qui figurent dans l'appel de Paris. La mise au point progressive au niveau international d'un socle de principes et de règles facilitant l'épanouissement de la microfinance dans une concurrence loyale des meilleurs opérateurs, paraît indispensable à la protection des clients et de leur épargne et je rejoins ce qu'a dit notamment monsieur Mohieldin à propos du souci de protéger les consommateurs et leurs intérêts. La deuxième piste

est celle qui consiste à redistribuer partiellement les fonds privés tirés des expériences réussies et les fonds publics de soutien au développement de la microfinance en faveur de la pénétration des zones rurales, si besoin en développement de nouveaux produits financiers et d'accompagnement par un recours accru aux nouvelles technologies.

En conclusion, je dirais que nous avons besoin de renforcer la microfinance dans les géographies qui, à l'échelle du monde, sont les moins desservies, notamment en Afrique subsaharienne dont l'avenir démographique est un défi pour la solidarité mondiale. Il faut juste rappeler qu'en Afrique subsaharienne, 850 millions d'habitants vivent aujourd'hui et que dans quarante ans il y aura 1,8 milliard d'habitants, soit une augmentation d'un milliard d'habitants.

Une partie de la création de valeur dégagée ces dernières années par des institutions de microfinance devrait être utilisée pour financer avec des incitations publiques de nouveaux investissements vers les zones défavorisées. Enfin, le soutien public/privé aux règles des bonnes pratiques éthiques est un partenariat prioritaire. L'AFD, comme beaucoup d'autres institutions financières présentes aujourd'hui, n'est pas un simple financeur, n'est pas un simple bailleur de fonds. Elle est plus que cela : un véritable partenaire en microfinance avec ce que cela implique en termes d'engagement.

Magali BRABANT

Directeur des investissements

Direction du Développement territorial et du Réseau, Caisse des dépôts et consignations

Je suis très heureuse d'être avec vous pour vous dire quelques mots de l'exemple français où, si la microfinance n'est pas massive, elle représente néanmoins une part significative de l'aide à la création. La microfinance s'est développée en France il y a une vingtaine d'années, d'abord avec des microcrédits professionnels ou des dispositifs comparables à des prêts d'honneur associés à des prêts bancaires ; elle s'est enrichie plus récemment du microcrédit personnel, qui n'est pas un financement de création d'entreprise, mais celui de biens qui permettent le retour à l'emploi salarié par exemple, l'acquisition d'un véhicule ou alors l'amélioration des conditions de vie et donc l'amélioration du reste à vivre des ménages. La grande particularité du dispositif français, une de ses forces à mon sens, c'est que la microfinance fait toujours l'objet d'un accompagnement des bénéficiaires qui leur permet de passer de l'idée au projet concret, puis dans la gestion de l'entreprise qu'ils ont créée ; il s'agit en fait d'une forme d'éducation financière dont ils n'ont pas forcément eu la chance de disposer, qui améliore les chances de succès des projets ainsi financés.

J'imagine qu'il n'y a pas dans la salle, ce matin, beaucoup d'interrogations, pour autant il faut reconnaître que la microfinance fait encore l'objet d'un certain scepticisme. Sans vouloir vous assommer de chiffres, ni prendre trop de temps, je voudrais quand même vous donner quelques éléments de référence qui montrent à quel point ces outils sont des dispositifs dotés d'une utilité sociale et économique absolument remarquable. En France, comme ailleurs, les taux de défaut que l'on constate sur les différents dispositifs de microfinance sont très faibles ; en France comme ailleurs, les populations concernées sont les populations les plus éloignées de l'emploi, les populations les moins qualifiées, les moins diplômées, qui sont dans des situations de précarité durables. Pour autant les entreprises qui sont créées ont une pérennité physique, c'est-à-dire continuent à exister trois ans après leur création. Remarquable, elle est même supérieure à la pérennité moyenne des entreprises créées. Ainsi, en France si soixante-cinq entreprises sur cent existent trois ans après leur création, ce taux est proche de 80 % pour

les entreprises qui bénéficient d'un microcrédit. Un petit chiffre encore, sur l'emploi cette fois : grâce à des statistiques réalisées par l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), dont je salue l'action, on sait que 80 % des bénéficiaires de microcrédit, sont toujours, deux ans après l'obtention de ce microcrédit, dans une situation d'emploi alors que, je le rappelle, elles en avaient été éloignées depuis très longtemps.

Sur un autre plan, la Caisse des dépôts et consignations a co-financé une enquête qui permet si ce n'est de mesurer le bonheur des individus, au moins d'approcher leur jugement sur leur vie quotidienne. 75 % des personnes qui ont bénéficié de ces dispositifs, nous disent avoir constaté une amélioration particulièrement sensible de leur situation économique et de leur situation sociale. Au-delà de ces chiffres, ce qu'on entend aussi quand on rencontre ces créateurs d'entreprise, ces bénéficiaires de microcrédit, c'est une expression très fréquente « On nous a fait crédit et pas seulement un crédit financier, on nous a fait confiance ». On rencontre des gens qui ont retrouvé l'espoir, à qui on a donné ou redonné une véritable dignité et cela n'a pas de prix.

Au-delà de cette utilité sociale, cela a un vrai sens en termes économiques et financiers. En France, contrairement à certains pays du Sud, le microcrédit n'est pas autosuffisant et à besoin de soutiens publics pour fonctionner. Mais si l'on raisonne de façon purement financière, ce que l'on observe aussi, c'est que les coûts qui sont engagés par la puissance publique pour appuyer ces dispositifs de microfinance sont bien inférieurs à ceux que la solidarité nationale devrait mettre en œuvre pour financer des minima sociaux, des allocations chômage. Donc, même en termes cyniquement financiers, ces dispositifs ont tout leur sens. Ce n'est, évidemment pas un remède miracle contre la pauvreté mais c'est néanmoins, compte tenu de ces différents éléments, un secteur d'avenir qui repose sur des initiatives essentiellement associatives, soutenu par les pouvoirs publics. L'État en France a organisé le secteur de façon réglementaire aussi bien en instituant un statut des institutions de microfinance, en mettant en place des dispositifs

de garantie, en essayant de favoriser l'épargne solidaire et en faisant une thématique importante du programme des investissements d'avenir, témoignant en cela de sa foi dans le secteur. La Caisse des dépôts et consignations, humblement, essaie de contribuer, elle aussi, au développement de ce secteur d'avenir en le finançant à la fois en investissement dans une logique raisonnée et patiente, je vous rassure, mais aussi en acceptant de subventionner ce secteur, ce qu'elle ne fait normalement pas, mais en tenant compte justement des externalités socio-économiques que j'évoquais tout à l'heure.

Alors, ces soutiens d'institutions publiques quelles qu'elles soient sont importants et ils ne sont, à mon sens, pas suffisants. On voit se développer une épargne solidaire qui permettra, je l'espère, d'irriguer le secteur et de compléter des financements publics. On voit aussi que les banques se mobilisent de façon croissante sur ces activités. En France, elles l'ont traditionnellement fait au titre de leur responsabilité sociale d'entreprise. Elles commencent à le faire au titre de leur objet social. Je n'ai pas de doute qu'elles vont continuer à le faire, en tous cas, je fonde de grands espoirs dans leur mobilisation sur le sujet.

Pervenche BERÈS

Députée

Parlement européen

Deux observations en introduction, beaucoup l'ont dit autour de cette table ronde : le microcrédit n'est pas une charité et je crois qu'il est très important de le redire, parce que ceux qui ne connaissent pas le monde du microcrédit ont parfois trop tendance à penser que c'est une affaire pour les pauvres, une sorte de charité. Or si l'on dit cela, on ne remplit pas tous les objectifs, que, par ailleurs, on veut porter avec l'effet de levier, d'inclusion sociale et de développement économique qu'incarnent non seulement le microcrédit mais aussi la microfinance, qui est un concept beaucoup plus large que nous voulons mobiliser.

Deuxième observation (d'introduction) : ici aujourd'hui personne ne va parler d'industrie financière. Tout le monde va parler de service financier, de service bancaire et ce n'est pas pour rien, parce que lorsqu'on fait de la microfinance, on fait du service financier, du service bancaire et pas de l'industrie financière. Je crois que nous devrions, nous les avocats de la microfinance, interdire le vocable d'industrie financière parce que derrière ce vocable-là, il y a la perversité du monde de la finance qui considère être porteur de valeur ajoutée, comme une industrie et qui, du coup, oublie sa raison d'être qui est d'être un service. Si on pouvait faire remonter ce concept en puissance dans la chaîne de valeurs des services financiers, ce serait une œuvre utile, me semble-t-il.

Sur le fond, à l'échelle européenne, on a un système bancaire très développé, parfois trop développé. Nous l'avons dit, nous l'avons vu, nous en souffrons. Et pourtant tous les citoyens européens n'ont accès ni aux services bancaires, ni aux crédits, si bien qu'il y a là quelque chose qui ne fonctionne pas.

Je dois dire et je m'en excuse auprès du directeur qui est présent dans la salle, mais le commissaire Barnier avait mis sur la table dans son « Acte pour un marché unique » une proposition que nous avons saluée comme étant une proposition novatrice, importante, phare sans doute, dans ce paquet de législation. C'était l'idée d'un service universel bancaire, en quelque sorte l'idée d'un droit d'accès au compte. À la suite de deux études d'impact et vraisemblablement d'un *lobbying* relativement fort des fédérations bancaires,

cette initiative a été supprimée à la demande du président de la Commission européenne. Je le regrette car il ne reste qu'une simple recommandation en matière d'accès, de droit au compte, de coût du compte et de cartes de paiement n'ouvrant pas droit à un découvert. On est en dessous de ce que nous aurions pu espérer. Pourtant trente millions de citoyens européens sont exclus de l'accès à un compte de base et vingt-sept millions de chômeurs victimes de la contraction du crédit. Tout cela organise un plaidoyer en faveur du microcrédit en Europe, si besoin en était. Avec sans doute une origine différente dans les pays en développement, où c'est l'absence ou la faiblesse du système bancaire qui conduit au développement du microcrédit. Chez nous, ce sont plutôt les failles ou les manquements du système bancaire qui produisent cet effet, mais au bout du compte, le besoin est le même.

À l'échelle européenne nous avons engagé, comme vous le disiez chère Maria, des actions absolument déterminantes en faveur d'un plaidoyer européen pour le microcrédit, avec, le 8 avril 2010, l'octroi de 100 millions d'euros pour un « Instrument européen de microfinancement Progress », qui commence à engranger des résultats utiles, et notamment une dispersion sur l'ensemble du territoire qui est absolument indispensable. Cela se conjugue avec d'autres outils qui sont parfois plus connus, développés par la Banque européenne d'investissement, autour du programme Jasmine, qui renforce les capacités des organismes non bancaires et de microcrédit ou le programme Jeremie, qui vise à améliorer l'accès au financement pour le développement des PME et donc aussi des microentreprises.

Deux mots pour conclure. Le premier pour vous dire que cette dimension européenne, cet engagement à l'échelle européenne en faveur de la microfinance, certains États membres les contestent parce qu'ils considèrent que ces questions relèvent de la subsidiarité, exactement comme ils considèrent que la lutte contre l'exclusion sociale ou la pauvreté devraient relever de la subsidiarité. Nous pensons que ce n'est pas compatible avec les traités fondamentaux de l'Union européenne, puisque l'article 9 du traité de Lisbonne dit que l'Union européenne

dans chacune de ses actions doit mesurer la contribution de ses actions à la lutte contre l'exclusion sociale. Il y a donc là un fondement très fort pour une dimension européenne dans ce domaine.

Dernier mot, puisque je comprends que la régulation européenne ne sera directement abordée que dans votre quatrième table ronde. Permettez-moi un mot sur les pré-conclusions du G20 que j'ai regardées très attentivement, en suggérant deux dimensions complémentaires. La première, on ne peut pas parler de la régulation de la microfinance sans interpellier ce qui se passe au Comité de Bâle. Je pense que si l'un des messages qui venait d'une telle séance

pouvait être de dire qu'au Comité de Bâle il faudrait donner un peu moins de place, d'autorité et de surface au travail des agences de notation de crédit et un peu plus tenir compte du rôle, de l'impact et des conditions de financement de la microfinance, cela serait un message utile. La deuxième chose c'est à propos de la dix-septième proposition, s'agissant des outils de surveillance. Ce dont vous avez besoin au niveau de la microfinance, dans toute la chaîne de valeur, on en a besoin de la même manière au niveau macroéconomique. C'est la question de la traçabilité des flux financiers. Il faut donc renforcer ce pont entre outils de surveillance du secteur et surveillance macroéconomiques, des mouvements financiers.

Muhammad YUNUS

Fondateur

Grameen Bank

C'est une merveilleuse expérience que de partager ici ce qu'il s'y passe. Étant donné que cette réunion s'inscrit dans le cadre du G20, que pouvons-nous espérer proposer de concret aux décideurs ? Il ne fait aucun doute que c'est nécessaire. Quel que soit l'angle sous lequel vous l'envisagez, vous ne pouvez pas dire que tous ces individus doivent être tenus en dehors des services financiers. Personne ne sera d'accord, c'est pourquoi nous devons étendre ces services. Que faut-il faire de toutes les expériences que nous avons eues et qui nous réunissent ici ?

Premièrement, je suis fermement convaincu que nous devons considérer la microfinance comme une activité bancaire sérieuse. Il ne s'agit pas de quelqu'un qui donne un peu d'argent. Ce n'est pas cela. C'est une activité bancaire sérieuse. Et, dans la banque, il faut un cadre. Il faut d'abord une loi. Aujourd'hui, chaque pays dispose d'une loi bancaire, mais lorsque vous parlez de loi bancaire, il s'agit d'une loi pour les riches. Ce n'est pas une loi pour les pauvres, et c'est là la distinction. On ne peut pas créer de banque pour les pauvres en reprenant la structure de la banque pour les riches. Cela a été démontré maintes fois. Tout le monde veut que les banques élargissent leurs services, mais elles ne le peuvent pas parce que la législation ne le leur permet pas facilement. Elles peuvent prendre des mesures mineures, mais elles ne peuvent pas présenter d'offre commerciale digne de ce nom. Nous devons créer cette législation. C'est la priorité numéro un. Après toutes ces années d'expérience, on ne peut pas se contenter de leur dire « Faites-en davantage et nous vous donnerons plus d'argent et ne venez pas nous déranger ». Ce n'est pas une solution. La solution, c'est un changement radical du système, et l'adoption d'une législation est impérative.

La raison pour laquelle la Grameen Bank a fonctionné tient au fait qu'elle disposait d'une législation distincte. Elle n'a pas été créée dans le cadre d'une loi bancaire classique au Bangladesh ou ailleurs. Nous avons donc créé une loi distincte au départ, et c'est la raison pour laquelle cette banque fonctionne. Que fait-elle ? Elle n'a pas besoin d'argent de l'extérieur car elle accepte les dépôts. La plupart des programmes de microcrédit collectent de l'argent auprès des banques, des donateurs ou de quelqu'un

d'autre, et le prêtent aux pauvres. Ce système n'est pas viable à terme. La microfinance doit être autonome. Nous acceptons des dépôts et prêtons aux gens, aux pauvres en l'occurrence, et cela doit être inscrit dans la loi pour que l'acceptation de dépôts devienne partie intégrante de la loi. Ainsi, la Grameen Bank prête plus de 1,5 milliard de dollars par an, et tout cet argent provient du système lui-même. Nous ne prenons pas d'argent de l'État, ni des donateurs, ni de quiconque d'autre. Nous prenons simplement les dépôts et prêtons l'argent aux pauvres, c'est ce qui fait notre force. Nous avons toujours beaucoup de liquidités, ce n'est pas un problème pour nous. Nous disposons de sources de financement intarissables, car les clients peuvent dépenser autant qu'ils veulent et il y a beaucoup d'argent dans le système. Les gens vous apportent des dépôts et vous encaissez l'argent, comme n'importe quelle banque. Mais, dans notre cas, les emprunteurs sont des pauvres, en particulier des femmes pauvres.

Deuxième point important : lorsque vous acceptez des dépôts, vous prenez aussi de l'épargne. Ici, nombre d'entre vous ont indiqué que l'épargne n'était pas autorisée, mais il ne s'agit pas non plus d'une vraie banque. Nous acceptons les dépôts de tout le monde, mais nous encourageons aussi les emprunteurs à épargner. Chacun dispose d'un compte épargne, parfois de plusieurs, avec différents produits, et c'est aussi une source d'argent. Il est évident que l'épargne est aussi très importante. Aujourd'hui, lorsque nous prêtons 1,5 milliard de dollars par an, nous les prenons non seulement sur les dépôts effectués par les gens, mais plus de la moitié provient des propres dépôts des emprunteurs. Il s'agit d'une grosse somme parce que chaque semaine vous mettez de l'argent sur votre compte et celui-ci grossit au fil du temps, alors vous prenez confiance. Dans nombre de nos succursales, plus de cinq cents pour la Grameen Bank, le montant de l'épargne des emprunteurs est bien plus élevé que le prêt qu'ils ont contracté. Dans ce cas, c'est la banque qui emprunte. Ce sont en réalité les emprunteurs qui prêtent à la banque. Dans au moins la moitié de nos succursales, au moins 75 % des prêts qu'ils ont contractés correspondent au volume de l'épargne dans la banque. Nous avons donc complètement transformé le système.

Ma première proposition est donc d'envisager une action législative. Ma deuxième suggestion est que, lorsque vous permettez à une banque de fonctionner, vous avez besoin d'une instance de régulation. Une banque ne peut pas fonctionner sans. J'ai toujours préconisé que cette instance soit distincte de celle qui s'occupe des banques des riches, car ce sont deux secteurs différents. C'est comme au football. Un match de football américain ne ressemble pas à un match de football européen, même si on

parle de football dans les deux cas. Nous avons besoin d'entraîneurs différents pour entraîner les joueurs, de règles distinctes et complètement différentes. Nous avons besoin de cette autorité de régulation et heureusement, au Bangladesh, nous avons créé une autorité pour le microcrédit qui est distincte des autres instances de régulation.

Voilà les deux points que je voulais mentionner afin que nous puissions avancer. Je vous remercie.

TABLE RONDE 2

QUELLES LEÇONS PEUVENT TIRER LES PAYS DU NORD DES PRATIQUES DE MICROFINANCE DANS LES PAYS DU SUD ?

Président :	Arnaud VENTURA, Co-fondateur, vice-président, Groupe PlaNet Finance	73
Intervenants :	Chris DE NOOSE, Directeur général, World Savings Bank Institute	75
	Alfred HANNIG, Directeur exécutif, AFI	77
	Michael SCHLEIN, CEO, Accion	79
	Robert CHRISTEN, Directeur, Services financiers pour les pauvres, Fondation Bill et Melinda Gates	83
	Jean-Luc PERRON, Délégué général, Fondation Grameen-Crédit Agricole	85
	José Francisco de CONRADO, Président, MicroBank — La Caixa	87
	Bold MAGVAN, CEO, XAC Bank	89
Questions & réponses		91

Arnaud VENTURA
Co-fondateur, vice-président
Groupe PlaNet Finance

On va vous parler principalement de ce que les pays du Nord peuvent apprendre des pratiques de la microfinance dans les pays du Sud. J'espère que chacun de mes collègues va essayer de trouver quelques leçons de manière à ce que les organisateurs puissent étoffer la déclaration finale et les suggestions pour le G20.

Pour ma part, deux ou trois observations préliminaires. Premièrement, on a beaucoup parlé ce matin du succès de la microfinance, vous vous rappelez tous les chiffres. Aujourd'hui, près de deux cents millions de personnes ont accès à la microfinance, d'après le sommet du microcrédit. Je me rappelle qu'il y a près de quinze ans, quand nous avons commencé à réfléchir et à créer PlaNet Finance, nous parlions de cinq à sept millions de personnes. Donc, nous passons de cinq à deux cents millions, c'est un formidable succès. Il ne faut pas oublier, dans le même temps, un autre secteur qui change la vie des gens et en particulier celle des pauvres : l'accès à l'information et à la communication. Les opérateurs de téléphonie mobile sont passés de deux cents millions de personnes équipées il y a quinze ans à près de cinq milliards et demi de personnes dans le monde qui ont aujourd'hui un téléphone mobile. Aujourd'hui, alors que la microfinance est arrivée à deux cents millions de personnes et qu'il y a certainement plusieurs milliards de personnes à servir, on est encore loin du compte. Donc, il faut, tout en se félicitant du succès des dernières années, bien remettre cela dans son contexte et être conscient de l'énorme travail qui reste à faire. Je pense que c'est certainement pour cela que le G20 doit s'intéresser au sujet.

Ensuite, deux remarques au sujet des leçons que les pays du Nord peuvent retirer de ce qui s'est passé au Sud dans les dernières années. Premièrement, et les chiffres que je viens de vous citer le mettent en évidence, si on est passé de sept à vingt millions de personnes, c'est que les clients remboursent : 98 % d'entre eux remboursent. Deuxièmement, les clients ont besoin d'une large gamme de services financiers. On a parlé ce matin du microcrédit, on a commencé à parler en fin de session de l'épargne, on a très brièvement parlé de l'assurance, on a à peine

effleuré les moyens de paiement, mais *grosso modo* un client pauvre a les mêmes besoins que vous et moi. On a besoin de services financiers au sens large et les institutions financières et les institutions de microfinance (IMF) qui offrent ces services doivent les diversifier.

Je crois que la première leçon que les pays, mais aussi les entreprises et les banques, du Nord peuvent tirer de l'expérience des pays du Sud, c'est que les pauvres ne doivent pas être oubliés parce qu'ils constituent un marché. Ils constituent un marché viable si des produits et des services sont conçus pour eux et sont adaptés à leurs besoins. Les considérer comme un marché va leur donner des opportunités de développement, que ce soit en leur offrant des services financiers qui vont leur permettre de développer leur entreprise ou de se prémunir contre des chocs *via* l'assurance, *via* l'épargne, ou en leur offrant d'autres services. Le jour où, comme ce fut le cas il y a quinze ans, les opérateurs de télécommunications ont commencé à s'intéresser aux pauvres et à faire des forfaits prépayés pour permettre aux gens de passer des communications, on a vu exploser le nombre de téléphones mobiles en vente. Le jour où les vendeurs de voitures se mettent à vendre des voitures qu'on peut acheter pour 1 000 ou 2 000 euros plutôt que 5 000 ou 10 000 euros, on voit les ventes de voitures exploser. Le jour où le marché de la santé devient abordable, que ce soit à travers des génériques ou des produits abordables fabriqués par des laboratoires, on voit la demande exploser. Donc, les pays du Nord ou les entreprises des pays du Nord doivent considérer les pauvres comme un marché et pas simplement comme une opportunité pour de la charité potentielle. C'est la première leçon que l'on doit tirer, et considérer les pauvres comme un marché, cela veut dire développer des produits adaptés et spécifiques à ce marché.

Il y a un deuxième point sur lequel je voudrais insister. Pour moi, la microfinance n'est rien d'autre que de la finance responsable, c'est ce que Jacques Attali, ce matin, a mentionné comme une économie socialement durable. La vraie microfinance, c'est être capable de faire de la finance de manière responsable, au sens où on va être capable de faire deux choses :

être rentable, car la première responsabilité d'une entreprise est d'être rentable — car si l'on n'est pas rentable on meurt. Et un client ne peut attendre qu'une chose de l'institution qui le sert, c'est qu'elle soit là le lendemain parce qu'il place son épargne auprès d'elle, donc, si elle disparaît, son épargne disparaît avec elle ; d'autre part, s'il demande un crédit, c'est qu'il a besoin d'un crédit régulièrement et d'une aide régulière —. Et la deuxième responsabilité d'une IMF, c'est d'atteindre des objectifs sociaux, de soutenir le développement de ses clients. Je crois que la microfinance est un des secteurs qui démontrent que l'on peut à la fois être rentable et socialement efficace, que l'on peut avoir de la performance dans ces deux domaines. Les américains appellent cela la *double bottom line* qui consiste à se fixer des objectifs sociaux et financiers. C'est une grande leçon pour les pays du Nord, le fait que l'on peut gérer les entreprises de manière performante, à la fois financièrement et socialement. Je crois beaucoup que la microfinance est le prologue d'un nouveau type d'entreprises qui vont être des entreprises où la responsabilité sociale n'est plus une simple excuse pour faire un rapport ou un peu de communication — Maria Nowak parlait ce matin du fait que cela peut être parfois trop utilisé sur le plan de la communication — mais où la responsabilité sociale est au cœur de l'entreprise. C'est l'ADN de l'entreprise parce que si l'on n'est pas responsable, on va disparaître simplement parce qu'on ne va pas être compétitif, car les clients vont préférer travailler avec une entreprise qui les sert bien, qui est responsable vis-à-vis d'eux plutôt qu'avec une entreprise qui va les amener à se surendetter. Si les pays du Nord pouvaient s'inspirer de cette pratique d'entreprise responsable, on éviterait des choses comme les *subprime* et bien d'autres. Si les

institutions financières des pays du Nord pouvaient agir de manière plus responsable — certains ce matin ont dit « éthique » — on éviterait beaucoup de crises.

Je crois que l'entreprise responsable c'est l'entreprise de demain. On le voit au niveau des IMF, cela intéresse non seulement les clients mais cela intéresse aussi les investisseurs. Quelqu'un le mentionnait ce matin, la microfinance s'est beaucoup développée durant ces dix dernières années : en particulier parce que des investisseurs sociaux, notamment, étaient motivés pour mettre de l'argent dans le développement d'une entreprise socialement durable ; mais aussi parce qu'*in fine* la pression du public, tous les gens qui sont dans cette salle, mais bien au-delà de cette salle, va faire que les entreprises vont avoir de moins en moins d'options et que leur seule option va être de prendre leurs responsabilités face à une économie ou une société où tout est transparent et où on est au courant de tout. Je crois que la microfinance, à ce niveau, va être le prologue de ce que demain l'entreprise et les institutions au Nord pourraient être et je pense que ce serait pour le bien, à la fois du développement de la microfinance au Sud et, plus généralement, de nos économies.

Ce sont ces deux leçons que les pays du Nord pourraient tirer de la microfinance et d'ailleurs je suggère que le G20 pose des mesures concrètes pour aller dans ce sens-là.

Cette introduction étant faite, je vais proposer à mes différents collègues de nous expliquer leur vision, à la fois sur la microfinance et sur la manière dont les pays du Nord peuvent retirer des enseignements de ce qui se passe au Sud.

Arnaud VENTURA

Je vais commencer par Chris De Noose qui dirige le World Savings Bank Institute, organisation qui regroupe un grand nombre de coopératives d'épargne de crédit et de banques d'épargne.

Chris DE NOOSE**Directeur général**

World Savings Bank Institute (WSBI)

Je souhaiterais commencer par un commentaire préliminaire. J'ai entendu le professeur Yunus, qui est un homme très sage, nous dire qu'il fallait une banque pour les pauvres et une banque pour les riches. Je répondrais en disant qu'il ne faut jamais qualifier de « banque » un établissement d'épargne. Comment décrire un établissement d'épargne ? Je ne prends jamais la définition juridique, mais plutôt ce que l'on appelle en anglais les « trois R ». Le premier R désigne la banque de détail (*retail*) qui procure des services financiers aux familles et aux PME, aux petites entreprises. Le deuxième R est pour « régional ». Nous ne sommes pas seulement un établissement d'épargne, nous disposons de vastes réseaux et cela nous permet d'atteindre des zones reculées et de proposer des services financiers dans les endroits les plus excentrés. Le troisième R est pour « responsable » : nous essayons d'avoir un double objectif de résultat (*double bottom line approach*) dans les limites autorisées par les accords de Bâle et par la directive CRD4 en Europe.

Le premier établissement d'épargne a été créé en 1776 en Écosse par un prêtre. Son objectif était de fournir des services financiers aux mineurs pauvres. Il les voyait en fin de semaine lorsqu'ils touchaient leur salaire et allaient au bar boire un whisky. Il a eu l'idée de créer une sorte de coopérative, un établissement d'épargne pour qu'ils puissent épargner une petite partie de leur salaire. Vous constatez déjà que la pauvreté s'arrête là où l'épargne commence, comme cela a déjà été dit. Quel est le point commun entre un IMF qui propose aujourd'hui des services de microfinance et ce premier établissement d'épargne, qui proposait aussi des services financiers aux pauvres ?

Cela étant, je pense que je dois entrer dans le vif du sujet car il ne me reste plus que cinq minutes et la question était : qu'est-ce que le Nord peut apprendre du Sud ? Dans un premier temps, je vais vous énoncer quatre points qui décrivent en quelque

sorte les différences de situation entre le Nord et le Sud, puis je vous donnerai quatre autres points que nous pouvons retenir comme leçons.

Les différences que je perçois sont au nombre de quatre. Premièrement, dans les pays en développement, la microfinance s'est développée pour répondre aux besoins financiers d'acteurs économiques informels. Lorsque l'on doit transposer la microfinance à une économie qui repose sur des structures formelles, qui repose sur une administration formelle, on risque de perdre en efficacité et en flexibilité. La flexibilité est l'un des points fondamentaux de la microfinance. J'en conclus que cela ne doit pas nous décourager d'introduire la microfinance dans les pays développés, mais nous devons toutefois tenir compte de cet élément.

Deuxièmement, comme l'ont dit les intervenants précédents, il y a une séparation et une délimitation claires entre les services d'appui à la microfinance et le système public de protection sociale. Dans les pays du Nord, la microfinance ne doit pas remplacer la protection sociale (santé, aides, soins médicaux, etc.) Dans les pays du Sud, la microfinance ne doit pas empêcher les autorités de développer des mécanismes de protection sociale.

Troisièmement, l'approche différente que nous avons prise en compte est le prêt collectif. Dans les pays en développement, les groupes ont positivement influencé le comportement des preneurs de crédit. Malheureusement, je dirais qu'au Nord, vous ne pouvez plus parler d'une approche collective. L'approche est plus individualiste.

Enfin, quatrièmement, selon les chiffres du CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux pauvres), au Sud, moins de 16 % de la population ont accès aux services financiers, contre plus de 95 % dans les pays développés. Lorsque je parle de pays

développés, je pense à la France, à la Belgique, à la Slovénie, etc. Cela signifie que les établissements financiers et certains établissements d'épargne, dont j'ai mentionné l'approche commerciale, ont un rôle à jouer pour donner accès aux services de microfinance, et le font bien sûr déjà. Je peux vous donner quelques exemples. En Espagne, il y a Microbank. Notre collègue de Microbank est présent aujourd'hui, alors je n'approfondirai pas le sujet. En France, nous avons Parcours Confiance, bien sûr, qui est un partenariat entre les Caisses d'épargne, des ONG et des experts dans le domaine de la santé, de l'aide sociale, du logement, de l'emploi, de la gestion des PME, etc. Il faut un accompagnement pour les services de santé, trouver un emploi, élaborer un *business plan*, c'est donc une sorte de partenariat. Autre exemple : Die Zweite Sparkasse en Autriche, qui ressemble beaucoup à l'exemple français. Il s'agit d'un établissement distinct de Erste Bank, une grande banque autrichienne. Die Zweite Sparkasse propose des services de microfinance et cherche à réintégrer les exclus dans la société et à ramener les clients vers le secteur bancaire classique.

Quels sont les quatre principaux domaines dont nous pouvons apprendre ? Premièrement, l'approche axée sur le client. Nous avons besoin de la relation de proximité, et la confiance est très importante. Cela doit aussi rester au cœur du modèle de la microfinance. La croissance de cette institution doit être subordonnée à cette confiance et à cette proximité. Cela signifie également que la politique de consommation en fait partie intégrante, avec pour base l'efficacité, la transparence et l'information en temps utile. Mais aussi, bien entendu, le surendettement de la partie principale. Mais là, je souhaite préciser que le client

est tenu de fournir les bonnes informations et l'établissement financier de tenir à jour l'évaluation du risque de crédit. C'est dans l'intérêt des deux parties.

Deuxièmement, les conséquences sociales doivent rester une priorité pour l'IMF. D'aucuns affirment constater déjà que certains IMF se sont éloignés de leur double objectif de résultat (être axé sur le social et être financièrement viable), souvent en conséquence du comportement d'acteurs qui recherchent des profits à court terme et de la quête d'efficacité et de viabilité financière qui prennent le pas sur le service aux pauvres. Cela ne doit pas être ainsi. Il faut des outils définis en commun afin d'identifier et de valoriser les acteurs qui respectent les règles *via* une espèce de reporting social et peut-être aussi l'instauration d'un label.

Troisièmement, la microfinance est une activité financière, elle a donc besoin d'une solide politique de gestion du risque. Il faut maîtriser le risque, il faut former les agents et il faut un système comptable sophistiqué. La gouvernance est aussi un aspect très important, mais je ne peux pas détailler ce point davantage. Et, au niveau du consommateur, il y a également un immense besoin d'éducation financière.

Quatrième et dernier point, il ne faut pas surestimer la microfinance. La microfinance est un outil et non une fin en soi. C'est un outil qui sert à faire sortir les gens de la pauvreté. Je pense que nous avons tous un objectif commun, qui est de combattre la pauvreté. Pour y parvenir, nous avons besoin du développement durable. Pour le développement durable, nous avons besoin d'une économie durable. Pour une économie durable, nous avons besoin d'institutions durables.

Arnaud VENTURA

Nous invitons à présent Alfred Hannig à prendre la parole. Alfred dirige l'AFI, Alliance for Financial Inclusion, une organisation qui encourage l'inclusion financière au niveau mondial. Je demanderai à Alfred de nous donner son opinion sur les leçons que l'on peut tirer des pratiques de microfinance dans les pays émergents.

Alfred HANNIG**Directeur exécutif**

AFI (Alliance for Financial Inclusion)

Je pense que l'intitulé de ce colloque, et en particulier, celui de cette table ronde sur les leçons que peuvent tirer les économies avancées des pays en développement, est intéressant pour nous. Nous ne voulons pas asséner ici des préceptes. C'est pourquoi je propose de vous expliquer quelques-uns des constats que nous avons recueillis auprès de notre réseau. Ce dernier se compose aujourd'hui de 76 organismes de décision et de réglementation des pays en développement. Nous avons compris que les pays ne pouvaient pas simplement adopter les solutions des autres, mais qu'il leur fallait plutôt sélectionner minutieusement ce qui est susceptible de fonctionner dans une situation donnée et adopter les bonnes politiques pour que cela puisse se concrétiser. La solution consiste à adapter une stratégie, à s'en inspirer, plutôt qu'à la reproduire à l'identique. Par conséquent, c'est à vous de décider de ce que vous pensez pouvoir utiliser. Nous ne vous proposerons certainement pas de solution miracle.

Même si la situation, en termes d'ampleur de l'inclusion financière et de contraintes, est radicalement différente entre les pays développés et les pays en développement, nous pensons qu'il reste possible d'apprendre de l'approche adoptée par d'autres décideurs, qui trouvent de nouvelles solutions susceptibles d'être bénéfiques pour les consommateurs et les systèmes financiers des pays développés.

Je voudrais vous présenter quatre tendances, qui ressortent du dialogue et des activités du réseau de décideurs et de régulateurs de l'AFI, afin de répondre à la question de cette table ronde. La première est un véritable voyage dans les pays en développement, un voyage du microcrédit à la microfinance, et à l'inclusion financière. Je pense que c'est une tendance très importante, car elle s'accompagne d'une approche assez globale. En réalité, dans les pays en développement, l'accès financier a évolué : il est passé du simple microcrédit à l'inclusion financière d'une manière qui

a élargi le concept au-delà du crédit pour inclure un vaste éventail de produits, comme les paiements et, bien sûr, l'épargne, l'assurance... que doivent proposer à des clients divers, et ce point est important, des prestataires de services financiers réglementés ou agréés *via* de nouveaux canaux novateurs, mais toujours dans le cadre général du secteur financier.

L'élargissement du concept témoigne aussi du fait que les décideurs et les régulateurs ont éprouvé le besoin de participer et de protéger le système financier. Dans le même temps, des obstacles, tels que le faible niveau d'éducation financière, l'absence de véritables mécanismes de protection des consommateurs et, bien entendu, le manque de systèmes d'identification officiels, ont été progressivement résolus dans le cadre de l'inclusion financière. La première tendance est donc l'élargissement de la notion générale.

La deuxième tendance est le *leadership*. Je me permettrais ici de faire respectueusement part de mon désaccord avec le professeur Yunus sur un point mineur seulement. Nous observons que les décideurs et les régulateurs des pays en développement prennent de plus en plus conscience du fait que l'inclusion financière est cruciale pour la réduction de la pauvreté, une croissance économique équilibrée et la stabilité économique. En réalité, le succès du réseau AFI, qui a vu le nombre de ses adhérents progresser fortement parmi les organismes décideurs, parle de lui-même et témoigne de l'intérêt considérable des décideurs pour ce secteur.

Nous observons aussi que les pays qui réussissent le mieux ont une vision très claire des défis et des opportunités que présente leur système financier quant aux objectifs qu'ils souhaitent qu'il atteigne à l'avenir. Je voudrais notamment me référer aux pays qui sont représentés ici aujourd'hui, des pays comme le Brésil, dont nous avons entendu parler ce matin.

Mais nous avons aussi l'Indonésie, le Kenya, les Philippines, et tous s'exprimeront lors de la quatrième table ronde. Nous observons clairement qu'un *leadership* fort constitue le fondement d'une vision et d'une stratégie nationales pour l'inclusion financière. Même si la principale préoccupation d'un régulateur concerne généralement la sécurité et la solidité d'un système financier, ceux qui ont accompli le plus de progrès veulent en réalité explorer de nouvelles voies ou utiliser de nouveaux outils pour renforcer les activités financières traditionnelles.

La troisième tendance est l'attention que portent les régulateurs à un secteur de la microfinance qui soit solide et sûr. Malgré la grave crise qui a touché ce secteur dans des pays comme l'Inde, la Bosnie et le Maroc, la plupart des décideurs et régulateurs des pays en développement ont réussi des avancées majeures dans la régulation et le contrôle des activités de microfinance traditionnelles. Je ne veux pas anticiper les propos de M. Espenilla, sous-gouverneur de la Banque centrale des Philippines, mais je pense que ce pays nous a réellement montré comment définir une voie vers la microfinance en opérant un choix clair : laisser le marché fonctionner et se développer, mais faire en sorte que les organismes du secteur de la microfinance mettent en œuvre des pratiques saines, une bonne gouvernance, une gestion prudente du risque, une excellente éthique professionnelle et une protection sans faille. Même si certaines situations particulières peuvent nécessiter des interventions tout aussi uniques en leur genre, la banque centrale doit veiller à ce que le secteur de la microfinance soit dynamique, durable et réponde aux besoins de la société, mais aussi à ce qu'il soit sans risques et solide. Je pense que c'est là une notion intéressante et peut-être en apprendrons-nous davantage sur ce sujet cet après-midi.

La quatrième tendance dont vous avez tous entendu parler, c'est l'innovation. Par « innovation », nous entendons les technologies de l'information et des

communications, ainsi que les innovations dans les infrastructures. Elles offrent d'importantes possibilités de réduction des coûts de transaction, et élargissent et diversifient les services financiers pour les non-riches. Pour vous donner un exemple, dans huit pays membres de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de l'Union monétaire ouest-africaine, seulement 10,4 % de la population ont accès aux services financiers formels, alors que quasiment tous les villages ont accès à la téléphonie mobile. Je pense que c'est là un énorme potentiel et je souhaite expliquer ce qu'il représente vraiment. Il offre de nouvelles possibilités aux acteurs non bancaires, comme les opérateurs de réseaux de téléphonie mobile et les agents bancaires, qui peuvent jouer un rôle significatif dans la fourniture de services financiers *via* le téléphone portable ou d'autres équipements. Certains pays représentés ici aujourd'hui nous ont montré que cela pouvait fonctionner en toute sécurité. Nous y reviendrons plus en détail au cours de la quatrième table ronde.

Toute la difficulté est de parvenir à une taille significative à l'échelle mondiale, et les régulateurs ont la difficile tâche d'essayer de trouver le juste équilibre entre soutenir la croissance et favoriser l'innovation tout en restant prudents et focalisés sur une supervision basée sur les risques. C'est difficile, mais nous sentons que les décideurs ont compris que l'apprentissage et l'échange entre pairs constituent de puissants moyens de se familiariser avec les risques potentiels que représentent ces innovations, et nombre d'entre eux montrent qu'ils sont prêts à apprendre des autres.

Voilà l'essentiel de ce dont je voulais vous parler. Je dirai juste un dernier mot sur les principes du G20 qui vont être présentés maintenant je crois. La plupart de ces principes reprennent les leçons tirées des pays en développement et, comme vous le savez, je serai heureux d'en reparler plus en détail avec vous plus tard.

Arnaud VENTURA

Nous allons maintenant écouter Michael Schlein. Michael est le président d'Accion, l'un des principaux acteurs des réseaux de microfinance, qui crée depuis longtemps des institutions de microfinance dans le monde. En outre, Accion est présent dans les pays émergents, mais aussi aux États-Unis, et il sera intéressant d'écouter ce qu'il a appris des pays émergents afin d'appliquer ces enseignements dans les pays développés.

Michael SCHLEIN**CEO****Accion**

Pour ceux qui ne nous connaîtraient pas, Accion célèbre cette année son cinquantième anniversaire. Nous avons fait nos débuts dans la microfinance en Amérique latine, mais aujourd'hui, nous travaillons aussi en Afrique, en Inde, en Chine, et aux États-Unis. Au fil des années, nous avons contribué à la création de soixante-deux IMF, dans trente et un pays, sur quatre continents, et aujourd'hui, ces institutions regroupent des millions de clients. Cela fait vingt ans que nous sommes présents aux États-Unis, et nous sommes devenus le plus gros réseau de microcrédit du pays.

Avant de travailler chez Accion, j'ai passé plus d'une décennie chez Citigroup, où je gérais le réseau des directeurs pays présents sur le terrain dans plus de cent pays. J'ai également passé plusieurs années au sein de la Securities and Exchange Commission américaine, en qualité de régulateur. Je souhaiterais vous faire part de quelques observations sur ce que le secteur bancaire des pays développés pourrait apprendre de la pratique de la microfinance dans le monde en développement. Mais auparavant, permettez-moi de resituer le contexte et de décrire les cinq principaux défis auxquels est confrontée la microfinance aujourd'hui.

Tout d'abord, nous avons encore beaucoup de travail devant nous. En un bref laps de temps, nous avons enregistré une croissance significative, et, à ce jour, le secteur compte 150 millions de clients dans le monde entier. C'est impressionnant, mais nous devons travailler bien davantage si nous voulons toucher les deux milliards de travailleurs pauvres qui pourraient bénéficier de services financiers.

Deuxièmement, nous ne devons pas nous limiter aux seuls crédits. Si nous voulons bâtir un monde

financier véritablement inclusif, il nous faut élargir notre offre de produits pour y inclure l'épargne, l'assurance, les moyens de paiement, et bien d'autres choses encore.

Troisièmement, nous devons développer et exploiter de nouvelles technologies et comprimer nos coûts afin de toucher davantage de personnes et de mieux servir les communautés reculées. Aujourd'hui, le secteur demeure une activité à forte intensité de main-d'œuvre.

Quatrièmement, partout sur la planète, il reste de vastes marchés sous-desservis, où il est encore trop difficile, ou trop onéreux, d'atteindre les clients défavorisés. Nous devons continuer d'avancer.

Enfin, ce secteur a considérablement grandi, mais il demeure très jeune à de nombreux égards et nous devons regarder nos problèmes de croissance en face. Nous devons gagner en maturité et définir des niveaux d'exigence plus élevés.

La plupart des autres secteurs économiques sont aussi confrontés à bon nombre des défis que je viens d'énoncer : croissance, diversification des produits, réduction des coûts, élargissement des marchés. Mais la question du niveau d'exigence revêt pour nous une importance particulière, d'autant que nos clients sont ceux qui se débattent au bas de l'échelle.

Comme vous le savez, le secteur de la microfinance s'est livré à un vaste exercice d'introspection à la suite de la crise dans l'Andhra Pradesh, à l'automne 2010. Mais je pense que le mal est bien plus profond. Ces dernières années, les pratiques du secteur et l'efficacité de notre travail ont soulevé tout un ensemble de questions.

Quatre sujets de préoccupation reviennent sans cesse : le surendettement, les mauvaises pratiques de recouvrement, le niveau élevé des taux d'intérêt et des commissions, ainsi que le questionnement de fond sur l'impact de notre travail. Ces questions sont exacerbées par l'arrivée de nouveaux entrants, lesquels obéissent à des motivations différentes, moins nobles, que celles des ONG pionnières.

S'il s'agit là en général de justes préoccupations, alors la réaction appropriée réside dans une forte protection des consommateurs, une véritable transparence et l'élaboration d'un instrument visant à mesurer l'impact social du secteur.

Depuis quelques mois, un groupe d'une douzaine de dirigeants de plusieurs réseaux mondiaux d'IMF s'efforce d'élaborer un programme d'action visant à capitaliser sur le travail formidable accompli dans le cadre de trois grandes initiatives du secteur. Ces dirigeants essaient de donner l'exemple et de relever le niveau d'exigence de leurs propres réseaux. De cette manière, nous pourrions atteindre une certaine masse critique et coordonner des efforts qui restent jusqu'ici éparpillés.

Premièrement, il faut bien protéger les consommateurs. La *Smart Campaign*, menée par le *Center for Financial Inclusion*, chez Accion, sous l'impulsion de Beth Rhyne, est en train de déployer la première campagne mondiale de protection des clients de la microfinance, en suivant sept grands principes. Quelques deux mille réseaux, IMF et particuliers, répartis dans plus de cent-trente pays, ont déjà adhéré à la *Smart Campaign*. Il s'agit là d'une initiative sans précédent dans le secteur.

Deuxièmement, nous devons renforcer la transparence. Sous la direction de Chuck Waterfield, Microfinance Transparency a produit des résultats remarquables en un laps de temps très bref. Cette initiative opère actuellement dans vingt-neuf pays. Au fil du temps, cette transparence incitera tous les acteurs à se faire concurrence en revoyant leurs tarifs à la baisse. De plus, grâce aux données collectées, les investisseurs, les régulateurs et, également, les clients, peuvent voir en un coup d'œil qui pratique des tarifs compétitifs.

Troisièmement, nous avons besoin d'un instrument afin de mesurer nos performances sociales.

Coordonnée par Laura Foose, la Social Performance Task Force a pour vocation de nous doter d'outils communs afin de mesurer notre impact. Il a fallu des décennies pour mettre au point des outils tels que le ROE (retour sur capital), le ROA (retour sur actif) et le ROI (retour sur investissement), que nous utilisons tous aujourd'hui pour mesurer les impacts financiers. Nous devons être patients, mais tenaces, si nous voulons élaborer des outils aussi efficaces permettant de mesurer notre impact social.

Ce n'est que le début, mais j'espère que vous serez attentifs à ces évolutions et que vous vous joindrez à nous.

Dans ce contexte, permettez-moi maintenant de vous faire part de quelques observations sur les similitudes et les différences dans les activités bancaires entre monde développé et monde en développement, et de vous exposer quelques enseignements que nous pouvons partager.

Tout d'abord, tous les produits et services financiers, développés ou en développement, sont des outils très puissants. Ils peuvent ouvrir des opportunités immenses, mais aussi causer beaucoup de dégâts. Ainsi, un emprunt peut offrir à un chef d'entreprise des perspectives très favorables, ou au contraire le faire crouler sous le poids de sa dette, et bien souvent, nul ne peut dire quelle sera l'issue la plus probable avant qu'elle ne se produise. C'est la raison pour laquelle ceux qui vendent ces produits ont le devoir de connaître leurs clients et de concevoir et vendre des produits répondant à leurs besoins. C'est d'autant plus important si vos clients se trouvent en bas de l'échelle.

Sur ce plan, la microfinance l'emporte haut la main. Il n'est pas rare que les chargés de clientèle de la microfinance rencontrent leurs clients toutes les semaines. En Afrique, sur certains marchés, les collecteurs d'épargne voient leurs clients tous les jours ! Notre personnel connaît très bien ses clients.

Si la crise mondiale des *subprime* a éclaté, c'est notamment en raison de la déconnexion qui prévalait entre les établissements de crédit hypothécaire et les emprunteurs. Les banques ont rivalisé d'ingéniosité pour inventer des CDO synthétiques leur permettant de se défausser du risque associé à leurs prêts. Pour le moment, les IMF n'ont pas la possibilité de se débarrasser de leur risque. Ce qui les incite

fortement à accorder des prêts sur des bases saines. À cet égard, les banques du monde développé ont beaucoup à apprendre de la microfinance et auraient tout à gagner à instaurer des relations plus étroites avec leurs clients et à être contraintes de détenir une certaine proportion des sommes qu'elles prêtent.

Deuxièmement, même les meilleurs produits doivent être utilisés de manière avisée, si bien qu'un certain degré de culture financière s'impose. Un même produit peut aboutir à un succès ou à un échec suivant le degré de culture financière du client. À ce sujet, je pense que la mission initiale des établissements constitue l'une des principales différences entre le monde développé et le monde en développement. Une grande partie des acteurs de la microfinance ont des racines communes en tant qu'ONG à but non lucratif, et leur travail s'apparente donc à une mission. Dans le monde développé, en revanche, la culture financière est souvent motivée par la volonté de dégager la responsabilité des entreprises. Dans le monde de la microfinance, l'éducation financière est bien plus sincère et attachée à sa mission, et aussi plus efficace.

Le troisième point que je souhaiterais aborder, c'est la tendance à généraliser, qui trahit l'immaturation de notre secteur. Où que nous soyons, quelle que soit la façon dont nous pratiquons la microfinance, nous sommes toujours dépeints de la même manière. Si nous travaillons dans la microfinance, nous devons forcément défendre tout le secteur, alors qu'on ne demanderait jamais à Goldman Sachs de défendre ainsi JP Morgan. Avec le temps, la situation va évoluer et les différentes marques finiront par se distinguer les unes des autres, mais pour le moment, on est tous mis dans le même panier. Sur ce point, le monde développé a l'avantage. Le secteur bancaire sait ménager un équilibre délicat et salutaire entre concurrence et collaboration, en cas de besoin. Trop souvent, l'univers de la microfinance reste fragmenté par des différences de méthodologie et d'idéologie, au détriment d'une collaboration plus large, au bénéfice de tous. Je pense que cela commence à changer.

Une autre similitude tient à la configuration du secteur. Dans le monde développé, les activités bancaires s'opèrent dans des milliers de petites banques et dans une poignée de géants mondiaux. C'est la même chose pour la microfinance, qui compte 10 000 IMF dans le monde, alors moins d'une

centaine d'entre elles concentre 85 % des clients. Et ce sont ces dernières IMF, peu nombreuses, qui ont véritablement acquis une certaine ampleur et une durabilité. De même qu'il y a d'énormes différences entre une petite banque de quartier et JP Morgan, il existe des disparités considérables entre une petite ONG et la Grameen Bank. Tout comme les grandes banques du monde développé, les grandes IMF ont la charge particulière de donner une orientation au secteur et d'établir des normes.

Nous devons aussi comparer les clients avec lesquels nous voulons travailler. La microfinance s'occupe des pauvres, les personnes les plus vulnérables de la société. En l'absence de filet de sécurité sociale, ces personnes sont souvent à deux doigts de tomber dans le dénuement, la déchéance ou de mourir de faim.

De manière générale, les banques du monde développé s'adressent aux gens riches, ce qui entraîne de nombreuses différences. Il est beaucoup plus facile de prêter aux riches qu'aux pauvres, et il est beaucoup plus facile de prêter contre une garantie. Et surtout, il faut peut-être prendre conscience de l'importance que revêtent nos services financiers pour nos clients. Pour quelqu'un de pauvre, l'accès aux services financiers est à peu près aussi crucial que l'accès aux soins médicaux pour vous. Il est vital. Dans le monde développé, nous avons les moyens d'être indifférents.

Le monde développé et les pays en développement partagent une autre caractéristique : les subventions cachées implicites. Même s'il nous est agréable de souligner qu'une grande partie des établissements de microfinance sont commercialement viables, il faut dire la vérité : la plupart des IMF ont besoin d'importantes subventions, philanthropiques, surtout dans leurs premières années. Et, hormis le crédit, la plupart des autres produits ne sont pas encore viables commercialement. Dans leur grande majorité, les banques du monde développé sont, bien sûr, commercialement viables et rentables, mais elles n'en bénéficient pas moins de confortables subventions : assurances dépôts, accès préférentiel aux fonds peu onéreux des banques centrales et, depuis peu, plans de sauvetage massifs en temps de crise. Ces subventions vont de pair avec certains devoirs qui n'existent pas dans d'autres secteurs.

Une autre observation porte sur la relative jeunesse du secteur de la microfinance. La plupart des IMF

manquent de viviers de talents, en particulier dans la gestion du risque et la gouvernance. Lorsque vous opérez à Manaus ou en Mongolie intérieure, comme c'est notre cas, vous avez du mal à trouver des talents, même avec beaucoup moins d'expérience. C'est une difficulté que ne rencontrent pas les banques du monde développé, qui semblent avoir l'embarras du choix dans un gisement infini de candidats.

Enfin, et c'est une considération qui s'impose, ici, à la réunion du G20, la microfinance ne peut pas s'appuyer sur un groupe judicieusement constitué de régulateurs internationaux. Notre secteur ne dispose d'aucune instance internationale, telle que le G20, ou le Comité de Bâle, qui le superviserait avec la hauteur nécessaire. Et même au niveau national, la régulation reste fortement inégale, de nombreux régulateurs n'étant pas encore familiarisés avec la microfinance, ou se laissant à l'occasion infléchir par des pressions politiques. Cette situation va évoluer au fil du temps, et la réunion d'aujourd'hui marque un jalon. En attendant, la microfinance doit se doter d'un système solide d'autorégulation. Nous devons instaurer des normes exigeantes et les respecter. Et c'est encore plus impératif

pour la microfinance que pour le monde développé, dans lequel la régulation a considérablement évolué. Je suis optimiste et je considère que certains de ces efforts d'autorégulation font déjà vraiment la différence, et qu'ils vont continuer.

Les systèmes financiers du monde développé peuvent en tirer beaucoup de leçons. Dans la banque du monde développé, je ne perçois aucune autorégulation significative qui soit générée par le secteur. Je pense que ce serait un signal très fort si un groupe de banques aspirait à élaborer un ensemble de règles strictes. Aujourd'hui, il y a bien plus de chances que les banques collaborent pour atténuer de nouvelles réglementations sur la protection des consommateurs plutôt que pour les renforcer.

Je m'arrêterai là. Je ne viens d'énoncer que quelques observations sur les similitudes et les différences entre la banque dans le monde développé et la microfinance dans le monde en développement, ainsi que sur ce que nous pouvons apprendre les uns des autres. J'attends avec impatience de pouvoir en discuter avec vous tout à l'heure.

Arnaud VENTURA

Je vais maintenant demander à Bob Christen, de la Fondation Bill et Melinda Gates, de nous faire part de son point de vue. Voilà de nombreuses années que Bob travaille dans la microfinance, non seulement à la Fondation Bill et Melinda Gates, qui s'occupe de microfinance de bien des manières, mais aussi via le Boulder Institute of Microfinance et d'autres initiatives. J'ai hâte d'entendre ce qu'il a à dire sur ce sujet.

Robert CHRISTEN**Directeur**

Services financiers pour les pauvres, Fondation Bill et Melinda Gates

Dernièrement, l'un de nos responsables de programmes était au Kenya. Aujourd'hui, tout le monde a entendu parler de M-Pesa, le système de transfert d'argent sur téléphone mobile utilisé dans ce pays. Il a parlé avec un jeune homme qui s'appelle Nelson, qui était chez un correspondant agréé M-Pesa en train de faire un dépôt de l'équivalent d'un dollar en schillings kenyans. Pendant la conversation, il a appris que ce jeune homme venait tous les jours pour déposer un dollar. Son travail consiste à vendre divers petits objets dans un autobus, mais il a un objectif. Son objectif est de faire des études pour devenir mécanicien. Apparemment, s'il économise pendant 236 jours, il pourra payer les frais d'inscription à sa formation de mécanicien. Grâce à M-Pesa, qui lui permet d'effectuer ces dépôts, il pourra peut-être atteindre son objectif. Je ne connais pas beaucoup d'organisations représentées dans cette salle qui accepteraient de traiter des dépôts quotidiens d'un dollar sans se plaindre dans le dos du client des coûts phénoménaux que cela entraîne. Pourtant, il serait vraiment important d'aider Nelson à réaliser son rêve. Il me semble que c'est pour cette raison que bon nombre d'entre nous sommes ici aujourd'hui.

Cette table ronde porte sur ce que nous, au Nord, pouvons apprendre du Sud dans le domaine de la microfinance. Je vais développer ma pensée en quatre points. De toute évidence, les membres de cette table ronde n'ont pas été formés chez McKenzie, où l'on enseigne à la terre entière comment articuler son argumentation en trois points. Mais quoi qu'il en soit, nous en avons tous développé quatre. Et moi aussi, j'ai mes quatre points. Ces remarques sont quelque peu teintées de provocation, et ont aussi un caractère personnel. Comme l'a dit Arnaud Ventura, nous avons certainement acquis une expérience énorme à la Fondation Gates, mais c'est plutôt l'observation personnelle qui m'a dicté les remarques qui vont suivre.

Je me demande si, lorsque nous regarderons en arrière dans vingt ou trente ans, nous considérerons toujours que la contribution essentielle du professeur Yunus et de bon nombre des pionniers de ce domaine est le microcrédit. En effet, je pense que le microcrédit sera probablement un produit transitoire. Je pense que la contribution fondamentale, c'est de rendre leur dignité aux pauvres et de leur donner le sentiment qu'ils peuvent être des acteurs économiques, et même les principaux acteurs de leur sortie de la pauvreté. Qu'il existe plusieurs manières pour nous de leur être utiles, mais que la dynamique fondamentale, c'est celle par laquelle les pauvres travaillent plus dur chaque jour pour s'en sortir alors que les circonstances et le monde de la finance jouent contre eux, et que c'est peut-être bien l'un de ces outils qui les aide à garder la tête hors de l'eau jusqu'ici. C'est peut-être cela, la contribution durable du microcrédit. Je vous livre ici une observation personnelle, et non un constat de la Fondation.

Deuxièmement, je pense que le travail de Stuart Rutherford et celui de nombreuses personnes que Stuart, Darrel Collins et d'autres ont mis en lumière dans l'ouvrage *Portfolios for the poor*, en remontant jusqu'à Fritz Bauman, il y a trente ou quarante ans, reposent sur une observation : les pauvres utilisent un large éventail de services financiers qui jouent un rôle fondamental dans la réalisation de leurs objectifs dans la vie, de la même manière que nous recourons aux services financiers pour pouvoir inscrire nos enfants à l'université, payer notre couverture santé, prendre des dispositions pour nos vieux jours et faire toutes les choses qui comptent pour nous. Eh bien, les pauvres veulent faire exactement la même chose, et ils recourent au secteur financier pour y parvenir.

Je pense que ce petit rappel n'est pas inutile, ici, dans le monde riche, car cela nous permet de bien mieux

comprendre que nous avons l'opportunité d'être utiles dans la vie des pauvres, en formalisant leurs possibilités informelles. Dans ce livre, le chiffre qui m'a le plus frappé, et on m'a mis au défi de retrouver à quelle page il est mentionné, donc peut-être que Stuart pourra m'aider, c'est celui selon lequel de 60 à 100 % du revenu total des particuliers passent par un mécanisme financier ou un autre. C'est frappant, étonnant, mais peut-être que si nous pensons à bon nombre de nos collègues, mais pas à nous, n'est-ce pas, car nous sommes des gens si responsables..., quoique cela pourrait bien être également vrai pour nous aussi, non ? Peut-être qu'à la fin du mois, notre salaire sert dans une large mesure à payer tout un ensemble de dispositifs financiers auxquels nous avons souscrit en vue de réaliser nos objectifs dans la vie. C'est fondamental. Cela nous permet vraiment de comprendre l'opportunité dont nous parlons.

Aider Nelson, voilà un projet qui coûte cher, non ? Il se pourrait que nous ayons, en ce moment, l'occasion de nous attaquer au problème et de le résoudre de manière spectaculaire afin d'apporter des services financiers à moindre coût. L'expérience M-Pesa au Sud, la fonction d'agent bancaire introduite au Brésil ou encore les travaux réalisés aux Philippines, dont vous allez davantage entendre parler plus tard, ainsi que ce qui se passe dans de nombreux autres pays, au Pakistan, notamment, afin de permettre aux banques de faire sortir les services financiers et leurs transactions des activités et de l'infrastructure bancaire traditionnelles, forment peut-être la révolution la plus importante dans notre réponse à un besoin dont nous sommes conscients depuis toujours : la proximité. Au Nord, nous avons compris que la proximité facilite l'accès aux services financiers. Cela fait longtemps que nous le savons. Mais la solution intéressante, qui consiste à passer par un agent, elle vient du Sud, et je pense qu'ici, au Nord, nous devrions nous y intéresser, afin de rendre les services financiers plus accessibles pour les populations pauvres du monde entier *via* une infrastructure alternative.

Je pense que le quatrième enseignement que nous apporte le Sud, c'est vraiment le nouveau rôle que l'État peut jouer. Il me semble que l'avenir de l'accès aux services financiers dépendra d'un écosystème composé d'établissements recevant les clients, qu'il s'agisse d'établissements de dépôts, de microcrédit ou de microassurance, de systèmes nationaux de transactions, comme M-Pesa ou de toute autre initiative analogue sur la planète, et d'un système d'organisation des marchés financiers. Je pense que c'est Tilman Ehrbeck qui en a le mieux parlé. Il s'agirait d'un écosystème complexe, très différent de l'idée d'un prestataire unique gérant l'ensemble et allant sur les marchés des capitaux pour lever des fonds.

Si tous ces acteurs collaborent à la fourniture des services financiers, l'État aura un rôle différent à jouer. Il devra instaurer des règles appropriées de connaissance des clients, ce que l'on appelle le KYC (*know your customer*), afin que les comptes puissent être gérés correctement en fonction des risques qu'ils représentent vraiment. L'État devra externaliser, ou autoriser les banques à externaliser, la gestion des liquidités à des agents non bancaires. Il devra mettre les infrastructures qu'il possède ou qu'il contrôle, par exemple les bureaux de poste et ses autres implantations dans les villages et les bidonvilles, au service de l'inclusion financière. Il devra appuyer ce type de système en mobilisant massivement les fonds publics. Voilà le genre de réflexion qui peut vraiment faire la différence pour la suite des travaux du G20. Imaginer comment l'État peut jouer un rôle nouveau, distinct de sa version 1.0, dans laquelle il jugeait nécessaire de fournir des services financiers directement aux pauvres, pour passer à la version 2.0, dans laquelle il devient le bâtisseur de l'infrastructure et de l'écosystème financiers qui permettent à un éventail bien plus large d'organisations de collaborer pour améliorer l'accessibilité des services, car cela résout le problème fondamental de la proximité et de la qualité des services.

Arnaud VENTURA

Nous allons maintenant demander à Jean-Luc Perron, qui est un des fondateurs et maintenant le délégué général de Grameen Crédit Agricole de nous donner sa perspective sur ce qu'une grande banque française, qui est impliquée à travers cette fondation dans la microfinance dans les pays émergents, voit comme leçons à importer dans un pays développé.

Jean-Luc PERRON**Délégué général**

Fondation Grameen-Crédit Agricole

Tout d'abord merci à la Banque de France pour cette initiative très bien venue. Je me permets de dire que le point de départ du partenariat entre le Crédit Agricole et le professeur Yunus est un petit déjeuner organisé, il y a quatre ans, par le gouverneur Christian Noyer à la Banque de France à l'intention de la place financière de Paris et où j'ai eu la chance, le privilège, pour la première fois, d'entretenir le professeur Yunus du Crédit Agricole et de nos projets. Un an après, nous créions ensemble la Fondation Grameen-Crédit Agricole. Ce que je lui avais dit à ce moment-là, et cela reste évidemment vrai, c'est que la microfinance, le microcrédit font un peu partie du code génétique du Crédit Agricole puisque nous sommes nés à la fin du dix-neuvième siècle comme beaucoup d'autres banques coopératives, les banques Raiffeisen, d'un mouvement coopératif local sous forme de sociétés de crédit agricole mutuel destinées à desserrer l'étreinte des usuriers sur les petits paysans en France. C'était le dix-neuvième siècle. La banque coopérative a été la réponse européenne à cette situation qui mettait la majorité de la population, en particulier les populations rurales, à l'écart du système. Donc, il n'est pas étonnant que le Crédit Agricole soit aujourd'hui un acteur très engagé dans la microfinance, dans les pays en développement, mais aussi en France.

Dans les pays en développement, au travers de la Fondation Grameen-Crédit Agricole, fondation sans but lucratif, mais dont l'activité est une activité financière, nous faisons des prêts, nous émettons des garanties, nous investissons en fonds propres dans des IMF ou dans des entreprises de *social business* en relayant le combat du professeur Yunus sur ces questions. Après trois ans d'opérations, nous avons des partenaires dans dix-sept pays, vingt-sept institutions de microfinance, trois entreprises de *social business* pour à peu près 25 millions d'euros. Le Crédit Agricole a effectivement pris une initiative forte en donnant 50 millions d'euros à la Fondation en 2008. C'est de

l'argent définitivement attribué à la Fondation pour exécuter son mandat. Mais le Crédit Agricole est également engagé en France — donc cela justifie peut-être que je sois là pour parler des transferts Sud-Nord — où nous avons un système de banques coopératives très décentralisé, avec des dispositifs propres à nos caisses régionales pour accompagner les jeunes entrepreneurs, les très petites entreprises qui ne remplissent pas forcément tous les critères bancaires usuels. Nous avons mis en place des dispositifs particuliers, « Crédit tremplin » ici, « Crédit trampoline » là. Nous avons également passé des accords avec les grandes organisations françaises qui encouragent le microcrédit, soit vis-à-vis de populations en très grande précarité, soit vis-à-vis de catégories comme les jeunes des banlieues ou les jeunes entrepreneurs qui ne trouvent pas facilement des financements : je pense par exemple à France Active, à France Initiative et à l'Adie. Et enfin, nous avons mis au point un dispositif particulier qui s'appelle « Passerelle », entièrement basé sur la solidarité pour accompagner les personnes en difficulté, les victimes des accidents de la vie et qui tombent dans l'exclusion financière, dans l'exclusion sociale en France. Plus de trente-trois mille personnes ont bénéficié de ce dispositif depuis sa création.

Il a beaucoup été question, et je ne le développerai pas, de la microfinance dans le Sud. Je voudrais simplement réinsister sur le fait que la microfinance est loin d'avoir encore rempli son potentiel. Deux exemples : il y a moins de trois millions de clients de la microfinance en Éthiopie, pays de quatre-vingt millions d'habitants. Il y a sept cent trente mille clients de la microfinance à Madagascar, pays de vingt millions d'habitants. D'accord, c'est plus que le système bancaire dans ces pays, mais on est encore très loin du compte car il n'y a pas d'alternative à la microfinance dans ces pays si on veut mettre à la disposition des populations un minimum de services financiers adaptés, basés notamment sur des prêts de groupe comme le

modèle en a été développé par la Grameen Bank. La bonne nouvelle est qu'après trente ans de développement, le microcrédit et la microfinance se sont répandus dans plus de quatre-vingt pays, et touchent deux cents millions d'emprunteurs. Mais l'autre bonne nouvelle est que si l'on regarde la base de données du MIX Market, les deux tiers des institutions qui rapportent au MIX Market ont dépassé le seuil de 100 % d'autosuffisance opérationnelle et d'équilibre financier. On veut des institutions qui soient soutenables dans le temps et qui puissent se développer par elles-mêmes, sans recourir ni aux subventions ni aux dons, même si au départ c'est toujours très utile. À partir de cette situation, certaines institutions ont connu un développement très rapide, et parfois trop rapide. Je rappelle que SKS, en Inde, a connu une croissance de son portefeuille de 165 % par an pendant cinq ans. Et au-delà des polémiques qu'il y a pu avoir sur l'entrée en bourse de SKS, je crois qu'il y a là un vrai problème, car la relation de proximité, de confiance, avec les emprunteurs est au cœur du modèle de la microfinance. Est-ce compatible avec un développement débridé et un renouvellement de plus de 75 % du personnel chaque année ? Donc, il nous faut trouver le bon rythme pour, à la fois répondre aux besoins, éviter les situations de surendettement, éviter une compétition agressive entre IMF et en même temps assurer ce développement de façon saine en diversifiant et en consolidant les institutions de microfinance. Face à la situation créée par les dérives connues, rapportées et parfois amplifiées et déformées par les médias, les principaux acteurs de la place parisienne, qu'il s'agisse des banques, le Crédit Coopératif, la BNP, le Crédit Agricole, mais aussi des organisations non gouvernementales, PlaNet, Acted, etc., ont éprouvé le besoin d'élaborer un texte qui a été mentionné par Dov Zerah ce matin : l'Appel de Paris pour une microfinance responsable. Je n'ai évidemment pas le temps de commenter ce texte que je peux rendre disponible pour ceux qui sont intéressés. Ce n'est pas un appel à recréer des choses qui existent déjà. Beaucoup d'initiatives ont été mentionnées, notamment par le CEO d'Accion : des initiatives

d'auto-régulation, de promotion des principes de protection des consommateurs, un label d'excellence promu par le sommet du microcrédit. Donc il ne s'agit pas d'annuler tout cela, il s'agit au contraire de le rassembler et de le compléter avec des initiatives de réglementation au niveau le plus approprié pour aboutir à un socle commun de principes et de règles d'une microfinance responsable, transparente et au service du développement. Je pense que la grande majorité des acteurs se retrouveront dans ces principes et ces règles.

Dernier aspect, la microfinance a encore beaucoup de besoins à satisfaire. Je mentionnerai trois priorités et je les résume avec un triple A : Afrique, agriculture, assurance. Mention particulière pour l'agriculture, le G20 agricole s'est réuni récemment et a adopté des conclusions qui sont une percée et je salue la présence dans la salle de Luc Guyau président de la *Food and Agriculture Organisation* (FAO). Je crois qu'il y a eu un travail remarquable de prise de conscience. Un seul regret, pas une critique mais un regret, le mot microfinance ne figure pas dans le relevé ministériel. C'est dommage, car tout le texte est orienté vers le nécessaire développement de la petite agriculture paysanne si l'on veut répondre aux défis alimentaires, en particulier en Afrique. Comment relever ce défi s'il n'y a pas des crédits, de l'assurance agricole indexée, s'il n'y a pas des services d'épargne mis à disposition ?

Je termine simplement pour indiquer que nous sommes également très partie prenante d'un dialogue au niveau européen. Nous avons participé les uns et les autres dans le cadre de Paris Europlace à des réunions, il y a encore deux jours, avec la Commission européenne. Michel Barnier, malgré ce qui a été dit ce matin, veut inscrire le *social business*, la solidarité, l'économie sociale en général et l'entrepreneuriat social dans le *Single Market Act*. Nous sommes bien évidemment à la disposition de la Commission dont nous remercions les représentants présents dans la salle.

Arnaud VENTURA

Je vais demander à José Francisco de Conrado de nous donner son expérience à MicroBank qui est un acteur majeur, peu connu en France, mais majeur de la microfinance en Europe avec aujourd'hui un portefeuille de plus de 100 millions d'euros dans ce domaine.

José Francisco de CONRADO

Président

MicroBank — La Caixa

Je suis honoré de participer à ce séminaire et d'avoir l'opportunité de vous expliquer notre expérience comme banque spécialisée dans la microfinance en Espagne. L'activité de MicroBank consiste à servir un segment de la population avec des ressources limitées : des personnes ayant des difficultés à accéder au système financier, des entrepreneurs exclus financièrement, des particuliers et des familles. L'idée de microcrédit puise son origine dans les pays en voie de développement, dans l'idée d'aider la famille en situation de pauvreté sévère, spécialement dirigée vers les femmes sans ressources et avec la finalité de création d'autres emplois dans des activités génératrices de revenus. Ce sont toujours des prêts d'un montant réduit, de 600 à 1 000 dollars. Les taux d'intérêt sont généralement au-dessus du niveau du marché.

Quels sont les facteurs communs aux pays en voie de développement ? Dans l'environnement social, la pauvreté est sévère. En ce qui concerne l'environnement culturel, c'est la carence d'études et de spécialisation professionnelle. Et la culture coopérative qui facilite le crédit collectif. En relation avec l'environnement économique, l'auto-emploi est la principale porte du marché du travail. Il y a peu ou pas de barrières d'entrée pour mettre en marche une activité de travail. La volonté et le travail de l'entrepreneur sont suffisants dans la majorité des cas. En ce qui concerne l'environnement financier, le niveau de bancarisation de la population est très bas. Les taux d'intérêt ne sont pas légalement plafonnés. Ils peuvent être appliqués sans compromettre la capacité de remboursement. Et, finalement, l'accès au microcrédit marque la différence entre avoir ou non une opportunité dans le futur.

Quelle est l'expérience dans les pays en voie de développement ? Le risque est très élevé mais il y a en général une coresponsabilité entre demandeurs. La rentabilité est haute. Les taux de rendement élevés

permettent la durabilité des projets et les valeurs de l'activité consistent en l'inclusion financière et la « dignification » de la personne.

En ce qui concerne la microfinance dans les pays développés, l'idée originale du microcrédit a commencé à s'appliquer dans des pays à économie développée, suivant des modèles similaires à celui qui fut utilisé à l'origine dans les pays en voie de développement. Mais après une période d'application du modèle, le résultat obtenu fut différent de ce qui était attendu tant en termes d'apport de valeur sociale que de durabilité des initiatives. Quels sont les facteurs communs aux pays développés ? En ce qui concerne l'environnement social, la pauvreté est de nature différente. C'est une pauvreté relative qui peut conduire à un manque d'opportunité. Il y a un niveau d'assistance et de prestations économiques plus élevé, c'est-à-dire qu'il y a un état de bien-être social. En relation avec l'environnement culturel, il y a un impact important de l'émigration. Dans l'environnement économique il y a des barrières d'entrée pour de nouvelles entreprises. En ce qui concerne l'environnement financier, il existe un plafond légal ou de marché pour le taux d'intérêt appliqué. Le rendement des investissements est faible et le coût de gestion élevé. La capacité de paiement est liée au succès de l'entreprise, donc le risque est plus grand.

Quelle est l'expérience dans les pays développés ? Les opérations sont d'un montant supérieur. Les délais de remboursement sont plus longs. Les risques d'impayés sont élevés. Les plafonds d'intérêt donnent une marge réduite. Les coûts opérationnels sont très élevés. Le microcrédit permet l'accès au crédit sans garantie. Il y a normalement un service de support apporté par les entités collaboratrices. À cause des difficultés pour couvrir le coût opérationnel et de l'impossibilité de couvrir le coût de risque, la durabilité des projets de microfinance n'a pas de garantie.

Quel est le public ciblé dans les pays développés ? Ce sont des microentrepreneurs, microentreprises, travailleurs indépendants, personnes à risques en situation d'exclusion financière. La finalité est d'encourager la création et l'expansion des projets d'auto-emplois, petits commerces, microentreprises capables de créer des revenus et des postes de travail. Le montant des prêts peut atteindre 25 000 euros.

En conclusion, nous pouvons dire que dans les pays développés, le micro-crédit est un outil financier à double objectif : un objectif économique et un objectif social. Les micro-entreprises sont la base de l'économie européenne. Il y a vingt et un millions de petites entreprises, c'est-à-dire des entreprises qui ont entre zéro et dix employés. Elles sont un facteur essentiel pour la croissance sociale, économique et régionale.

Maintenant je vais dire un mot de MicroBank. MicroBank a été créée pour regrouper l'activité de microcrédit de La Caixa, dont les mots d'ordre sont : spécialisation, rigueur et durabilité. MicroBank est inscrite au registre des banques de la Banque d'Espagne, et par conséquent soumise à la réglementation bancaire.

Le début de l'activité a démarré en janvier 2008, La Caixa apportant un capital de 90 millions d'euros. La Caixa facilitera le financement nécessaire pour couvrir les besoins induits par la croissance de la banque. MicroBank est une banque dont l'activité est financière, nous offrons du microcrédit aux entreprises et aux familles. En tant que banque à vocation sociale, elle encourage l'activité productive, la création d'emplois, le développement personnel et familial. En activité durable, nous avons octroyé plus de cent dix mille crédits pour 500 millions d'euros et nous avons un taux de défaut de 1,55 %.

Notre expérience en quelques conclusions. La première est que la durabilité est une obligation et ne relève pas d'un choix. Exercer une activité très spécialisée comme la microfinance permet d'améliorer l'efficacité. Un vaste réseau d'agences – dans notre cas cinq mille quatre cents agences – et la collaboration avec les institutions européennes constituent la clé de notre développement rapide. Et finalement, l'octroi de microcrédit doit reposer sur la viabilité des projets. Il est nécessaire d'appliquer des modèles bancaires fondés sur la rigueur.

Arnaud VENTURA

Notre dernier intervenant, Bold Magvan, a fait le voyage depuis la Mongolie pour nous livrer son point de vue. XAC Bank est l'un des principaux établissements de microfinance en Mongolie, si ce n'est le premier. Il a été créé sous la forme d'une ONG il y a plus de quinze ans et est aujourd'hui devenu l'une des plus grandes banques du pays. Ce sera très intéressant d'avoir l'avis d'un acteur local sur le sujet. Il nous décrira ce qu'ils font en Mongolie et nous dira quelles sont, selon lui, les leçons que nos pays peuvent retenir de son expérience.

Bold MAGVAN**CEO***Xac Bank*

Je suis fier de représenter Xac Bank, qui figure parmi les cent premiers établissements de microfinance au monde, et qui occupe une position de *leader* en Mongolie, mais pas uniquement. Une telle réussite a été possible grâce à la merveilleuse invention de la microfinance, qui s'est répandue dans le monde entier ces dernières années. J'aime cette phrase prononcée par la députée du Parlement européen lors de la table ronde 1. Elle a dit que la microfinance n'est pas de la charité. Cela signifie que les autorités sont convaincues de l'utilité de la microfinance et qu'elles en comprennent véritablement la nature, si bien qu'il n'est pas nécessaire d'en parler davantage. On a beaucoup débattu de l'inclusion. L'inclusion revêt une extrême importance, mais je suis obligé de vous décevoir. L'inclusion n'est que le commencement. C'est la partie émergée de l'iceberg, parce que si la Mongolie a résolu le problème de l'accès aux services financiers, c'est parce sa population est peu nombreuse, 2,8 millions d'habitants, d'où une surbanarisation. Lorsque nous comparons la Mongolie avec le reste du monde, nous arrivons en deuxième position, derrière le Bangladesh, en termes de pénétration, et pourtant, les deux pays comptent parmi les plus pauvres de la planète. Même si nous avons résolu le problème de l'accès aux services financiers *versus* le Bangladesh, nous enregistrons toujours le même niveau de pauvreté. Cela signifie qu'apporter le micro-crédit et la micro-épargne à une population ne suffit pas à résoudre le problème de la pauvreté. Ce qui nous amène à la question des attentes. Nous devons gérer nos attentes et savoir ce que nous attendons de la microfinance.

Nous savons que beaucoup d'investisseurs, de chercheurs et de scientifiques débattent de l'impact de la microfinance. Bien souvent, cet impact est mesuré

par des chiffres, en termes de niveau de revenu par habitant, mais sous la partie visible de l'iceberg se cache un immense bloc qui ne se prête pas à une évaluation chiffrée. Nous devons tenir compte de ces facteurs qualitatifs, de l'impact qualitatif de la microfinance dans la société. Ce que je veux dire, c'est que nous proposons des cours sur les questions financières à des jeunes filles et à des enfants qui ne vont pas à l'école. Nous nous occupons actuellement de dix mille filles et garçons, et ces activités ne sont évaluées nulle part par les agences de notation. Nous proposons des lois sur le respect de l'environnement, nous contribuons à lutter contre la pollution atmosphérique et le changement climatique, en associant des produits et services de microfinance à des produits écologiques, et aucune agence de notation ou organisme professionnel n'en tient compte. Et ce ne sont là que deux exemples. Nous devons aller plus loin, sur le plan qualitatif, et pas seulement quantitatif, et nous devons achever la première phase, qui est celle de l'inclusion. Car l'inclusion n'est que la première phase. Bien que tout le monde en Mongolie soit titulaire d'un compte, y compris les enfants, nous avons un problème de surendettement, et pour autant, la pauvreté n'a pas reculé. Nous devons achever cette première phase d'inclusion en ajoutant des activités, par exemple en complétant le système par des services non financiers relayant les services financiers. J'entends par services non financiers des activités d'éducation, des formations pour les micro-entrepreneurs et des initiatives d'autonomisation, car la pauvreté ne cesse de se perpétuer. Ce n'est pas un problème que l'on peut résoudre une fois pour toutes. Il réapparaît en permanence, en raison de mauvaises décisions politiques. Nous devons donc nous y attaquer et c'est pourquoi nous avons besoin d'une offre permanente de services non financiers.

Nous devons achever cette première phase d'inclusion en la complétant par ces services, ce qui signifie que c'est maintenant que le travail commence. Une fois que tout le monde est inclus dans le secteur financier, il faut former ces gens, former les filles et les garçons des écoles ainsi que les chômeurs qui ne connaissent rien à l'entrepreneuriat.

Globalement, les pauvres sont des personnes qui n'ont pas accès à l'information. Comme vous le savez, la plupart des chambres de commerce et des associations disposant de vastes réseaux ne servent que les grandes entreprises, mais les micro-entrepreneurs ne sont pas épaulés par des structures qui les aideraient sur une base continue et les conseilleraient, en leur communiquant les informations et le savoir nécessaires. Nous devons donc travailler sur ces structures.

Concernant les enseignements pour les pays développés, je mentionnerai juste brièvement les principaux points. Les pays développés doivent apporter de l'aide et des conseils au démarrage, essentiellement pour couvrir les coûts de conception des produits et services destinés aux pauvres. La suite relève de la stratégie « Océan bleu », et beaucoup d'entre nous l'ont déjà mentionné. L'innovation revêt une importance extrême. L'innovation est le moteur de la microfinance, car les IMF opèrent dans les zones difficiles d'accès où aucune des grandes banques ne s'aventure. Nous sommes génétiquement programmés pour inventer des produits et des services nouveaux, et c'est pour cela que nous proposons des services bancaires par téléphone mobile, c'est pour cela que nous accordons des prêts écologiques, c'est

pour cela que nous apportons des cours d'éducation financière et des services d'épargne aux jeunes filles dès l'âge de quatorze ans en Mongolie.

Une autre stratégie importante réside dans la conception et la mission des IMF, y compris dans les pays développés. Une fois que nous aurons défini la bonne conception et la bonne mission, qui englobe non seulement des finalités sociales et financières, mais aussi des préoccupations environnementales, j'entends par là une mission *triple bottom line*, ou à triple objectif, alors nous serons sur la bonne voie et les établissements de microfinance pourront être efficaces.

Je l'ai déjà dit, les anticipations revêtent la plus haute importance. Une fois encore, le taux de pénétration ne suffit pas. Nous devons faire davantage. Ce doit être l'un de nos objectifs, en plus de l'inclusion. Comme nous l'avons expliqué, la supervision joue un rôle primordial. Nous devons respecter les règles du jeu, mais sans sur-réglementer. Je sais que certaines agences de notation demandent aux IMF des volumes d'informations énormes, que même les grandes banques traditionnelles ne peuvent pas fournir. Certaines s'attendent ainsi à ce que les IMF soient comme Jésus-Christ, Mahomet ou Bouddha, ce qui n'est pas possible, même pour les grandes banques. Nous avons besoin d'une approche plus équilibrée.

Enfin, je voudrais terminer ma brève allocution en citant l'un de nos clients. Un jour, il m'a dit : « Je n'ai pas de famille, et je n'ai personne sur qui je puisse compter, mais les employés de Xac Bank sont un peu comme mes frères et sœurs maintenant ». C'est ça, la microfinance.

QUESTIONS & RÉPONSES

Guy Rosa, BNP Paribas

On entend des histoires qui font du sens, contées par chacun des membres de ce panel. Sachant que le titre de ce panel est « Que peut-on apprendre du Sud ? », pour une fois que ce ne sont pas les pays riches qui assèment leur savoir mais demandent à apprendre, je voudrais juste vous poser une question : si vous étiez enfermés avec les dirigeants du G20, le temps de la réunion, qu'est-ce que vous leur demanderiez si vous étiez assurés qu'au moins une question passe ?

Bold Magvan

Je ne sais pas, mais je peux dire que le Sud rappelle à l'Occident ce qu'il a fait il y a cinq cents ans et dont il ne se souvient plus. Maintenant, en travaillant sur les fondamentaux, nous faisons resurgir ce qui a été oublié.

Deuxième chose, nous ne nous contentons pas de rappeler les choses anciennes, mais nous mettons aussi les innovations et les solutions du XXI^e siècle au service de « monsieur tout le monde ».

Robert Christen

Je pense que l'esprit d'innovation est désormais profondément ancré dans le Sud, surtout concernant les modèles économiques, et je demanderais aux ministres du G20 ce qu'ils peuvent faire pour aider les organismes internationaux de normalisation et autres institutions mondiales à reconnaître ces nouveaux modèles économiques qui vont vraiment se former sur la base de partenariats entre des points de vente, des banques et des systèmes de paiement. Que peuvent-ils faire pour faciliter le développement de ces nouveaux systèmes à l'avenir, car je pense que c'est probablement ce qu'il faudra faire si l'on veut de la proximité là où travaillent les femmes pauvres. Paraît-il possible que nous ayons la capacité de

construire une infrastructure financière assez vite pour aider les gens à accéder aux services financiers, un peu comme nous l'avons fait dans les pays plus avancés ?

Arnaud Ventura

Premièrement, depuis vingt ans, la barre de la microfinance a été mise très haut et tout le monde pense que c'est la solution pour lutter contre la pauvreté et pour résoudre le problème de la pauvreté. Comme Bold Magvan vient de le mentionner, c'est simplement le début. Le début, c'est d'avoir trois milliards de personnes qui ont accès aux services financiers et avec cela, peut-être qu'avec le temps, ils sortiront de la pauvreté. Mais il faut déjà remettre les pendules à l'heure, et je pense qu'il est important que les chefs d'État, les gouvernements, le G20 aient une vision claire de ce qu'est et de ce que n'est pas la microfinance.

Et deuxièmement, je pense qu'effectivement, en termes de régulation et en termes d'accès à des modèles innovants pour développer la microfinance, les États et les gouvernements doivent faire un effort pour faciliter ce développement.

Michael Schlein

Si je devais parler au G20, je dirais que j'ai travaillé plusieurs années en qualité de régulateur et je dirais que par nature, les régulateurs ne sont pas particulièrement novateurs. En général, ils aiment bien approuver des choses qu'ils ont déjà vues auparavant. Si l'on veut inciter les instances de régulation à innover dans ce domaine, je pense que nous devons leur indiquer plusieurs modèles différents. L'un des premiers intervenants, qui travaille au sein de la Banque interaméricaine de développement et au Fonds multilatéral d'investissement, a parlé du rapport *Microscope*. C'est, je crois, un outil extrêmement précieux pour définir la meilleure régulation, dans le monde entier. Je me servais donc de cet outil pour désigner les meilleures pratiques et pour orienter le G20 dans ce sens.

Deuxièmement, concernant le thème de l'autorégulation, je pense que beaucoup de choses viennent de notre secteur. J'encouragerais donc le G20 à s'y intéresser et à soutenir ces initiatives.

Jean-Luc Perron

Juste de brefs commentaires. Tout d'abord, je crois que l'objectif pour les pays du Nord n'est pas de maintenir dans la dépendance les IMF du Sud. Donc si on les finance, c'est comme un relais de financement, mais l'objectif est bien de développer des marchés domestiques, de favoriser l'accès des IMF à la liquidité bancaire, soit par la collecte de l'épargne, soit par des accords avec les banques locales.

Le second point : en termes de régulation, il y a certainement une distinction à faire entre les institutions qui se refinancent sur des ressources externes ou leur capital et celles qui collectent de l'épargne dans le public, car on sait bien que le risque de réputation, le risque systémique ne sont pas les mêmes.

Enfin, troisièmement, quand on nous parle de règles, d'engagement, je ne pense pas qu'il faille uniquement dire aux IMF, « Faites ceci, faites cela, appliquez tel et tel principe ». Il faut aussi que les fonds d'investissement, les intermédiaires financiers, les organisations internationales s'appliquent à eux-mêmes un certain nombre de règles. Et je voudrais en mentionner une, parce que nous y sommes très attachés : par exemple, ne financer les IMF que dans des conditions qui ne les exposent pas à un risque de change.

Chris De Noose

Peut-être encore un petit mot sur la question que le représentant de BNP Paribas posait tout à l'heure. « Qu'est-ce qu'il faut leur dire ? ». Je pense que, surtout dans les pays développés, il y a de plus en plus de gens qui sont exclus, mais pas uniquement exclus de la finance, parce que là j'ai cité des chiffres, mais surtout exclus socialement. Je pense que la microfinance est un outil avec lequel on pourrait les aider. Je fais un appel, pas uniquement aux gouvernements, mais surtout à la Commission européenne — car on est en

Europe — pour une réglementation éventuellement élaborée en commun. Personnellement, je ne crois pas beaucoup dans la *self-regulation*, j'ai beaucoup plus d'espoir dans la co-régulation, que l'on puisse faire cela ensemble, les régulateurs et les utilisateurs. Mais on vient de faire un exercice avec la Commission européenne en matière de *self-regulation* et je dois dire que les expériences ne sont pas très positives.

Alfred Hannig

Oui, je voudrais juste revenir sur la remarque de Michael Schlein concernant le rôle potentiel du G20, qui pourrait peut-être inciter les régulateurs à être plus innovants et à prendre davantage de risques. Permettez-moi de vous faire part de notre expérience actuelle avec le G20, et d'ailleurs, certains des coprésidents doivent être ici.

Je pense que la réalité est actuellement légèrement différente. Nous avons en fait l'impression que le G20 étudie très sérieusement les expériences concrètes des pays qui ont expérimenté une approche du risque tenant réellement compte des risques de l'activité, ce qui pourrait permettre d'adopter une approche de régulation proportionnée. J'ai en tête quelques exemples qui sont utiles à mon avis, et la réalité, c'est que ces exemples proviennent de pays non membres du G20. Peut-être que le rôle du G20 pourrait consister à capitaliser sur ces expériences en les étayant par une volonté politique, et faire en sorte que ces approches soient adoptées plus largement.

Je ne dirais pas que c'est le G20 qui doit maintenant donner l'élan initial, car je pense que cette impulsion initiale vient en réalité des pays en développement. Donc, peut-être que mon univers est un peu différent du vôtre, mais je voulais vous en faire part.

José Francisco de Conrado

Pour répondre à ce qu'a dit Alfred Hannig, je pense que la microfinance peut aider à la résolution de la pauvreté dans les pays développés et dans les pays en voie de développement. Mais je crois qu'il faut moins parler, travailler plus, risquer du capital et appliquer de la rigueur.

George Flores, Commission européenne

Merci, M. De Noose, d'appeler la Commission européenne à agir. Je souhaiterais poser la question suivante aux panélistes.

Actuellement, la Commission européenne est en train de concevoir des instruments financiers qui serviront à l'instauration d'une infrastructure pour la microfinance. À votre avis, quel serait l'instrument financier le plus approprié à déployer dans la microfinance? Le renforcement des fonds propres des IMF? Un financement servant à l'attribution de prêts? Des garanties partielles sur les portefeuilles de crédits? Quel serait l'outil le plus approprié pour les pays de l'Union européenne, les vingt-sept États membres?

Bold Magvan

Comme vous l'avez dit, le capital joue un rôle vital dans les pays en développement. On observe globalement une pénurie de capital dans les pays en développement, et c'est par manque de capital que les IMF ne peuvent pas se faire agréer conformément aux règles internes en vigueur dans certains pays. Donc cela aiderait les IMF à obtenir une licence.

Deuxièmement, vous y avez fait référence, la garantie est extrêmement importante pour les nouveaux IMF qui veulent avoir accès au financement international.

Chris De Noose

Voilà une question compliquée. Je serais tenté de vous la retourner : que souhaitez-vous réglementer? Le produit ou l'établissement?

George Flores

Mais nous ne voulons pas réglementer. Comme je l'ai dit, nous sommes en train de concevoir des instruments financiers qui reposent sur le marché. Il ne s'agit ni de régulation ni de subventions, et nous voulons savoir quel est l'instrument le plus approprié pour les vingt-sept États membres de l'Europe pour le monde de la microfinance. Nous ne voulons pas réglementer. Nous voulons appliquer les instruments financiers de demain et je ne parle pas au nom de la Commission, mais je pense que nous sommes prêts à y consacrer beaucoup d'argent.

Arnaud Ventura

Je connais peu le secteur de la microfinance en Europe, mais à mon avis, à ce stade, ce qui importe le plus, c'est le financement, donc des lignes de crédit et des prêts à l'appui du développement des opérations de microfinance existantes et des outils de garantie partielle visant à garantir les IMF existants. Dans de nombreux pays européens, on incite les banques à financer la microfinance, mais de toute évidence, avec des garanties, le développement de la microfinance serait plus facile. À l'exception de quelques pays européens, les IMF sont actuellement des sociétés non commerciales, vous ne pouvez donc pas investir dans des fonds propres. Prenez l'exemple de l'Adie, en France. L'Adie est une association, et il est donc impossible d'investir dans son capital. Les pays qui comptent des sociétés de microfinance commerciales sont rares. Il y a par exemple l'Espagne, avec MicroBank. Mais, dans la plupart des pays européens, je sais que la microfinance s'opère *via* des organisations à but non lucratif, donc il est très difficile d'investir dans les fonds propres.

Jean-Luc Perron

Je crois que la Commission peut jouer un rôle très important en desserrant les contraintes qui existent parfois pour permettre à des réservoirs d'épargne individuels, notamment *retail* ou institutionnel, de se diriger dans des conditions claires, transparentes, c'est-à-dire avec l'assurance que cela va vers une microfinance responsable, vers des institutions auxquelles ces ressources seront utiles. On a parlé de fonds d'investissement pour voir dans quelle mesure une structure juridique appropriée pourrait être mise en place, qui permettrait cela. Et Dieu sait qu'il y a beaucoup de personnes qui sont prêtes à prêter de l'argent, même sans intérêt, et pas uniquement à le donner ou à l'investir, à condition qu'elles soient sûres que cela aille vers des causes qui en valent la peine. Et la microfinance en vaut la peine bien évidemment, donc il y a un rôle très important pour la Commission, ce qui pourrait bénéficier aussi aux organismes de microcrédit en Europe.

Je voudrais simplement ajouter que pour ce qui est du territoire européen, on parle des vingt-sept, mais il faut bien reconnaître qu'en réalité, il y a trois *business models* très différents.

TABLE RONDE 2 QUELLES LEÇONS PEUVENT TIRER LES PAYS DU NORD DES PRATIQUES DE MICROFINANCE DANS LES PAYS DU SUD ?

Questions & réponses

Il y a le *business model* de la microfinance dans les pays du Sud, dont on a prouvé qu'il pouvait être soutenable, qu'il pouvait se développer de façon autonome et même évoluer vers un modèle bancaire.

Il y a le modèle des organismes de micro-crédit dans le contexte des pays les plus développés où la charge opérationnelle de l'accompagnement, de l'écoute, de l'insertion est telle que l'objectif ne peut pas être que ces organismes deviennent des quasi-banques ; les banques existent et dès qu'un client de l'Adie sort de la gêne, il devient un client pour le système bancaire, il n'est plus un client pour l'Adie, donc nous ne sommes

pas dans le même contexte que dans les pays en développement.

Et puis il y a une situation intermédiaire qui est celle des États membres de l'Europe centrale et orientale — Bulgarie, Roumanie — qui sont dans une situation entre les deux. Là, des instruments de garantie ou d'*equity* permettraient de faire évoluer ces institutions de microcrédit qui comblent un retard historique dans le système bancaire et évoluent vers un modèle de quasi-banque ou de banque, comme l'histoire l'a prouvé. Donc la réponse en termes de régulation ne peut pas être unique et je crois que la Commission devrait vraiment coller à l'analyse des modèles économiques propres à chaque pays.

TABLE RONDE 3

LE FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES, TRANSFERTS D'ÉPARGNE DU NORD VERS LE SUD, FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

Président :	Tilman EHRBECK, Président, Groupe consultatif d'assistance aux pauvres	97
Intervenants :	Daniel LEBÈGUE, Président, Épargne sans frontière	98
	Arnaud POISSONNIER, Président, Babyloan	100
	Plutarchos SAKELLARIS, Vice-président, Banque européenne d'investissement	103
	Marc BICHLER, Président, Plate-forme européenne de la microfinance	105
	Sébastien DUQUET, Directeur général, PlaNIS responsAbility	107
	Cyril ROUSSEAU, Chef du bureau de l'Aide au développement et des institutions multilatérales de développement, direction générale du Trésor	110
Question & réponses		112

Tilman EHRBECK

Président

Groupe consultatif d'assistance aux pauvres

Ce matin déjà, nous avons entendu de nombreux messages essentiels, et j'ai l'impression qu'il n'y a guère de désaccords, dans cette salle, sur ce à quoi nous devons aspirer. J'ai eu l'occasion de parler avec tous les éminents participants à cette table ronde, et nous essaierons d'aller un peu plus loin sur trois questions. Je vais introduire ces questions, puis je présenterai les différents intervenants. Je demanderai à chacun d'eux de se concentrer sur une question précise.

La toile de fond est, bien sûr, le thème de notre session. Si vous considérez la microfinance comme une activité propice au développement et qui a pour objectif de créer un secteur à part entière, le premier aspect est son succès considérable. Les premiers entrepreneurs sociaux tels que le professeur Yunus ont permis, en vingt-cinq/trente ans, le développement d'un secteur qui, aujourd'hui, représente probablement quelque 60 milliards de dollars. Si vous additionnez les bilans des établissements de microfinance dont il a été question durant la première partie de cette session, la moitié environ du financement provient de la mobilisation des ressources locales, de l'épargne locale. En fonction de la façon dont vous comptez, on peut considérer que l'autre moitié est constituée, pour deux tiers, de sources de financement commerciales ou quasi-commerciales, et que le tiers restant, soit un sixième du total, est de l'argent public. On a là un énorme levier pour le développement. Nous avons soutenu la création d'un secteur à part entière. La question qui se pose naturellement, à mesure que ce secteur grandit et cherche à toucher davantage de gens, c'est de savoir ce que l'on peut faire de plus pour accroître encore ce levier, et en particulier pour mobiliser l'épargne locale, qui est une source de financement pour les intermédiaires. En tant que services financiers, l'épargne et les dépôts tiennent une place très importante de par leur nature. La première question est donc : que peut-on faire de plus pour mobiliser l'épargne locale ?

S'agissant du crédit, l'excès peut nuire. Il y a eu des épisodes de croissance très rapide sur quelques

marchés où les institutions de microfinance (IMF) se faisaient concurrence pour attirer les mêmes segments de clientèle sans peut-être comprendre tout à fait que le problème sous-jacent n'était plus de permettre l'accès au crédit mais de fournir ce type de service de manière responsable ; que l'excès d'offre a conduit à un excès d'emprunt et à un excès d'endettement, et que ce processus a été en partie alimenté par un financement par la dette, et par la dette internationale, assez facilement disponible. Par conséquent, la deuxième question que je vais poser aux participants à cette table ronde, c'est : que peuvent faire les bailleurs de fonds internationaux, en particulier, pour que les IMF qu'ils financent continuent d'opérer de manière « responsable » ? Quelles sont les responsabilités des investisseurs en ce qui concerne les flux de capitaux internationaux ?

Le thème de notre session nous amène à nous limiter à la question du crédit parce que le sujet, c'est le financement de la microfinance. Il a été dit ce matin, de manière très convaincante (et nous savons que c'est vrai, tant du point de vue théorique que sur le plan empirique) que les familles pauvres, dans l'économie informelle, ont besoin d'accéder à un large éventail de services financiers. Elles n'ont pas toutes besoin de crédit, et, en réalité, beaucoup pourraient plutôt avoir besoin de services d'épargne, d'assurance et d'autres services. Même si cela n'entre pas complètement dans le cadre de notre table ronde, si quelqu'un a quelque chose à dire à propos de la troisième question (à savoir, ce que l'on peut faire pour permettre l'élargissement de l'éventail des services financiers), je l'invite à s'exprimer.

Il y a donc trois grandes questions. Premièrement, que pouvons-nous faire pour accroître l'épargne locale et, en particulier, la mobilisation des ressources ? Deuxièmement, que doivent faire les investisseurs internationaux pour que le crédit soit octroyé de manière responsable et pour empêcher les crises imputables au surendettement ? Troisièmement, que pouvons-nous faire pour encourager ou pour soutenir l'élargissement de l'éventail des services financiers ?

Tilman Ehrbeck

Commençons par vous, Monsieur Lebègue. Vous avez accompli une très brillante carrière, d'abord dans la fonction publique en France, au Trésor, où vous avez travaillé pendant vingt ans, puis comme dirigeant dans le secteur privé, à la BNP, et à la Caisse des dépôts et consignations. Vous présidez actuellement plusieurs organisations de la société civile, notamment une qui m'intrigue beaucoup. Elle s'appelle Épargne sans frontière. Peut-être pourriez-vous nous expliquer ce qu'elle fait ? J'en profite pour vous demander d'axer votre intervention sur le thème de la mobilisation des ressources locales. Je vous cède la parole sans plus attendre...

Daniel LEBÈGUE

Président

Épargne sans frontière

Je vais parler uniquement de la mobilisation de l'épargne locale comme levier et, je le pense, levier principal dans les pays en développement, à la fois pour assurer le financement, le développement de l'économie, mais aussi pour faire reculer la pauvreté et la précarité. Je vais me référer à un rapport qui n'est pas encore public, réalisé dans le cadre de notre association Épargne sans frontière. Alors, un mot. Épargne sans frontière est une association qui a l'ambition, avec d'autres, d'être un *think-tank*, un lieu d'échange d'idées, de pratiques, au service du financement, du développement, et un lieu où se retrouvent des acteurs publics et privés du Nord et du Sud. Depuis le début de l'année, un de nos groupes de travail, que présidait l'ancien président du Crédit Mutuel, Étienne Pflimlin, a travaillé et fait des propositions sur ce thème « Comment renforcer la mobilisation de l'épargne locale et de l'assurance » et notre rapport porte, pour l'essentiel, sur les pays d'Afrique du Nord et du Sud du Sahara. Pour l'entrepreneur individuel pauvre, comme pour le ménage pauvre, l'exclusion financière, qui l'empêche d'améliorer sa situation, c'est d'abord l'impossibilité ou l'extrême difficulté d'accéder dans l'ordre à des moyens de paiement autres que le *cash*, à l'épargne, à l'assurance et je mets en quatrième position, non pas pour réduire son importance, mais je pense que dans l'ordre des priorités, ce n'est pas la première, d'accéder au crédit.

Accéder à des moyens de paiement, des instruments d'épargne, d'assurance, simples, faciles d'usage, sécurisés et bon marché. Voilà la priorité. Je rappelle trois chiffres que vous connaissez. En Afrique, en moyenne, le taux de bancarisation des populations est de 10 %. Il y a donc un Africain sur dix qui accède, de manière régulière, à des moyens de paiement, du

type chèque, carte, virement de banque, proposés par un établissement financier. Nous n'avons pas de chiffre très précis, mais on estime qu'il y a aussi un Africain sur dix qui accède à un produit financier d'épargne. L'épargne en Afrique est beaucoup plus importante que ne l'indiquerait ce chiffre parce qu'elle se porte très largement sur des biens réels, le bétail, les marchandises, les bijoux ou sur des formes traditionnelles d'épargne, la tontine en est un exemple. Troisième chiffre, il y a en moyenne en Afrique entre 2,5 % et 3 % des personnes qui ont accès à une assurance contre les risques de dommages, l'incendie, le vol, la perte d'exploitation, ou contre les risques majeurs de la vie — au-delà, bien sûr, du système de protection sociale lorsqu'il y en a un —, la santé, le décès. Entre 2,5 % et 3 % des personnes ont pu anticiper, réduire ou couvrir les risques de ce type, qui sont les risques de la vie pour chacun d'entre nous. Comment expliquer cette situation ? Il y a des facteurs multiples. D'abord, évidemment, le niveau des revenus. Il n'est pas simple d'épargner ou de souscrire une assurance, lorsqu'on vit en dessous du minimum vital. Mais ce facteur n'est pas le principal et il n'est absolument pas déterminant. Je rappelle qu'en France la majorité des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ont accès au moins à un produit d'épargne, généralement un livret A. Mais à l'évidence il y a d'autres facteurs explicatifs. Des facteurs culturels. En Afrique, il y a encore, comme on l'a connu dans bien des pays, dans bien des régions dans le monde, une culture du *cash*. On préfère avoir de l'argent dans sa poche. Il y a aussi, mais pas qu'en Afrique, un déficit en matière d'éducation financière. Rares sont les écoles en Afrique, mais c'est la même chose en France, qui enseignent aux enfants comment on gère un budget en recettes et en dépenses. Qu'est-ce qu'un

investissement ? Quelle est la différence entre un investissement et la consommation ? On n'enseigne cela presque nulle part. Il peut y avoir aussi des facteurs tenant à la religion. Dans l'Islam, l'assurance est une forme de pari, de jeu. Puis il y a aussi toutes les questions que pose la sécurité pour les épargnants, les assurés. La sécurité n'est pas seulement la solvabilité des institutions. Par exemple les épargnants sont très attachés, lorsqu'ils vont déposer ou retirer de l'argent, à le faire dans un cadre très sécurisé. Il y a, bien sûr, l'inadaptation de l'offre, la faiblesse des réseaux de distribution et enfin — je ne développe pas, d'autres le feront — des réglementations parfois très inadaptées. En Égypte, au Maroc, les institutions de microfinance n'ont pas le droit de proposer des produits d'épargne. Il y a des régions entières où il n'y a pas de réglementation de la micro-assurance. Alors j'arrête, ayant dit où sont les problèmes, il est assez simple d'en induire quelles sont les réponses et elles sont finalement assez simples. Renforcer la

confiance, l'éducation financière, l'accessibilité, par exemple en combinant les nouvelles technologies et des points de contact, la poste ou des commerces locaux. Je rappelle qu'en Afrique 40 % des Africains ont un téléphone portable. Proposer une offre de produits et de services adaptés en matière d'éducation des enfants, de couverture des risques de catastrophe naturelle pour les agriculteurs. Et enfin, bien sûr, adapter les réglementations et les politiques publiques — je termine par cela, il y a des banquiers centraux dans la salle, peut-être de banques centrales africaines, la BCEAO, la BEAC. Comment peut-on admettre que le système bancaire dans ces pays et dans d'autres régions soit massivement surliquide et investisse cet excédent de liquidités en dépôts à la Banque centrale et en bons du Trésor ? On voit bien que, par des mesures assez simples et rodées de politiques monétaires, de politiques financières, on doit pouvoir orienter, transformer, canaliser l'épargne vers des emplois plus directement productifs.

TABLE RONDE 3 LE FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES, TRANSFERTS D'ÉPARGNE DU NORD VERS LE SUD, FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

Arnaud Poissonnier

Tilman Ehrbeck

Arnaud Poissonnier est un entrepreneur social de premier plan. Il a travaillé pendant douze ans dans le secteur de la banque commerciale, dans la gestion de patrimoine. Il avait pour clients des gens qui sont de parfaits exemples de l'inclusion financière. Un jour, il a décidé de changer radicalement d'univers et a rejoint celui de la microfinance en entrant chez OXUS, qui fait partie de l'ACTED. Enfin, il y a deux ans, il a créé Babyloan, une plate-forme de micro-crédit en ligne.

J'aimerais lui poser deux questions. Premièrement, un projet innovant, et même séduisant, tel qu'une plate-forme en ligne, peut-il un jour se développer suffisamment pour faire vraiment la différence en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières, au niveau national ou international ? Deuxièmement, en ce qui concerne votre activité de financement international, avez-vous l'état d'esprit d'un investisseur socialement responsable et comment vous assurez-vous qu'il n'y aura pas d'endettement excessif ou certains des problèmes qui ont été évoqués précédemment ?

Arnaud POISSONNIER

Président

Babyloan

Je suis très heureux d'être là parmi vous. Alors, sur ce sujet, nous avons parlé régulation mais nous ne sommes pas dans l'univers de la régulation. Parfois nous sommes dans l'univers de la révolution — Essma Ben Hamida a parlé, ce matin, de révolution citoyenne en Tunisie —. Qu'est-ce qu'on appelle le *peer-to-peer* de micro-crédit ? Fondamentalement, c'est une sorte de révolution dans l'univers de la microfinance puisque, curieusement, ou en tous cas historiquement, la microfinance est toujours financée dans la sphère institutionnelle par les institutions internationales, les bailleurs de fonds internationaux, les fonds spécialisés, les banques locales internationales. Curieusement, alors que le professeur Yunus et beaucoup diffusaient la microfinance auprès du grand public, celui-ci n'était pas associé au développement du micro-crédit. Et est apparue comme le disait très justement Tilman Ehrbeck, l'initiative appropriée, et on n'a rien inventé. J'ai quelque part, quand je me réveille le matin, un père, c'est le professeur Yunus et j'ai un Dieu, ce n'est pas Shiva mais c'est Kiva. Et Kiva a eu cette idée géniale d'essayer d'associer le grand public au développement du micro-crédit par internet, en inventant une sorte de banque citoyenne — on parle de citoyenneté — tout simplement en créant un site internet qui a permis pour la première fois de fédérer des internautes en mode *peer-to-peer*, qui viennent sur ce site dans le cadre de partenariats avec des institutions de microfinance. Ils viennent choisir des profils en ligne, des bénéficiaires de micro-crédits qu'ils vont pouvoir refinancer avec leur carte de

paiement. Sur le site, si je choisis par exemple Madame A au Cambodge, dont il faut refinancer le charriot de vente de bonbons à la sortie des écoles, avec ma carte bleue, je vais prêter tout ou partie de la somme nécessaire au refinancement de son projet. Cette idée assez géniale, qui est l'association du parrainage par le prêt, non seulement a fait des petits et se développe très vite — puisque Kiva, créé il y a six ans, est devenu une énorme plate-forme avec près de neuf cent mille membres — mais, de fil en aiguille, un certain nombre d'autres se sont créées sur la place.

Aujourd'hui il y a, dans le monde, une dizaine de plates-formes de ce type, qui n'ont réussi à fédérer pour l'instant — alors évidemment on parle ce matin de cent quatre-vingt-dix millions de bénéficiaires de micro-crédit — qu'environ un million d'internautes qui viennent parrainer en face à face, en *peer-to-peer*, des bénéficiaires de micro-crédit, mais cela augmente très vite. Là encore, nous sommes une forme innovante de financement apparue très récemment mais cela se développe très vite. Pour vous donner quelques chiffres — Jacques Attali disait ce matin que la microfinance n'était rien dans la finance —, aujourd'hui le *peer-to-peer* de micro-crédit n'est rien dans le micro-crédit, puisque toutes ces plates-formes cumulées ont collecté un peu plus de 100 millions de dollars. Ce sont des sommes encore assez modestes, ces 100 millions de dollars, relativement aux 65 milliards de dollars. Elles représentent 0,15 % de l'encours mondial du micro-crédit. Donc, lorsqu'on regarde

cela, on se dit « Mais qu'est-ce qu'ils font sur la scène ? C'est un gadget ». C'est ce qu'ont dit beaucoup d'institutionnels. Au début, lorsque Kiva s'est lancé, lorsque Babyloan s'est lancé, de grands gérants de fonds se sont dit « Ce truc est un gadget ». Donc, oui, c'est encore très anecdotique aujourd'hui, mais ce qui se passe et qui est très intéressant, c'est que le taux de croissance du micro-crédit dans le monde aujourd'hui est de 10 % à 15 % par an. Le taux de croissance des plates-formes de *peer-to-peer* de micro-crédit se situe entre 200 % et 400 %. Si vous êtes bon mathématicien, ce que je ne suis pas, en faisant un calcul rapide, on peut très bien imaginer que dans une dizaine d'années, alors que nous n'avons encore que six ans, le *peer-to-peer* représentera 5 % à 10 % des encours du micro-crédit dans le monde, ce qui deviendrait tout à fait significatif avec le poids que pourraient représenter ces plates-formes en termes de valeur ajoutée sociale, puisque qu'est-ce que le *peer-to-peer*, si ce n'est l'apport d'une ressource solidaire aux IMF. Puisque les internautes font des prêts — ce qu'on appelle des prêts solidaires — donc apportent de la ressource gratuite non rémunérée, *versus* la ressource prêtée par exemple par les grands fonds d'investissement, et ce faisant apportent une ressource solidaire, cela permet aux IMF de baisser leurs coûts et donc à terme de baisser leurs taux d'intérêt.

Nous avons créé Babyloan, il y aura trois ans au mois de septembre, et en trois ans, nous avons fédéré près de douze mille internautes qui viennent de cent trente-sept pays. Donc, cela vient de partout dans le monde, même si ce sont pour 90 % des européens qui ont refinancé un peu plus de six mille bénéficiaires de micro-crédit avec une dizaine de partenaires, dont des institutions de microfinance, dans les pays du Sud, mais également en France puisque l'on a connecté Babyloan sur le micro-crédit en France. Voilà donc notre univers.

Pour revenir sur le sujet dont on parle aujourd'hui, il y a quelque chose de très intéressant dans cet univers du *peer-to-peer*, c'est qu'il s'agit d'innovations technologiques, d'innovations *web*, et ces innovations *web* peuvent être transposables très facilement, sans que l'on ait besoin de créer des organisations non gouvernementales ou d'énormes équipes de développement. Ce qu'on est en train de réaliser, c'est qu'il est très facile aujourd'hui — maintenant que ces plates-formes ont montré leur fiabilité et leur capacité à faire — de les extirper de leur contexte, qui va aux

États-Unis, Babyloan en France, et de les dupliquer, pourquoi pas, dans les pays en développement. Mais ce qui est très intéressant, c'est que ce sont des technologies qui sont en quasi-*open source*. Par exemple, si un de nos partenaires nous dit « Nous sommes en Équateur, on a beaucoup de familles fortunées en Équateur », il serait très facile et très imaginable de créer un Babyloan ou un Kiva Équateur qui permette non plus d'être dans cette dimension de solidarité Nord-Sud, mais d'être également dans cette dimension de solidarité Sud-Sud, pour mobiliser l'épargne des gens fortunés dans les pays en développement par le *peer-to-peer* afin de financer des bénéficiaires de micro-crédit locaux. On est en train de prendre conscience — et nous n'avons pas idée de cela au début — qu'on peut également utiliser ces plates-formes *peer-to-peer* dans une dimension de mobilisation de l'épargne locale. D'ailleurs, pour trahir des secrets qui sont aujourd'hui des secrets de polichinelle, — mais Essma me fait un petit sourire —, nous sommes en train de réfléchir à la création d'un Babyloan Tunisie qui permettrait, et c'est une bonne illustration de ce qu'on peut faire en termes de mobilisation multidimensionnelle de cette épargne, de créer, pourquoi pas, un Babyloan Tunisie, qui permette aux Tunisiens, avec leur carte de crédit, de parrainer des bénéficiaires de micro-crédit tunisiens en dinars, mais aussi aux Tunisiens du monde d'être dans une relation Nord-Sud, de venir parrainer avec leur carte de crédit en euros sur cette plate-forme, et pourquoi pas aussi, à tous les gens qui vont « se dorner la pilule » sur les plages tunisiennes l'été de rentrer dans une relation de solidarité avec le pays où ils passent leurs vacances. C'est une approche très intéressante et je finirai par là.

Au-delà de cette approche crédit, ces plates-formes de *peer-to-peer* qui intègrent l'univers du *crowd-funding* peuvent être déclinées sur des mécaniques de dons — on en parlait tout à l'heure avec Sébastien Duquet —, sur des mécaniques d'assistance complémentaire au micro-crédit. Sur Babyloan, on se demande pourquoi on ne permettrait pas aux internautes de payer une consultation médicale à la personne parrainée, on peut imaginer toutes ces choses-là.

Juste une petite anecdote pour terminer. J'étais à Manille en décembre dernier et en allant chez notre partenaire institution de microfinance, je vois une maison sur la route, très pauvre, avec au-dessus de la porte un autocollant Babyloan. Je me demande ce que c'est que cette histoire et je continue ma route. Cent mètres plus loin, une autre maison

TABLE RONDE 3 LE FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES, TRANSFERTS D'ÉPARGNE DU NORD VERS LE SUD, FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

Arnaud Poissonnier

avec un autre autocollant Babyloan au-dessus de la porte. Je demande à la directrice « Pourquoi y-a-t'il des autocollants Babyloan partout à Manille ? » — je caricature un peu — et la directrice me dit « C'est très simple, nous avons sensibilisé les gens, nos bénéficiaires de micro-crédit, au fait qu'ils n'étaient pas financés par un bailleur classique, qu'ils étaient financés par quelqu'un comme eux, à l'autre bout du monde, un internaute en France, en Allemagne, en Belgique, au Canada ou aux États-Unis ». Je peux vous dire que c'est un message extrêmement fort

dans l'éducation financière de nos bénéficiaires que de leur dire « Attention si tu ne rembourses pas, c'est monsieur Dupont ou monsieur Machin en France ou en Europe que tu ne vas pas rembourser ». Du coup, cela leur permet de donner une valeur encore plus forte à cet argent d'expliquer que cela vient d'une personne comme eux. Ils ont donc distribué des autocollants à tout le monde et les gens sont fiers de montrer qu'ils sont parrainés par un internaute à l'autre bout du monde. C'est un message fort que véhiculent le *crowd-funding* et le *peer-to-peer*.

Tilman Ehrbeck

À l'évidence, le crédit peer-to-peer déclenche beaucoup de passions, et suscite de l'espoir. Nous avons parmi nous des représentants des autorités de régulation et je serais curieux de connaître leur réaction. Mais venons-en d'abord à notre troisième intervenant, Plutarchos Sakellaris. Plutarchos est vice-président de la Banque européenne d'investissement, où il est chargé d'un certain nombre d'opérations régionales et supervise la gestion des risques. Il a également conseillé des gouvernements et il a enseigné l'économie.

Plutarchos, du fait de vos multiples fonctions, vous avez l'embaras du choix en ce qui concerne les sujets sur lesquels vous pouvez vous exprimer, mais, comme vous travaillez dans une institution financière publique, ce qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette table ronde, c'est peut-être votre avis sur le mécanisme qui consiste à utiliser les fonds des agents du secteur privé pour exercer un effet de levier. Et que pensez-vous du concept de financement responsable quand vous apportez des fonds propres, du crédit ou d'autres instruments ?

Plutarchos SAKELLARIS

Vice-président

Banque européenne d'investissement

Étant donné que je représente la banque de financements à long terme de l'Union européenne, je parlerai essentiellement du secteur public et de son rôle dans le financement de la microfinance, non seulement à travers le monde, mais également à l'intérieur de l'Union européenne, car c'est un aspect très important.

Permettez-moi de revenir sur le triple financement que vous avez évoqué au début, à savoir un financement provenant pour moitié de sources locales, pour deux sixièmes de capitaux internationaux privés et pour un sixième du secteur public. La question était de savoir ce que nous pouvons faire pour mobiliser davantage l'épargne locale. La réponse qu'un économiste peut apporter est très simple, mais sa mise en pratique extrêmement difficile et passe par le développement et par la création d'institutions appropriées, c'est-à-dire par la croissance, l'emploi, la productivité, le cadre institutionnel, une bonne gouvernance, un bon gouvernement, une réglementation et des services financiers de qualité. On nous a dit que 10 % seulement des Africains sont bancarisés. Mélangez tous ces ingrédients et vous avez la recette en vingt secondes. Plus sérieusement, c'est un sujet très important.

À propos du financement local par opposition au financement international, les économistes et les théoriciens considèrent effectivement que la meilleure solution est une source de financement locale, mais que de nombreuses imperfections

des marchés empêchent les intermédiaires financiers locaux, en particulier dans le secteur de la microfinance, d'accéder à ces fonds, et même les IMF d'accéder aux fonds que les banques ont elles-mêmes obtenus sur le marché local. C'est pourquoi je tiens, étant donné le court temps de parole dont je dispose, à souligner que les institutions publiques internationales, les IFI, les institutions de financement du développement, les organisations bilatérales, etc., jouent un rôle vraiment essentiel dans ce processus. À mon avis, elles apportent bien plus d'un sixième du financement puisque, si vous vous penchez sur le mode de financement des institutions de microfinance, vous voyez qu'il existe différents niveaux et différentes entités. Différents niveaux parce qu'il y a différents niveaux de risque associés aux instruments qui servent à financer les institutions de microfinance : un risque plus élevé dans la tranche *equity*, un risque plus faible dans la tranche *senior*, et aussi un risque dans la tranche intermédiaire, la tranche *mezzanine*. On constate généralement que les institutions publiques internationales se concentrent dans les segments du risque où le secteur privé ne juge pas utile ou possible d'aller, c'est-à-dire dans les segments à risque élevé. Il faut également considérer la façon dont l'organisation des institutions de microfinance est structurée. Il n'y a pas uniquement les institutions de microfinance qui traitent avec les clients et qui prêtent. Au-dessus d'elles, il y a souvent des *holdings* qui créent de nouvelles institutions de microfinance, vous avez des véhicules d'investissement qui financent ces

TABLE RONDE 3 LE FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES, TRANSFERTS D'ÉPARGNE DU NORD VERS LE SUD, FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

Plutarchos Sakellaris

institutions. Eh bien, même s'il s'avère que la majeure partie du financement local va aux IMF, vous vous apercevez que le financement international, en particulier le financement public, tient une place prépondérante dans le financement des *holdings* et des véhicules d'investissement qui sont si importants dans la création des IMF telles que celles qui ont été citées. Donc, parfois, en indiquant que telle source apporte un sixième ou la moitié du financement, on ne donne qu'un tableau partiel de la situation.

Au-delà des opérations dans les différents segments de risque, je pense qu'une autre dimension importante du rôle du financement public concerne la responsabilité, que vous la qualifiez de sociale ou autre. À la Banque européenne d'investissement (et ailleurs, ces derniers jours), nous parlons de principes de protection des clients, et votre organisation, ainsi que d'autres, œuvrent dans ce sens. Cela signifie fixer des prix transparents et équitables, éviter le surendettement et, donc, décrire précisément les produits et avoir un comportement déontologique. Comment promouvoir ces principes ? Simplement en les imposant comme une condition aux institutions et aux véhicules que vous financez.

J'aimerais également évoquer une autre initiative, à laquelle nous sommes parties prenantes : l'indicateur Smart Aid, qui est destiné à évaluer notre efficacité. Il s'agit d'une initiative de CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux pauvres), comme vous le savez, mais ce que ne savent peut-être pas ceux qui nous écoutent

ici. C'est un autre élément très important pour que nous puissions continuer d'agir avec honnêteté et le plus efficacement possible.

L'assistance technique est le troisième aspect, qui, à mon avis, est extrêmement important s'agissant de ce que font dans ce domaine les institutions publiques internationales telles que celle dans laquelle je travaille. L'assistance technique est fondamentale dans la création de nouvelles institutions de microfinance, mais pas seulement. Même dans les IMF qui fonctionnent déjà, elle impose de dispenser une formation de base aux membres du personnel, ce qui peut nécessiter des achats de logiciels, parfois une aide au recrutement de bons professionnels, mais aussi de rehausser leurs salaires, de développer des produits, de mener des études de marché, et bien d'autres choses encore. C'est vraiment un domaine dans lequel il faut disposer d'un financement à des conditions avantageuses et, bien sûr, ce financement ne peut provenir que d'une institution publique comme la nôtre.

Je crois que j'ai parlé très rapidement pour respecter mon temps de parole, mais je tenais à dire tout cela pour que nous en discutions. Je serais très heureux, si vous me le demandez, de revenir en détail sur ces points. Je suis également convaincu que, vraiment, nous devons prendre très au sérieux notre mandat, c'est-à-dire ne pas évincer l'investissement privé, ne pas évincer les sources d'épargne locale, et nous y parviendrons grâce aux instruments que j'ai mentionnés.

Tilman Ehrbeck

C'est maintenant au tour de Marc Bichler. Marc est diplomate de carrière et actuellement directeur de la coopération pour le développement au sein du ministère des Affaires étrangères du Luxembourg.

Je réfléchissais à votre rôle réel, qui est celui d'une sorte d'éminence grise dans l'univers de la microfinance en Europe. Vous êtes très actif au Luxembourg et vous présidez le conseil d'administration de plusieurs établissements, dont LuxFlag. Vous êtes aussi très actif au niveau mondial. Il y a quelques années, vous étiez président du groupe de conseillers des Nations unies sur les secteurs financiers accessibles à tous, et vous venez d'être élu président de la Plate-forme européenne de la microfinance. Vous avez donc une grande influence au Luxembourg, en Europe et dans le monde.

J'aimerais plutôt que vous nous parliez de la finance internationale, du financement de la microfinance, de la notion de finance responsable. Pourriez-vous nous donner votre avis là-dessus ?

Marc BICHLER

Président

Plate-forme européenne de la microfinance

Permettez-moi de commencer par trois brèves observations, puis j'essaierai de montrer comment les donateurs et les États peuvent contribuer au développement en général, mais aussi à la microfinance.

Première observation, et c'est un point qui, dans une certaine mesure, a été effleuré ce matin par Chris De Noose, il ne peut pas y avoir de développement durable sans financement durable du développement car il n'y aura pas d'amélioration réelle sur le plan économique, social et environnemental, si l'on veut travailler à l'économie. Tout cela implique un certain coût, et ce coût doit être supporté par quelqu'un.

Deuxième observation : pour faire face aux besoins considérables de financement du développement, il faut recourir à des sources de financement diverses et multiples, et ça, nous le savons depuis au moins 2002, date de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement. Depuis, ce principe a été affirmé et réaffirmé. Nous avons besoin des ressources nationales des pays développés, nous avons besoin des recettes issues du commerce international, nous avons besoin des fonds provenant de l'investissement direct étranger et nous avons également besoin de l'aide publique au développement, notamment des dons. La microfinance peut bien sûr être un instrument très utile pour le développement, et elle peut venir compléter les différentes sources de financement que je viens de citer.

Ma troisième observation concerne les donateurs, dans lesquels j'inclus les États, les organisations multilatérales et, naturellement aussi, de manière générale, les fondations et les organisations philanthropiques. Tous peuvent jouer un rôle très important et bénéfique en influant sur l'accès aux sources de financement du développement que j'ai mentionnées. De quelle manière ? Comment faire en sorte que les donateurs et les États soient les acteurs principaux de ce processus ? Je vois au moins trois moyens d'y parvenir. Ils n'ont peut-être qu'un lien indirect avec la microfinance, mais qui ont quand même à voir avec elle.

Les donateurs et les États peuvent contribuer à la mise en place d'un système budgétaire équitable dans les pays où un tel système n'existe pas, notamment en encourageant la lutte contre la fraude fiscale, c'est une évidence. Ils peuvent aider à négocier une libéralisation équitable des échanges, dans le cadre de l'OMC. Rappelons que le cycle de négociations actuel s'appelle le « Cycle de développement de Doha ». Ensuite, ils peuvent également aider à instaurer des règles transparentes et stables pour la protection juridique de l'investissement, là encore en participant, entre autres, à la lutte contre la corruption.

Quatrième observation : les donateurs et les États doivent être à même d'encourager la mise à profit des transferts de fonds, évidemment pour un usage

TABLE RONDE 3 LE FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES, TRANSFERTS D'ÉPARGNE DU NORD VERS LE SUD, FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

Marc Bichler

individuel privé, mais, pourquoi pas, aussi, dans l'intérêt collectif. Nous devons y réfléchir.

Enfin, les donateurs et les États peuvent œuvrer de manière intelligente *via* l'aide publique au développement. Quel est, plus spécifiquement, le rapport avec la microfinance ? Je vais essayer de vous l'expliquer. Pour que la microfinance déploie tout son potentiel, c'est-à-dire, d'une part, en termes de viabilité économique, et, d'autre part, d'impact social, tout en agissant efficacement sur le développement, il faut au moins que deux conditions soient réunies. Premièrement, nous avons besoin, bien sûr, de ressources financières suffisantes pour la microfinance. Mais ce n'est plus un problème, semble-t-il, puisque le secteur financier traditionnel a développé à l'international, sur l'ensemble de la planète, sa propre dynamique au profit de la microfinance. C'est, du moins dans mon pays, le résultat, d'une part, d'une interaction et d'une campagne opiniâtre menée par l'État et par la société civile, et, d'autre part, des idées et des activités innovantes du secteur financier privé. Aujourd'hui, nous devons nous montrer honnêtes lorsque nous parlons du levier et des moyens que le secteur privé peut rassembler. Nous devons admettre que les véhicules d'investissement en microfinance sont aujourd'hui trop liquides, et certains déplorent un peu le manque de capacités d'absorption des IMF dans les pays en développement.

Ce qui m'amène à la seconde condition : pour que la microfinance déploie tout son potentiel, il faut, outre les moyens financiers, un environnement qui lui permette de prospérer et, dans ce domaine, les donateurs et les États ont réellement beaucoup à faire. À mon avis, ils pourraient agir à deux niveaux, tout d'abord au niveau des IMF. À ce niveau-là, ils pourraient, bien sûr, contribuer à améliorer les capacités de gestion, afin d'accroître la transparence et la responsabilisation dans les IMF. Mais ils pourraient aussi jouer un rôle au niveau de l'État, comme le

professeur Yunus l'a indiqué aujourd'hui, en aidant à la mise en place d'une législation, d'une régulation et d'une supervision appropriées. Je développerai volontiers ces thèmes si vous le souhaitez.

Ces actions doivent être menées au niveau de l'État et au niveau des IMF, ce qui nécessite des ressources financières considérables. Ces actions ont en effet un coût, comme je l'ai mentionné au début de mon intervention, et le financement destiné à couvrir ce coût ne proviendra pas du secteur privé. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas viable sur le plan financier, ni sur le plan économique. S'ils le souhaitent, les donateurs et les États peuvent faire beaucoup dans ce domaine. Ils peuvent jouer un rôle très utile et compléter les moyens financiers qui sont aujourd'hui disponibles du côté du secteur privé. J'aimerais aussi souligner qu'il est important qu'ils soient prêts à s'engager aux côtés des autorités des pays en développement, et aux côtés des banques centrales nationales et régionales, afin de travailler avec eux, main dans la main avec les IMF, pour que les populations exclues aient accès à des services.

J'aimerais avoir le temps de vous donner une liste des autres interventions utiles que les donateurs et les États pourraient mettre en œuvre. Peut-être pourrions-nous revenir là-dessus un peu plus tard. Il est sans aucun doute utile de continuer à financer la recherche, de récompenser les meilleures pratiques, de promouvoir l'innovation, d'apporter des capitaux de démarrage pour des partenariats public-privé intelligents et d'encourager l'échange d'informations, comme nous avons tenté de le faire avec la Plate-forme européenne de la microfinance, dans laquelle nous réfléchissons aussi aux moyens de continuer à promouvoir la formation.

En conclusion, je plaide pour une division utile du travail entre acteurs privés et publics, de façon à aider la microfinance à déployer tout son potentiel.

Tilman Ehrbeck

Sébastien Duquet, vous êtes le directeur général de PlaNIS responsAbility et, à ce poste, vous supervisez 285 millions de dollars de portefeuilles, dans quatre-vingt-deux établissements. Vous connaissez donc très bien la situation au niveau mondial. Vous avez travaillé pendant dix ans dans la banque commerciale traditionnelle, et presque aussi longtemps dans votre secteur d'activité actuel. Pourriez-vous, en présentant brièvement votre exposé, indiquer ce que nous pourrions faire pour élargir l'éventail des services accessibles aux ménages pauvres qui font partie de l'économie informelle ? Les autres intervenants n'en ont pas encore parlé, ce serait donc bien de le faire maintenant.

Sébastien DUQUET

Directeur général

PlaNIS responsAbility

ResponsAbility est effectivement aujourd'hui l'un des plus gros investisseurs en microfinance, si ce n'est le plus gros. Nous avons un portefeuille d'environ 1,1 milliard de dollars d'investissements. Nous venons de terminer le *closing* d'un nouveau fonds, de 150 millions, que nous allons lancer au mois d'août. Pour répondre à votre question sur les *deposit savings*, « Que doit-on faire pour encourager le *deposit savings* ? », c'est ce que l'on fait depuis dix ans, ce que fait responsAbility depuis le début, ce que l'on fait depuis le début à PlaNIS, et c'est ce qui nous fait passer parfois pour un investisseur très commercial, pas du tout social, et finalement pour un investisseur qui n'aurait pas tellement de cœur. Je m'explique. Privilégier les « *deposit taking organisations* », cela veut dire forcément aller vers les banques, qui sont les banques de microfinance, mais qui peuvent parfois avoir un petit portefeuille en microfinance et un portefeuille en petites entreprises, (*small enterprise financing*), qui sont généralement de grandes organisations. Acleda, qui est ici présente à cette conférence, est comme vous l'aurez compris, une institution avec 1,2 milliard de dollars de portefeuille et nous avons toujours estimé qu'il était très important de soutenir massivement cette organisation, comme toutes ces organisations qui sont classées en *tier 1*. Dans notre jargon on classe les organisations en *tier 1*, *tier 2*, *tier 3*. C'est vrai que beaucoup d'autres investisseurs préfèrent se positionner sur le *tier 3*, les petites organisations, les ONG rurales, en expliquant que c'est là que se situent le développement de la microfinance, la performance sociale, et que ces méchants fonds d'investissement financent à 95 % un tout petit nombre, une quinzaine, une vingtaine, une trentaine d'institutions de microfinance. Nous avons toujours estimé qu'il était normal d'avoir un

gros portefeuille sur ProCredit. Nous avons toujours estimé normal qu'ACBA soit notre première exposition en Arménie. Nous pensons qu'Acleda au Cambodge, XacBank (qui est aussi présente dans cette salle) et Khan Bank font un travail formidable en Mongolie et c'est normal que nous ayons sur chacune d'entre elles des dizaines de millions de dollars d'engagements. Parce que privilégier les *deposit taking*, cela veut dire aller massivement vers ces grandes banques de microfinance, ne pas avoir froid aux yeux, prêter jusqu'à 40 à 50 millions de dollars à chacune d'entre elles. Depuis huit ans, nous ne cessons d'expliquer au grand public, à l'ensemble de la communauté financière, et au CGAP, que c'est en soutenant ces banques de microfinance, qui collectent l'épargne, que nous allons les aider à rester sur ce segment de la microfinance et que nous aurons un impact massif sur les microentrepreneurs, et à long terme. Donc, ce que nous avons toujours estimé, c'est que le cœur de notre portefeuille devait être sur ces organisations, tout en continuant à investir dans les institutions *tier 2* et *tier 3*, qui parfois ne collectent pas l'épargne, les aider si elles le souhaitent à se transformer et à collecter l'épargne. Et nous estimons très clairement que le financement que nous apportons vient en complément du financement collecté localement par l'épargne ou par les banques commerciales locales. C'est tout un message envoyé par la communauté financière, par la communauté de la microfinance : il faut changer si vous voulez vraiment développer l'épargne à différents niveaux, il est temps d'arrêter de communiquer uniquement sur des organisations plus petites qui ne collectent pas l'épargne, il faut aussi communiquer sur les grandes banques de microfinance, et je me réjouis que les organisateurs de la conférence aient fait intervenir aujourd'hui

TABLE RONDE 3 LE FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES, TRANSFERTS D'ÉPARGNE DU NORD VERS LE SUD, FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

Sébastien Duquet

des grandes banques de microfinance qui collectent l'épargne. On ne les invite pas assez à s'exprimer.

Sur les transferts d'argent, c'est la même chose. Certains de nos concurrents ont arrêté de financer des organisations qui ont trop développé la part de leur revenus qui viennent des transferts d'argent et où la part de l'activité de microcredit est minoritaire. À titre d'exemple, on pourrait mentionner Bank Eskhata au Tadjikistan dont la moitié des revenus viennent aujourd'hui de commissions de transferts d'argent. Certains investisseurs qui se disent sociaux disent « Non, on ne peut pas financer une institution de microfinance dont les deux tiers de l'activité sont aujourd'hui consacrés aux transferts d'argent et seulement un tiers au financement du portefeuille productif ». Nous avons dit le contraire, il faut encourager Eskhata à étendre son rayon d'action dans le transfert d'argent, il faut l'encourager à devenir la première institution qui fait du transfert d'argent au Tadjikistan et il faut continuer de la financer massivement. Car les microentrepreneurs tadjiks ont besoin de solutions efficaces, sûres et peu chères de transfert d'argent (le Tadjikistan dépend énormément des transferts d'argent des émigrés, notamment en Russie). Mais là encore, on reste dans cette image où l'institution doit avoir le gros de son portefeuille dans la microfinance, seulement dans le prêt productif et tout ce qui est autour : le *consumer lending*, le *housing saving*, le *housing lending*. Le transfert d'argent n'est pas bien vu. Il faut sortir de tout cela et ne pas hésiter à investir dans des institutions qui ne font que du transfert d'argent, ou qui ne feront que du *consumer lending* si elles le font bien, si elles répondent au besoin des microentrepreneurs, et il est important que tout le monde envoie ce message.

Sur l'investissement responsable, ma philosophie a toujours été de ne pas être très orienté sur les outils mais sur les principes. Quels sont nos principes ? Nous sommes un fonds d'investissement. Nous devons servir des intérêts à nos investisseurs, c'est la performance financière, et nous leur devons aussi une performance sociale. À partir de là, la mesure d'un impact sur le terrain, dans les institutions de microfinance (IMF), et toute la complexité qui en résulte ne sont pas de notre ressort. C'est le rôle des agences de développement et des ONG. Mais, nous — investisseurs — devons veiller, par un certain nombre de principes, à ce que l'investissement que nous réalisons dans les IMF permette au secteur de se développer d'une manière soutenable.

Quels sont les quelques principes que l'on a retenus ? Ils sont au nombre de huit. On ne finance que des institutions soutenables. On ne finance que des institutions qui ont des politiques de financement responsable (*responsible lending product*), qui affichent un prix transparent aux entrepreneurs, qui ont un taux d'intérêt correct. On a trois ou quatre principes éthiques. Les principes éthiques sont une rémunération correcte du *management* et des actionnaires, pas extravagante, elle doit rémunérer le temps qu'ils y passent, leurs prises de risques, mais pas au-delà. Nous surveillons aussi fortement l'intégrité du *management*, veillons à ce que l'IMF ait des pratiques de recouvrement efficaces et qu'elle utilise quelques outils comme les *credit bureau*. Cela paraît très simple, presque « bateau », mais la mise en pratique de ces quelques principes peut s'avérer dans la réalité parfois difficile. Au Kazakhstan, dans notre portefeuille, nous avons une institution qui est dans le *credit bureau*, nous en avons quatre autres qui sont très sociales, très rurales, elles ne sont pas dans le *credit bureau*. Que fait-on ? Les finance-t-on ou non ? Nous avons décidé de les financer mais nous estimons que c'est la dernière fois. Soit elles rejoignent le *credit bureau* et dans ce cas, elles vont participer à la lutte efficace contre le surendettement au Kazakhstan et on sera encore avec elles ; soit elles ne le rejoignent pas et dans ce cas nous pourrions décider de ne plus les financer. Ces quatre institutions sont toutes dans le *mix market*, partout elles sont référencées comme ayant une forte performance sociale. Parce qu'effectivement elles sont en milieu rural, elles servent des femmes. Donc tous ceux qui considèrent que la performance sociale est du côté des *people*, des gens que l'on finance, mettent ces institutions en haut du panier quand ils évaluent la performance sociale. Nous pensons au contraire que ce n'est pas la performance sociale, ce n'est pas uniquement la catégorie de population, les gens que l'on finance, qui est importante, c'est aussi la manière dont on les finance. Nous disons donc que lorsqu'il y a un risque de surendettement il faut massivement intégrer les *credit bureau* dans les processus d'analyse et que les IMF qui ne le font pas ne luttent pas contre le surendettement, ne peuvent avoir une bonne performance sociale. Pour nous, être un investisseur responsable, c'est avoir quelques principes de base et les appliquer, les mesurer, aller jusqu'au bout de ce que l'on pense et cela a amené ResponsAbility à fermer ses fonds l'année passée quand nous étions en surliquidité, car il y avait un risque de surchauffe du marché de la microfinance. ResponsAbility a été le

seul à le faire et donc ces principes de base sont déjà en eux-mêmes difficiles à appliquer.

Au niveau des produits des IMF, nous sommes très intéressés par ce qu'elles développent sur le *mobile banking*, on encourage les institutions à le faire, mais je pense personnellement que trois ou quatre produits simples sont insuffisamment développés sur le marché. Xac en Mongolie vient de développer une *leasing company*, c'est quelque chose que l'on a financé car on trouve que c'est très bien de développer le *leasing*. C'est un produit simple à la portée de toute IMF, et qui est insuffisamment développé. Le *factoring* est très peu développé dans les pays émergents, c'est très simple à mettre en place, la loi l'autorise, très peu d'IMF le font. Le *small enterprise funding* est aussi insuffisamment développé. Donc, avant de réfléchir à des choses très compliquées il y a des outils simples à mettre en place. Un dernier mot sur la collecte des fonds puisqu'on est en France, puisque nous sommes un investisseur qui est financé fortement par le *retail*, le grand public, notamment en Suisse et en Hollande. Nous aimerions beaucoup que les

investisseurs français s'intéressent à l'investissement en microfinance, nous aimerions tellement que la Caisse de retraite du Sénat (puisque nous sommes au Sénat aujourd'hui) s'y intéresse, comme d'autres fonds de pension français, à l'instar du fort intérêt des fonds de pensions suisses, hollandais, allemands pour la microfinance. Je crois que les régulateurs français sont dans la salle, si le Trésor, le ministère des Finances ou la Banque de France pouvaient se dire qu'un jour peut-être ce ne serait pas stupide qu'une toute petite partie de l'épargne publique française, *via* des banques ou des fonds d'investissement comme nous, puissent aller vers la microfinance, on ferait déjà un grand pas. Aujourd'hui, quasiment aucun des fonds de pension français n'est en microfinance, il n'y a quasiment aucune banque commerciale qui a le droit de commercialiser des produits de microfinance. On peut le faire avec BNP en Suisse, on n'a pas le droit de le faire avec BNP en France. Il y a peut-être, avant de réfléchir à l'épargne sur le terrain, besoin de réfléchir déjà à l'épargne en France, à la façon dont elle pourrait aller plus massivement vers la microfinance.

TABLE RONDE 3 LE FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES, TRANSFERTS D'ÉPARGNE DU NORD VERS LE SUD, FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

Cyril Rousseau

Tilman Ehrbeck

Cyril Rousseau est une étoile montante au sein du Trésor français et il est, dans le cadre de la présidence française du G20, le co-président français du Partenariat global pour l'inclusion financière, qui est le dispositif mis en place par le G20 pour encourager l'inclusion financière. Vous nous avez bien encouragés dans notre rôle pendant les six derniers mois qui précèdent le Sommet de Cannes.

Cyril, je sais que vous ne travaillez pas tout à fait sur ces sujets, mais vous pouvez peut-être nous expliquer en quoi le point de vue plus large du G20, et celui du Partenariat pour l'inclusion financière, peut avoir son utilité dans les questions liées à la mobilisation des ressources, et d'autres. Vous êtes seul juge.

Cyril ROUSSEAU

Chef du bureau de l'Aide au développement et des institutions multilatérales de développement

Direction générale du Trésor

La microfinance est un des éléments de l'inclusion financière qui est à l'agenda du G20 depuis 2009, qui a donc été très rapidement mis à l'agenda du G20 lorsque les pays membres ont souhaité, face aux excès de la finance, mettre en valeur le pouvoir de la finance pour améliorer la situation des plus pauvres.

Quel peut-être le rôle du G20, le rôle des pouvoirs publics, des gouvernements, des banques centrales en faveur de l'inclusion financière ? Il y a d'abord un rôle qui est le rôle traditionnel des bailleurs, qui est un rôle de coordination et qui est un rôle d'orientation d'aide au développement. Ce rôle existe, il n'est peut-être pas primordial, mais il existe néanmoins et prend notamment la forme, comme l'évoquait Ramon Fernandez tout à l'heure, de tentatives de cibler notre aide sur les endroits où elle peut faire une vraie différence. Nous sommes bien conscients que l'aide au développement est une fraction de la microfinance, qui est elle-même une fraction de la finance et ainsi de suite, mais notre devoir est d'éviter de nous précipiter vers les projets les plus faciles et au contraire de rechercher les projets qui ne trouvent pas de financement. De ce point de vue-là, un concours a été lancé par le G20 avec quatorze projets gagnants portant sur le financement des petites et moyennes entreprises, notamment sur le financement d'entreprises qui aujourd'hui sont dans le domaine de la microfinance, pour les aider à passer à l'échelle supérieure et à accompagner leur développement.

C'est aussi, au niveau français, ce que l'on fait avec l'Agence française de développement (AFD) qui propose toute une gamme de produits, qui peut accompagner notamment les associations

de microfinance de différentes façons, en prises de participation, en financements par prêts ou en subventions.

L'élément essentiel pour pouvoir déployer l'inclusion financière, c'est de construire le cadre qui permet dans les pays le déploiement des services. Ce que l'on constate et qui est intéressant, c'est que l'acteur clé est sans doute la banque centrale. La banque centrale, le régulateur, peut empêcher toute innovation, parce qu'elle a une obligation de sécurité et que, si elle se tient à cette obligation et qu'elle n'a pas un objectif de développement de son champ, de développement de l'espace de la finance, elle peut en limiter les initiatives. Les pays où on observe un développement de l'inclusion financière sont les pays où la banque centrale fait de l'augmentation de son champ de régulation un autre de ses objectifs. Et c'est de cette façon que l'on parvient, comme Daniel Lebègue nous y appelait, à déchaîner le potentiel de l'épargne locale et de son emploi dans des usages productifs.

Que peut faire le G20 pour cela ? Dans le cadre du partenariat pour l'inclusion financière, nous nous assurons déjà de mettre en place un dialogue entre les organismes de normalisation, le comité de Bâle, le Groupe d'action financière (GAFI), les différentes institutions en charge de la régulation, le G20 et son objectif de développement de l'inclusion financière, afin que l'objectif de l'inclusion financière soit intégré par ces entités. Car, finalement, cela sert aussi leurs intérêts. Si on se concentre sur — et que l'on ne régule que — une petite portion des transactions et que, par ce biais-là, on laisse un champ non régulé à côté, on ne remplit pas non plus sa mission de régulation. C'est

un premier vecteur par lequel on agit. Dans l'agenda du G20, ce n'est donc pas simplement ce que l'on fait spécifiquement pour l'inclusion financière qui participe à cette inclusion financière.

Pour donner un autre exemple, la mobilisation de l'épargne locale passe aussi par la capacité à développer des marchés de capitaux locaux. Il est beaucoup plus difficile de créer la confiance dans un État où il n'existe pas de courbe de taux, par exemple. Et donc le G20, dans le cadre de son agenda sur la réforme du système monétaire international, cherche aussi à développer ces marchés de capitaux locaux, à faire en sorte qu'existent les instruments financiers qui installent la confiance sur les marchés financiers locaux, permettent le développement de ces marchés, qui, *in fine*, bénéficieront au financement, notamment, des IMF.

Nous avons également un objectif important, qui est la sécurité alimentaire et, pour cela, la capacité offerte aux agriculteurs de mobiliser des financements sur la base de leur stock et de leur récolte à venir est un élément déterminant. Les instruments qui permettent de le faire sont des instruments de microfinance ou associés. Par ailleurs, nous avons un objectif, dans le cadre du groupe de développement du G20, qui est d'étendre les engagements qui ont été pris par le G8 sur les transferts de migrants. Le G8 a pris un engagement de réduction des coûts de transferts des migrants, ce qui permet à la fois d'en réduire le coût et d'en favoriser le passage par les canaux formels, et

aussi d'en favoriser la mobilisation pour des usages productifs locaux. Une de nos ambitions est de nous efforcer d'étendre cet agenda au niveau du G20, ce qui n'est pas nécessairement facile.

J'ai le sentiment que ce que nous faisons dans le domaine de l'inclusion financière fait écho à une problématique générale de notre agenda au G20 qui est de limiter les déséquilibres mondiaux, de veiller à ce que la finance se développe de façon soutenable et ne s'oriente pas vers des chemins instables. Le risque auquel nous sommes confrontés, y compris dans le financement d'IMF, c'est d'un côté des investisseurs qui souhaitent des placements extrêmement sûrs, de l'autre côté des risques et, quelque part au milieu, quelqu'un qui cherche à dissimuler ces risques. Ce que l'on doit chercher à faire, à la fois pour les IMF et pour la finance en général, c'est de construire le système avec l'allocation adéquate des risques. J'ai apprécié les exemples de Babyloan et Kiva où l'on s'assure qu'il y a, de l'apporteur d'épargne au prêteur final, une information totale sur les risques du projet.

Pour finir, la grande chance que nous avons aujourd'hui, c'est que l'innovation technologique nous permettra de répondre à un certain nombre de ces défis, à la fois dans la capacité à collecter l'épargne et à la distribuer « *to the last mile* », et puis aussi en termes de gestion de l'information, afin ainsi de répondre à un certain nombre des objectifs des régulateurs, avec des moyens techniques qui n'étaient pas disponibles auparavant.

QUESTIONS & RÉPONSES

Question n° 1

J'ai une question sur la technologie pour rebondir sur ce que vient de dire Cyril Rousseau à l'instant et sur la régulation de la technologie, pour faire le lien avec ce qui va être dit tout à l'heure. C'est la régulation des acteurs internet, comme Babyloan, Kiva ou MicroWorld, qui eux sont des acteurs qui sont supervisés par les banques centrales, en tous cas dans le cadre de la France, mais en revanche on voit se développer dans des pays émergents un certain nombre d'acteurs, qui eux ne sont absolument pas régulés. J'ai appris hier, par exemple, qu'il y a un acteur kenyan qui s'est lancé et qui fait du véritable peer-to-peer, c'est-à-dire sans l'intermédiation d'IMF.

Ma question est double : d'une part, comment avoir une bonne régulation qui va protéger ces acteurs supposés vertueux dans les pays qui font quelque chose de sérieux ? Et deuxièmement, comment permettre à ces acteurs, qui sont aujourd'hui en France mais qui pourraient être intéressés par un développement en Europe, d'avoir une législation qui soit pan-européenne ?

Question n° 2

Vous avez évoqué les différents moyens de financement des IMF, à savoir l'épargne, les fonds publics, le peer-to-peer, et je voudrais vous demander quelle est la place d'une émission de titres, d'une IPO (introduction en bourse) des IMF pour se financer. Est-ce que la microfinance est arrivée à un tel point de maturité pour faire appel à des IPO et quelles seraient les conditions pour la réussite de ce type de financement ?

Question n° 3

Ma question porte sur la régulation, et j'aimerais savoir pourquoi, dans tant de pays, les institutions de microfinance ne sont pas autorisées à collecter des dépôts alors que la demande est considérable et que beaucoup d'institutions performantes ont de gros portefeuilles d'épargne, qui sont parfois plus importants encore que leurs portefeuilles de prêts ?

Tilman Ehrbeck

Je vous propose de commencer par répondre à ces trois questions. L'une concerne la régulation des acteurs virtuels qui innovent, le mode de régulation et la régulation pan-européenne. Je cherche des volontaires pour répondre, et je leur demanderai s'ils ont envie d'être régulés.

À propos de la question sur les IPO : est-ce que le marché est prêt ? Eh bien, il y a effectivement eu quelques IPO, mais c'était peut-être trop tôt. Organisons-nous rapidement pour répondre à la troisième question. Elle pourrait être destinée à la table ronde suivante, mais quelqu'un ici souhaite peut-être exprimer un avis ?

Allons-y : commençons par Arnaud, à propos de Babyloan et de la régulation.

Arnaud Poissonnier

Je vais vous surprendre dans ma réponse, parce que, moi, j'ai assez envie d'être régulé. Pourtant, je viens du *web*, j'ai eu l'honneur d'assister au e-G8, il n'y a pas longtemps, où tous les acteurs du *web* disaient « Surtout pas de régulation, laissez-nous libres ». Nous avons un problème qui est que nous sommes un outil de *fundraising* qui s'adresse au grand public et qui est extrêmement dépendant de la notoriété et de l'image que l'on véhicule, et nous avons un énorme risque d'image à partir du moment où il y en a un ou deux qui commencent à faire des erreurs. On l'a vu dans le *peer-to-peer lending* classique de crédit à la consommation des grands sites que vous connaissez, les Prosper, Zopa, etc. Il y a eu un certain nombre de pays où des sites, en faisant du direct, donc totalement dérégulés, se sont retrouvés dans la situation où ils avaient 20 %, 30 % ou 40 % d'impayés. Si je n'ai pas accès à ma banque pour acheter ma voiture, je vais aller sur un site de *peer-to-peer* direct et emprunter 5 000 euros à monsieur ou madame X et, évidemment si je ne suis pas très honnête, je ne vais pas les rembourser. Donc, si l'on a cet univers du *crowd-funding* qui se déploie

très fortement dans le monde et que l'on se met à avoir des plates-formes, qui, dans un univers complètement dérégulé, se mettent à faire n'importe quoi, créent des problématiques de non-remboursement etc, c'est toute cette industrie naissante qui va s'écrouler uniquement pour une question de notoriété. Alors, je suis assez attiré par une régulation pas trop méchante. Ce qui se passe en Europe est intéressant. Les discussions que l'on a avec les régulateurs nous ont permis de construire un modèle, qui n'est pas régulé, pas contrôlé par les autorités de contrôle ni par la Banque de France, mais qui malgré tout est surveillé parce qu'il faut que ce modèle soit proche des règles sur l'appel public à l'épargne. Il ne faut pas que ces plates-formes fassent prendre trop de risques à l'internaute, qu'elles poussent les gens à faire de l'activité bancaire interdite. Il y a un site en France qui vient de se faire rappeler à l'ordre parce qu'il faisait de l'activité de crédit. Donc, je suis assez favorable à une régulation *soft* mais qui permette de bien cadrer les choses, pour qu'on évite d'avoir de mauvaises surprises, parce que là encore il y en a déjà eu et il y en aura d'autres, il faut faire attention.

Tilman Ehrbeck

C'est un engagement très clair en faveur d'une juste régulation.

Marc, vous voulez parler des IPO ?

Marc Bichler

Oui, merci. Pas de manière exhaustive, mais en rappelant simplement que la microfinance, comme il a été dit aujourd'hui, fait partie de la finance, c'est donc une activité autour de l'argent. Cette activité suppose la confiance. Si la confiance est trahie, l'argent va ailleurs. C'est un principe essentiel.

D'où vient la confiance, sur quoi s'appuie-t-elle lorsqu'il s'agit de microfinance ? Je crois qu'il y a consensus sur le fait que la microfinance doit

reposer sur deux piliers : il y a, d'un côté, la viabilité économique et financière, avec, si possible, un rendement financier raisonnable, et, de l'autre, l'impact social que nous visons.

IPO ou pas, tout dépend de l'aspect auquel on attache le plus d'importance. Si le rendement financier l'emporte complètement sur l'objectif d'atténuation de la pauvreté, ça peut marcher, mais, alors, ce n'est plus de la microfinance.

Tilman Ehrbeck

Sébastien, j'aimerais savoir pourquoi on n'autorise pas davantage d'IMF à prendre des dépôts ?

Sébastien Duquet

Effectivement, il y a une grande différence selon les pays. Par exemple en Éthiopie, où seules des organisations qui collectent l'épargne ont droit de faire de la microfinance. Si vous allez au Maroc, c'est exactement l'opposé. Pour faire de la microfinance aujourd'hui — la loi est en train d'évoluer — il faut être une ONG et donc nous n'avons pas le droit de collecter l'épargne.

Mon point de vue est que c'est le reflet de l'histoire du pays et de son niveau de développement du système bancaire. En général, dans les pays où le système bancaire était relativement développé, au Maroc par exemple — mais on peut citer bien d'autres pays —, les IMF n'ont pas été jugées par le régulateur au démarrage de leur histoire comme des outils de collecte du grand public. Dans les pays où le secteur bancaire était balbutiant ou quasiment inexistant, — l'ensemble de l'Europe post-communiste, de l'Asie centrale, le Cambodge, une partie de l'Asie du Sud-Est —, alors immédiatement les IMF avaient une place à prendre dans l'épargne populaire et donc se sont positionnées sur la collecte de *savings*, et les banques centrales et les régulateurs les ont autorisées à le faire.

TABLE RONDE 3 LE FINANCEMENT DE LA MICROFINANCE : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES, TRANSFERTS D'ÉPARGNE DU NORD VERS LE SUD, FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

Questions & réponses

Il est vrai qu'il y a un certain nombre de lois qui sont complètement inadaptées, c'est vrai dans l'ensemble du bassin méditerranéen, particulièrement parce qu'elles n'autorisent pas les IMF privées. Est-ce qu'on arrivera à ce que ce soit des IMF privées — autrement dit des banques — qui collectent l'épargne et est-ce que c'est souhaitable partout ? Je ne le pense pas. Je pense qu'il y a des pays dans lesquels les banques commerciales locales jouent tout à fait leur rôle de collecte de l'épargne populaire et de recyclage dans le financement de l'économie et qu'il n'est pas utile que l'ensemble des IMF se transforment en banques qui collectent l'épargne. Je crois que c'est très variable d'un pays à l'autre. À l'inverse, il y a des pays dans lesquels il y a encore un grand marché à prendre dans l'épargne populaire et là on fait pression parfois sur le régulateur, — nous aussi —, pour qu'il transforme la loi afin de permettre aux IMF de collecter l'épargne.

Ily a une zone qui est un peu particulière, c'est l'Afrique de l'Ouest, où le schéma de coopératives permet de collecter facilement l'épargne sous un régime très laxiste, — trop laxiste, neuf cents institutions au Sénégal, près d'un millier au Cameroun, c'est vraiment trop —. Toutes ces institutions ou presque sont des mutuelles, donc elles collectent l'épargne et là c'est un peu l'inverse, c'est-à-dire que nous souhaiterions qu'il y ait beaucoup plus de régulation et de contraintes lors de la création d'institutions qui collectent l'épargne. Il y a eu beaucoup de scandales dans tous ces pays-là, avec des institutions commettant des fraudes, etc. Donc, il y a des zones où on pousse pour qu'il y ait une autorisation de transformer des IMF afin qu'elles puissent collecter l'épargne et il y a d'autres zones où à l'inverse il y a un gros ménage à faire pour sortir quelques bonnes institutions du lot et obtenir de fermer les autres.

TABLE RONDE 4

LA RÉGULATION DE LA MICROFINANCE

Introduction :	Paul LORIDANT Secrétaire général, Observatoire de la microfinance	117
Président :	Njuguna NDUNG’U, Gouverneur, Banque centrale du Kenya	118
Intervenants :	Abderrahim BOUAZZA, Responsable de la direction de la Supervision bancaire, Bank Al-Maghrib	120
	Nestor ESPENILLA, Sous-gouverneur, Banque centrale des Philippines	122
	Muliaman D. HADAD, Sous-gouverneur, Banque centrale d’Indonésie	124
	Armand BADIEL, Directeur de la Stabilité financière, BCEAO	126
	Jean-Michel SEVERINO, Président, Investisseurs & Partenaires Conseil	128
	Vijay MAHAJAN, Président, Basix	130
	Éric DUFLOS, Spécialiste senior de la microfinance, CGAP (Groupe consultatif d’assistance aux pauvres)	133
	Keng Heng TAN, Membre du Secrétariat, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	136
	Chuck WATERFIELD, Président, Microfinance Transparency	138
Questions & réponses		141

Paul LORIDANT

Secrétaire général

Observatoire de la microfinance

Je vous invite à prendre place pour la dernière table ronde. Si je peux me permettre cette expression, aux yeux des organisateurs et de la petite équipe qui m'entourait, la table ronde numéro quatre était la mère des batailles, je veux dire par là que tous ceux qui nous ont conseillé pour organiser cette journée nous ont dit, il faut de la régulation mais pas trop, il ne faut pas tuer dans l'œuf les initiatives, et puis la régulation n'est pas vraiment le sujet de la microfinance. Comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, presque tout le monde a parlé de la régulation. Nous allons donc voir si sur cette dernière table ronde, le sujet de la régulation est vraiment le sujet important.

Je voulais vous dire que ce séminaire a été préparé conjointement par la Banque de France, la direction du Trésor du ministère des Finances, avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et l'appui de la Caisse des dépôts et consignations. Nous nous sommes longtemps interrogés, compte tenu des crises qui ont traversé divers pays, le dernier en date étant l'Inde — mais il y a eu d'autres affaires par le passé, au Maroc, en Bosnie, au Mexique — sur

l'opportunité ou l'inopportunité d'une régulation adaptée à la microfinance.

Nous avons demandé au professeur Ndung'u, qui est le gouverneur de la Banque centrale du Kenya, de présider cette table ronde.

À ses côtés, il y aura un représentant du secrétariat du Comité de Bâle, Keng Heng Tan ; Abderrahim Bouazza, qui est le responsable de la supervision bancaire à la Bank Al-Maghrib ; Jean-Michel Severino, qui est président d'un organisme conseil, mais qui a longtemps dirigé l'Agence française de développement (AFD) ; Armand Badiel, qui est le directeur de la Stabilité financière de la BCEAO ; le sous-gouverneur Hadad, de la Banque centrale d'Indonésie ; le sous-gouverneur Espenilla de la Banque centrale des Philippines ; Éric Duflos, grand expert du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP), qui a été de précieux conseil dans l'organisation de cette journée, Chuck Waterfield qui, je vous préviens, est le plus bavard de tous, président d'une ONG qui préconise la transparence, et Vijay Mahajan, qui est le président de Basix, une très importante organisation.

Njuguna NDUNG'U

Gouverneur

Banque centrale du Kenya

Les questions posées avaient trait aux réglementations : ce sont donc des régulateurs qui participent à cette table ronde. Nous essaierons de répondre à ces questions ; mais comme c'est la dernière session de la journée, l'ensemble des questions, bonnes ou mauvaises, nous parviendront et nous devons y apporter une réponse, d'une façon ou d'une autre.

Il est évidemment essentiel de compter quelques régulateurs dans cette session, peut-être afin de déterminer ce dont nous voulons informer le G20. Par ailleurs, quelle est la prochaine étape pour nous en termes de développement du secteur de la microfinance ? Les régulateurs souhaitent peut-être se pencher sur cette question.

Quoi qu'il en soit, pour ma part, il y a trois choses que je souhaiterais faire. Tout d'abord, il m'a été difficile de venir à ce colloque et j'ai alors pensé dire quelques mots sur le cas du Kenya. Ensuite, je résumerai les principales questions que les participants doivent examiner. Je ne veux pas les cantonner à ces questions, mais je veux au moins établir une base pour cette table ronde, telle que les organisateurs l'ont résumée de si brillante façon. Enfin, je me tiendrai en retrait et je rappellerai à l'ordre ceux qui se sont illustrés par leurs longues interventions, afin de faire en sorte qu'ils ne dépassent pas leur temps de parole. Tel est le programme que je vous propose.

Permettez-moi pour commencer d'aborder quatre aspects de la situation au Kenya. Nous avons fourni des documents sur ces questions afin d'en faciliter la compréhension. Les organisateurs ont également mis à la disposition de tous les participants de très belles photographies et des biographies. Vous pouvez donc identifier qui a dit quoi et vous reporter aux biographies pour vérifier. Voilà notre tâche pour aujourd'hui.

S'agissant des quatre points que je souhaite aborder au sujet du Kenya et de la microfinance : tout d'abord, je suis membre de l'Alliance pour l'inclusion financière et je suis persuadé que cette question est fondamentale ; le débat sur l'importance de l'accès aux services financiers ou de l'inclusion financière se voit désormais dépassé par les événements.

La question suivante concerne les instruments à utiliser pour permettre l'accès aux services financiers ou l'inclusion financière. Nous devons alors revenir à des pays spécifiques : quelle est, par exemple, l'organisation économique en place dans ces pays ? Dans un pays caractérisé par des marchés segmentés, il faut proposer des instruments qui conviennent à des segments spécifiques. Si ces marchés segmentés correspondent à des niveaux spécifiques de revenus, il faut savoir quel type d'instrument ou de véhicule privilégier pour permettre cette inclusion financière.

Quant à l'organisation économique, si certaines institutions et certains marchés manquent, c'est évidemment le rôle du régulateur de le signaler et de développer ces marchés et ces institutions. C'est très important et c'est pour cette raison que les régulateurs sont présents à cette table ronde. Ils nous parleront de certaines caractéristiques spécifiques aux pays dont ils viennent ou de leur façon de voir les choses. Les experts chargés d'établir des normes au niveau international peuvent également nous éclairer : comment procéder lorsque certains marchés ou certaines institutions n'existent pas ?

Le troisième point concerne les autres blocages qu'il faut examiner. La plupart du temps, dans mon analyse de la situation kenyane, j'observe l'accès aux services financiers et l'inclusion financière et j'examine ce qui se passe du côté de l'offre. C'est là que les coûts de transaction sont si dissuasifs qu'ils empêchent tout accès aux marchés. Du côté de la demande, il faut observer le comportement des agents situés dans les segments de croissance de l'économie, caractérisés par des flux de revenus discontinus ou incertains. Que sont-ils censés être ? Supposons qu'une grande partie de la population soit constituée d'épargnants cibles. Que faut-il leur fournir ?

Après avoir répondu à ces questions, le quatrième et dernier point concerne la structure de services financiers qu'il convient de présenter. Le Kenya a des banques et des institutions de microfinance, et le problème des coûts est actuellement débattu ; un régulateur est déjà en place. Par ailleurs, il ne

faut pas oublier qu'il s'agit d'un pays (comme beaucoup d'autres) où les gens contractent des prêts auprès d'institutions financières classiques, puis vont s'informer auprès d'une institution de microfinance avant d'aller discuter avec des usuriers. J'appelle cela par plaisanterie un dédoublement de la personnalité. Nous vivons avec ce genre de comportement. La question est de savoir vers quoi nous orienter. Je suis persuadé que la microfinance est absolument primordiale. C'est la crise financière mondiale qui a donné naissance au G20. Nous voulions tous des banques compétitives, mais nous avons confondu solidité et taille des banques. Nous aimerions maintenant revenir en arrière et nous nous demandons comment faire.

Le matin de mon arrivée, il y avait une table ronde et je voulais poser une question. Ce précepte de banque « trop importante pour faire faillite », que nous avons élaboré il y a quelques années, s'est transformé en « trop grande pour être sauvée ». Aujourd'hui se pose également un problème d'aléa moral : que faire, puisqu'on ne peut laisser ce type d'institution faire faillite ? Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur ce point, si important lorsqu'il s'agit de prendre des décisions ou de discuter des caractéristiques spécifiques essentielles à chaque pays.

Permettez-moi d'aborder les quatre questions que j'aimerais résumer pour les participants. En premier lieu, nous sommes des régulateurs et nous avons des questions de régulateurs : les réglementations et les orientations peuvent-elles être généralisées à l'ensemble des pays ? Ne reproduisons pas la même erreur. Dans les décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix, le FMI préconisait toujours la même stratégie pour tous les pays, même lorsque les institutions nécessaires pour soutenir ce type de dispositif n'existaient pas. Nous demanderons aux régulateurs : pouvons-nous généraliser ces mesures ?

Deuxièmement, dans quelle mesure les caractéristiques spécifiques locales doivent-elles être prises en compte ? J'ai parlé des revenus et des marchés segmentés. Dans quelle mesure pouvons-nous généraliser ces réglementations alors que, dans certains cas, il est nécessaire d'affiner et de s'adapter aux spécificités locales ?

La troisième question concerne le Comité de Bâle. Les instances normatives sont bien représentées ici, mais je ne veux pas préjuger de ce qu'elles doivent dire. J'ai lu le rapport du Comité de Bâle sur la microfinance et je connais le travail de ces instances normatives. Nous aimerions savoir ce que nous pouvons retenir et généraliser à partir de ces travaux. Comment pouvons-nous améliorer les orientations que nous fournissons et notre compréhension de la microfinance afin de pouvoir non seulement répondre aux questions soulevées lors des précédentes tables rondes, mais également essayer de progresser quant aux caractéristiques à retenir ? Nous pouvons tous nous inspirer de ces documents et, en tant que régulateurs, essayer d'améliorer le marché.

Enfin, imaginez des plate-formes technologiques qui aident la microfinance à fonctionner efficacement en termes de coût et qui fournissent et créent également un environnement propice à l'offre de services bon marché. Cette évolution est très favorable à la microfinance, mais quel est le degré de préparation des régulateurs par rapport à ces plateformes ? Par ailleurs, il est essentiel d'essayer de montrer comment elles modifient le dispositif général obligatoire et même les politiques du secteur financier.

J'ai entendu une question à propos du Kenya, mais je ne l'ai pas très bien comprise et j'y reviendrai plus tard. Au Kenya, nous avons le système M-Pesa (transfert de fonds par téléphone portable), dont tout le monde parle : lorsque les acteurs de la microfinance s'engagent dans cette voie en tant qu'agents, ils deviennent hyper-efficaces car ils ne sont notamment pas soumis à des plafonds quotidiens de transactions ou de montant des avoirs détenus. Ils ont considérablement augmenté le niveau des plateformes ; mais la question est de savoir si les régulateurs sont prêts et dans quelle mesure ils comprennent ces processus. Je ne veux pas imposer les sujets de discussion de cette table ronde, mais il s'agit de questions très importantes que nous pourrions choisir de traiter et sur lesquelles nous pourrions progresser. Vous êtes libres de répondre à ces questions, que je résumerai à partir de ce que les organisateurs ont préparé, mais vous pouvez également aborder d'autres sujets qui ont été mentionnés.

Abderrahim BOUAZZA**Responsable de la direction de la Supervision bancaire***Bank Al-Maghrib*

C'est un plaisir de partager avec vous l'expérience du Maroc en matière de microfinance. Elle présente plusieurs enseignements, tant au niveau de la politique des acteurs qu'au niveau de la régulation et des perspectives de développement de cette activité.

Je rappelle tout d'abord que le microcrédit a vu le jour au milieu des années quatre-vingt-dix, c'est donc une expérience assez jeune, mais qui s'est développée rapidement durant la décade suivante grâce à des fonds publics externes et internes et à des liquidités bancaires abondantes. Les institutions en exercice, une douzaine, ont distribué annuellement des centaines de milliers de microcrédits et le pic a été atteint en 2007 avec 1,4 million de microcrédits, ce qui est énorme par rapport à ce que distribuent les banques, mais qui reste assez faible en termes de volume (cela ne dépassait pas 1 % du portefeuille crédit global du système bancaire). Cet essor s'est malheureusement arrêté en 2008. Le secteur est entré en crise pour plusieurs raisons : un environnement moins favorable, mais aussi un endettement croisé très élevé qui a entraîné des défauts importants. Il faut ajouter à cela que les institutions de microfinance (IMF) ont distribué beaucoup de crédits pour financer des besoins de consommation des ménages. Auparavant, le secteur affichait un taux de défaut de 1 % et aujourd'hui nous sommes sur une moyenne de 7 % à 8 %, avec des niveaux différenciés entre les institutions.

Pour revenir à la régulation, qui est le thème de notre panel, le législateur a instauré un cadre spécifique à partir des années quatre-vingt-dix et la loi a consacré le statut associatif des institutions qui distribuent le microcrédit. Ce sont des organisations non gouvernementales qui ont pris l'initiative, au milieu des années quatre-vingt-dix, de faire le microcrédit et la loi a consacré ce statut. Le microcrédit, au vu de la loi bancaire, doit financer uniquement des activités génératrices de revenus avec un montant maximum d'environ cinq mille euros et sans contraintes du taux d'usure. Les taux sont dé plafonnés. Ce n'est que quelques années plus tard que le législateur a autorisé les secteurs du microcrédit à faire d'autres activités, telles que la distribution de produits de microassurance et le financement de l'acquisition de logements.

Après une décennie d'expérience et compte tenu du rôle que les pouvoirs publics voulaient faire jouer à la microfinance pour réaliser sa politique sociale, on s'est rendu compte qu'il fallait exercer une supervision effective du secteur. C'est ainsi que la loi bancaire de 2006 a soumis les IMF au contrôle de la Banque centrale, mais les prérogatives de l'autorisation d'exercer cette activité sont restées chez le ministre des Finances.

Les premières actions de supervision de la Banque centrale ont été axées sur l'amélioration de la transparence financière des IMF, en mettant en place des normes comptables et des *reporting* spécifiques. En parallèle, des contrôles transversaux ont été effectués auprès des IMF pour évaluer le risque de crédit, les pratiques de gestion du risque et le niveau d'endettement des ménages.

Le secteur est entré en crise à partir de 2008. C'est à ce moment-là que la Banque centrale a pris un ensemble de mesures pour restructurer ce secteur, dans le cadre d'une vision assez globale et intégrée du développement du secteur financier marocain, qu'elle a définie avec l'ensemble des partenaires publics et privés. Ainsi, les banques se sont engagées, le cadre de politiques volontaristes, à continuer de bancariser la population et ce, en complémentarité avec les IMF. Ainsi, la politique de restructuration du secteur de la microfinance a favorisé l'adossement des IMF aux banques. Deux grandes institutions du pays ont fusionné sous le contrôle d'un grand groupe bancaire et huit autres institutions de petite taille ont été regroupées, là aussi sous le contrôle d'un groupe bancaire, pour réaliser des économies d'échelle et réduire les coûts opérationnels.

D'autres institutions envisagent de se transformer en sociétés de financement spécialisées. À cette fin, le législateur est en train d'examiner un cadre législatif adapté pour permettre le transfert de fonds associatifs et de toutes les réserves accumulées des IMF, pour créer de nouvelles structures juridiques.

Ces évolutions institutionnelles offrent de nouvelles conditions pour les IMF afin de relancer leur activité et pérenniser leurs revenus. Ainsi

les IMF peuvent, en plus de la distribution du microcrédit et des produits de microassurance, assurer, en tant qu'intermédiaires des prestations pour le compte des banques, la collecte de l'épargne en particulier. Au Maroc, comme cela a été dit tout à l'heure, les IMF ne peuvent pas collecter l'épargne parce qu'elles exercent sous forme associative, mais ont la possibilité de collecter l'épargne pour le compte des banques. Elles peuvent également investir dans les nouvelles technologies tel le *mobile banking* pour réduire les coûts de transaction.

Face à ces mutations, la Banque centrale a édicté de nouvelles directives en matière de gouvernance et de transparence des IMF, en relation avec leur clientèle. Enfin la Banque centrale a fait obligation aux IMF d'adhérer au *credit bureau*, dont la Centrale de risques de crédit qui est en fonction au Maroc depuis fin 2009.

Pour conclure, je dirais qu'il est important que la régulation de la microfinance soit soucieuse de l'équilibre à maintenir entre les objectifs de développement sociaux qui sont assignés aux IMF et ceux de la préservation de la pérennité de ces institutions.

Njuguna NDUNG’U

Merci beaucoup. Dans la mesure où vous avez commencé avec la question générale des régulateurs, nous pouvons peut-être poursuivre avec les réponses des régulateurs eux-mêmes.

Je passe donc la parole à Nestor Espenilla. Nestor Espenilla est également vice-président du Comité de pilotage de l’Alliance pour l’inclusion financière. Nestor, peut-être pouvez-vous nous expliquer comment le réseau partage les connaissances dans ce domaine.

Nestor ESPENILLA**Sous-gouverneur**

Banque centrale des Philippines

La Banque centrale des Philippines est à la fois l’autorité monétaire et l’autorité de supervision bancaire du pays. Les Philippines sont un pays à revenu moyen, où l’inflation est maîtrisée et la croissance soutenue. Le système bancaire est tout à fait moderne et efficace, mais le problème est le suivant : notre pays compte 90 millions d’habitants, répartis sur quelque 7 000 îles, et 37 % environ de nos communes ne disposent pas de services bancaires. Seul le quart environ de la population adulte possède un compte en banque. Des pans importants de la population ne bénéficient pas ou peu des services bancaires, ces derniers étant limités aux zones urbaines.

Quel est le rôle de la banque centrale dans une situation de ce type ? À mon avis, il est important qu’elle prenne conscience de l’importance du défi que constitue l’accès aux services financiers et du fait que l’inaction dans ce domaine peut remettre en question son utilité. À cet égard, je souhaiterais résumer quelques principes directeurs qui pourraient permettre de relever ce défi.

Il est important, tout d’abord, que l’inclusion financière soit reconnue comme étant un objectif qui mérite d’être poursuivi par les autorités au même titre que celui de la stabilité et de l’efficacité des marchés financiers. Sans cela, il ne peut réellement y avoir d’engagement fort de la part des autorités de régulation à prévoir un espace pour cette question dans la réglementation. Par ailleurs, l’inclusion financière et la stabilité financière, comme nous l’avons évoqué ce matin, se renforcent mutuellement en fait.

Nous avons également fini par reconnaître que la stabilité financière et l’inclusion financière n’étaient pas automatiques. Toutes deux nécessitent

de l’attention pour être mises en place. Et cela est impossible sans une certaine forme de *leadership*. En abordant les problèmes d’accès aux services financiers, nous avons été amenés à admettre que les solutions de marché avaient un rôle important à jouer. Les fonds publics sont limités, *in fine*, et les autorités publiques ont tendance à créer des distorsions lorsqu’elles jouent le rôle de fournisseurs de services financiers ; notre position consiste dès lors, en substance, à promouvoir un environnement réglementaire d’accompagnement, qui permette aux solutions de marché de fonctionner.

Les solutions de marché ont, à l’évidence, leurs propres défauts mais nous pensons pouvoir les surmonter au moyen d’une réglementation appropriée. En 2000, avec la volonté de créer un espace pour la microfinance, nous avons amendé notre loi bancaire générale pour y intégrer la microfinance en tant qu’activité bancaire légitime. Nous n’avons pas élaboré de loi spécifique. Nous avons juste rajouté quelques paragraphes accordant en substance une plus grande marge de créativité à la banque centrale pour laisser la microfinance s’implanter aux Philippines. Qu’avons-nous fait, compte tenu de cette flexibilité ? La première étape a consisté à comprendre véritablement les modèles économiques de la microfinance. Il est très difficile de réglementer une activité si on ne comprend pas en quoi elle consiste réellement.

Nous avons également mis en place une réglementation fondée sur le risque. Aux Philippines, la microfinance prend la forme d’offre de services financiers, il ne s’agit pas simplement d’une activité à vocation sociale. Nous avons effectivement fourni des pistes pour que les ONG obtiennent officiellement

le statut de banque, afin qu'elles soient correctement réglementées et légitimées dans leur rôle de collecte de l'épargne. Nous avons soutenu une innovation continue en matière de produits et de canaux de distribution. Notre réglementation était à l'origine cantonnée au micro-crédit, mais elle a évolué pour inclure désormais les micro-dépôts, les transferts de fonds et la micro-assurance. Nous avons reconnu tout un éventail de produits novateurs, tels que la microfinance immobilière et les micro-prêts agricoles. Par ailleurs, les micro-dépôts et la micro-assurance ont été clairement définis de manière à garantir la sécurité réglementaire de ces produits. Plus récemment, nous avons autorisé des innovations au niveau des produits, notamment l'offre de services bancaires par téléphonie mobile, pour rendre la microfinance plus efficiente.

Notre approche globale consiste à promouvoir et à mettre en place un environnement réglementaire. Nous n'inventons rien de nouveau. Fondamentalement, nous essayons de nous appuyer sur les principes existants du Comité de Bâle, y compris ceux concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux. Ce qui nous intéresse, c'est le principe de réglementation fondée sur le risque. Si cette approche est véritablement conforme à ce qu'affirment les autorités chargées de définir les normes internationales, alors l'autorité de régulation dispose d'une marge de créativité. En ce qui concerne, par exemple, les exigences en matière d'agrément, nous avons autorisé les banques à mettre en place un réseau allégé de succursales (*Branch Lite*). Il s'agit d'agences très basiques qui peuvent avoir accès aux populations des zones frontalières. Nous avons autorisé l'offre de services financiers par le biais de la téléphonie mobile. Il n'est pas suffisant de créer

un cadre réglementaire qui permette d'agir. Il est également important, à mon sens, que l'autorité de supervision soit investie des compétences nécessaires pour pouvoir faire appliquer les réglementations en question. Faire appliquer notre réglementation fondée sur le risque n'est pas chose facile et, pour y parvenir, nous avons spécifiquement formé des personnels.

Tout s'est très bien passé jusqu'à présent pour les Philippines. À l'heure actuelle, plus de deux cents banques communautaires pratiquent la microfinance et offrent un éventail complet de services, l'encours de prêts s'élevant aujourd'hui à quelque 170 millions de dollars, mais dans la mesure où il s'agit de prêts à très court terme, lorsqu'ils sont remboursés dans l'année, le montant atteint alors près d'un milliard de dollars de prêts consentis régulièrement aux personnes qui n'avaient auparavant pas ou peu accès aux services bancaires.

Nous voyons à présent des banques commerciales qui investissent ce créneau en mettant sur pieds leurs propres institutions financières de services aux particuliers, ou qui concluent des partenariats avec les institutions de microfinance existantes ou avec Delco pour créer de nouveaux modèles d'activité. Ce matin, nous parlions des écosystèmes. Nous étudions la question en vue de les placer eux aussi dans un cadre réglementaire adéquat. À présent, notre attention s'est tournée vers l'amélioration de la protection des consommateurs de microfinance et nous avons très récemment renforcé notre réglementation concernant la transparence de cette activité. C'est la voie que nous suivons, avec également la volonté spécifique de créer un espace pour la microfinance.

Njuguna NDUNG’U

Merci Nestor. Bien sûr, vous insistez, me semble-t-il, sur le fait qu’il existe plusieurs caractéristiques propres aux Philippines et que les produits développés sont à l’évidence destinés à des zones spécifiques. Dans le fond, c’est très bien mais il est également bon que notre expérience en matière de surveillance des risques serve à poser des orientations générales.

La parole est à présent à M. Hadad, sous-gouverneur de la Banque d’Indonésie.

Muliaman D. HADAD**Sous-gouverneur**

Banque centrale d’Indonésie

Tout comme la Banque centrale des Philippines, la Banque d’Indonésie est en charge de la politique monétaire et de la surveillance bancaire. En Indonésie, le système financier est dominé à 80 % par les banques et la microfinance dépend donc beaucoup du rôle du système bancaire dans l’économie. Dans notre cas, le lien étroit entre la banque centrale et la microfinance est parfaitement clair. Notre propre expérience montre que depuis vingt ans, la banque centrale joue un rôle relativement important dans le traitement de ces questions et les banques commerciales occupent également une place prépondérante dans le soutien à la microfinance. Toutefois, on a assisté récemment à un développement important de la microfinance non bancaire. Cet aspect me semble devoir être examiné à l’avenir, dans la mesure où il soulève de nombreux problèmes, notamment la protection des clients, etc.

En dépit des évolutions encourageantes de l’économie indonésienne au cours des dix dernières années qui ont suivi la crise, le problème demeure d’actualité. Quelque 40 millions de personnes n’ont toujours pas accès au système bancaire et cela constitue un véritable défi à l’heure actuelle. Je voudrais mentionner un changement intervenu récemment, le mot « micro » ayant toujours été très peu utilisé dans notre monde. Nous avons souvent utilisé les termes « petites et moyennes entreprises ». Nous n’avons jamais utilisé le mot « micro » pour désigner une évolution fondamentale significative. En Indonésie, ce terme désigne des entreprises bien plus petites que les plus petites des PME, dix fois plus petites en moyenne. Traiter avec ces micro-entreprises constitue réellement une expérience nouvelle pour les banques indonésiennes qui, au cours des vingt dernières années, ont généralement travaillé avec de petites entreprises. À présent, les micro-entreprises se développent et la nécessité de traiter

avec elles a créé un environnement très important pour le secteur bancaire indonésien. La plupart des banques sont prêtes quand il s’agit d’opérer au niveau des « petites entreprises », mais peu le sont quand on passe au niveau « micro » et il s’agit donc d’une question importante à débattre plus avant. J’ai essayé de faire la distinction entre « petit » et « micro », car la manière de traiter cette différence me paraît très significative.

Chez nous, la BRI, la Banque Rakyat Indonésie, est réputée pour la qualité de ses services aux petites entreprises, mais je pense que cette banque aura des difficultés si elle doit intervenir en matière de microfinance et devra vraiment développer ses capacités en la matière. Il s’agit d’une évolution majeure. Comment réguler cette activité ? Je diviserai la question en deux volets car le champ d’application de la réglementation doit couvrir non seulement l’offre, mais également la demande.

Le volet offre est très important car la microfinance est une activité nouvelle et nous devons améliorer la capacité de nos banques à traiter correctement ces microfinancements à l’avenir. Cette question est véritablement d’actualité. Nous connaissons bien sûr des expériences satisfaisantes et de belles réussites, mais également des échecs dans ce domaine. D’une manière générale, de nombreuses banques en viennent à la microfinance parce qu’elle représente une belle opportunité assortie d’une marge très importante. De nombreuses personnes se tournent à présent vers la microfinance et le développement des compétences en la matière devient un sujet essentiel.

Du côté de l’offre, la façon dont nous apportons un soutien réglementaire aux banques centrales est également une question importante. À cet égard, nous

devons trouver s'il existe un régime réglementaire spécifique permettant notamment de déterminer la quantité de capital à fournir pour soutenir la microfinance. Ce point de vue réglementaire fait partie des sujets qui sont également largement débattus à la Banque centrale. Les trois points que nous examinons sont, premièrement, le développement des compétences, deuxièmement, la définition du cadre réglementaire approprié pour ces microentreprises et, troisièmement, les infrastructures. Il est essentiel de déterminer comment distribuer les services financiers dans tout le pays. La Banque centrale intervient également dans le fonctionnement de notre système de paiement, qui est également de sa responsabilité. Les infrastructures sont un élément très important.

La question des technologies de l'information, et en particulier des infrastructures, est un aspect important de la problématique. Nous sommes actuellement en train d'élaborer et de finaliser nos règles et nos réglementations dans ce domaine. Du côté de l'offre, il s'agit essentiellement de savoir comment définir un modèle susceptible d'aider les banques à soutenir ces activités.

Du côté de la demande, c'est essentiellement une question d'éducation. L'éducation financière est une question très vaste mais nous sommes favorables à une approche segmentée. Récemment, nous avons noué des contacts avec notre main-d'œuvre étrangère, par exemple des femmes, des pêcheurs, des enseignants, etc., en adoptant une approche différente.

Mon deuxième point concerne l'assurance-crédit car ce sont les pouvoirs publics qui fournissent ce type d'assurance pour ceux qui recourent à la microfinance et aux crédits de faible montant. Toujours en ce qui concerne la demande, nous discutons de l'assistance technique, notamment pour le débiteur en dernier ressort qui n'est pas vraiment formellement reconnu pour l'instant. C'est pourquoi nous devons mettre en place une sorte d'assistance technique. Enfin et surtout, il s'agit d'une évolution des comportements, notamment pour ceux qui appartiennent au secteur informel. Pour réaliser ces objectifs, le gouvernement a lancé très récemment une campagne nationale sur le thème de l'inclusion financière, qui présente le rôle des institutions de microfinancement et qui s'intitule *National Strategy for Financial Inclusion* (Stratégie nationale pour l'inclusion financière).

Njuguna NDUNG’U

Merci beaucoup. Passons à présent au régulateur final afin de recueillir le point de vue de l'autre côté du marché. Nous allons à présent écouter Armand Badiel, directeur de la Stabilité financière à la BCEAO.

Armand BADIÉL

Directeur de la Stabilité financière

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

Aujourd'hui nous sommes en train d'examiner ce que le Nord peut tirer de l'expérience du Sud, mais votre présence à cette tribune est pour nous un symbole, parce qu'entre les pays du Sud, nous avons déjà jeté ce pont de coopération, notamment dans le domaine de la réglementation. J'aurai l'occasion d'y revenir, puisque nous avons accueilli une délégation du Kenya en Afrique de l'Ouest pour voir quels étaient les progrès que nous avons faits.

Pour répondre aux questions que vous avez soulevées, je voudrais me permettre quelques remarques. Depuis ce matin, nous avons parlé du succès de la microfinance et la zone dont je vais relater l'expérience est une zone où le succès de la microfinance est extraordinaire.

Pour vous donner quelques indications, tout à l'heure, j'ai entendu dans la salle citer le nombre de neuf cents institutions de microfinance (IMF) dans l'Union économique et monétaire ouest africaine. Cela a été présenté cet après-midi comme une faiblesse pour la zone, mais je l'interprète, pour ma part, comme une force et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, parce qu'en 1993, il y avait à peine cent trois IMF, aujourd'hui nous en avons neuf cents et cela répond à un besoin réel.

Le deuxième point que je voulais souligner, c'est que la microfinance a été un facteur d'inclusion financière dans notre zone. Aujourd'hui nous avons onze millions de personnes et — j'insiste sur ce chiffre — onze millions qui sont bénéficiaires des services financiers offerts par la microfinance, soit 15 % de la population active. Quand nous avons commencé à réglementer, à peine trois cent mille personnes bénéficiaient de ces services. On peut se réjouir du progrès significatif qui a été accompli dans ce domaine.

Nous avons également parlé ce matin de la question de la collecte de l'épargne par les IMF, ou, du moins, du

moyen pour continuer à appuyer la microfinance en vue d'amplifier sa contribution à la satisfaction des besoins des populations. Pour notre zone, l'épargne dépasse le crédit, c'est un fait extrêmement important à souligner. Cela veut dire qu'aujourd'hui la microfinance jouit d'une telle confiance que les agents économiques déposent de plus en plus leur épargne auprès des IMF. C'est un aspect extrêmement important pour nous puisque cela détermine la capacité de mobilisation de ressources internes aux fins du financement du développement.

Ce succès est dû à plusieurs facteurs, notamment à la réglementation. Je n'insisterai pas sur les autres facteurs. Nous avons compris dans notre zone qu'il n'y a pas à faire un arbitrage entre l'auto-régulation et la régulation. Nous l'avons entendu ce matin, mais dans notre zone, c'est très clair. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une activité d'intermédiation financière. Autrement dit, il s'agit de collecter de l'épargne et de faire du crédit, de faire une activité de transformation d'échéance. Nous ne pouvons pas nous accommoder d'une situation où on ne pouvait pas ne pas réguler le secteur. Notre réglementation est claire à cet égard.

Nous avons fait le choix dès le départ, au début des années quatre-vingt-dix, de réglementer le secteur et cela a été un choix très judicieux, que nous ne regrettons pas aujourd'hui.

Le rôle du régulateur n'est pas d'empêcher un secteur de se développer. Le régulateur a trois missions. Premièrement, protéger les déposants, puisque c'est un secteur qui collecte l'épargne, et protéger les investisseurs qui donnent leurs ressources à ce secteur pour qu'il puisse investir. Deuxièmement, assurer la maîtrise des risques. Personne d'autre que le régulateur ne peut faire ce travail. Et le troisième point, c'est d'assurer une utilisation sécurisée des innovations pour pouvoir décupler la capacité d'intervention des acteurs. C'est comme cela que nous avons compris notre rôle, en tout cas dans notre zone, dans tout ce qui concerne la

régulation, et je voudrais partager l'espérance de la zone. À un moment donné nous avons pensé qu'il fallait une régulation souple et incitative. Ce choix, fait au départ, a porté ses fruits. Mais à un moment donné, nous nous sommes rendus compte qu'un certain nombre de risques commençaient à naître dans le secteur et étaient de nature à y accroître les vulnérabilités. Cette situation nous a amené à revoir les principes qui sous-tendent la régulation.

Notre expérience montre que la régulation doit s'adapter au fur et à mesure du développement du secteur qui est censé être couvert.

Je voudrais juste illustrer quelques risques auxquels nous avons été confrontés dans notre zone. Nous avons un problème de viabilité et de pérennité des institutions financières. Beaucoup d'institutions ont été autorisées à exercer, mais nous nous sommes rendus compte d'une grande diversité d'acteurs parce que sur les neuf cents, il y a les organisations non gouvernementales, des sociétés privées et des coopératives. Autant dire que nous étions face à une situation où vous avez souvent de grands acteurs qui ont à peu près la taille des banques, pour ceux qui connaissent la réalité dans notre zone. Mais on a également une multitude de petits acteurs qui n'arrivent pas à assurer leur viabilité financière. Nous avons constaté que nous avons une dégradation des portefeuilles, avec tous les risques que cela comporte. Un certain nombre d'institutions enregistrent des résultats financiers structurellement déficitaires, avec, pour conséquence, des fonds propres négatifs à terme.

L'autre faiblesse que nous avons notée dans notre zone a trait à la disparité de situation entre les institutions financières qui nous confronte à un conflit entre ces grandes institutions, qui sont relativement solides, et de nombreuses petites institutions, qui font face à des difficultés pour survivre.

Nous avons à relever des défis de gouvernance parce que c'est un secteur qui est nouveau, dans lequel l'entrée n'était pas suffisamment filtrée au moyen de critères rigoureux pour s'assurer de la capacité de gestion des dirigeants. Les problèmes liés à la mise en place de systèmes d'information fiables et efficaces restent aussi un défi important, parce qu'au départ nous avons voulu que les IMF s'autorégulent, c'est-à-dire qu'elles mettent en place, en interne, des systèmes de contrôle. Mais nous nous sommes rendus compte qu'elles n'en n'ont pas été capables.

Alors, nous avons engagé une réforme de la régulation. Cette deuxième génération de régulation vise à répondre à ces préoccupations. La première préoccupation consiste à faire en sorte que n'importe qui ne rentre plus dans le secteur. Parce que c'est un secteur que nous concevons comme étant partie intégrante du secteur financier. Il n'y a pas de microfinance qui soit en marge du système financier.

Je voudrais battre en brèche une remarque qui a été faite ce matin. On ne peut pas opposer banque et microfinance. Dans notre zone nous considérons que les IMF et les banques doivent travailler ensemble, et on le voit sur le terrain. Il y a des partenariats qui se développent et qui permettent aux banques d'apporter des lignes de financement aux IMF, ce qui autorise le financement des zones les plus reculées où les banques ne peuvent pas aller. Je pense qu'il est extrêmement important que nous puissions avoir clairement à l'esprit qu'il n'y a pas que cet arbitrage qui puisse être possible.

Dans notre zone, outre le renforcement des conditions d'entrée dans le secteur, nous avons donné priorité à une meilleure structuration des systèmes d'information de manière à permettre la mise en place d'un contrôle interne plus efficace. Nous sommes allés plus loin. Certaines grandes institutions sont obligées aujourd'hui de faire certifier leurs comptes par des commissaires aux comptes. C'est dire l'évolution que nous avons imprimée dans ce domaine.

Enfin des avancées significatives ont été faites sur le front de la supervision. Aujourd'hui notre gros défi c'est la supervision et nous sommes en train de mettre en œuvre les moyens pour qu'elle joue son rôle et permette de consolider le secteur.

Pour terminer, monsieur le président, comme il nous a été demandé ce matin de faire quelques esquisses à l'endroit du G20, dans notre zone aujourd'hui nous pensons que le gros défi est comment accompagner le renforcement des capacités en matière de supervision. Tous les pays qui sont membres de notre zone sont présents ici. Le soutien que nous pouvons attendre de nos partenaires est notamment dans ce domaine de formation, de renforcement des capacités, de la mise en place des systèmes d'information appropriés. À cet égard nous avons eu des partenaires qui nous accompagnent, tels que l'AFI (Alliance for financial inclusion), qui nous a accompagnés dans la mise en place d'un certain nombre d'orientations pour une meilleure inclusion financière.

Njuguna NDUNG’U

Vous avez soulevé certains points très intéressants, notamment la question de savoir si le régulateur ne sera pas déconnecté du marché s’il ne suit pas les dernières évolutions. Je pense qu’il est temps de se pencher sur ce problème et nous pouvons peut-être demander à ceux qui représentent l’autre face du marché de nous faire part de leurs commentaires. Je sais bien que quand le marché fonctionne très bien et fait preuve de dynamisme, ce succès est attribué au marché lui-même et non au régulateur. Toutefois, si les choses tournent mal, c’est bien sûr le régulateur qui a échoué.

Je passe tout d’abord la parole à Jean-Michel Severino. Vous pouvez éventuellement faire des reproches aux régulateurs, mais vous pouvez également nous donner des informations sur ce qui nous attend.

Jean-Michel SEVERINO

Président

Investisseurs & Partenaires Conseil

J’ai été pendant dix ans directeur général de l’Agence française de développement, qui, au cours des décennies, était l’un des plus gros financeurs internationaux de la microfinance dans les pays en développement, et, depuis peu de temps, je préside une équipe de gestion de fonds, investisseur et partenaire, qui est une équipe d’impact investissement consacrée aux petites et moyennes entreprises d’Afrique sub-saharienne.

Dans le cours de cette activité nous avons financé un nombre significatif de sociétés financières et de banques de microfinance sur tout le continent africain, à peu près une quinzaine d’entre elles. Ceci nous a mis en exposition avec un très grand nombre de situations de pays et de régulateurs sur le continent. Je ne peux pas prétendre parler pour l’ensemble du secteur de la microfinance et des acteurs de la microfinance, cela n’aurait bien entendu aucun sens et je ne peux représenter personne, mais je me contenterai d’apporter un témoignage, une sensibilité dont je sais qu’un certain nombre au moins des institutions de microfinance les partagent.

D’abord, président, je crois que ce n’est pas l’endroit pour faire du *central bank bashing*. Très peu de gens ne reconnaîtraient pas que le secteur de la microfinance fait partie de la finance en général, et, en tant que tel, a besoin d’un cadre de régulation clair et rigoureux. La microfinance fait face à des risques importants, elle fait face à tous les risques classiques d’une institution financière, des risques de solvabilité, de liquidité et de rentabilité. On est face à des problèmes de surendettement de la clientèle et on a vu ces risques

se matérialiser dans la dernière décennie. C’est un secteur qui est aussi sujet au risque de réputation, au risque de fraude et au risque de blanchiment. Il n’y a pas beaucoup de spécificité, au fond, du secteur de la microfinance en ce qui concerne son exposition aux risques. Même s’il est rare qu’en termes de volume, aussi bien à l’actif qu’au passif, le secteur de la microfinance représente une partie significative de l’épargne nationale ou du PIB national, il y a maintenant un certain nombre de pays où les bénéficiaires de la microfinance représentent une proportion de la population suffisamment significative pour qu’on puisse parler de risques macroéconomiques et politiques liés à la faillite du secteur. On n’est plus seulement dans la régulation d’un acteur, mais de sujets qui peuvent atteindre la stabilité d’un pays.

Maintenant qu’on a dit cela, la question est : « Quel type de régulation doit-on avoir ? », « Quelles sont les bonnes et les mauvaises pratiques ? ». Ce qui frappe un acteur comme nous, c’est aujourd’hui l’incroyable variété des pratiques nationales. Elles vont du laxisme le plus total à l’hyper-régulation. La nature de la réglementation change de façon très considérable de pays à pays et je dirais aussi l’attention politique portée au sujet est elle-même incroyablement variée ; elle se manifeste aussi bien dans la nature de la législation et de la réglementation en place que dans la nature du dialogue qu’il peut y avoir avec le régulateur qui est souvent la banque centrale, jusque y compris dans les actes de gestion les plus courants des institutions de microfinance. Je ne vais bien sûr pas citer de cas, mais en Afrique, sur le même continent, obtenir un agrément pour une institution peut aller de quelques

semaines à deux ou trois ans de démarches au travers de méandres incompréhensibles à l'intérieur de la banque centrale. Ceci révèle surtout à la fois la faible attention au politique mais aussi dans un certain nombre de cas une grande difficulté technique à appréhender l'objet précis, l'institution dont il est question. Nous avons actuellement un excellent projet qui, depuis deux ans, cherche son agrément et nous n'arrivons pas à savoir pourquoi il n'arrive pas à l'obtenir.

Cette très grande variété de situations interdit bien entendu de parler de moyenne. Elle interdit de parler de pratique générale et interdit même quasiment de parler d'un sujet spécifique, puisque la nature de ce sujet en termes de problème de régulation change de façon notable d'un pays à un autre. Face à cela, la seule chose que l'on peut dire, c'est que nous avons besoin dans ce secteur de la microfinance d'une réglementation qui doit être adaptée à la nature des instruments, à leur taille, à des activités qui sont spécifiques et aux coûts : un grand nombre des obligations qui pourraient être imaginées comme applicables au secteur de la microfinance et qui viennent du secteur bancaire classique ont l'inconvénient important de se répercuter notamment sur les coûts de gestion de ces petites institutions, aussi bien que sur leur capacité à renchérir le coût d'un crédit qui est déjà élevé. C'est une des caractéristiques, comme on le sait, de notre secteur.

Je dirais en conclusion que, s'il y a une leçon que je retire de cette expérience, c'est la nécessité d'un engagement beaucoup plus profond entre acteurs de la microfinance et banques centrales. Je crois que même s'il y a eu des expériences tout à fait louables, importantes et positives de dialogue, celles-ci ne sont certainement pas allées jusqu'au bout et n'ont pas été systématiques. Peut-être sommes-nous arrivés à un stade où il y a besoin de bonnes pratiques internationales. Je crois qu'une régulation ou une législation multinationale de la microfinance ne fait pas grand sens, là aussi les situations des pays sont extrêmement différentes, néanmoins il y a quand même des bonnes pratiques à partager, il y a des principes qui peuvent être

mis en place d'une façon commune entre banques centrales ; c'est particulièrement vrai d'ailleurs dans les régions dans lesquelles il y a une grande proximité entre les États, ce qui est le cas de l'Afrique au sud du Sahara. Je ne parle pas bien entendu des zones régionales comme l'UEMOA où *de facto* la réglementation est régionale, mais il est clair que la façon de pratiquer la réglementation au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda ou au Rwanda, etc., constitue un ensemble qui appelle l'harmonisation, compte tenu des interdépendances qu'il y a entre les économies des populations, par exemple, de la zone économique de l'Afrique de l'Est.

Que ce soit au niveau régional ou au niveau international, aller vers une plateforme de bonnes pratiques internationales avec des principes établis ou des principes de *best practice* sur le plan des exigences de capitalisation, des exigences de ratios prudentiels, des exigences de *reporting* et de système d'information et de suivi de la situation des débiteurs, notamment par rapport au problème de surendettement, donc des règles internationales ou des bonnes pratiques internationales dans ces domaines-là, apporterait un plus considérable.

Cette discussion peut se tenir, que ce soit au Comité de Bâle, dans les forums de stabilité financière, dans le cas du G20, peu importe : plusieurs forums peuvent se prêter d'une manière efficace à ce dialogue. Mais il faut que cet établissement des bonnes pratiques soit réalisé avec les institutions de microfinance elles-mêmes parce que, et ce sera vraiment là mon dernier point, ce qui frappe aussi c'est la très grande variété de sensibilité des banques centrales à ce problème et leur très grande différence de capacité à traiter le sujet. Dans certaines d'entre elles nous trouvons aussi bien des dirigeants que des personnels techniques extrêmement pointus sur ce sujet, très dynamiques, qui savent traiter le problème, et dans d'autres nous tombons dans de grands déserts de capacité sur ce sujet. On ne traitera ce problème de capacité que s'il y a un engagement important avec les acteurs, avec les régulés eux-mêmes, qui ont leur mot à dire, leur expérience à apporter dans l'établissement d'un cadre qui soit crédible.

Njuguna NDUNG'U

Merci beaucoup. La référence à l'Afrique de l'Est est très importante car nous travaillons beaucoup à l'harmonisation du cadre. Nous avons tous proposé des orientations pour réguler les institutions de microfinance (IMF), et tous les pays ont des IMF. Nous avons bien entendu des difficultés avec les IMF qui ne s'occupent que de crédit, mais nous réglementons les IMF qui collectent des dépôts. Il est très important de parvenir à harmoniser le cadre pour l'ensemble de l'Afrique de l'Est et nous y travaillons. Je vous remercie beaucoup pour cela.

L'autre point est que si vous devez proposer des orientations pour réglementer les microfinancements, il faut aussi les comprendre. C'est ce que nous avons fait durant les quatre dernières années. À chaque nouvelle orientation ou chaque modification apportée à une orientation, nous réunissons avec les acteurs concernés pour en discuter.

Nous allons continuer dans cette direction, peut-être de nouveau en partant du marché. Vijay, nous vous écoutons.

Vijay MAHAJAN

Président

Basix

Je viens d'un État, l'Andhra Pradesh, qui a récemment été frappé par un séisme majeur. Ce séisme, de nature financière, portait sur un montant en dollars certes peu élevé à l'aune de la finance classique (USD 1,5 milliard), mais il s'agissait à ma connaissance, du défaut le plus important qui se soit jamais produit dans le monde de la microfinance. Il représentait environ le double de la valeur nette totale de l'ensemble des IMF en Inde. Fait intéressant, ce défaut a été causé par l'intervention du gouvernement d'un seul État, celui du Pradesh, pour mettre un terme à ce qu'il considérait comme des pratiques abusives de certaines IMF, qui avaient d'abord entraîné des emprunts multiples, puis du surendettement, puis des méthodes de recouvrement coercitives dont certaines avaient poussé les emprunteurs au suicide. Cette question a pris un tour politique et le gouvernement a dû intervenir. Il a pris des mesures très énergiques, fermant pratiquement l'ensemble du secteur. Les représentants de l'opposition, qui ne souhaitaient pas que le gouvernement tire profit de son action, se sont alors adressés au grand public pour expliquer que cette loi n'allait pas assez loin et qu'un abandon des créances était nécessaire, déclaration dont les emprunteurs ont conclu en substance que le mieux à faire était d'arrêter de rembourser leurs prêts. Par conséquent, alors qu'au bout de dix ans d'existence le secteur de la microfinance en Inde et dans l'Andhra Pradesh était en passe de s'implanter véritablement, et alors que les taux d'intérêt du secteur avaient lentement reflué pour s'établir à quelque 2 % par mois, soit 24 % par an, ils ont renoué avec des

niveaux informels de 10 % par mois, ou 120 % par an. C'est un exemple qui illustre parfaitement vos propos, à savoir que si la régulation ne crée pas les conditions nécessaires au développement d'une microfinance responsable et ne garantit pas que les IMF œuvrent uniformément en faveur de l'inclusion financière, les politiques prendront le relais, pour aboutir à toutes sortes de résultats aléatoires.

Deux ans avant ces événements, j'étais membre de l'*Indian National Committee for the Financial Sector of Farms*, présidé par l'ancien économiste en chef du FMI, Raghuram Rajan. Nous avions le sentiment que, pour évaluer le secteur financier des pays en développement, les deux critères traditionnellement utilisés ne suffisaient pas. Tous les régulateurs sont formés pour évaluer les systèmes financiers en fonction de deux critères : favorisent-ils la croissance et, simultanément, favorisent-ils la stabilité des prix ? À nos yeux, dans les pays en développement, il faut également poser une troisième question : quel pourcentage de la population est véritablement inclus dans les systèmes financiers qui constituent votre constante préoccupation ? Si la réponse est de 20 à 25 %, il n'y pas lieu de s'inquiéter parce que la majorité de la population n'a pas vraiment accès au système financier dont vous pensez assurer la régulation. Par conséquent, si vous voulez jouer un vrai rôle de régulateur du système financier national, il faut, année après année, que les parlementaires vous posent la question suivante : « Monsieur le gouverneur, quel pourcentage de la population

de notre pays a effectivement accès au système financier ? ». Si ce chiffre est faible et identique à celui de l'année précédente, il convient de s'interroger sur les raisons de cette absence d'évolution.

Par conséquent, notre principale tâche est effectivement l'inclusion financière, et si de nombreux progrès ont été réalisés au cours des dernières années grâce aux travaux du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP), de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) ainsi que d'autres organismes, les progrès sont lents, hésitants et inégaux. Comme l'a indiqué l'intervenant précédent, il existe dans des pays qui sont voisins des exemples tout à fait contradictoires, et c'est aussi le cas au sein d'un même pays. Dans une région, on observera des innovations et de la croissance et, dans d'autres, une complète stagnation, que l'on ne peut s'expliquer. Par conséquent, avant de commencer à nous réjouir de l'inclusion financière mondiale, nous devrions continuer à examiner les chiffres figurant dans le deuxième rapport annuel sur l'accès à la finance (*Access to Finance Report*) qui vient d'être publié.

Le problème, c'est que pour un grand nombre de régulateurs, la microfinance, au lieu d'être « trop grande pour faire faillite », est « trop petite pour qu'on s'en soucie ». La microfinance ne représente que 1 % ou moins du total des actifs du système bancaire. Par conséquent, soyons sérieux, on ne s'en inquiète pas vraiment. On ne s'en soucie que lorsqu'il y a une commission parlementaire sur le sujet, ou quand le Sénat pose des questions, ou quand, parfois, un prêt de la Banque mondiale y est lié, mais elle ne passionne pas les régulateurs financiers. Si tel avait été le cas, le Comité de Bâle se serait beaucoup plus engagé sur cette question, or il n'a commencé à se pencher sur le sujet qu'il y a deux ou trois ans. De plus, fondamentalement, il s'est contenté d'appliquer à la microfinance l'approche utilisée pour la finance et la banque classique. Par conséquent, nous avons le problème auquel le professeur Yunus faisait allusion ce matin. En vérité, la microfinance est très différente de la finance classique. Elles ont aussi peu en commun que la physique quantique et la physique newtonienne. Quelles sont les différences en question ? Fondamentalement, il y en a deux. L'une est qu'en microfinance, le coût de transaction représente un pourcentage très élevé du montant d'une transaction moyenne, et par microfinance je n'entends pas seulement microcrédit, mais également la micro-épargne, la micro-assurance et les micro-pensions ou tout ce qui est « micro » ; on observe toujours des coûts de transaction élevés en pourcentage

de la transaction sous-jacente. Par conséquent, appliquer les règles de la finance classique ne fonctionne pas. L'autre est que le risque en microfinance est bimodal ; en temps normal, les risques sont vraiment très faibles. C'est la seule partie du secteur financier qui a continué d'enregistrer des taux de remboursement de plus de 99 % dans le monde entier jusqu'à ce que, sous l'effet de divers événements politiques, le niveau de risque passe à 20 %, 30 %, 50 % et jusqu'à 90 % en Andhra Pradesh. La situation est donc celle d'un risque bimodal ; pendant de longues périodes, le risque est très faible sans que les régulateurs n'en tiennent compte ; ils ne réduisent pas les exigences en fonds propres, ne reconnaissent pas qu'il s'agit d'une catégorie d'actifs exceptionnelle, bien meilleure que toute autre pouvant être produite par le secteur financier, et quand brusquement des incidents se produisent, on entend de toutes parts « nous vous avons bien dit que c'était risqué. Il ne faut pas y placer de l'argent ».

Donc, fondamentalement, le système de régulation et le super-système de régulation (Comité de Bâle, GAFI, etc...) ne comprennent pas grand-chose au fonctionnement dans le détail de la microfinance. Les régulateurs lisent les gros titres de journaux et les quelques articles négatifs qui paraissent dans le *Wall Street Journal* et en tirent leurs conclusions. Je pense qu'il est temps que l'ensemble du système de régulation prenne ses responsabilités.

Comme nous sommes ici pour parler des messages que nous voulons transmettre au G20, j'ai trois propositions à faire. Premièrement, rendre obligatoire pour chaque banque centrale d'indiquer en première page de son rapport annuel le pourcentage des citoyens du pays qui ont effectivement accès au secteur financier classique. Deuxièmement, demander aux super-régulateurs (Comité de Bâle, GAFI etc.), à chaque fois qu'ils émettent une réglementation, de certifier qu'ils ont véritablement pris en compte son effet sur l'inclusion financière et d'indiquer, s'il existe un effet, involontaire ou non, sur l'inclusion financière, les mesures qu'ils vont prendre pour le limiter. Par exemple, le principe de la « connaissance du client » (*know your customer*), appliqué sans discernement à des populations rurales pauvres, est source de forte exclusion. Le GAFI n'a pas le droit de venir dans des endroits où l'on a jamais vu un terroriste, et où on n'en verra probablement jamais, pour appliquer à une région rurale tribale de l'Inde des règles qui résultent directement des événements

du 11 septembre 2001. Ces institutions doivent être tenues pour responsables des dommages qu'elles causent à l'inclusion financière. Troisièmement, créer un espace pour l'innovation financière. À l'instar du principe « trop grand pour faire faillite », il faut créer un espace « trop nouveau pour être réglementé ». Je prendrai à cet égard l'exemple de l'Europe, puisque nous nous y trouvons. Lorsque la réglementation européenne sur la monnaie électronique a été élaborée, il me semble qu'elle

ne s'appliquait pas aux entités dont le chiffre d'affaires annuel total est inférieur à 10.000 euros. C'est un exemple de création d'un espace pour l'innovation. Quand cet espace existera, sur la base de ces enseignements, nous pourrons créer une réglementation, parce que le secteur des services financiers, destiné à la majorité de la population, a besoin d'innovations auxquelles le secteur financier classique ne penserait pas. En l'occurrence, vous parlez d'excès alors que nous parlons d'accès.

Njuguna NDUNG’U

Merci beaucoup, Vijay. Je pense que vous avez mentionné des éléments très pertinents sur la prise en compte de l'accès au secteur financier et sur la manière d'interpréter ces données. En fait, nous disposons d'études sur ce sujet, mais je ne pense pas que les hommes politiques s'y intéressent beaucoup. Nous n'avons peut-être pas assez insisté. Il faut effectivement mettre en évidence le pourcentage de population qui est exclu du système financier. L'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) s'est fixé comme objectif l'inclusion d'ici 2012 de 50 millions de personnes pour les pays qui ont rejoint le réseau et peut-être allons nous examiner si cet objectif a été atteint. Vous avez raison, ce point constituera peut-être un aspect très important. Nous allons ouvrir le débat et je suis sûr que l'on vous posera de nombreuses questions.

Je vais maintenant donner la parole à Éric Duflos et nous écouterons ensuite les spécialistes. À l'issue des interventions, nous ferons le point sur la question de la transparence en microfinance.

Éric DUFLOS

Spécialiste senior de la microfinance

Groupe consultatif d'assistance aux pauvres

J'espère jouer un peu le rôle de tampon entre ce que vient de dire Vijay Mahajan et ce que va dire Keng Heng Tan du Comité de Bâle. Merci à Vijay d'avoir soulevé les questions difficiles.

S'agissant de nos travaux au sein du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (GCAP), notre objectif est réellement de parvenir à un environnement politique et réglementaire qui assure un équilibre entre accès accru aux différents services financiers, stabilité financière et protection des clients pauvres. Dans le cadre de nos missions, nous sommes l'un des trois partenaires chargés de la mise en œuvre du Partenariat mondial du G20 pour l'inclusion financière mentionné précédemment par Cyril Rousseau, les deux autres partenaires étant la Société financière internationale et l'Alliance pour l'inclusion financière, qui est également représentée ici par Alfred Hannig. L'une de nos missions au sein du GCAP consiste à inciter les instances normatives à intégrer l'inclusion financière dans le champ de leurs travaux. Tim Lyman, qui fait partie de notre équipe et qui dirige ces travaux au GCAP, n'est malheureusement pas avec nous aujourd'hui.

Tout d'abord, permettez-moi de préciser quelles sont ces cinq instances normatives. Il s'agit premièrement du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, principal organisme fixant les normes en matière de supervision des banques. Deuxièmement, du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, qui élabore des normes relatives aux transferts nationaux

et internationaux. Troisièmement, du Groupe d'action financière que Vijay Mahajan a également mentionné et qui propose des orientations pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La quatrième instance est l'Association internationale de protection des dépôts, qui définit des normes pour les dispositifs nationaux de garantie des dépôts. La cinquième est l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, qui fournit des normes et des orientations pour les autorités de contrôle des assurances et les assureurs.

Même si elles peuvent paraître un peu lointaines à nombre d'entre nous, toutes ces organisations peuvent jouer à l'échelle mondiale un rôle crucial pour favoriser l'inclusion financière et procèdent d'ores et déjà aux changements nécessaires pour prendre en compte l'inclusion financière dans leurs travaux. Par exemple, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié une étude importante, déjà mentionnée par plusieurs intervenants, sur les activités liées à la microfinance et les principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace. Je vous incite vivement à lire ce document. Cette étude tente véritablement de transposer les principes de la supervision bancaire à la microfinance qui, comme l'a dit Vijay Mahajan, est très différente, en termes de risques et de modèles d'activité, des opérations bancaires traditionnelles que les superviseurs ont l'habitude de surveiller. Keng Heng Tan peut probablement donner davantage de précisions sur cette étude mais, à mes yeux, elle constitue le

point de départ de cette orientation internationale mentionnée par Jean-Michel Severino s'agissant des bonnes pratiques à établir pour superviser la microfinance. Nous disposons également d'autres travaux de Bob Christen, qui était avec nous ce matin et qui a également élaboré en collaboration avec d'autres collègues quelques orientations relatives à la réglementation et à la supervision de la microfinance. Il convient donc de saluer les efforts menés dans ce domaine.

Dans le cadre du Partenariat global pour l'inclusion financière, nous travaillons, au GCAP, à la rédaction de ce que nous appelons un Livre blanc, en collaboration avec la Banque mondiale et les instances normatives elles-mêmes. Ce Livre blanc analyse les normes et les principes des cinq instances normatives que j'ai évoquées dans le contexte de l'inclusion financière. Je ne vais pas donner de définition de l'inclusion financière. Beaucoup l'ont déjà fait mais ce concept recouvre une très grande diversité de services financiers qui vont bien au-delà des crédits proposés par les institutions financières classiques qui s'adressent à une large gamme de clients.

Le Livre blanc examine comment les instances normatives peuvent orienter l'inclusion financière, mais également la façon dont cette dernière influence et influencera les normes et les orientations de ces instances. Cela soulève trois questions essentielles que j'évoquerai très brièvement. Premièrement, l'exclusion financière, c'est-à-dire l'inverse de l'inclusion, comporte des risques qui concernent chacune de ces instances normatives, leurs sphères d'intérêt ainsi que leurs mandats respectifs. Par exemple, certains risques ont trait à l'intégrité financière, lorsque l'exclusion financière est importante, mais également à la stabilité sociale et politique ainsi qu'à la sécurité au niveau international. Ainsi, on peut facilement imaginer que le blanchiment de capitaux est bien plus aisément pratiqué dans le secteur informel, qui joue un rôle important dans les pays où les gens sont exclus du secteur officiel. Le GAFI, que nous avons évoqué précédemment et qui est responsable de ce dispositif LBC/FT (Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme), a récemment reconnu l'importance de ce risque lors de sa réunion annuelle qui s'est tenue en juin dernier à Mexico. Cela ne signifie pas qu'il a résolu le problème soulevé par Vijay, mais nous constatons des progrès dans ce domaine.

Deuxièmement, le processus d'amélioration de l'inclusion financière va véritablement changer la nature et parfois même le niveau des risques. Ces changements peuvent de fait avoir des implications potentielles pour les instances normatives. Pour vous donner un exemple, avec l'expansion des activités de dépositaire du secteur de la microfinance par le biais du développement des coopératives financières, davantage de dépôts de particuliers vont encourir un risque, ce qui nécessite une amélioration de la réglementation et de la surveillance prudentielles, tout au moins dans le cas des établissements les plus importants. Armand Badiel de la BCEAO nous a livré son témoignage sur la situation en Afrique et on peut dire, d'une certaine façon, qu'il s'agit là de la rançon du succès.

Sur d'autres marchés, le niveau de concurrence dans certains domaines va également poser de nouveaux défis et justifier d'autres types de réglementation de la consommation. Abderrahim Bouazza nous a fait part de l'expérience du Maroc et Vijay Mahajan de celle de l'Inde. Ce sont de nouveaux défis qui apparaissent avec l'inclusion financière.

En troisième lieu, il est important de souligner que la situation du pays dans lequel interviennent les instances normatives et auxquels s'appliquent les orientations compte beaucoup. Il existe deux paramètres auxquels nous devons penser. Le premier est le niveau réel et la nature de l'inclusion financière dans le pays considéré, d'où l'importance du contexte national. Vous n'allez pas demander à Singapour le même type de réglementation que celle que vous exigerez au Laos, où j'ai vécu sept ans et que je connais relativement bien, donc la situation sera très différente en termes d'exigences réglementaires.

Enfin, et c'est un point que plusieurs d'entre vous ont soulevé ici, la compétence des autorités, des régulateurs et des superviseurs doit également être prise en compte, sans parler des clients eux-mêmes. Le niveau de culture financière est un autre aspect primordial qui a également déjà été abordé.

Des orientations mieux individualisées, ainsi que des normes, pourraient être nécessaires afin de tenir compte de ces différences quand il s'agit d'inclusion financière. Il est par conséquent essentiel d'utiliser

les principes de proportionnalité, en pondérant les risques et les avantages s'agissant de la réglementation et de la supervision de la microfinance pour tous les produits et services financiers dont les pauvres ont besoin. Au GCAP, nous sommes très heureux que toutes les instances normatives mondiales envisagent avec grand intérêt d'inscrire l'inclusion financière

dans leur programme et nous espérons que cette avancée aboutira réellement à une amélioration de la réglementation et de la surveillance et qu'elle permettra d'offrir un choix beaucoup plus étendu de services financiers officiels aux 2,7 milliards de personnes qui sont actuellement exclues de ce secteur.

Njuguna NDUNG’U

Pour compléter cela nous allons peut-être demander à Keng Heng Tan de nous parler du Comité de Bâle et peut-être de répondre à quelques questions qui font le lien entre le point de vue d’Éric et celui de Vijay.

Keng Heng TAN**Membre du Secrétariat***Comité de Bâle sur le contrôle bancaire*

Merci, M. le Président. Je vous remercie beaucoup de m’avoir donné l’occasion d’être ici aujourd’hui. Cet après-midi, j’aimerais brièvement partager avec vous certaines des initiatives récentes du Comité de Bâle qui ont trait aux activités de microfinance.

Je pense qu’il convient de commencer par un retour en arrière et de rappeler que le lien entre la microfinance et le Comité de Bâle remonte à son document d’octobre 2006, *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*, qui comportait une référence à la microfinance, permettant d’assujettir les institutions financières non bancaires qui mobilisent des dépôts du public à une régulation et à une surveillance adaptées à la nature et à la taille de leurs opérations.

Revenons à présent en 2011. Au cours de ces dernières années, nous avons assisté à une croissance très rapide des activités de microfinance. Cette évolution a suscité la poursuite des travaux du Comité de Bâle pour explorer les questions de régulation et de surveillance liées à la microfinance et a donné lieu à la publication en août 2010 du rapport du Comité de Bâle intitulé *Activités de microfinance et principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*, qu’Éric Duflos vient de citer. Ce document résulte d’un effort collectif auquel ont participé les autorités de surveillance de pays membres ou non du Comité de Bâle, ainsi que d’autres organismes internationaux, comme le FMI, la Banque mondiale et le CGAP, qui co-président le groupe de travail qui a élaboré le document traitant de la microfinance. Il a représenté une avancée majeure dans la reconnaissance, par le Comité de Bâle, des caractéristiques uniques de la microfinance et de la diversité des pratiques en matière de régulation et de surveillance de ce domaine d’activité dans des pays appartenant à différentes régions et ayant des niveaux de revenus différents.

En résumé, compte tenu des défis réglementaires spécifiques et des objectifs plus vastes qui se posent aux superviseurs engagés dans la surveillance des activités de microfinance, le document prévoit une certaine latitude quant aux domaines où il convient d’appliquer les « principes fondamentaux » à la surveillance de la microfinance. En appliquant le principe de proportionnalité, le document aide les superviseurs à trouver l’équilibre délicat entre les risques et les coûts en termes de surveillance que pose la microfinance et le rôle qu’elle joue pour favoriser l’inclusion financière dans leurs juridictions.

Notre expérience s’agissant de ce document a renforcé le besoin de recourir à l’expertise et aux ressources au sein du Comité de Bâle comme en dehors de celui-ci afin de continuer à prêter assistance aux superviseurs en charge de la surveillance des activités de microfinance. Par exemple, après son élargissement de treize à vingt-sept juridictions, le Comité compte désormais parmi ses membres des pays où les activités de microfinance sont importantes, comme l’Argentine, le Brésil, l’Inde, l’Indonésie, le Mexique et l’Afrique du Sud, pour n’en citer que quelques uns. Par conséquent, le Comité de Bâle est bien placé pour tirer les enseignements de l’expérience réelle des autorités et des superviseurs dans ces pays membres en matière de régulation et de surveillance de la microfinance.

Cet esprit de coopération et de partenariat dépasse largement le cadre du Comité de Bâle, ainsi que l’a montré récemment la conférence internationale des autorités de contrôle bancaire organisée à Singapour en septembre 2010. En particulier, le programme de la conférence comportait un atelier sur le thème « Cadres réglementaires et modèles de soutien au financement des besoins économiques réels » (par exemple, microfinance et infrastructure financière),

et une table ronde sur le thème « Un environnement financier stable pour une croissance économique soutenue ». De même que le séminaire de ce jour, la conférence a été, pour ses participants, une excellente occasion de participer à des discussions et à des échanges de vues concernant l'incidence des modifications en matière de régulation et de surveillance sur la microfinance et la question plus large de l'accès des plus démunis aux services financiers. Point plus important, la conférence a représenté une nouvelle plate-forme pour recueillir les réactions susceptibles de nourrir les travaux futurs du Comité de Bâle afin d'encourager le développement de saines pratiques en matière de surveillance dans le domaine de la microfinance.

S'agissant de l'accès des plus pauvres aux services financiers, je remarque à ce stade que ces initiatives du Comité de Bâle participent également de ses efforts plus larges pour faire avancer l'élaboration de la stratégie d'inclusion financière et sa mise en œuvre. Bien que la notion d'inclusion financière dépasse celle de la microfinance, les deux vont naturellement de pair et le Comité de Bâle continuera d'explorer le concept de microfinance comme outil de réduction de l'exclusion financière. Dans cet esprit, la dynamique de ces deux axes de travail a été entretenue, en janvier de cette année, lorsque différentes instances normatives ont rejoint le Comité de Bâle lors d'une réunion à Bâle consacrée à un échange de vues sur l'inclusion financière et à l'examen des opportunités de coopération visant à faire avancer les objectifs stratégiques plus vastes de l'inclusion financière en les intégrant dans leurs missions de surveillance et leurs travaux futurs. La réunion était co-présidée par S.A.R. la princesse

Máxima des Pays-Bas, avocate spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour le financement inclusif du développement, et par Nout Wellink, ancien président du Comité de Bâle. La réunion a été une réussite et un large consensus s'est dégagé pour reconnaître la compatibilité de l'inclusion financière avec les missions de surveillance plus larges des instances normatives. Le développement de l'innovation touchant les institutions et les produits, associé au financement inclusif comme dans le domaine de la microfinance, doit être effectivement régulé d'une manière qui ne compromette pas l'accès des plus pauvres aux services financiers.

Je souhaite conclure en reconnaissant les difficultés que présentent l'adaptation de la régulation et de la surveillance dans le domaine de la microfinance. Beaucoup a été accompli par le Comité de Bâle pour élaborer des recommandations en matière de surveillance des activités de microfinance, mais d'autres avancées sont nécessaires. À cet égard, nous sommes confrontés à plusieurs grands défis, notamment suivre le rythme de l'innovation, transcrire dans la pratique le principe de proportionnalité sans compromettre la sécurité et la solidité de l'ensemble du système financier et offrir un soutien et une assistance technique pour favoriser une mise en œuvre plus homogène des orientations en matière de surveillance au niveau national. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, la coopération et le dialogue sont fondamentaux pour les travaux du Comité de Bâle sur la microfinance. Nous apprécions, par conséquent, que des opportunités comme celle-ci nous permettent d'avoir une discussion ouverte sur des questions d'intérêt mutuel et de tirer des enseignements des expériences d'autrui, tandis que le Comité de Bâle s'efforce de relever les défis évoqués.

Njuguna NDUNG’U

Merci beaucoup pour ces réflexions du Comité de Bâle.

Nous avons écouté les autorités de contrôle et nous avons entendu les intervenants de marché à propos des normes à instaurer. Écoutons maintenant ce que nous devons faire pour la transparence de la microfinance. Le mieux serait sans doute de résumer ce que vous pensez devoir être fait. La plupart des points ayant peut-être déjà été mentionnés, il faut maintenant nous dire ce qui doit être fait pour améliorer la transparence dans ce domaine.

Chuck WATERFIELD

Président

Microfinance Transparency

Il y a huit illustrations et trois points que j’aimerais vous exposer en sept minutes. Premièrement, nos taux en microfinance ne sont pas transparents. Ils ne l’ont jamais réellement été. Deuxièmement, il n’existe pas de taux réel moyen pour le microcrédit. Il y a une courbe des taux et j’expliquerai pourquoi. Troisièmement, il est utile pour nos discussions de souligner qu’une bonne régulation nécessite d’appréhender la réalité des différences que la microfinance présente par rapport aux réglementations parfaitement adaptées à la finance commerciale de taille plus importante.

Premièrement, nous sommes des entreprises, nous vendons des produits aux plus pauvres, nous couvrons largement nos coûts et certains d’entre nous réalisent des bénéfices plutôt impressionnants mais tout cela, dans la plupart des cas, sans communiquer le véritable taux aux clients. Cela signifie que des choix sont faits sans l’information adéquate et que nous sommes souvent pris au piège des imperfections du marché. Tous sans exception, dans ce secteur, nous pouvons

en être victimes. Vous pouvez voir sur la première illustration quatre prêts différents. Un client peut marcher dans la rue et voir ces quatre prêts affichés alors que leurs véritables taux sont très différents. Vijay Mahajan nous a donné quelques exemples, mais il est très courant que le taux d’un prêt soit deux, trois voire quatre fois supérieur à celui proposé. Des prêts prétendument assortis d’un taux mensuel de 1 % peuvent en réalité ressortir à 4 % par mois.

Illustration 2

Calcul du TAP¹ en fonction des conditions du prêt et du taux d’intérêt fixé
Relation entre le montant net du prêt, la méthode de calcul du taux d’intérêt et l’épargne obligatoire

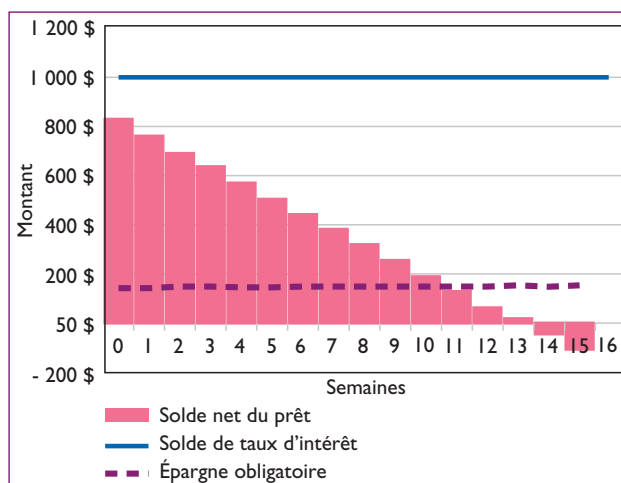


Illustration 1

Quel prêt choisiriez-vous ?

	Prêt à taux zéro	Intérêt et frais	Et épargne	Intérêt seul
Montant du prêt	RI 000	RI 000	RI 000	RI 000
Durée du prêt	10 semaines	10 semaines	10 semaines	10 semaines
Taux d'intérêt	0 %	15 % « uniforme »	12 % « uniforme »	40 % (descendant)
Frais de montage du dossier	5 %	2 %	1 %	0 %
Dépôt de garantie	0 %	0 %	20 %	0 %
TAP	49 %	47 %	49 %	40 %
Indice de transparence	0	32	25	100

	Nominal	TAP
Taux d'intérêt annuel	36,0 %	65,7 %
Méthode de calcul du taux d'intérêt	Uniforme	
Frais de montage du dossier	2,0 %	78,7 %
Épargne	15,0 %	105,5 %
Intérêts de l'épargne	5,0 %	

¹ TAP = taux annuel proportionnel

Il est dès lors difficile de prendre des décisions et de comparer des produits. L'illustration 2 montre en quoi ces taux sont bien plus élevés que ce qui est affiché et pourquoi. Vous trouverez quelques exemples. Le taux d'intérêt forfaitaire est très couramment pratiqué en microfinance pour les prêts dont les montants sont les plus faibles. Le Cambodge, il y a dix ans, a réalisé une très bonne modification législative. Il a déclaré illégal le taux d'intérêt forfaitaire. Cela a aidé le marché cambodgien, à mon sens, à devenir plus compétitif en termes de taux. Il est devenu plus difficile de dissimuler ou de maquiller le véritable taux. Que nous soyons des régulateurs ou des professionnels du secteur, nous devons comprendre les techniques, les mécanismes que nous utilisons ou que nous sommes contraints d'utiliser en vue de faire apparaître un taux inférieur à ce qu'il est et nous efforcer de promulguer des lois sur la communication de taux nettement plus précis afin que nous soyons tous en mesure de comparer les taux.

Je vais à présent examiner la question du taux moyen, que vous trouverez sur la page suivante. Nous commettons tous l'erreur ou tombons dans le piège qui consiste à observer les taux dans un pays et à dire « Quel est le taux moyen ? ». L'illustration 3 présente les taux de cinquante-neuf établissements aux Philippines. En termes de rendement du portefeuille, ils s'inscrivent dans une fourchette comprise entre 15 % et 72 %. Pour quelle raison la microfinance, sur un marché développé comme celui des Philippines, pratiquerait-elle un éventail de taux aussi large ? L'illustration 4, présente une ventilation de ces mêmes données. L'axe des abscisses représente le solde de crédit moyen. Les cinquante-neuf points

Illustration 3
Rendement du portefeuille par IMF
Philippines, 59 IMF

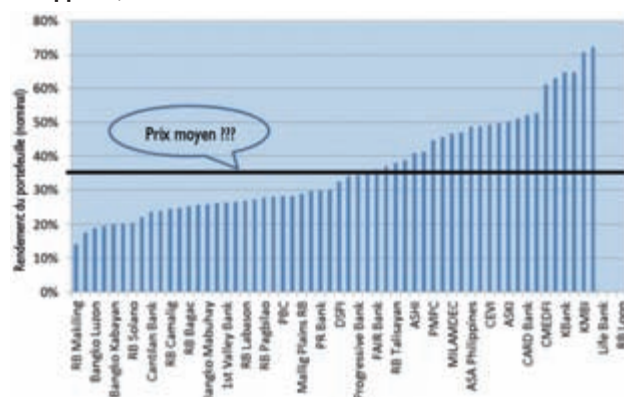
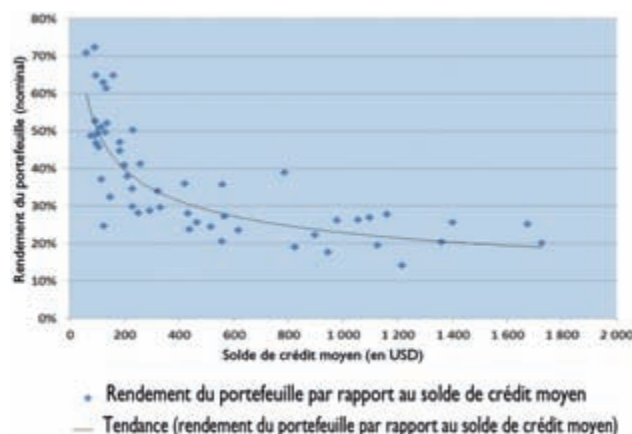


Illustration 4
Rendement du portefeuille par rapport au solde de crédit moyen
Philippines, 59 IMF



indiquent que les établissements octroyant les microcrédits de montant élevé ont un rendement de portefeuille de 15 % voire 20 % et que ceux qui se concentrent sur des crédits de montant faible ou très faible génèrent un rendement de portefeuille plus élevé, autrement dit, ils pratiquent ce qui ressemble à un taux plus élevé. Pourquoi facturons-nous plus cher aux plus pauvres ? C'est une question qui intrigue, compte tenu des raisons pour lesquelles la microfinance a été créée. Les illustrations 5 et 6 nous aident à comprendre pourquoi. Il n'y a pas seulement une courbe de taux, le taux que nous facturons, il y a aussi une courbe du coût représenté par la fourniture de ces produits. Je prendrai un exemple simple. Disons qu'il vous en coûte 100 dollars par an de travailler avec un client, soit 8 dollars par mois. Si le solde de crédit de ce client sur l'année

Illustration 5
Ratio de charges d'exploitation par rapport au solde de crédit moyen
Philippines, 59 IMF

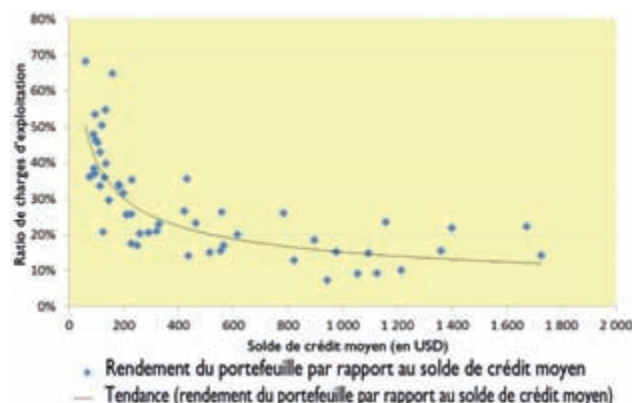
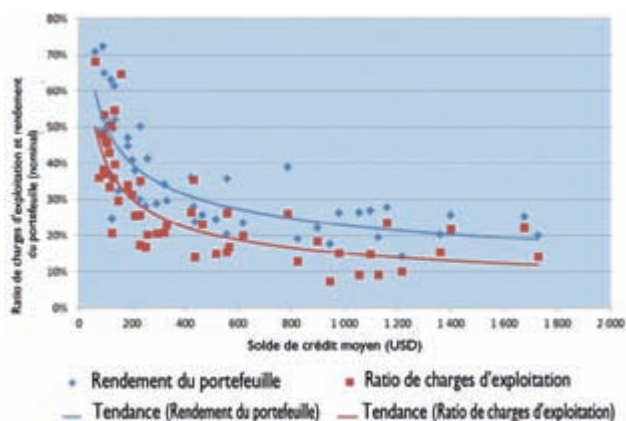


Illustration 6

Rendement du portefeuille et ratio de charges d'exploitation par rapport au solde de crédit moyen

Philippines, 59 IFM



est de 1 000 dollars, cela représente 10 %. Si un client n'obtient que 500 dollars au lieu de 1 000, le coût passe à 20 %. Si vous dépensez 100 dollars pour maintenir un solde de 200 dollars, cela correspond à un ratio de charges d'exploitation de 50 %. Vous passez ainsi de 10 % à 20 %, voire à 50 %, et plus les prêts sont de faible montant, plus il est difficile de les produire de façon efficace. Nous nous retrouvons avec une courbe des taux. Pourquoi en est-il ainsi ? C'est dû à l'existence d'une courbe des coûts. L'illustration 6 montre pour les Philippines deux courbes. La première est le taux que nous facturons et la ligne en dessous correspond au coût de délivrance de ce prêt. Il est très intéressant de voir que le marché aux Philippines est en réalité, de mon point de vue, plutôt concurrentiel. Les taux sont corrélés avec les coûts.

J'en viens enfin au dernier point, qui traite de la façon dont la régulation doit prendre en considération le fait que la transparence des taux peut tous nous aider à découvrir le véritable taux de ces prêts. Le prêt de 2 000 dollars, celui de 200 dollars et celui de 100 dollars ont chacun un taux réel, mais nous ignorons ce qu'il est. Nous pouvons et devons communiquer des taux transparents et précis. Une des erreurs que nous commettons souvent est le plafonnement du taux et les deux derniers graphiques montrent que nous avons communiqué avec les autorités de surveillance et celles-ci intègrent le fait que les taux doivent être juste un peu plus élevés pour les montants les plus faibles, soit quelque chose qui s'apparente à une trajectoire pentue. Ensuite, nous fixons un plafond quelque part au-dessus de cette ligne pentue de façon à permettre aux services d'être rendus, tout en protégeant les clients contre des taux très élevés. En réalité, nous n'avons pas de ligne pentue, nous avons une courbe. C'est une courbe des coûts. Un plafonnement du taux revient à dire que les prêts de très petit montant ne peuvent pas être accordés de façon durable. Ces taux très élevés ne nous permettent pas de réaliser des bénéfices et même pas, dans la plupart des cas, de couvrir nos coûts. C'est un des problèmes du plafonnement taux/coûts. Le deuxième est qu'un plafonnement du taux permet encore aux prêts de montant plus important, le prêt de 2 000 dollars dans notre exemple, d'être facturé à un taux nettement plus élevé que celui du marché. La transparence des taux nous oblige à nous livrer concurrence sur les prix au lieu de continuer à travailler plus commodément avec des taux dissimulés. La concurrence sur les prix finit par faire baisser les taux et aboutit à ramener les bénéfices au niveau du marché.

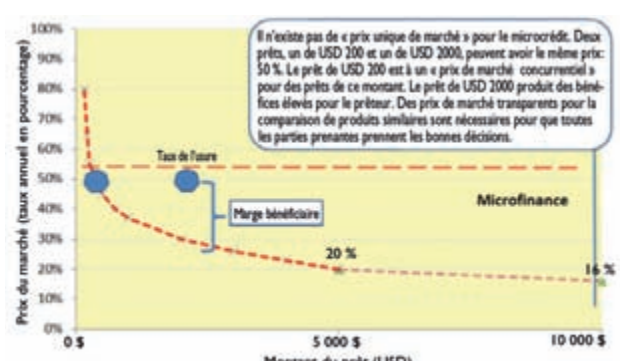
Illustration 7

Prix du marché selon le montant du prêt



Illustration 8

Prix du marché selon le montant du prêt



QUESTIONS & RÉPONSES

Njuguna Ndung'u

Merci beaucoup. Tous les participants à la table ronde sont intervenus dans le temps qui nous était imparti. Je voudrais juste relayer une question qui me vient à l'esprit : parlons-nous de la même chose ? Lorsque je considère la microfinance de mon point de vue de banquier central, il m'apparaît que la régulation ne concerne que la collecte des dépôts. J'ignore s'il en est de même pour d'autres pays. Les établissements qui ne collectent pas de dépôts devraient être régulés par le ministère des Finances, mais ce n'est pas sa spécialité. Peut-être parlez-vous de l'établissement qui accorde seulement des crédits. Nous ne savons même pas combien ce type d'établissement facture effectivement. Je suis un régulateur et pour autant je l'ignore. Concernant la microfinance qui collecte des dépôts, j'ignore si cela fait une différence dans vos pays. C'est une question à laquelle nous pouvons peut-être répondre.

Question n° 1

Je suis Arvind Ashta, de l'école de commerce de Dijon. Ma question est destinée à Chuck Waterfield, et porte sur la courbe qu'il a établie et les éléments qu'il a mis en évidence. Cette courbe s'aplatirait-elle si on enlevait les subventions, qui ne sont probablement données que pour les institutions qui consentent des prêts de très petite taille ?

Chuck Waterfield

Ces données viennent d'un échantillon varié, une source de données d'une richesse incroyable, et, en l'occurrence, nous ne nous intéressons qu'aux ratios de coût d'exploitation. Nous n'analysons pas les bénéfiques. Nous ne savons pas si ces rendements génèrent des bénéfiques pour l'institution ou si l'institution donne intentionnellement des subventions. Il m'est donc impossible de vous répondre. Le plus important est de comprendre quel est le taux réel facturé. La protection du consommateur et la transparence en

matière de prêt sont plus axées sur les taux facturés que sur le bénéfice que réalise l'institution.

Question n° 1 (suite)

Vous n'avez pas répondu à ma question. Ces institutions collectent-elle de l'épargne ou consentent-elles uniquement des crédits ? Tout dépend d'où provient le crédit.

Chuck Waterfield

À partir des données que j'ai présentées ? Oui, c'est un *mix*. Certaines institutions mobilisent effectivement de l'épargne, mais elles représentent un faible pourcentage.

Question n° 2

Sébastien Duquet, de responsAbility. Pendant la discussion, de nombreuses comparaisons ont été établies sur la nature des régulations susceptibles d'être mises en place vis-à-vis des IMF. Presque personne n'a mentionné la poste qui, dans de nombreux pays, offre des services financiers, avec apparemment un grand succès, et qui présente un grand potentiel pour les micro-entrepreneurs. Ma question est destinée à M. Bouazza et à ses collègues de banques centrales. Est-il prévu de mettre en place une régulation spécifique pour la poste quand elle se transforme en banque classique offrant aux micro-entrepreneurs des services micro en matière d'épargne ? Prévoyez-vous un dispositif spécifique, ou considère-t-on que cette activité relève de la microfinance ou bien encore du secteur bancaire ?

Abderrahim Bouazza

Pour répondre à la question sur la Banque postale, au Maroc c'est une expérience assez jeune. La Banque postale a démarré ses activités il y a à peine deux ans, mais elle relève de la loi bancaire. Elle est considérée comme une banque. C'est vrai qu'elle a le réseau le plus vaste et donc à un moment donné, certainement, elle va distribuer du microcrédit, ce qui est autorisé dans le cadre de loi bancaire aujourd'hui. Les banques au Maroc

peuvent faire du microcrédit si elles le veulent, sauf qu'elles ne peuvent pas bénéficier des dispositions fiscales. Il y a aussi la contrainte du taux d'usure.

Nestor Espenilla

Je pense que cela dépend vraiment du degré de solidité de la poste. Tout d'abord, elle n'est pas nécessairement l'institution la plus efficace. En fait, rien n'empêche un établissement postal de créer une banque postale. Ces établissements existent aux Philippines, mais leur gestion laisse à désirer. Ils ont dès lors des difficultés à faire face à la concurrence. S'ils devenaient plus efficaces, ils seraient concurrentiels, sur la base des mêmes règles.

Question n° 3

Ma question s'adresse aux dirigeants de banques centrales. Je sais qu'elle n'est pas facile ; elle représente tout un programme. Comment une institution de microfinance peut-elle convaincre une banque centrale de s'intéresser à la microfinance et de la réguler ? Cela fait seize ans que je m'y emploie sans succès. Puis-je compter sur vous pour venir dans mon pays et m'apporter votre aide ?

Njuguna Ndung'u

Merci. C'est une question intéressante parce que nous avons encouragé les IMF uniquement axées sur le crédit à collecter de l'épargne pour résoudre le problème de l'offre. Elles peuvent collecter des dépôts et aussi octroyer des prêts. À vrai dire, depuis l'adoption de la loi sur la microfinance en 2006, seules six IMF ont procédé à cette transformation. Les autres (la majorité selon les données de Chuck Waterfield) souhaitent se cantonner à l'octroi de prêts. Naturellement, cela fait une différence. Mais je dois demander quelques précisions aux panélistes. Existe-t-il une véritable distinction entre une microfinance qui souhaite être régulée et la microfinance, en un sens, informelle ? Existe-t-il des régulations qui permettent cela ?

La deuxième question, toujours sans réponse, est celle soulevée par Vijay Mahajan : Faut-il publier des

données sur l'inclusion financière et contraindre les banques centrales à la développer ? Je ne sais pas si ce sont les banques centrales qui devraient y répondre, ou s'il faudrait que les marchés incitent les banques centrales à disposer d'un indicateur d'inclusion financière. C'est une question de développement national qui, à mon sens, devrait toujours être du ressort de la banque centrale, mais qu'entendons-nous exactement par inclusion financière ?

Qui souhaite répondre à cette question sur la microfinance ? Les pays présentent des caractéristiques spécifiques, sur lesquelles nous devons nous appuyer pour nous demander à quelle nécessité répondent les banques centrales en donnant leurs agréments en matière de microfinance. Pourquoi certains acteurs ne souhaitent-ils pas ces agréments ? Pourquoi, dans certains pays, préfèrent-ils conserver un système informel ? Au Kenya, par exemple, les institutions veulent s'en tenir à l'octroi de crédit, parce qu'elles échappent ainsi à la supervision et aux directives. À ma connaissance, les IMF qui collectent de l'épargne n'ont développé des lignes directrices que pour la microfinance orientée vers l'octroi de crédit. Elles voudraient que ces dernières institutions fassent ce qu'elles ne font pas et de toute évidence cela ne va pas très bien marcher.

Muliaman D. Hadad

Merci, M. le Président. Il est particulièrement difficile de répondre à cette question. Dans notre pays (l'Indonésie), la banque centrale ne s'est pas encore prononcée, mais compte tenu du tour politique que prend cette question, les banques centrales sont très désireuses d'en savoir plus sur les institutions de microfinance. La banque centrale doit prendre conscience du fait que si l'objectif de régulation correspond à une de ses fonctions essentielles, elle devra traiter le problème tôt ou tard. Dans le cas de notre pays, la pression politique a accéléré le processus.

Armand Badiel

Je pense que le cas tunisien évoqué est un cas spécifique, si j'ai bien suivi ce matin. Chez nous, la loi est très claire. Lorsqu'on a défini très clairement

ce que sont les opérations bancaires, lorsqu'il s'agit de collecter l'épargne, lorsqu'il s'agit d'opérations de crédit, la banque centrale est habilitée à réglementer parce que c'est un domaine réglementé. Peut-être que dans votre situation, avec les évolutions en cours, on évoluera probablement vers la nécessité pour la banque centrale de prendre en charge cette question, puisqu'on ne peut plus uniquement se limiter au crédit comme opération dans le domaine de la microfinance.

J'en profite pour répondre également au sujet de la poste. Nous avons la même démarche que le Maroc. À partir du moment où il s'agit des services financiers, d'une manière générale, la poste est incluse dans le domaine de la supervision, en tout cas de la régulation. Le seul cas que nous avons constaté, ce sont les services pour ceux qui n'ont pas fait le choix d'aller véritablement vers des opérations qui les admettent dans le ressort de la banque centrale.

Nestor Espenilla

Aux Philippines, nous avons été très réceptifs à l'enjeu important que constitue l'inclusion financière et les chiffres que j'ai mentionnés dans ma présentation en témoignent. La banque centrale elle-même estime que des mesures s'imposent. C'est un élément déterminant si l'on veut changer les règles du jeu.

À vrai dire, la microfinance aux Philippines se caractérise par une grande diversité d'acteurs. La banque centrale est concernée s'il y a une activité de dépôt, mais les IMF qui ne collectent pas d'épargne n'entrent pas dans le champ de la régulation prudentielle. Le traitement des différents acteurs de la microfinance est clairement délimité. Nous nous félicitons, dans le cadre de l'AFI, de pouvoir amener d'autres régulateurs à expliquer comment gérer les risques et comment les contrôler dans une perspective de supervision.

Jean-Michel Severino

Je ne suis pas un banquier central, mais je voudrais apporter une petite contribution à cette réflexion qui se construit notamment sur les chiffres passionnants qui ont été mis sur la table par Chuck Waterfield.

Une des raisons pour lesquelles les banques centrales ne sont pas particulièrement excitées par la régulation des IMF, est que le secteur est très émietté, et que pour toutes sortes de raisons — économiques, psychologiques, pratiques, etc. —, ce n'est pas un tissu facile ni excitant à réguler. De ce côté-là, je crois qu'il faut que le secteur de la microfinance fasse attention à ce pour quoi il plaide, ou soit prêt à assumer les conséquences de ce pour quoi il plaide. Par exemple, en tant qu'investisseur dans les IMF, j'adhère absolument à l'objectif d'inscrire l'inclusion financière comme une fonction d'objectif de la politique financière publique, en particulier celle des banques centrales. Maintenant si on accepte cela, il faut aussi accepter l'idée qu'il ne faut pas se satisfaire des taux d'intérêt élevés qui sont les caractéristiques du secteur de la microfinance actuellement et qui sont peut-être un instrument d'extension du crédit mais aussi une limite de l'accès au crédit. Si on accepte l'idée à laquelle j'adhère absolument et qui a été évoquée à plusieurs reprises au cours de cette table ronde, que l'industrie de la microfinance est une industrie à coûts fixes, comme à peu près tout le secteur de la finance, alors il faut réduire les coûts fixes. Il y a à peu près trois manières de réduire les coûts fixes. La première c'est de changer la technologie, et là il y a un certain nombre d'innovations qui sont en train d'arriver sur le marché. La deuxième c'est d'augmenter les taux, mais là on rate l'objectif. La troisième, c'est de diminuer les coûts fixes, et ce, par l'intégration. Il est vraisemblable que la solution principale de l'équation de l'inclusion financière et de la régulation est une consolidation de l'industrie de la microfinance, qui est aujourd'hui trop émiettée dans la plupart des pays à travers des institutions qui ne sont pas viables. Malheureusement c'est un thème qui est très peu populaire dans le milieu de la microfinance qui est constitué de beaucoup d'ONG, beaucoup d'institutions qui ont une énorme bonne volonté, mais pas vraiment les capacités de s'inscrire dans un projet économique d'ensemble, au-delà d'une action d'assistance sociale.

La question que j'aimerais bien poser aux banques centrales en conclusion de ces commentaires, c'est : « Est-ce que les banques centrales pourraient jouer un rôle en matière d'inclusion financière des populations défavorisées, ce qui supposerait la mise en oeuvre d'une régulation de nature à consolider

le système ? Est-ce quelque chose qui peut relever de leurs objectifs ou de leur action de régulateur ? »

Éric Duflos

Cette question appelle de ma part le commentaire suivant. Je ne suis pas non plus un régulateur, mais de toute évidence si la banque centrale n'est pas convaincue de l'intérêt de la microfinance, je serais tenté de dire que c'est une cause perdue. Je demeure néanmoins optimiste et je dirai que, si elle rejoint l'AFI, comme je l'espère, la Tunisie pourra bénéficier de l'expérience de différentes institutions qui y sont représentées et que le dialogue entre banquiers centraux avivera l'intérêt de la banque centrale pour la question.

Njuguna Ndung'u

Merci. Nous pourrions peut-être renforcer notre crédibilité, après des débuts aussi prometteurs. En tant que banquier central, je souhaiterais accorder davantage d'agrément à des IMF ayant une activité de collecte de dépôts. J'ai vu moi-même la différence. Au cours des quinze derniers mois, six IMF ont reçu cet agrément. Le nombre de comptes de dépôts est passé à 1,5 million, et même les comptes de ces institutions ont augmenté d'un demi-million et de

plus de 1,3 milliard de schillings en ce qui concerne les dépôts. Nous avons vu une différence, et nous savons à présent qu'elles sont riches. Le problème, lorsqu'il s'agit de régulation, c'est que pour une institution qui ne collecte pas d'épargne, la première exigence à laquelle précisément elle souhaite se soustraire, a trait aux fonds propres de base.

Ces institutions veulent échapper aux règles du jeu. En ce qui me concerne, j'introduirais le marché, mais nous pourrions vous en dire plus quand nous aurons rejoint le réseau de l'AFI. Avec Alfred Hanning, ici présent, moi-même, qui préside le comité de pilotage et Nestor Espenilla, qui est vice-président, nous sommes à même de développer des orientations. Le réseau de l'AFI permet d'agir très rapidement et d'imposer ces orientations au marché. Je ne pense pas que les banquiers centraux puissent être aussi réactifs. Les mesures contraignantes sont plus efficaces quand la population est financièrement incluse. Les mécanismes de transmission opèrent quand le secteur financier est également développé et fonctionne bien. Nous sommes conscients des avantages de l'inclusion financière et nous aimerions en profiter.

Je ne développerai pas davantage. J'espère que les quatre questions que nous avons posées trouveront une réponse. Sinon, nous chercherons peut-être d'autres informations pour essayer d'étoffer notre message au G20.

CONCLUSION

Jean-Pierre LANDAU

Sous-gouverneur

Banque de France

Vous avez eu, je crois, une très belle journée et la première chose que je souhaiterais faire, c'est remercier tous les participants de ces débats et les organisateurs. Remercier bien sûr Muhammad Yunus, qui nous a honorés de son prestige et de sa présence, remercier Maria Nowak, sans qui le microcrédit en France ne serait pas ce qu'il est, remercier Jacques Attali, qui nous a inspirés de sa vision, remercier Jean-Michel Severino, qui nous a fait bénéficier il y a quelques minutes de son expérience et de sa sagesse, remercier le Gouverneur Ndung'u, dont je viens de bénéficier des conseils et des avis sur le rôle des banques centrales dans la microfinance, remercier tous ceux qui ont activement animé ces débats, et remercier enfin Paul Loridant, l'organisateur de cette journée, sans qui elle n'aurait pas existé, qui a été l'inspirateur, qui en a eu l'idée et qui, depuis cinq mois avec son équipe, que je remercie également, n'a ménagé ni sa peine, ni ses efforts pour en faire un très grand succès. Merci enfin au Sénat de nous accueillir dans une enceinte à la fois extrêmement agréable, prestigieuse et confortable, ce qui ne gâche rien quand on doit travailler.

Je n'ai pas pu participer à vos travaux, mais ce qui m'a frappé en lisant les travaux préparatoires, en écoutant les derniers panels, et en parlant un petit peu avec certains d'entre vous, c'est à la fois l'intérêt du sujet et la passion qu'il suscite.

Pourquoi la microfinance suscite-t-elle aujourd'hui autant d'intérêt ? Je tendrais à penser qu'il y a trois grandes raisons à cela. La première, c'est que nous traitons d'une imperfection majeure du marché. L'exclusion financière est bien entendu un phénomène social, mais elle est avant tout un échec du marché, l'impossibilité de faire parvenir finance et crédit à des personnes qui ont des projets d'investissement rentables, à haut rendement, et qui ne peuvent accéder au financement dont elles ont besoin.

J'ai écouté avec la plus grande attention la dernière intervention. Il reste beaucoup à faire en termes de transparence et de tarification mais, globalement, l'existence même de la microfinance constitue une réponse majeure à un échec majeur du marché, et c'est pourquoi elle suscite tant d'intérêt et, à mon avis, à juste titre.

La discussion que vous venez d'avoir sur les coûts, l'importance des coûts fixes et l'importance des structures, montre qu'il s'agit d'une technique financière très sophistiquée, ce qui transparaît dans les résultats. Nous le voyons dans les faibles taux de défaut et dans la capacité à atteindre des personnes et des projets qui n'auraient pas été pris en compte par les réseaux financiers traditionnels. Nous disposons ainsi d'une innovation financière qui permet de remédier à une lacune du marché. C'est exactement ce qui sous-tend la finance moderne et il est parfaitement légitime qu'elle suscite autant d'intérêt. La première raison, naturellement, en est son incontestable utilité sociale. Remédier à une lacune du marché par des techniques financières sophistiquées ayant une incidence sociale positive avérée, qui ne saurait être remise en cause, c'est le fondement de la finance. Il est très important que nous soyons en mesure de le faire, d'y travailler et de développer ces solutions. Au sortir de la pire crise financière des cinquante dernières années, de nombreuses innovations financières observées dans le monde n'ont pas démontré leur utilité et l'on peut douter de leur contribution à la croissance et au bien-être économique. Avec la microfinance, ce n'est pas le cas et c'est très important. Ce déploiement d'ingéniosité humaine et financière sert directement à accroître le bien-être d'un grand nombre de personnes et peut même exercer un effet positif sur la croissance économique, parce qu'un nombre gigantesque de projets peuvent être financés et développés, qui n'auraient pas vu le jour autrement. C'est un secteur extrêmement important et, à mes yeux, il mérite toute l'attention, le travail et l'intensité des ressources qu'il mobilise.

Mais il déclenche aussi les passions et j'ai été très frappé par le fait que quand nous discutons de la microfinance, des opinions, des approches et des philosophies différentes s'expriment et c'est très intéressant. Je ne m'étendrai pas plus sur le sujet parce que vous en savez tous plus long que moi mais il me semble qu'il existe au moins quatre questions fondamentales. La première est de savoir si cette activité est autonome et rentable sur le long terme ou si elle a besoin du soutien des pouvoirs publics. La logique des coûts fixes, comme l'a indiqué Jean-Michel Séverino il y a quelques minutes, nous

incite à nous interroger. Je n'ai pas de réponse à cette question. Mais je n'ai de réponse à aucune des questions que je vais poser.

La deuxième question est de savoir comment la microfinance s'articule avec le secteur bancaire traditionnel et l'activité bancaire traditionnelle. Comment ces activités vont-elles interagir ? Le Gouverneur Ndung'u vient de dire que les IMF devaient assurer à la fois la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits, c'est-à-dire que la microfinance doit s'apparenter davantage à l'activité bancaire classique, et c'est très important. Peut-être avons-nous négligé l'aspect des ressources, et peut-être est-il tout aussi important de permettre l'accès aux banques de personnes qui n'ont que de faibles montants à déposer que de leur donner l'accès au crédit, car cela leur permet de mieux gérer leur patrimoine, leur ménage et leur bilan.

La troisième question est de savoir si la microfinance évolue à mesure que l'économie se développe. Jean-Michel s'est demandé si nous assistons à un mouvement de consolidation, si les petites institutions sont viables et comment les petites et les grandes institutions peuvent coexister. Dans une vie antérieure, je me suis occupé de la transition dans les économies d'Europe centrale et de l'Est, ce qui me permet de dire que la coexistence des grandes et des petites institutions est une question majeure qu'il fallait poser, comme l'a très justement fait Jean-Michel Severino.

Bien entendu, il faut également s'interroger sur le mode de régulation de la microfinance et sur l'autorité qui en sera chargée le cas échéant. La question de l'intérêt que les banques centrales portent à la microfinance me paraît également essentielle. Cette conférence est organisée par une banque centrale, c'est la meilleure réponse que je puisse donner. La majorité des participants du dernier panel sont des banquiers centraux, ce qui est tout aussi éloquent. A l'évidence, même pour ceux d'entre nous qui disposent de pouvoirs de supervision, nous ne sommes pas particulièrement bien armés pour ce type de régulation prudentielle, il nous faudra apprendre. Nous sommes tous dans un processus d'apprentissage, aussi bien les acteurs de la microfinance que les autorités chargées de sa supervision et de sa régulation. Toutefois, pour les raisons mêmes que

je viens de mentionner, on ne peut douter de son importance dans le bon fonctionnement des marchés de capitaux mondiaux et il est incontestable que les banques centrales seront de plus en plus impliquées. Bien entendu, le gouverneur Ndung'u avait tout à fait raison, c'est très important pour l'inclusion financière, pour la croissance économique et pour le mécanisme de transmission de la politique monétaire. On peut donc s'attendre à voir les banquiers centraux de plus en plus actifs dans ce domaine.

Enfin, deux derniers points, de nature plus générale. Il me semble que nous avons à relever le défi de la microfinance dans les économies avancées aussi bien que dans les économies émergentes. C'est une question sur laquelle nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Peut-être le processus d'apprentissage est-il davantage orienté de l'économie émergente vers l'économie avancée, mais la question d'allouer des crédits de faible montant aux projets qui le méritent est un défi commun et qui le restera probablement. Par conséquent, les économies avancées et émergentes devront s'employer à réaliser des avancées dans cette voie. Il s'agit typiquement d'une question qui intéresse le G20, parce que cette instance a été conçue pour permettre aux économies avancées et émergentes de dialoguer et d'échanger leurs expériences.

Mon second point, c'est que dans une situation aussi complexe, qui suscite des questions aussi intéressantes qu'importantes, les échanges de vues, d'expériences, de meilleures pratiques sont essentiels. À l'issue de cette journée, nous disposons, je l'espère et je le souhaite, d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension du problème. Je suis très heureux que nous ayons pu organiser cette manifestation et que vous ayez pu y participer. Nous ferons en sorte que les résultats de vos travaux et toute la richesse et le contenu de vos réflexions et de vos contributions parviennent au niveau approprié aux représentants du G20, aux ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale ainsi qu'aux dirigeants. Cet atelier est informel, il ne tire aucune conclusion. Paul Lorient lira un communiqué dans quelques instants mais, même en l'absence de conclusion ou de résultat formel, nous nous ferons en sorte que le résultat de ces travaux soit transmis au Sénat et soit pris en compte dans le communiqué et dans les résultats du Sommet de Cannes.

Communiqué de presse du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Réunis en colloque à Paris au Sénat le 8 juillet 2011 dans le cadre de la présidence française du G20, les acteurs de la microfinance ont réaffirmé son rôle d'inclusion sociale et financière. Ils ont souhaité que le secteur dispose de ressources adaptées et pérennes et garantisse la sécurité des clients, emprunteurs et épargnants.

Les échanges ont mis en avant le rôle social de la microfinance qui participe à l'inclusion financière des personnes n'ayant pas accès au secteur financier classique, en proposant une gamme de services diversifiés et évolutifs.

Tirant les leçons de la crise, trois défis majeurs ont été identifiés pour le développement de la microfinance :

- le défi de la stabilité financière : la sécurité financière de la microfinance pourrait être renforcée par une régulation et une supervision adaptées, permettant d'assurer la solidité financière des établissements de microfinance, d'accompagner la professionnalisation des opérateurs, d'améliorer la qualité de l'information dont disposent les établissements prêteurs et, *in fine*, des projets soutenus ;
- le défi des ressources : pour se développer, la microfinance devrait être plus largement financée par le secteur privé, et en particulier par les ressources locales. Il pourrait être opportun à cette fin de développer des dispositifs de soutien financier aux actions expérimentales de microfinance, de couverture des risques de change, d'appui technologique, financier et réglementaire aux transferts de fonds des migrants ;
- le défi de l'inclusion sociale et financière : la vocation sociale de la microfinance étant primordiale, ce secteur devrait davantage prendre en considération la diversité des besoins des clients et accorder la priorité à la réduction de la pauvreté, au soutien des territoires les plus fragiles et à l'entrepreneuriat, tout en poursuivant les innovations sociales et financières.

www.economie.gouv.fr
www.g20.org

Directeur de la publication : Armand PUJAL
Secrétaire général
de la Banque de France

Rédaction : Paul LORIDANT
Secrétaire général
de l'Observatoire de la microfinance

Béatrice RAOULT-TEXIER
Annabelle RINCON
Xabier MARTINEZ

Traduction : Service de Traduction

Réalisation : Direction de la Communication
Service des Publications économiques

Site Internet : www.banque-france.fr



Direction de la Communication

Service de la Documentation et des Relations avec le public

48, rue Croix-des-Petits-Champs

75001 PARIS

Téléphone : 01 42 92 39 08

Télécopie : 01 42 92 39 40

